

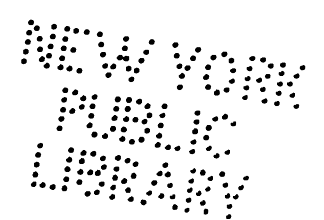


ANNALES

DE LA PROVINCE ET COMTÉ

DU HAINAUT.

TOME CINQUIÈME.



Les quatre cents exemplaires du commerce sont numérotés, signés par le Bureau de la Société des Bibliophiles et paraphés par l'imprimeur.

N.° deux cent vingt sept.

ANNALES

DE LA PROVINCE ET COMTÉ

DU HAINAUT,

CONTENANT

LES CHOSES LES PLUS REMARQUABLES ADVENUES DANS CESTE PROVINCE,
DEPUIS L'ENTRÉE DE JULES CÉSAR, JUSQU'A LA MORT DE L'INFANTE ISABELLE;

PAR FRANÇOIS VINCHANT.

TOME CINQUIÈME.



MONS.
TYPOGRAPHIE D'EMM. HOYOIS, LIBRAIRE,
RUE DE NIMY, 163.

M. DCCC. LII.



LIVRE HUITIÈME.

(CONTINUATION.)

Le Hainaut sous la Maison de Bourgogne.

Depuis la mort de Jacqueline de Bavière (1456), jusqu'à la mort de Marie de Bourgogne (1482).

1477.

Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche.

Le 8 d'aoust furent célébrées avec grandes solemnités, en l'église de Saint-Jean de Gand, les obsèques de feu Charles, duc de Bourgogne.

Le 17, Maximilien, archiduc d'Austriche, fils de l'empereur Fréderic III, venant des Allemagnes par Cologne, accompagné d'une belle suite, entra en la ville de Gand; il ramena par deçà avec soy, messire Philippe, comte de Chimay, qui jusques à présent avoit esté détenu prisonnier en Allemagne depuis la

journée de Nancy. Les principaux de sa suite estoient les archevesques de Mayence, Trèves, les marquis de Baden et de Brandenbourg; Albert de Saxe, duc de Julliers; l'évesque de Metz, lantgrave de Hessen, et autres grands seigneurs. L'archiduc ayant salué et parlé à la duchesse, salua par après tous les seigneurs du pays. Le lendemain ils furent dispensés de dégré de proximité par le nonce apostolique, prirent l'un l'autre en mariage. Ledit nonce chanta la messe et furent les nopces tenues avec grandes solemnités de banquet, joustes et autres parades. Sur ce voicy un vers chronographique :

CLaMor faCtVs est : eCCe sponsVs VenIt eXIte.

L'archiduc Maximilien nasquit le douziesme jour de mars 1445. En son enfance, jusques 14 ou 15 ans, il estoit d'un esprit pesant et tardif en sa parolle; mais estant parvenu en age, il récompensa amplement ce défaut par prudence et par promptitude de langage, spécialement au latin. Il surpassa tous les princes chrestiens de son temps en vigueur d'esprit, héroïque en vivacité, en promptitude, en vertus domestiques et publiques, politiques, militaires et zèle à la religion et magnificence digne d'un tel prince, et magnanimité invincible, tant en prospérité qu'adversité. Il estoit aussy grand amateur de sciences; c'est pourquoy icelles, qui estoient endormies en Allemagne, s'esveillèrent de son temps par son intermise et causa que grand nombre de bons esprits mirent la main à la plume pour le fait des histoires, si comme Cuspinian, Nauclère, Conrad, Peutinger, Jacques Moulins et autres.

Les nopces et festins dudit mariage ayant pris fin, l'archiduc alla par toutes les provinces et principales villes du Pays-Bas, où il receut le serment de fidélité et hommage, au nom de sa femme, de tous les seigneurs et vassaux d'iceux, auxquels, par serment réciproque, il ratifia leurs privilèges, coustumes, statuts, anciennes franchises et liberté. Et pour obvier aux invasions des François, fit bien tost assembler une armée de treize à quatorze mille hommes.

Le 17 de septembre, par un jour de mercredy, à six heures du matin, ainsy que quelqu'un essuoit la poudre de canons en l'hostel de la ville de Mons, laissa cheoir par mal adventure quelque petite estincelle de feu sur ladite poudre, dont l'on avoit fait amas pour résister à l'ennemy. Si tost qu'elle sentit le feu, aussy tost s'esleva le plus horrible et espouvantable son que ceux qui en furent espouvantés cuydèrent que les diables fussent deschaisnés et que le monde prenoit fin. Les pierres se fendoient et saylloient sur le Marché si rudement que personne ne s'y osoit tenir. Les gistes et les sommiers en allumant se détordoient; les chambres et les maisonages par dedans elles tresbuchoient. Ce foudroyant accident apporta grand dommage et perte à ceux de Mons. Le seigneur de Dormans, ensemble madame sa femme, furent piteusement estains par un pan de mur qui tomba sur eux. Autres personnes jusques à six furent par ceste soudaine tempeste occis.

Le 2 de novembre, par un jour de dimanche, feste de sainte Waltrude, patronesse de la ville de Mons, l'archiduc Maximilien fit sa joyeuse entrée en ladite ville, où, après avoir reçu le serment de fidélité, presta aussy serment comme palatin du Haynaut.

(Voir l'Appendice, CV.)

Durant le séjour de l'archiduc en la ville de Mons, les François, qui estoient en garnison dedans la ville de Chimay, accompagnés d'aucuns autres des marches prochaines en nombre de six cents chevaux et trois cents piétons, se mirent au champ pour piller la terre de Beaumont et le pays à l'environ, sous la conduite d'Auréole et du seigneur de Maune. Ce qu'estant venu à la connoissance des seigneurs de Barbençon, messire Fréderic de Witten et le Veau de Bouzanton, iceux soixante seigneurs, poursuivirent les François avec deux cents chevaux et trois cents piétons, et les trouvèrent à Froid-Chapelle, chargés de butin. Les Bourguignons pesoient fort le fait à cause que les

François les excédoient en nombre et redoutoient fort de se joindre à eux; mais messire Fréderic, pour leur donner un vif courage, leur respondit : « Clignez vos yeux, ne les regardez pas, ils ne nous sont que bien à point. » Chascune des deux compagnies avoit un ruisseau à passer, et chacune aussy le passa tout aussy tost l'une que l'autre, et puis sans guères marchander ils donnèrent dedans ensemble. Messire Fréderic de Wittem et le Veau de Bouzarton chargèrent sur eux de bon hait. Aucuns des François planèrent pour ruer jus les archiers et picquenaires; mais le seigneur de Barbençon, qui les tenoit sur aisle et les avoit pris en charge, se conduisit si dextrement que par iceux mesme les François furent défaits. Les Bourguignons, qui ne perdirent un seul homme, leur donnèrent la chasse, qui dura plus de deux lieues. Trois jours après ceste dure rencontre, les femmes trouvèrent ceux qui s'estoient cachés ès buissons. Si les ramenèrent bien liés et garottés. Ils perdirent vingt hommes morts sur le champ, deux chaisnes d'or, soixante brigantines, deux cent cinquante prisonniers et autant de chevaux. Dont pour tesmoignage de la victoire, messire Fréderic, qui grand honneur y acquist, présenta à l'archiduc, lors estant encore à Mons, l'estandard d'Auréole et deux guidons, lesquels il avoit conquis à la journée, sur lesquels estoient figurés un loup qui estrangloit les moutons.

Au mois de décembre, ès festes de Noël, messire Philippe de Croy, comte de Chimay, ayant du consentement de l'archiduc mis sus certain nombre de gens pour escheller et reprendre sa ville et chasteau de Chimay, partit la nuit accompagné des seigneurs de Boussu, de Maingoval, de Barbençon, de Bievres, de Gruerie, du Veau de Bouzanton, du bastard d'Auxy, de Claude de Suete et d'autres nobles personnages, comme aussy escuyers de leur suite, jusques au nombre de sept à huit cents chevaucheurs, lesquels tous se trouvèrent près de Chimay. La nuit estoit trouble et obscure, le vent assez dur et horrible, et estoit environ huit à neuf heures. Ils dressèrent bien quoyment leurs eschelles; et affin que les François n'ouïssent leurs

besoignes, Jean Robert, maire de Chimay, qui avoit attiré son seigneur a tel exploit, leva bruist. Le Veau de Bouzanton conduisoit la première eschelle, par laquelle monseigneur le comte, tot après le premier monté, se trouva dessus la muraille. Il n'y avoit guères de gens qui faisoient le guet, tant pour la dureté du temps que pour la nuit, qui lors estoit de grande récréation. Touteffois, de première venue ils trouvèrent deux hommes, l'un dormant, qui estoit bourgeois, l'autre veillant, qui estoit François, lequel se rendit prestement bourguignon, et qui plus est ayda à parmonter les autres. Tant est que ledit comte et les seigneurs ci-dessus mentionnés en petit nombre se trouvèrent sur les cresteaux, ils furent apperceus de ceux qui visitoient le guet, tellement qu'ils esmeurent un gros effroy, criant et sonnant à l'arme. Les Bourguignons d'autre costé firent sonner par leur trompette à l'assaut et ville gagnée, en criant : *Bourgogne! Chimay!* Le capitaine Auréole s'estoit party dès le matin à toute sa charge de cent lances; mais monseigneur de Maune, ensemble ses trois frères, estoient demeurés en garnison en nombre environ de cent lances, desquels les uns estoient au chasteau, les autres dedans la ville pour soupper et faire grande chière. Aux cris des hommes et femmes, les François furent prompts de pourveoir à leurs deffenses, comme les Bourguignons se diligentoient à parachever leur entreprise. De sorte que ces deux parties se rangèrent sur le Marché barbe à barbe, front contre front. Et lors le comte de Chimay encouragea par ses parolles un chacun des siens à bien faire, et fit prestement chevalier de sa main Charles de Rubempré, seigneur de Bievres. A donc les Bourguignons et François se chargèrent l'un l'autre. Les Bourguignons rompirent les François tellement qu'ils furent défaits. La ville fut regagnée. Les Bourguignons demeurèrent morts sur la place en nombre de trois; les François vingt-deux. Aucuns d'iceux furent faits prisonniers. Le demeurant se sauva au chasteau, lequel fut aussy tost assiégé par ledit comte. Le seigneur de Maune y estoit dedans avec vingt-deux nobles hommes et autres de petit estat, lesquels jettoient de mortiers

et autres engins sur les Bourguignons. Le comte désirant continuer son entreprise et avoir hastif secours, manda ces nouvelles à l'archiduc; mais à ceste heure, les gendarmes d'iceluy estoient tant occupés au ravitaillement de la ville de Douay qu'il ne peut avoir quelque ayde, ny mesme de ceux qui lui avoient promis. Neantemoins messeigneurs de Croy, de Ligne et de Chanteraine y vinrent avec soixante chevaux; mais ce petit nombre de gens ne le put guères ayder. Quand Jean de Longchamp, qui estoit arrivé au siège avec quatre cents Namurois, vit que autre secours n'y avoit, retourna hastivement. Ceux du chasteau, disetteux de vivres, faisoient de nuit aucuns signes de feu aux François, dont les François, en habits dissimulés, s'entremesloient avec des Bourguignons, portant pain et chair cachement. Si furent pris avec ces vivres et confessèrent plainement comme le capitaine Auréole et autres de France et autres venoient avec grosse armée pour secourir les assiégés. D'autre part, plusieurs bourgeois plus affectés au butin qu'aux armes se partoient secrètement sourdés des dépouilles des François, et se tiroient en leurs marches. Pourquoy le comte de Chimay, considérant ces choses et que secours ne luy venoit et qu'il estoit abandonné de ceux qui le devoient ayder, retourna par devers son prince le 12 de janvier.

1478.

Le septiesme jour de janvier, à huit heures du soir, le feu s'esprit aux faubourgs de Tournay en la rue du Val d'Orques et brusla quarante mesnages, plusieurs granges, estables, bestes et un enfant. Le vent emportoit grosses flamesches par dessus la ville, depuis la tour Blandinoise jusques oultre la tour du Bruil, avec grand danger de plusieurs maisons de ce quartier, qui estoient dedans la ville couvertes d'estrain, avec grande crainte et trouble de toute la ville. Or, de ce désastre fut cause

un garson de Lannoy, qui mit des fusées en aucunes couvertures de maisons ; mais Dieu envoya une si grosse pluie qu'il n'advint point de mal en la ville.

Le 14 de février, ainsy que la ville de Valenciennes entretenoit en ce temps à ses propres despens cent cinquante mousquetaires allemands, dix d'iceux partirent cauteleusement de ladite ville par un samedy, et s'allèrent jeter dedans le chasteau de Harcies, s'entendant avec cinq ou six de leurs compagnons qui gardoient ledit chasteau pour le seigneur du lieu ; dont se voyant tous ensemble les plus forts, ils detinrent prisonniers madame de Harcies, sa famille, avec le bastard et tous ceux qui lors se tenoient; puis ayant mis le feu en la basse cour pour donner signe à leurs adhérents, serrèrent la porte et tinrent ledit chasteau contre tous comme place conquise. Monseigneur de Harcies, qui se confioit du tout à ses arquebusiers de son chasteau, estoit lors à la cour du prince. Le capitaine estoit en Valenciennes, et ceux qui y devoient avoir regard estoient escoutant les vespres en l'église. Ledit seigneur et ses sujets avoient mis et enserrés dedans ledit chasteau grande chevauce comme en leur singulier réfuge. Ces dures nouvelles espandues en Haynaut furent difficiles de porter à plusieurs gens, car ceux des villes voisines doutoient qu'à l'ayde des François ils empescheroient la rivière de Hayne, de manière telle que nuls vivres pourroient descendre. A raison de quoy, les Valenciennois envoyèrent un très-gentil escuyer, Néapolitain, assez éloquent et bon homme d'armes, nommé Roys de Boucquant, dit Rondelet, ensemble celuy qui les avoit levés ès Allemagnes, afin de sçavoir leurs intentions, et pour convenir avec eux en la rendition dudit chasteau; mais leurs demandes furent si grandes et hors de raison que rien ne purent besoigner.

Monseigneur le grand maistre de France, qui lors estoit au Quesnoy, s'entendoit aucunement avec lesdits arquebusiers; et quand vint le mardy ensuivant 17 février, environ dix heures du matin, fit partir de sa garnison quatre à cinq cents chevaux sous la conduite du seigneur de Montfaucon, accompagné du seigneur de Saint-Marcel, de Floquet, Conrad, le grand

Bertrand et autres compagnons bien montés. En peu de temps se trouvèrent au pont à la Hayne ; et par l'avantage qu'ils eurent d'aucuns navires chargés de bois, les huys et les fenestres qu'ils prirent aux villages, ils passèrent le pont vingt lances seulement et se trouvèrent devant Harcies, où aucuns d'eux en moindre nombre que ceux de dedans entrèrent au chasteau et parlementèrent ensemble deux bonnes heures.

Quand Philippe, monseigneur de Clèves et Jacques Galiot furent advertis que les François estoient sur les champs, ils assemblèrent les compagnies des gens de guerre de Valenciennes et sortirent ce jour, environ deux heures et demie, en très-belle ordonnance : premier, Jacques Galiot et sa compagnie, puis cent archiers d'Angleterre, tous piétons, desquels estoit capitaine Thomas Dorican ; les piquenaires ensuivant que conduisoient Anthoine de Sains et Claude de Sucre, cent arquebusiers de Valenciennes; et en la dernière bataille Philippe, monseigneur de Clèves et sa compagnie où estoient monseigneur de Duisant, le seigneur de Famars, le seigneur de Wargny, Anthoine, son frère, Rondelet et plusieurs gentils compagnons aventureux et bien montés. Ce stinpendant les François séjournoient à Crespin, sourattendant que leurs vingt lances et leurs parlementeurs eussent repassé le pont. Ils avoient leur guet sur les champs; mais la neige tomboit si espessement et drue qu'ils ne pouvoient appercevoir l'armée des Bourguignons, de laquelle il entra partie à Crespin avant qu'ils le pussent noncer à leurs gens. Quand les François se sentirent approchés, ils se mirent en belle ordonnance selon la faculté du lieu et eslevèrent un merveilleux cry. Tous les archiers bourguignons se mirent à pied, lesquels firent très-bon devoir, souverainement les Anglois : leurs flesches voloient aussi drues que la neige. Jacques Galiot fit donner le dedans. Les Allemands d'autre costé deschargèrent leurs bastons et leur firent grand grief ; enfin les François furent rompus et mis en desroy, et furent les uns occis et noyés, les autres pris et mis en fuite. Il n'y eut que cinq à six Bourguignons navrés. Conrad fut tué des mains de Rondelet, auquel il vouloit bailler sa foy. Le seigneur de

Saint-Marcel se cacha quelque part, puis revint trois jours après au Quesnoy. Les François perdirent en ceste dure rencontre que morts, que pris, que noyés, environ six-vingts hommes, et eussent eu plus grand meschief si la nuit ne fust venue si tost. Ce soir rentrèrent en Valenciennes Philippe, monseigneur de Clèves, Jacques Galiot et toutes les compagnies, avec prisonniers, cornettes, armures, brigantines, chevaux, despouilles de morts : tel y alla de pied mal accommodé, lequel retourna à cheval bien monté.

Le 23 du mois de février, au temps de quaresme, fut le couvent des frères prescheurs, dits Dominicains, de Valenciennes, réformé du consentement maistre Léonard, Mansuete de surnom, Italien de nation, natif de Perouse, maistre de l'ordre Saint-Dominique trente-et-unième, à l'instance de messire Jacques de Luxembourg, seigneur de Fienes, chevalier de la Toison d'or, lequel introduisit dedans ledit couvent religieux, tant nobles de race qu'en vertus. Lors ledit estoit sous la congrégation de Hollande et demeura sous icelle jusques à l'an 1515, auquel an fut remis en la province de Germanie inférieure, comme l'on voyera cy-dessous audit an 1515.

Un peu auparavant l'introduction de ceste réformation, il y eut du grand dommage au couvent desdits Dominicains, à cause d'un feu qui s'esprit par meschief.

Le cinquiesme jour de mars, les chaperons blancs de Gand bruslèrent auprès de Tournay tout le bourg d'Antoing, pour ce que les manans, avec messire Jean de Melun, leur seigneur, tenoient le party du roy de France. Durant ce temps, la ville de Tournay estoit en grande disette de vivres ; car peu auparavant, l'archiduc d'Austriche, accompagné de dix ou douze mille hommes, s'estoit monstré à la vue de Tournay. Les gens mirent le feu à Blandain, Honnevain, Marquain, Orques, Froyenne, Maire et autres villages des environs de Tournay. Davantage, les vivres qu'on amenoit de France par Arras ne pouvoient passer à Bovines pour l'empeschement que les

Bourguignons y mirent. Touteffois, au dix-neuviesme jour du mois de mars, les vivres y arrivèrent si suffisamment avec tant de gens de guerres qu'il y eut lors plus de huit mille chevaux logés tant en Tournay qu'ès faubourgs.

Le septiesme jour de mars, les François bruslèrent le village de Cysoin et la basse cour de l'abbaye, pour autant que les Bourguignons y avoient esté logés, et firent depuis grand dégast ailleurs.

Le vingt de mars, jour du bon vendredy, après que les François virent ceux de la ville de Condet ne pouvoir estre pratiqués, ny par douces promesses ny par menaces, et mesme que leurs desseins estoient descouverts, par lesquels ils avoient marchandé la vendition de ladite ville à un gentilhomme nommé Jean Persot, en luy donnant certaine somme de deniers; enfin audit 20 de mars, le seigneur de Lude, lieutenant du roy de France, qui se tenoit en Tournay, envoya un héraut à Condet avec certaine lettre contenant comment il avoit plu au roy de luy donner avec la terre de Leuze celle de Condet, et estoit son vouloir que les bourgeois et manans d'icelle ville envoyassent leurs députés vers luy pour traiter de ceste matière, et pour lesquels il envoyoit sauf-conduit. Et comme plusieurs fois il les avoit faits sommer de rendre la ville, et de fait les sommoit une fois pour tout, que s'il y avoit quelque défaut, il ne manqueroit à ruiner leur ville par feu et autre dégast. Les manans luy mandèrent pour toute response qu'ils estoient tant empeschés à faire leurs flans pour les Pasques qu'ils ne pouvoient entendre à ses sommations. Les Tournaisiens s'employant à toute force d'avoir Condet, et leur sembloit que plusieurs biens pouvoient arriver en leur ville par la rivière de l'Escaut, qui couroit de l'un à l'autre. Si donnèrent à entendre au roy que Condet estoit quasy l'armoire au pain des Valenciennois, et que s'ils perdoient une telle nourrice, ils seroient comme assiégés; et que par la prise de Condet, qui grandement leur desplaisoit, il parviendroit facilement à la jouyssance de Valenciennes, dont

donnèrent au roy quinze cents ridres pour furnir ceste entreprise. Le roy, qui entendit volontiers ce propos, conclut d'assiéger Condet. Il fit préparer son armée, monter ses gens d'armes, habiller les francs archiers, charger ses engins, marcher ses bataillons et descendre à grande puissance en la ville du Quesnoy, qui lors tenoit son party. Or, pour ce qu'il estoit expédient que ses engins et la pluspart de son armée passassent par le pont à la Hayne, il se mit au-dessus du chasteau de Harcies, et traita tellement avec les arquebusiers, qui l'avoient cy-devant emblés par cautelle, qu'ils le rendirent en sa main.

Les François se trouvèrent devant le chasteau de Ville fort à merveille, appartenant lors à monseigneur de Fiennes; ils firent semblant de l'assaillir. Le bastard de Ville, qui l'avoit en garde avec aucuns paysans, le rendit pour un mieux au bastard de Floyon, et ceux qui estoient dedans se retirèrent en la ville de Mons.

Dedans le chasteau de Bernissart se tenoit un homme de guerre nommé Prudence, parent à Jacques Galiot, lequel, sentant la venue du roy, pilla ledit chasteau avec aucuns Italiens, qui tost boutèrent le feu dedans.

Le 26 de mars, par un mardy, le roy de France fit mettre, à quatre heures après midy, le siège devant la ville de Condet. Les Tournaisiens arrivèrent par eau à grande puissance de gens, d'artillerie et de vivres. Dedans Condet estoit en chef monseigneur de Maingoval, madame de Condet, le seigneur de Condet et le seigneur de Frasne et ses enfants; les bastards de Condet et de Frasne avec environ vingt-cinq lances et quatre cents arquebusiers, et estoient en tout quatre cents combattants. Le mercredy ensuivant, le roy deslogea du Quesnoy avec sa puissance, et tirant vers Condet assiégea le chasteau de Monstreul-sur-Hayne, appartenant à monseigneur de Ligne. Il fit horriblement battre le donjon du chasteau et mettre ses gros engins devant la porte; ils estoient dedans environ quarante

compagnons, lesquels, voyant qu'à la longue ne pouvoit tenir serrée, se rendirent corps et biens sauves. Aucuns d'eux furent amenés devant Condet comme prisonniers. Ce mesme jour, pour en faire monstre aux assiégés, affin que plus tost s'inclinassent à rendre la ville; mais ce ne les amollit guères, mais en furent plus courageux. Car quand vint à l'après disner, environ deux heures, un gentil compagnon nommé Baudon, bastard de Condet, autres gentilshommes de l'hostel du comte de Romont, avec vingt autres gens de guerre espris de grande hardiesse, descendirent par eschelle près la porte Raimbaut et firent une saillie sur les François, lesquels ils trouvèrent en desroy. Ils chargèrent sur eux, prirent marteaux pour serrer leurs engins et saisirent aucuns paniaux de leurs ennemis, lesquels ils apportèrent en la ville pour tesmoignage de leur emprise, et rentrèrent sans quelque perte. De ceste saillie furent les François fort estonnés et pensèrent bien lors qu'ils avoient affaire à gens plains de grand courage.

Le roy fit ordonner son siège, faire tranchées, affuter engins, tendre pavillons et besoigner chacun, et s'estendoit son oost depuis la maladrie de Condet, où le roy se tenoit, jusques au bois.

Le seigneur de Mouy, accompagné de huit cents lances, se tenoit d'autre costé vers Frasne, affin que nul secours ne venist de Valenciennes. Et estoit l'armée du roy estimée à plus de vingt mille hommes. Le roy à toute diligence fit battre la ville de Condet de quatorze gros battons, courtaux et serpentines, entre lesquels estoient *le Doyen des Pères* et *le Chien d'Orléans*. Horrible chose et la plus espouvantable de jamais estoit d'ouyr ce foudroyant orage, qui dura jour et nuit l'espace de vingt-huit heures continuelles. Ce hideux tonnoire fut ouy jusques auprès de la ville de Bruges, où l'archiduc d'Austriche célébroit la feste de la Toison d'or. Et le jour auparavant, la garnison françoise de Tournay brusla Renay, défendue par huit cents Flamands.

Le dernier jour du mois de mars, par un jeudy, feste de l'Ascension de Notre-Seigneur, l'archiduc tint chapitre de

l'ordre de la Toison d'or en la ville de Bruges. Il fut premièrement créé chevalier dudit ordre par le seigneur de Ravestain; et puis, comme chef de l'ordre, esleut douze chevaliers pour les mettre en la place des décédés, sçavoir :

Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol;
Jacques de Savoye, comte de Romont;
Guillaume, seigneur d'Egmont;
Walfart, seigneur de Borselle et comte de Grandpré;
Josse de Lalaing, seigneur de Montigny;
Philippe de Bourgogne, seigneur de Bievres;
Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes;
Barthélemy, seigneur de Lichtenstein.

Les autres places qui restoient des douze, demeurèrent vacantes.

L'archiduc fut conseillé d'accélérer et relever ledit ordre, d'autant que la commune renommée estoit que le roy de France vouloit relever ledit ordre comme duc de Bourgogne, et vouloit dire que par les ducs de Bourgogne estoit cest ordre fondé, et luy sembloit qu'il se fortifieroit pour relever icel ordre, et que sa conqueste de Bourgogne en vaudroit de mieux; mais l'archiduc anticipa.

Durant que se célébroient les solemnités dudit ordre, nouvelles vinrent à l'archiduc que le roy de France assiègeoit la ville de Condet et la battoit furieusement. Il avoit fait tirer ses engins sus la porte Raimbaut et promis mille escus à ses canonniers, moyennant qu'en le vendredy elle seroit cassée et démolie. Tant fut bastue qu'elle tresbucha de haut en bas, remplit les fossés et osta l'eau aux assiégés, qui en estoient grandement espouvantés. Les arquebusiers de Condet, pour un espace de temps, firent un grand et merveilleux devoir; mais un Allemand de l'oost du roy, qui autrefois avoit esté capitaine à Nuys, nommé Musebacq, parlementa avec eux à telle heure quonques, puis ne firent beau fait, et estoient fort travaillés de

sommeil pour le labeur continuel. Pendant ladite battrie fit le roy dresser un chat de bois, grand et spacieux, pour lequel il pouvoit venir tout à couvert et à grande compagnie jusques au bord du fossé de la ville. Lors les assiégés perdirent une grande partie de leur courage. Environ soixante paysans se retirèrent de leur garde et sortirent par l'escluse; autres saillirent par dessus les fossés. Les Allemands redoutoient l'assaut. Madame de Condet avoit en ceste affaire courage d'homme sans monstrer signe d'espouvantement, ains incitoit chacun à la deffence. Les arquebusiers ne furent de ceste opinion. Le seigneur de Maingoval ne s'y vouloit nullement condescendre, et les pria beaucoup de reprendre courage pour soustenir les assauts de l'ennemy. Les prières et requestes n'eurent lieu et respondirent que, touchant leur part, ils avoient traité au roy, et touchant la sienne, bien luy convenist. Et tantost Jean Le Cat commença à parlementer de la rendition et desvallèrent les médiateurs par les murailles, et allèrent parler au roy, qui se tenoit ès fossés emprès la porte de Raimbaut, accompagné des seigneurs de Lude, d'Angoulesme, de Beaujeu, de messire Philippe de Crevecœur et autres grands barons de France. Il fit convenir le seigneur de Maingoval en sa présence, et luy dit : « Sire de Maingoval, il est en nous de faire de vous notre volonté. — Il est en vous, cher sire, respondit ledit seigneur, mais je tiendrai tousjours léalement mon party. » Le roy appercheut qu'il n'estoit pas à corrompre par paroles. Si est qu'il ploya à son ayse les bastards de Condet et de Frasne, Anthoine Galot et autres, qui luy firent serment. Ainsy se rendit Condet au roy par appointement le vendredy premier jour de may, à trois heures après disner, par tel, sy que le seigneur de Maingoval, la dame de Condet, ses enfants, les Allemands et ceux qui vouloient tenir ce party s'en iroient sauves leurs corps et biens. Ceste nuit coucha le roy en sa tente, et les François entrèrent en Condet, qui ne firent aucun desroy; mesme les Bourguignons desmeurèrent paisibles avec eux en leurs maisons et logis; lesquels lendemain, 2 de may, sortirent par sauf-conduit avec leurs bagues vers l'archiduc qui, le jour

de devant, estoit sorty de Bruges, entendant l'assiègement de Condet, et estoit ce jour arrivé vers Mons avec le comte de Chimay.

Le roy fut grandement esmerveillé avec tous ceux de son oost, comment si petit nombre de gens avoient si longuement tenu et monstré si hardy courage contre si grosse puissance, et demandoient souventeffois si plus n'y en avoit, car ils espéroient trouver par milliers ce qu'ils trouvoient par cents. Et touteffois les Bourguignons n'avoient durant tout le siège perdu que dix-huit hommes de guerre et une femme.

Le jour ensuivant, 3 may, le roy ouyt la messe au vieux Condet, où il donna mille francs pour fonder chaque jour de l'an une messe perpétuelle. Les chanoines de Condet en receurent les deniers. Le roy entra un jour dedans la ville par la poterne du chasteau, et sans visiter l'église Notre-Dame s'en alla disner au logis du plus pauvre pescheur de Condet, mais ne s'arresta en la ville. Les François tinrent les habitants paisibles autant que le roy y séjourna, lequel y mit très-grosse garnison, et firent à l'ayde des Tournaisiens plus de réparations de bastilles et fortifications en un mois que les Bourguignons n'avoient fait en un an.

Ainsy le roy se départit, ayant promis aux habitants de Condet de les entretenir en paisible union sans quelque violence, sy avant qu'ils tinroient tousjours son party; ce qui ne leur fut pas tenu par les François après le département du roy, car le 9 de may, nuit de la Pentecoste, environ deux heures après disner, les capitaines d'icelle ville firent cryer par le roy, à son de trompette, que tous les habitants et manans, hommes, femmes et enfants de quelque estat qu'ils fussent, sur paine de la hart, sortissent incontinent et sans délay hors de la ville ainsy habillés qu'ils estoient, sans rien emporter de leurs biens; dont les uns se départirent pour éviter la paine criminelle, les autres se laissèrent gouverner au bon plaisir des soldats.

Les nouvelles espandues par pays de la prise de Condet,

aucunes bonnes villes et chasteau tenant le party de l'archiduc s'effrayèrent grandement et de telle sorte, que le chasteau d'Obye, qui lors appartenoit au fils madame la séneschale de Haynaut, fille de monseigneur de Mouy, fut environné de François. Anthoine de Chimay, pour préserver la place d'estre bruslée et sauver ceux qui s'estoient illec sauvés, s'apensa qu'il le rendroit en la main de Jacques de Mouy, frère germain à ladite dame; lequel par octroy et consentement du roy, le tint en saisine. Ceux qui ne voulurent tenir son party s'en allèrent corps et biens sauves.

Dedans le chasteau de Briffœil se tenoit Anthoine de Moriamez, lequel voyant ses voisins porter la croix droite et que nul secours s'amonstroit, fit charger tous ses biens, abandonna la place et mit le feu dedans.

Le chasteau de Ligne avoit esté fort menacé, tellement que les Tournaisiens luy avoient bruslé la basse cour; touteffois en ce fol ouvrage le bastard de Ligne se mit dedans en attendant toutes adventures, et ne fut plus avant endommagé.

Le chasteau de Baillœil, qui appartenoit à monseigneur de Ligne, fut fort désiré des François, qui le pensèrent emporter soudainement sans coup férir, et de fait le roy l'envoya sommer par ung de ses hérauts. Montaigle, un gentil escuyer de l'hostel, en l'absence de monseigneur son maistre, avoit pris le chasteau en garde; lequel, quand il sentit l'approche de cest officier d'armes, pour luy donner à entendre qu'il y avoit forte garnison, laquelle à la vérité estoit assez petite pour soustenir gros fait, fit armer tous soldats, paysans et arquebusiers, desquels les uns s'amonstroient aux fenestres et autres les accompagnoient pour ouyr la légation du héraut, lequel de prime face adressa sa voix au capitaine et luy somma de rendre ledit chasteau au roy de France. Montaigle respondit que son maistre luy avoit mis en garde, et que jamais à autre n'en donneroit la possession, et estoit grandement esbahy quel droit

le roy y prétendoit avoir. Quand le héraut se vit servy de si dure response, après plusieurs menaces, reprit son chemin; et les arquebusiers, par certain signe que Montaigle leur avoit donné, déchargèrent en un mesme instant tous leurs bastons, au son desquels le héraut respondit : « Je ne cuydois par qu'en si petite chapelle y eust si grosses orgues. »

Le chasteau d'Estambruge estoit abandonné aux François, qui le destruisirent depuis par feu, après que les Tournaisiens eurent bruslé tout le village.

Le chasteau de Boussu fut sommé des François. Monseigneur de Boussu, qui lors estoit avec l'archiduc, l'avoit laissé en la garde de Jean Gossart, accompagné de trente lacqués avec aucuns mousquetaires et paysans qui s'y estoient retirés. Ledit Jean Gossart alla parlementer avec monseigneur de Saint=Marcel, conducteur des François, tellement qu'au retour il descouragea ses compagnons et leur dit: « Nous sommes tous perdus, nous ne pouvons estriver contre l'esguillon; nous avons bon appointement si nous voulons tirer de bons colliers. » Les paysans doutant plus grande puissance, considérant que la ville de Condet avoit esté pauvrement secourue en son extrême nécessité, et n'espéroient quelque ayde hastive, s'inclinèrent facilement à traiter; dont rendirent la place, leurs biens et leurs corps sauves, sans rien emporter des bagues d'icelle. Ainsy le seigneur de Saint-Marcel se boutta dedans pour les François, et Jean Gossart fit serment au roy et suivit son armée. Aucuns des mousquetaires gardèrent le chasteau, et les lacqués retournèrent vers madame de Boussu, qui pouvoient estre environ vingt-huit, laquelle les entretint jusques à la revenue de monseigneur son mary.

La ville de Saint-Gislain, voyant le chasteau de Boussu en la puissance des François, estoit en grand bransle, et jaçoit que messire Jean d'Imbreselle, capitaine d'icelle, la reconforta à son pouvoir; touteffois plusieurs qui la devoient garder se

mirent dehors secrètement. Et se trouva ledit capitaine seulement accompagné à ce destroit de cinquante hommes, et crois que si les François eussent poursuivy leur bonne fortune, que ladite ville eut esté facilement conquise par iceux.

En mesme temps, les François de la garnison de Tournay et des places voisines s'estant mis ensemble en nombre d'environ huit cents chevaux, coururent jusques à Audenarde et enlevèrent grand butin des villages à l'environ. Ce que voyant les Flamands allèrent trouver en nombre de huit cents piétons, sous la conduite de Jean d'Adisele et Thomas d'Aurican, capitaine anglois. Ils les rencontrèrent à Eslegem et les chargèrent de telle sorte qu'ils leur ostèrent le butin, et outre ce les François demeurèrent partie morts, partie prisonniers jusques au nombre de quatre cents.

Durant ces menées, l'archiduc estoit en la ville de Mons, assemblant une grosse et puissante armée pour chasser les François hors ses terres, lesquels avoient jà empiété beaucoup de places en Haynaut. Les seigneurs qui le servoient estoient : le comte de Romont, le comte de Chimay, le comte de Nassau, le marquis de Baden, Philippe, monseigneur de Ravestain; monseigneur de Bievres, monseigneur de Croy, monseigneur de Fiennes, messire Jean de Luxembourg, monseigneur de Lichtenstein, allemand; monseigneur de Pières, monseigneur d'Arsy, monseigneur de Hames, messire Jean de Bergues, monseigneur de Haultbourdin, le bastard de Brabant, monseigneur de Montigny, monseigneur de Vernus, monseigneur de Ligne, monseigneur de Barbençon, monseigneur de Maingoval, monseigneur de Boussu, le seigneur de Condet, le seigneur de Frasne, monseigneur de Chanteraine, le Veau de Bouzanton, Jacques Galiot, Claude de Sucre, Salazar, Anthoine d'Oysy et autres grands seigneurs.

L'archiduc ayant fait tous ses appareils de guerre, envoya le comte de Romont et le seigneur de Ravestain avec quatre mille

Allemands assiéger le chasteau de Boussu. Ils furent là deux jours battant la place. Enfin le seigneur de Saint-Marcel, qui y estoit, voyant qu'il ne pouvoit avoir secours, se rendit avec ses gens à la volonté de l'archiduc, sauves leurs vies, dont ils furent emmenés en la ville de Mons prisonniers, et le seigneur de Saint-Marcel fut long espace de temps détenu prisonnier au chasteau de la ville.

Incontinent après cest exploit, lesdits seigneur le comte de Romont et le seigneur de Ravestain, accompagnés de huit cents chevaux et bon nombre de piétons, allemands et suisses, allèrent sommer par héraut le chasteau de Terlon. Le seigneur de Havrecq, qui en estoit capitaine pour le party du roy de France, le rendit par appointement. Ceux qui estoient dedans se rendirent leurs vies sauves, et furent emmenés prisonniers à Mons, et furent incontinent délivrés par ledit seigneur de Havrecq, qui les mena en France.

Les François, qui tenoient le fort chasteau de Ville, n'osèrent attendre la puissance de l'archiduc; s'y bouttèrent le feu et bruslèrent la place. Et Jacques de Mouy rendit le chasteau d'Obye à son nepveu le séneschal de Haynaut.

L'archiduc partit avec son armée de la ville de Mons et fit son premier logis à Quesme et Hornu, et de là arriva à Crespin, où il avoit le jour de devant envoyé une partie des Allemands qui attendoient sa venue, si l'archiduc avoit grande volonté de se joindre à ses ennemys.

Le roy avoit à ceste heure mis forte garnison en la ville de Condet, où estoient en chef le seigneur de Mouy, son fils, le bailly de Tournaisis, Auréole et deux cents lances. Nonobstant ce ils estoient en paine pensant bien qu'ils seroient salués assez durement. A raison de quoy ledit seigneur de Mouy envoya hastivement en Arras son fils par devers le roy, luy requérant hastif secours. Le roy renvoya lettres audit seigneur de Mouy

par sondit fils que icelles vues, ils se partissent de Condet et fesissent boutter le feu dedans, où pour mettre ceste tragédie en exécution, le 2 du mois de juin, par un mardy, ledit seigneur de Mouy fit par ses gens batteler les cloches de la grande église. Les habitants s'esmerveilloient de tel hautain batelage. Ils demandoient les uns aux autres de quel saint on faisoit la feste. Il leur fut commandé que tous ensemble ils se rendissent en ladite église pour remercier Dieu d'une heureuse fortune arrivée au roy. Quand ils furent tous assemblés en ladite église, le seigneur de Mouy fit appeller hors d'icelle deux chanoines, qui estoient bien embesoignés à chanter le *Te Deum*, et leur commanda si tost enserrer tous ceux qui estoient en l'église; et comme ils faisoient ce devoir, la garnison pilloit la ville et chargeoit bagages, non seulement les leurs, ains ceux du peuple qui prioit pour le roy de France. Puis quand chacun eut son sac plain et que les batteaux furent chargés, ils mirent le feu en six lieux de la ville, qui totalement fut bruslée, réserve l'église et quatorze maisons. Sy tost que la flamme du feu monta contre le ciel, les François ruèrent leurs engins, qui estoient sur la muraille, dedans les fossés de la ville; ce qu'estant fait, ils abandonnèrent la place et chevauchèrent vers Tournay. Ils n'estoient au bout des hayes, quand les Suisses et paysans entrèrent dedans Condet à grand effort pour parpiller le résidu. Et ne demeura clef, ny clou, ny voerriere qui ne fut pris et ravy. L'église mesme fut fustée et despouillée d'ornements.

Semblablement la garnison de Mortaigne abandonna son fort, y ayant mis le feu en la ville et au chasteau.

Le 6 de juin, ainsy que l'archiduc estoit party de Crespin et logeoit à Saint-Saulve, partirent au point du jour, qui estoit un samedy, aucunes compagnies de l'oost dr l'archiduc, entremeslées d'Allemands, Brabançons, Hennuyers, Italiens et Espagnols, de cheval et de pied jusques au nombre de six à sept mille combattants, se mirent sus pour faire une course devant le Quesnoy. Les François sortirent de la ville en bon nombre

sur les Bourguignons; mais ils furent rembarrés dedans leur ville par l'embuscade que le capitaine Galiot leur avoit dressée. Ils prirent touteffois et emmenèrent prisonniers huit Allemands et en tuèrent autres jusques à sept. Néantemoins, de leur costé fut tué monsieur de Baugemont, aventureux chevalier et bien aymé du roy. De quoy les François irrités firent massacrer de froid sang les susdits huit Allemands prisonniers.

Le roy de France estant adverty de la course qui s'estoit faite devant Quesnoy, par les gens de l'archiduc, et de la mort du seigneur de Baugemont, son grand amy, il en fut dolent, et lors pensa bien que le siège se devoit cloer quelque part. A raison de quoy il manda hastivement au comte Dampmartin, ses lieutenants et capitaines, qu'ils abandonnassent la ville du Quesnoy après y avoir mis le feu; mais ce mandement ne fut pas exécuté; car comme ils virent que les Bourguignons s'es= toient retirés, ils demeurèrent et gardèrent leur fort. Touteffois de ce jour en avant, le roy de France mitigea et amollit sa fureur. Aucuns attribuent ce changement à un remord de conscience qu'il avoit d'envahir les terres de l'Empire, et qu'avec ce il avoit esté informé du miracle qui estoit arrivé en l'église de Notre-Dame de Cambray le 20 du mois de may, nuit pré= cédente la feste du Saint-Sacrement. Lors que l'on chantoit à heure de complie: *O salutaris hostia, quæ cœli, etc.*, le ciboire où reposoit le *corpus Domini* descendit peu à peu visiblement devant tous sur l'autel, sans aucun artifice, mais bien miraculeusement, car les serrures du repositoire estoient bien fermées. Les François, qui lors estoient au service divin, furent assez esmerveillés, comme aussy tous les regardants.

Touchant l'arrivée de ce miracle en cest an nous apporterons ce chronographe :

o saLVtarIs hostIa QVe CoeLI pandIs ostIa,
beLLa preMVnt hostILIa da robVr fer aVXILIa
sIt eVDoXa patrI, nato VeIentI ab VtroQVe.

Soit donc pour causes précédentes que le roy modéra son ire, soit pour ce qu'il craignoit les forces de l'archiduc, il s'inclina à une trève, laquelle fut encommencée le 10 de juin, pour durer l'espace de huit jours, finissant le 17 dudit mois. Pendant ces trèves, qui depuis furent prolongées de cinq jours, le comte de Chimay besoigna si bien avec le roy, que les François, sans quelque violence, se départirent de la ville du Quesnoy; puis le seigneur de Maingoval, le Veau de Bouzanton et trois cents Allemands y entrèrent pour l'archiduc. Pareillement la garnison de Bouchain se retira en son party, et le seigneur de Boussu le prit en garde. Ceux de Tournay furent semblablement défaits de leur garnison. Sy fut aussy le chasteau d'Antoing, dedans lequel se mit messire Jean de Luxembourg.

Le roy de France estoit à Cambray au jour que ces trèves susdites furent publiées. Si fit sortir sa garnison à ce mesme jour, commandant à messire Louys Marafin, seigneur de la charité, de restituer aux églises les calices, argenteries et pierreries qu'il leur avoit ostés pour en faire chaisnes pendantes à son corps.

Ce mesme jour après-disner partit le roy de Cambray et donna à l'église Notre-Dame douze cents escus d'or, affin de les employer en douze plats d'argent pour mettre douze chirons lumineux à tousjours. A sa sortie, manda aux bourgeois que ès places où estoient ses armoiries, l'on auroit à y poser l'aigle impériale, et qu'ils se tinsent neutres, attendu qu'il s'alléguoit vicomte de Cambray; mais Marafin se fourra au chasteau de Selles et ne s'en alla jusques au dimanche ensuivant.

Or, nonobstant ces petites trèves et la retraite des François, l'archiduc ne se défit de son armée, ains se délogeant de Saint-Saulve s'en alla vers Douay pour approcher les frontières de l'ennemy; puis marcha avant jusques au pont le Sauch où les Flamands le vinrent servir à grande puissance, avenant la fin des trèves.

Durant ce la Bourgogne estoit grandement affligée par les rencontres et incursions des François. D'autre costé les Gueldrois, sous la conduite du seigneur de Moeurs, faisoient guerre aux Hollandois, Brabançons et Clèvois, laquelle continua l'espace de deux ans.

En ce mesme temps, l'archiduc fit ramener le Perron de Liège, que le duc Charles de Bourgogne avoit fait transporter en grand triumphe dudit Liège, et l'avoit fait placer au quartier de la Bourse de Bruges. Dont en peu de chose ledit archiduc acquit la bonne grace de Liègeois, qui luy estoient assez contraires.

Le 23 de juin, trois heures après-disner, en la ville de Bruges, fut né de l'archiduchesse Marie, Philippe, fils de l'archiduc Maximilien. Sa naissance est comprise en ce distique chronographique :

oMnIbVs aCCeptVs regnat noVVs eCCe phILIppVs.

Ce noble enfant fut depuis baptisé le 19 de juillet, en l'église Saint-Donat de ladite ville de Bruges. Les compères, qui luy donnèrent le nom de *Philippe,* furent messire Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestain, chevalier de la Toison d'or, au nom de l'empereur Fréderic, et messire Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, au nom de Henry VII, roy d'Angleterre. La commère fut et sa marraine madame Marguerite d'Yorck, duchesse douairière, veuve de feu Charles, duc de Bourgogne.

Estant les trèves susdites expirées, l'archiduc partit de Bruxelles avec toute sa noblesse de Flandre et Brabant, conduisant une belle armée et alla descendre au pays d'Artois, délibéré de recouvrer les villes et places que le roy de France avoit ostées à la duchesse sa femme. A cest effect, passant par Lille, se rendit au Pont à Vendrin, qui est un bourg entre Lille et Arras. Le roy n'estant lors guères loing assiégeant la ville de Lens en Artois, lequel entendant les forces de l'archiduc et

désirant de combattre envoya vers luy monseigneur de Courton, nepveu du comte Dampmartin, pour ralonger nouvelles trèves; mais l'archiduc n'y vouloit entendre et passa ledit pont de Vendrin avec toute son armée, et se vint mettre en bataille demy-lieue outre ledit pont, dont le roy fut malcontent et n'avoit volonté de combattre. Si est touteffois qu'il ordonna aussy son armée, durant quoy il pratiqua tant par l'intermise des seigneurs, notamment du comte de Chimay, que trèves nouvelles furent accordées pour un an entier, commençant le 11 du mois de juillet, à telles conditions:

Que le roy rendroit à l'archiduc, avant l'expiration du premier mois, tout ce qu'il occupoit ès comtés de Bourgogne et Haynaut: Ce que le roy accorda, mais plus pour la crainte des Allemands et Suisses, qu'il sçavoit ne voir volontiers que le comté de Bourgogne fut joint à la France;

Que les autres provinces demeureroient en l'estat tel de présent jusques à tant que les six personnages à envoyer en Tournay de chaque costé auroient arresté une paix entière et absolue;

Que le roy retireroit sa garnison hors de Tournay, et laisseroit icelle ville libre et neutre.

Quant au pourparler d'une paix, rien ne se fit, à cause que les François ne comparurent en Tournay, comme il avoit esté dit. Cependant, ces trèves accordées et publiées, les armées se séparèrent, chacun se retirant chez soy.

Le 7 de novembre, les Tournaisiens ayant la garnison du roy hors leur ville, convinrent avec l'archiduc d'avoir communication et trafique en Flandres, Brabant, Haynaut et ailleurs, durant les trèves et guerres comme en temps de paix, avec jouissance des rentes et tous autres biens d'une part et d'autre. Sy promirent de ne recevoir en leur ville aucune garnison françoise, de ne donner passage à aucuns gens d'armes du roy, ny leur faire avoir chevaux, harnas, fer, poudre, salpètre et

autres choses servant à la guerre, réservant seulement lesdits Tournaisiens la feauté due au roy de France par serment.

A la plus grande louange de Dieu et de saint Julien, le martyr de Vienne en France, furent instituées en l'église dudit saint à la ville d'Ath les heures journalières et canoniales pour estre chantées par vicaires et chapelains sous un pasteur. Lors que j'escris cecy, estoit, en l'an 1627, monsieur Philippe Le Grand, natif de ladite ville, licentié en Théologie, miroir de modestie.

Sur la fin de ceste année, nos gens, ayant sur la mer déchassé les pirates et fait retirer les François, furent maistres de la mer.

1479.

Sur la fin du mois de février, les Gantois s'eslevèrent contre messieurs de la justice pour ce qu'ils vouloient baucher un denier au lot de la petite cervoise. Messieurs les officiers mirent sus leurs gens pour mettre la main sur les conspirateurs. D'autre costé, le peuple se mit en armes aussy et se donnèrent les uns contre les autres, si bien que trente-cinq de la populace furent tués sur la place, et autres cinq, pris prisonniers, furent décapités, lesquels confessèrent avoir esté leurs desseins de tuer les deux baillys de Gand, les deux doyens, les eschevins de deux bancs, puis piller les églises, furter les riches bourgeois.

Mourut au mois de mars Jean de Bourgogne, évesque de Cambray, en la ville de Bruxelles, après avoir jouy de ceste dignité l'espace de trente-neuf ans. Il voulut estre enterré à Cambray, et fut mis au costé droit du chœur, où il a un magnifique sépulchre de cuyvre, contenant un escriteau gravé.

Cependant, à cause que les François ne tiroient leurs garni=sons d'aucuns chasteaux de Haynaut, ainsy qu'ils avoient promis au traité des trèves, le seigneur de Boussu, qui estoit en Bouchain, et celuy de Harcies assiégèrent le chasteau de Selles, près Cambray, dont les François le rendirent par appointement auxdits seigneurs, lesquels marchant plus avant prirent aussy par appointements Crevecœur, Oysy, Esne, Rai=daing, Honnecourt; puis s'estant joints à eux le seigneur de Ravestain, messire Jean de Luxembourg, monseignenr de Hault-bourdin et autres seigneurs avec leur gens, reprirent Bouchain par appointement fait par les bourgeois, et chasteau par assault livré en six lieux l'espace de trois heures. Les François, qui estoient à Beaurevoir, entendant que ces seigneurs les venoient assaillir, abandonnèrent la place et se mit dedans Jacques, bastard de Saint-Pol.

Les François, entendant ces nouvelles, se hastèrent à mettre sus sept cents hommes de cheval et plus grand nombre de pied (c'estoit la fin de may). Iceux conduits par le seigneur des Cordes, du mareschal de Gey, du seigneur de Vaulx et autres reprirent incontinent Oysy, Crevecœur, Raidaing, Esne et Beaurevoir, et monstrèrent qu'ils vouloient assiéger Bouchain où estoit le seigneur de Haultbourdin, les attendant de pied quoy; mais ils se retirèrent. Pendant que telles menées se faisoient, on n'estimoit point que les trèves fussent rompues pour icelles.

Le 15 de juin, les François voyant que les trèves alloient finir, conclurent en Arras de faire une entreprise sur la ville de Douay avec trois à quatre mille hommes. Un certain bourgeois sachant ces menées et le jour de ces entreprises, le signifia à un sien amy, bourgeois de Douay. Les François firent quatre embusches; les uns se chargèrent de bled, autres de pains en hottes, habillés comme paysans, simulant porter vivres en ladite ville; mais au jour de leur entreprise, comme ils s'estoient approchés de la ville, se voyant descouverts, se retirèrent avec leur grande confusion. Ainsy la ville de Douay et villes fron=tières firent depuis meilleure garde. Semblablement monsei=

gneur de Boussu entreprit de garder Cambray. D'autre costé, le roy de France ne se fiant guères au peuple d'Arras, fit sortir la plus grande partie et y placer François, voulant que doresnavant l'on appellast icelle *Ville franchise*. C'est pourquoy l'official de l'évesque mettoit lors pour sa signature : *Officialis libertinensis*.

Durant encore lesdites trèves, monseigneur le comte Chimay, La Barbe, le sanglier d'Ardenne, le mareschal de Luxembourg, le seigneur de Fay, le seigneur d'Estrœn, le Veau de Bouzanton et les Namurois, en nombre de dix mille, assiégèrent et battirent furieusement en Luxembourg la ville de Virton, où estoient François, Bourguignons, Espagnols, Lorains, Barrois, entremeslés ensemble avec plusieurs routiers qui tenoient en sujection le duché de Luxembourg et ceux de Metz. Les assiégés, voyant qu'ils ne pouvoient à leur avantage soustenir un assaut, firent appointement et rendirent la ville.

L'archiduc Maximilien, voyant que, par ses intermises, le roy de France ne vouloit entendre à quelque raison et paix, il s'achemina à Saint-Omer, où aux environs assembla une grosse et puissante armée, contenant vingt-huit mille combattants ou environ. Avec ceste armée, le 15 de juillet, il alla devant Thérouanne tenue des François. Il y avoit dedans icelle ville quatre cents hommes armés de cheval et quinze cents archiers de pied. Pendant que l'archiduc fait ses apprests pour assiéger ladite ville, luy vinrent nouvelles que les François marchoient, sous la conduite du seigneur des Cordes, avec grandes forces pour luy faire lever le siège; et que jà ils estoient au village de Blangey. Sur ce l'archiduc abandonna Thérouanne, et alla joindre toutes ses forces ensemble, envoya à Aire les plus grosses pièces de canon et réserva les moindres pour en user au combat. Ceux de Thérouanne se moquoient de luy, comme s'il craignoit les François à leur arrivée. Cependant le duc ayant trouvé, par l'intermise du seigneur de Maingoval, un pont sur la rivière de Cresecque, et le munit de quatre mille Flamands.

Le septiesme jour d'aoust, par un samedy, l'archiduc fit passer son armée ledit pont et marcha à grand courage contre le seigneur des Cordes, lieutenant-général du roy. Ledit seigneur, qui s'estoit campé sur deux montagnes, sçavoir d'Enquin et Guynegate, accompagné de trois mille chevaux et quatorze mille piétons avec six mille villageois. Les seigneurs qui le suivoient estoient monseigneur de Saint-Pierre, monseigneur de Baudricourt, monseigneur de Maigny, messire Meurice Brandelic de Campagne, François de la Sauvagière, monseigneur de Saint-Andrieu, monseigneur de Belloy, Combrian, le moisne Clochet, le Beauvoisin, Carqueleneu, Jacques Daillon, Pierrien de Aiges, le lieutenant du mareschal de Lohac, le lieutenant de monseigneur de Toisy, le lieutenant de monseigneur le gouverneur de Limousin, Jean de Chanu et autres.

L'archiduc estoit accompagné de monseigneur de Ravestain, monseigneur de Bievres, monseigneur de Croy, monseigneur de Fiennes, marescal de toute l'armée; messire Josse de Lalaing, messire Jean de Luxembourg, messire Bauduin de Lannoy, monseigneur de Hames, messire Jean de Bergues, monseigneur de Haultbourdin, monseigneur d'Irchonwez, monseigneur de Ligne, monseigneur de Barbençon, monseigneur de Montigny, monseigneur de Maingoval, messire Jean Dadizelle, grand bailly de Gand, monseigneur d'Espierres, messire Olivier de Croy, monseigneur de Chanteraine, monseigneur de Brimeu, monseigneur de Wargny, monseigneur de Famars, Charles de Croy, seigneur de Quievraing, fils aisné du comte de Chimay; messire Jean de la Goutheuse, Salazar, Cornil de Berges, Claude de Sucre, le moisne de Renty et autres grands personnages.

Il estoit deux heures après-mydy lors que les deux armées se rangèrent en batailles; et d'autant que la chaleur estoit très-grande, les Flamands, que conduisoient le comte de Nassau et Claude de Roussillon, pour monstrer qu'ils ne craignoient leurs ennemis, donnèrent leurs bras droits. Or, les François descendirent le mont de Guynegate et vinrent affronter l'avantgarde des Bourguignons, que le comte de Romont soustint avec

les Flamands fort et ferme contre les archiers françois. Tandis que la garnison de Thérouanne se voulant ruer sur l'arrière=garde de l'archiduc, s'alla rejetter dedans le camp, où, par l'effroy qui s'y donna et pour le peu de résistance qu'il y eut, ils firent tout ce qu'ils voulurent, tant que la gendarmerie, qui estoit demeurée en garde, ayant esté partie défaite, partie mise en déroutte, fut poursuivie jusques aux faubourgs de la ville d'Aire par les François, que le seigneur de Romont avoit en teste et longtemps soustenu, voyant ces fuyars alléchés du butin quittant leurs places, se mirent à les poursuivre sous la conduite des seigneurs des Cordes et Torcy.

L'archiduc voyant que sa chevalerie prenoit la fuite, avança les compagnies des piétons, picquenaires, auxquels il s'estoit joint, prit la picque, et la dressant courageusement sur un valeureux soldat monté de cheval, nommé Alexandre, de nation Breton, brisa sa picque en trois, et ayant abbatu son homme, le prit prisonnier de sa propre main.

Les seigneurs des Cordes et Torcy, ainsi qu'ils retournoient de poursuivre les nostres et pensoient trouver toute l'armée de l'archiduc en desroute, il fut en face les picquenaires flamands que conduisoit ce valeureux capitaine, le seigneur de Dadizelle, par lesquels ils furent si fort chargés qu'il leur convient de prendre la fuite, accompagnés de peu de gens, laissant morts sur la place la plus grande partie des siens et autres prisonniers.

Adoncq commencèrent les Allemands, les nations du Pays-Bas et Bourguignons à poursuivre les François, de telle sorte qu'ils leur donnèrent la chasse jusques aux portes des villes de Saint-Pol, de Hesdin, Dourlens et autres fortresses. Les gens de chevaux furent en peu de nombre les poursuivant, pour autant qu'ils n'estoient descendus de leurs chevaux l'espace de vingt-huit heures, qu'ils avoient esté rompus, et puis qu'il falloit rafréchir en certain lieu l'infanterie, de tout lasse et harassée de la chaleur du jour.

L'archiduc, ayant conquis le champ de la bataille, demeura ceste nuit logé dedans les tentes et pavillons des François. La bataille avoit duré depuis l'heure de deux heures après midy

jusques à huit du soir. Le jour suivant il alla à Aire remply de victoire. Le seigneur des Cordes demeura à Blangy, où il recueillit ses gens, et d'un bon matin s'en alla à Hesdin. Les François perdirent en ce jour neuf mille hommes, entre lesquels le comte d'Espierreux, les seigneurs d'Argentiel, de Beauvoisin, le lieutenant du seigneur de Torcy, le seigneur de Dordan, le seigneur de Brequy. Quant aux prisonniers, peu de nombre se trouva.

Du costé de l'archiduc, le comte de Romont fut navré en la jambe droite. Furent tués hommes de cheval : le grand bailly de Bruges, le seigneur Dalurdinghe, souverain de Flandre; le fils de Cornil, bastard de Bourgogne; monseigneur Anthoine Halwin, audiencier; messire Louys du Cornez, messire Marquadez, Wasierez Gormot, Charles de Salines, Jean de Moleroucourt; les seigneurs de Rudelaire, d'Ardenbourg, de Perwez, de Rosselaire et autres chevaliers et gentilshommes.

Quant aux piétons, guères d'iceux furent tués; leur courage et valeur furent cause que l'archiduc obtint ceste victoire, laquelle arriva le 7 du mois d'aoust. On appelle ceste bataille, tantost du nom de *Blangy*, tantost de *Vieuxville*, mais plus communément de *Guynegate*.

Environ le mois d'octobre, l'archiduc ayant assemblé près la ville d'Aire mille chevaux et six mille hommes de pied, envoya le comte de Romont assièger le chasteau de Malanoy, où il y avoit garnison françoise, qu'il gagna d'assaut, d'où il ramena prisonnier le capitaine Cadet, gentilhomme gascon, à l'archiduc, que, pour sa présomption, il fit pendre avec cinquante de ses soldats. Ce que le roy ayant entendu fut tellement indigné, que pour s'en venger fit depuis pendre cinquante prisonniers de l'armée de l'archiduc : dix à la place mesme où le capitaine Cadet avoit esté pendu, dix devant les portes d'Arras, dix aux portes de Douay, autres dix à la porte de Saint-Omer, et les derniers devant la ville de Lille.

Les François qui se tenoient au chasteau de Liettres, enten=

dant la prise de Malanoy, abandonnèrent la place et y mirent le feu. D'autre costé, le comte de Romont entra la ville de Lillers, et voyant et n'y trouvant personne qui luy fit résistance, y fit boutter le feu et retourna vers l'archiduc, qui s'estoit campé devant la ville de Saint-Pol avec l'autre partie de l'armée. La ville estoit gardée par deux mille deux cents Allemands à la solde du roy de France, lesquels firent plusieurs sorties et furent très-bien receus de gens de l'archiduc.

L'archiduc alla devant la ville d'Arras, où il monstra son armée, pensant tousjours d'attirer les François au combat, mais il n'y eut personne qui sortit d'icelle ville, dont l'archiduc apprenant que le temps d'hyver approchoit et que les Flamands commençoient à se refroidir, défit son armée et la repartit en diverses places.

Environ le jour des Ames, une armée des François repartis en diverses garnisons se mirent ensemble en nombre de six à sept cents lances pour faire une course sur le pays de Haynaut, et s'arrestèrent à un gros village nommé Solemnes, lequel estoit demeuré en son entier à cause qu'il est sous la seigneurie de l'abbaye de Saint-Denis en France. Nonobstant, les François bruslèrent les halles, le marchiet ensemble avec les meilleures maisons, et de fait boutèrent le feu en l'église, où petit nombre de gens s'estoient sauvés et cachés, lesquels sortirent et se rendirent prisonniers. Autres paysans s'estoient retirés en une tour auprès d'icelle. Les François, qui n'avoient poudre, amenèrent deux serpentines, feignant de les vouloir tirer, environnèrent ladite tour de chariots comme s'ils voulussent miner; les assiégés prenant courage jettèrent en bas toute matière combustible avec poudre de canons et firent prendre le feu auxdits chariots, lesquels furent tous consommés avec le fourier de la compagnie et autres six qu'ils tuèrent.

En ces jours, les François de la garnison de Béthune, Thérouanne et Saint-Pol firent ensemble une course en Flandres jusques à Bourbourg, où ils boutèrent le feu et ramenèrent

bons prisonniers. D'autre costé, la garnison de Chimay, tenant le party de Bourgogne, fit une course au pays de Liège, dont ils ramenèrent pour proye quarante bœufs, car les Liègeois favorisoient les François.

Le jour de Noël, ainsi que les dames religieuses de Denain (qui est une abbaye située entre Valenciennes et Bouchain) chantoient de bon matin leurs matines, les François se fourèrent en l'église et monastère, où ils pillèrent la chambre de l'abbesse et trois ou quatre autres chambres de ses consœurs, dont ils ramenèrent en leurs garnisons bonne quantité de bestiaux et paysans prisonniers.

En ceste année y eut grand dommage au couvent des religieux dominicains en Valenciennes par feu de méchief.

1480.

Le 10 janvier, environ onze heures du jour, la duchesse Marie, femme de l'archiduc, s'accoucha en la ville de Bruxelles d'un second enfant, qui fut une fille, laquelle fut baptisée en l'église de Sainte-Goule par Ferry de Clugny, évesque de Tournay. Elle fut tenue sur les fons par madame Marguerite d'Yorck, duchesse douairière de Bourgogne, vefve du feu duc Charles; Anne de Bourgogne, femme du seigneur de Ravestain, et Jean de Chalons, prince d'Orenge. Ce prince d'Orenge laissa l'année passée le party du roy de France pour les promesses qu'on ne luy avoit tenues. Il pensa, en qualité de lieutenant-général pour ledit roy, faire que les Bourguignons reconnussent l'archiduc pour leur seigneur; mais le roy envoya à point messire Charles d'Amboise, qui prit et mit tout en subjection audit pays de Bourgogne.

Du commencement encore de ceste année, Jean Carondelet, seigneur de Schampuan, fut estably chancelier de Bourgogne par l'archiduc, en la place de messire Guillaume Hugonet, qui fut cy-devant décapité par les Gantois. Ceste promotion fut grandement désagréable au prince d'Oreuge, d'autant que par plusieurs fois il procura ledit office pour Guillaume de Rochefort, qui depuis fut chancelier de France.

En ce mesme temps, le roy de France fit casser tous les francs archiers de son royaume, institués par le roy Charles VII, car il les avoit pris en desdaing pour le rapport qu'on luy avoit fait qu'iceux gresvoient fort le peuple, et qu'à la journée de Guynegate ils avoient esté cause que les François avoient esté défaits et perdu la bataille, par leur convoitise plus tost de butiner que de combattre. Au lieu desdits archiers délibéra de se servir aux faits de guerres des Suisses. A cest effet envoya quérir trois mille hommes des plus beaux et eslevés qu'ils fussent au pays, lesquels il entretint tousjours continuellement à gage; et si fit donner chacun an plusieurs sommes de deniers aux seigneurs et communautés des cités, cantons et villes dudit pays des Suisses, affin qu'ils ne souffrissent point que l'archiduc d'Austriche ni autres en tirassent aucuns gens pour faire guerre contre luy.

Au commencement du printemps, les Gantois prirent la hardiesse, du consentement des Estats de Flandre et sollicitation principalement du seigneur de Dadizelle, de présenter à l'archiduc certains articles afin que, par le document d'iceux, il réglast sa cour, sa suite et gouvernast ses provinces, dont ils avoient bannis plusieurs, auxquels il avoit donné offices et qui s'estoient comportés virtueusement en iceux. Or, se voyant offensé de telle insolence, quitta la ville de Gand et s'en alla à Malines avec sa femme, et la laissant illec s'achemina à Breda, de là à Gertruidenberge; et puis s'estant embarqué, se rendit à Rotterdam, où il tomba en une maladie si dangereuse que les médecins le tenoient pour un homme

mort; si est touteffois que la nature s'aidante soy-mesme, recouvra santé.

Cependant le roy de France envoya au pays de Luxembourg vingt mille hommes sous la conduite de messire Charles d'Amboise, lequel environ la Pentecoste prit d'assaut la ville de Virton, par appointement celle d'Yvois, et incontinent après la communication qu'il eut avec le comte de Chimay retourna en France avec ses gens. Et lors le seigneur de Boussu, le comte de Bisse, Allemand, et le seigneur du Fay allèrent avec quatre cents chevaux au devant du chasteau de Titefrelen, qui se rendit. Les mesmes seigneurs, accompagnant le comte de Chimay, prirent aussy par appointement le chasteau de Hespring, près de Luxembourg.

Environ le mois d'aoust, l'archiduc arriva à Namur avec madame sa femme. Le prince d'Orenge et monseigneur de Canteraine, accompagnés d'environ quatre mille combattants, allèrent devant le chasteau d'Urby et le prirent par appointement de dix mille florins Le chasteau de Longues, appartenant à messire Guillaume de La Marche, s'appointa aussy pour dix mille florins. L'abbaye de Stavelot fut butinée. Le seigneur du chasteau de Sanu, craignant d'estre pillé, se racheta pour six mille florins. Le ville de Beaumont, appartenant au comte de Vernembourg, fut prise d'assaut par la bresche que fit merveilleusement grande la canon dit *la grande bombarde de Valenciennes*. Le chasteau tint bon quelque espace de temps, à cause que la femme dudit comte de Vernembourg, sœur au seigneur de Croy, qui estoit dedans, encourageoit fort les assiégés à se deffendre; mais comme le comte de Chimay et le seigneur de Boussu battoient bien roidement ledit chasteau, il fut rendu par appointement que fit le frère du comte de Vernembourg; la dame sortit avec sa famille, et le chasteau fut baillé en garde au seigneur de Roulers, gouverneur de Bastoigne.

Après ces besognes, l'archiduc, accompagné du prince d'Orenge, du comte de Chimay, des seigneurs de Nassau, de

Croy, de Boussu et autres, prit possession du duché de Luxembourg, se tenant au chasteau l'espace de quinze jours, où son oncle, l'archevesque de Trèves, accompagné de quatre cents chevaux, le vint trouver pour quelque différend touchant la place de Rodenac. Durant ce les Allemands se mescontentant de n'avoir receu que quinze jours de paye là où ils prétendoient un mois, dirent en murmurant qu'ils avoient bien mis à fin le duc Charles, encore qu'ils mettroient cestuy-cy. Ces paroles leur cousta la vie, car sortant de Luxembourg, comme ils estoient à demie lieue près Rodenac en plain champ, les gens du prince d'Orenge, conduits par le bastard Vergny, et les gens du seigneur de Croy, par le bastard d'Avelu, environnèrent ces Allemands et en tuèrent grande quantité; les autres se pensant sauver furent pris, dont les uns furent pendus, les autres noyés et autres eurent leur teste tranchée, si bien qu'un seul archier racourcit cinquante-deux Allemands. L'archiduc estoit lors aux champs; mais l'autre partie des Allemands, qui estoient encore en Luxembourg, à la mesme nuit que leurs compagnons furent occis comme dessus, s'eslevèrent contre les Wallons et en firent un horrible carnage, et outre ce butinèrent les logis du comte de Chimay, des seigneurs de Rubempré, de Bievres et de Harcies, sans que ledit comte, qui estoit au chasteau avec lesdits et autres seigneurs, y put apporter quelque remède contre ceste orage.

Le pénultiesme jour du mois d'octobre, l'archiduc alla au-devant la ville de Rodenac pour voir comme il pourra mettre le siège. Ceux de dedans parlementèrent, de sorte que furent faites trèves de trois mois, et bien appoint, car les François, en nombre de six cents lances et les Suisses en nombre de six mille, disposoient à secourir la ville s'il y eut siège clos. Ainsy l'archiduc retourna pas à pas en son pays.

Sur la fin de ceste année, l'archiduc estant à Goricom en Hollande, Wulfrard Borsèle, seigneur de La Vere, gouverneur de Hollande, fut à l'instance du seigneur Philippe, son fils,

du comte de Hornes, du seigneur d'Altona, de messire Guillaume d'Aigmont et Jean, son fils, et plusieurs autres seigneurs et chevaliers tenant le party des Cabilleaux, remercié de ses services, déporté de son estat et gouvernement, pour autant que favorisant trop les Houkins, il n'avoit appaisé le tumulte qu'iceux avoient excité à La Haye en Hollande en sa présence. En sa place fut par l'archiduc establi gouverneur de Hollande et Zélande messire Josse de Lalain.

La croix de pierre, que l'on voit à Mons en la rue vulgairement appellée *des Clers,* fut érigée aux despens de Drulin Barbet et Jano Lestoret, du consentement du magistrat. La cause de ceste érection fut pour ce que continuelles querelles s'eslevoient entre les voisins pour les immondices qui se jettoient en ce lieu. Sur ce :

Je, nous Drulin Barbet
Et Jano Lestoret,
De boine volonté
Avons ce croix planté
Pour fuir dissention
Et tout maise ocquison,
Dont boins gens te prions
Drossy dis oraisons.

Fut esleu et créé évesque de Cambray Henry de Berges, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, fils du seigneur Jean de Berges, frère à Anthoine de Berges, abbé de Saint-Bertin et Saint-Tron. L'année de sa promotion est contenue en les mots suivants :

eCCe saCerDos MagnVs qVI In DIebVs sVIs, pLaCVIt Deo.

Ce qui convient très-bien audit personnage, à cause de ses vertus et autres belles qualités propres à un preslat, notamment pour la libéralité à l'endroit des pauvres et souffreteux.

1481.

Tout le mois de janvier fut saisy d'une horrible et très-aspre hyver. Il avoit encommencé le 23 de décembre de l'an précédent, et dura jusques au 8 de février de ceste année. Les anciens disoient avec estonnement n'avoir vu de leur temps arriver si grande froidure, de sorte que les petits enfants furent trouvés morts en leurs berceaux. Plusieurs gens de cheval s'engelèrent par les champs et à leur descente moururent. Pèlerins, piétons, bosquillons et ceux qui hantoient les bois, ne pouvant souffrir l'extrême et intolérable froidure, rendirent leurs esprits sur les chesnes, entre hayes, bois et buissons. Les oiseaux estoient recueillis morts ou transis sur la terre. Les rivières de la Meuse, Rhin, Escaut, Seine et autres furent gelées si fort que tous charrois, gens et bestes passoient dessus, mesme la mer fut en aucuns endroits engelée par l'espace de trois lieues, qui occasionna le seigneur Salazar, comte de Saint-Martin, de conduire son armée, son charroy et tout son train sur la mer pour aller de Nartre assiéger la ville d'Oustre, environnée en tous endroits de la mer, dont il contraignit les habitants d'abandonner leur ville. Puis, à cause de cette extresme froidure, plusieurs arbres perdant la nourriture de la terre fort sesche, conglutinée et sans humeur, moururent geslés et stériles. Outre ce, après le desgel, le temps suivant des mois mars, avril et may fut si fort froid qu'il endommagea les biens de terre et s'engendra une famine par tout le pays de Haynaut et les villes voisines, tellement qu'un witel de bled, de la mesure de Valenciennes, estoit vendu la somme de trente patarts; et par ceste grande chereté plusieurs pauvres, qui avoient eschappé la grande froidure, ne sceurent éviter la grande famine en temps d'esté et mouroient misérablement sur les fumiers par les rues.

D'un autre costé, le 14 du mois de février et le vendredy ensuivant plut sang entremeslé d'eau en la ville de Dijon en

Bourgogne, comme il apparut au-dessus les pierres, tieules, couvertures de maison et linges.

Le 23 de février, veille de Saint-Mathieu, mourut le béat Jean=Eustache, abbé premier de Jardinet, agé de 78 ans. Il avoit esté autrefois religieux du Val des Escolliers en la ville de Mons. Avant sa mort, il s'estoit déporté de la dignité abbatialle en l'an de son age 75, pour mieux vaquer à son salut. Ce saint person=nage doit estre grandement admiré pour avoir esté doué de Dieu du don de prophétie, pour avoir usé de grande austérité, car il s'est abstenu l'espace de sept ans continuels de boire vin et cervoise. Voir ce que nous avons dit de luy à la date 1252.

En ce mesme temps et mois mourut le seigneur de Lude, mignon de Louys XI, roy de France. Avant sa mort ne voulut reconnoistre qu'il y avoit un Dieu. Estant son corps porté à l'église dedans un cercueil et le prestre se préparant à dire la messe pour l'ame dudit défunt, le diable luy apparut disant qu'il n'eut à faire prières, d'autant que ledit seigneur de Lude estoit damné et emporté en enfer en corps et ame. A raison de quoy fut son cercueil ouvert, dedans lequel on ne trouva ni char ni os, ni quelque membre de son corps, dont le roy et ceux de la cour furent grandement esmerveillés, et ce cas mesme fut divulgué et presché publiquement par tout le royaume de France et provinces circonvoisines.

Ceste histoire donne à entendre que notre Dieu punit aucune=fois les méchants aussy bien en leurs corps que ames avant le jugement général. Et d'autant que il ne manque aussy par sa providence à maintenir son église par des faveurs et remèdes particuliers contre les embusches du diable et de ses ministres, qui sont les hérétiques. Par ainsy faut noter que, comme l'héré=siarche Luther prit naissance en ceste année, aussy en ceste mesme année Dieu suscita Ferdinand, roy d'Espagne, à insti=tuer le siège et tribunal de l'inquisition ès royaumes de Castille et Léon, pour contrequarrer les superstitions tant des juifs que la doctrine des hérétiques.

Au mesme mois de février, l'archiduc Maximilien fit publier un édit en Haynaut, Cambrésis, Douay, Lille et parmy toute la Flandre Gallicane, commandant à un chacun qui excédoit l'age de dix-huit ans, n'ayant encore atteint septante ans, de porter une casaque distinguée de couleur blanche et noire; et sur icelluy, tant sur le devant que le derrière, accoudrée la croix de Bourgogne de couleur bleue. Que ceux qui estoient accoustumés de manier l'arc, qu'ils auroient tousjours leurs carquois garnis de douze flesches ou virtons; que les autres se muniroient d'une picque chacun longue de dix-huit pieds; que tous se tiendroient prests avec armes pour se deffendre. L'archiduc fit ce mandement à cause qu'il craignoit que les trèves allant finir entre luy et les François, et qu'il ne pouvoit avoir une paix, il y auroit plus grosse guerre que paravant.

Au mois de mars s'en alla de recef en Hollande et fit guerre à ceux de la faction des Houkins. Il fut accompagné du seigneur Salazar, comte de Saint-Martin; du seigneur Haubart et autres chevaliers. Aucuns desdits Houkins furent pris prisonniers et puis décapités. La ville de Leyden, pour avoir receu et favorisé trop les Houkins, fut condamnée par l'archiduc en la somme de cinquante mille florins, et ainsy eut son pardon. De Hollande ledit archiduc marcha contre les François et prit sur eux et brusla la ville de Beaumont en Loraine, dit Molinet; en Haynaut, dit Haræus. Le chasteau fut deffendu quelque espace de temps, mais enfin les François le rendirent par appointement; mais l'archiduc ne fut si tost retiré de ce lieu avec son armée, que ses gens furent aussy tost déchassés dudit Beaumont par les François; car ledit archiduc avoit esté contraint d'aller de recef en Hollande pour contenir et dompter les Houkins, qui troubloient le repos du pays. Il fut receu honorablement à Rotterdam et Goude, pareillement à Oudewater et Leyden, où il fit décapiter Thierry Pottier pour avoir esté cause que messire Henry Van Bronchuysen entra ladite ville de Leyden avec garnison gueldroise pour secourir les Houkins.

Un jour ou deux avant les Pasques, ledit archiduc se trouva à La Haye en Hollande; de là il alla à Dordrech, de laquelle peu auparavant s'estoient emparés le seigneur d'Egmont, le bastard de Brabant, Michiel de Berges et Thomas Dorican, par aucuns navires où ils s'abconsèrent sous des harcelles de saux qu'ils feignoient estre la marchandise qu'on devoit décharger au port; dont s'estant mis au dessus de toute résistance, lesdits seigneurs et secours avoient enchassé d'icelle ville les Houkins.

Le cinquiesme jour de may, l'archiduc Maximilien, après avoir réduit en bonne ordre les dissentions civiles de Hollande, tint en la ville de Bois-le-duc chapitre de la Toison d'or, où, pour remplir les places vacantes des chevaliers de ladite Toison, eslut ceux qui s'ensuivent :

Jean, baron de Ligne;
Claude, seigneur de Thoulongion;
Pierre de Hennin, seigneur de Boussu ;
Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembaix;
Guillaume de la Baulme, seigneur d'Arlant;
Jean de Berghe, seigneur de Walaing;
Martin, seigneur de Polkain ;
Philippe d'Austriche, fils de l'archiduc, agé de trois ans, intitulé comte de Charolois.

En la ville de Bois-le-duc s'estoit aussy trouvée l'archiduchesse grosse d'enfant, pour y faire sa joyeuse entrée avec son mary et prendre possession de ladite ville et ses appendances. A ces devoirs l'eschaffaut où l'on recevoit publiquement les serments tomba: toutefois ladite archiduchesse et tous ceux qui estoient avec elle sur ledit eschaffaut à tel cheut ne furent bleschés.

Le dernier jour de juin furent publiées trèves d'un an entre le roy de France et l'archiduc Maximilien; mais nonobstant l'accord et publication d'icelles trèves, sous espérance de trouver une paix, les François et Bourguignons firent des grandes courses les uns contre les autres en faisant mauvaise guerre ; car

tous les prisonniers de guerre pris de chacun desdits costés estoient pendus sans miséricorde, et outre ce, les villages estoient pillés de part et d'autre.

Advint en ce temps que Mahomet, empereur des Turcs, mourut, après avoir régné trente-quatre ans, gagné sur les chrestiens deux empires, sçavoir : de Constantinople et Trebi= sonde; quatre royaumes, vingt provinces, plus de deux cents grandes villes, après avoir finalement fait mourir et rendu esclaves un nombre infini de pauvres chrestiens ; laissant deux fils, sçavoir Bajazet, qui luy succéda, et Gemen, lequel, déchassé de son frère, se sauva à Rodes vers le grand maistre, qui l'envoya au roy de France, et luy au pape Alexandre, et mourut à Rome.

Après la feste de la Toison d'or tenue à Bois-le-duc et trèves accordées et publiées, l'archiduc s'advisa de réduire en son obéissance tout le pays de Gueldre; car les Gueldrois, notamment ceux de Nimegen, sous la conduite des seigneurs de Moeurs et Clèves, gastoient et pilloient par leurs courses les villages de Brabant et Hollande. Sur ce donc l'archiduc marcha avec son armée vers ledit pays de Gueldre où il défit par plu= sieurs petites rencontres les Gueldrois, mais nulle part avec plus grand dommage que près de Wageningen, où ceux de Nimegen (laissant en arrière les estrangiers), tombèrent morts jusques au nombre de cinq cents et plus furent faits prisonniers. Ce qu'iceux considérant allèrent à Bois-le-duc vers l'archiduc, s'accordèrent et se donnèrent à luy (excepté ceux de Venloo), le reconnoissant pour leur prince et seigneur.

Sur ce ledit archiduc et sa femme Marie allèrent à Nimegen, où ils receurent les serments des seigneurs et furent reconnus ducs de Gueldre ; de mesme fut fait en la ville de Zutphen, et constituèrent pour gouverneur de Gueldre et Zutphen messire Adolphe de Nassau. L'archiduc renvoya sa femme à Bruxelles et s'en alla à Ruremonde, où il assembla gens et mit le siège

devant la ville de Venloo. Les bourgeois, ne s'en souciant guères, délibérèrent de se deffendre.

Stapendant se célébrèrent les nopces de Guillaume, duc de Juliers et de Mont, avec Sabine, fille du marquis Albert de Brandenbourg, où se trouva l'archiduc Maximilien, les arche=vesques de Cologne, de Trèves, les marquis de Brandenbourg et de Baden, et jusques à cinquante comtes, sans les barons, chevaliers et autres seigneurs en grand nombre. Les nopces passées retourna l'archiduc devant Venloo, où il avoit laissé son armée, laquelle fut assiégée de si près et tant harassée que finalement elle fut contrainte de se rendre et de le reconnoistre pour leur prince, comme firent pareillement toutes les autres villes dudit pays et duché de Gueldre.

L'archiduc ayant licentié ses gens vint en Anvers, où, environ le soir, le seigneur de Dadizelle, grand bailly de Gand, chef de la dernière sédition de Gand et pour ceste cause grandement aimé des Gantois, fut tué. Ceux de Gand entendant ce, advisè=rent d'avoir un autre chef de sédition; et comme ils cherchoient d'avoir connoissance de la cause de ce massacre, bannirent soudainement de leur ville et Flandre le seigneur de Gasbeke, avec bon nombre de seigneurs et chevaliers.

Le 7 d'aoust, Maximilien et Marie, archiducs d'Austriche, ducs de Bourgogne, etc., comtes de Haynaut, donnèrent en la ville de Bruxelles un mandement de renvoyer au souverain chef-lieu de la ville de Mons de certaine cause appellatoire, interjettée au grand conseil de Malines, des eschevins du village de Saintes, gisant en Haynaut. De là peut-on connoistre que du chef-lieu de Mons ne se tire aucune appellation à juge supérieur.

Le deuxiesme jour de septembre s'accoucha en la ville de Bruxelles l'archiduchesse Marie d'un fils, lequel fut baptisé, en l'église Sainte-Goule, avec grande solemnité par Henry de

Berges, évesque de Cambray. Il eut nom *François*, et fut tenu sur les fons baptismals par messire Philippe de Croy, comte de Chimay, au nom de François, duc de Bretagne; tenu aussy par Ferry de Clugny, cardinal et évesque de Tournay, et par madame la princesse d'Orenge. Ce baptesme fut fait le dix-septiesme jour dudit mois de septembre, et cest enfant mourut incontinent après le 23 de décembre de l'an présent, le jour Saint-Estienne.

Le 22 novembre, l'archiduc Maximilien, accompagnant la duchesse sa femme, vint faire sa première et joyeuse entrée en la ville de Valenciennes. Icelle duchesse fut honorablement receue. A son retour furent faites aucunes histoires par personnages ès quarefours de rues sur les sept verses de l'*Ave Maris Stella*, qui grandement luy plurent. Elle fut logée à la salle le comte, et le lendemain fit les devoirs et serments tels que ont accoustumé de faire les comtes de Haynaut à leur primitive venue.

La nuit de son arrivée en ladite ville de Valenciennes, les garnisons de Guise, de Saint-Quintin et d'autres frontières, pour donner à ladite dame effroy et réveiller les esprits de guerre, prirent par faute de guet du matin, le douziesme jour dudit novembre, la ville du Chasteau en Cambrésis, et aucuns aventuriers desdites garnisons s'espandirent, coururent et mirent les feux aux environs de la ville de Condet; de sorte ladite duchesse à son partement tirant illec apperceut bien le dégast et bruslage qu'ils avoient faits la nuit précédente. De là se tirèrent les archiducs en Flandres.

1482.

En temps de caresme, madame Marie de Bourgogne, archiduchesse d'Austriche, comtesse de Haynaut, etc., femme de l'archiduc Maximilien, estant à Bruges, alla à la chasse du héron et autres volages, accompagnée de chavaliers et damoiselles, montée sur une hacquenée courageuse, dont la faisant hastivement courir, les cingles de la selle se débendèrent et elle tomba à la renverse par terre. Autres ont voulu dire que ce fut par la frayeur que sadite hacquenée prit d'un porc sanglier. Quoy qu'il en soit, elle fut de telle sorte offensée et blessée ès cottes de son corps, que trois semaines après, à cause de la fièvre, fut contrainte de se tenir au lit, n'ayant voulu déclarer son mal à personne pour n'attrister son mary, dont elle mourut le 27 de mars, estant enceinte du quatriesme enfant, agée de vingt-cinq ans. L'archiduc eut de ceste mort une indicible tristesse, car estant tous deux à la fleur de l'age, ils s'aimoient gratieusement de telle manière que ledit Maximilien, tout le long de sa vie, soit qu'il parloit d'elle ou entendoit parler, il ne pouvoit abstenir de plorer ou gémir. Il fut veuf à l'age de vingt-trois ans. Elle gouverna ses pays l'espace de cinq ans; elle fut mariée environ cinq ans; son corps fut enterré au chœur de l'église Saint-Donat à Bruges, où elle avoit eslevé sa sépulture, le troisiesme jour d'avril, avec pompe funèbre condigne à sa grandeur.

Ceste princesse eut de son mary l'archiduc Maximilien, trois enfants, sçavoir :

Philippe d'Austriche, qui fut depuis roy de Castille, et duquel nous parlerons cy-après amplement.

Marguerite; elle n'estoit agée que de deux ans quand sa mère mourut. Par le traité de paix fait en l'an 1483 avec les François, elle fut fiancée, à Amboise, avec Charles VIII, roy de

France, fils du roy Louys XI; à raison de quoy fut emmenée en France. Ce fianchage fut dissout à Amboise l'an 1493, à cause que ledit roy Charles espousa Anne, héritière de Bretagne, fille du duc François, dont icelle Marguerite fut ramenée vierge à son père; et, en l'an 1496, fut mariée à Jean d'Aragon, prince des Espagnes, fils unique de dom Fernand, roy d'Aragon, et d'Isabelle, royne d'Aragon et de Castille. Estant sur la mer pour se transporter en Espagne, elle fut telle sorte agitée par une perilleuse tempeste, qu'elle commanda, avenant qu'elle fut submergée, qu'on luy dressast ceste épitaphe, composée par elle-mesme :

Cy gist Margot, la gente damoiselle
Qu'eust deux marys et si mourut pucelle.

Locrius tourne ainsy ces vers en latin :

Margaris hoc tumulo tegitur clarissima : quæ bis
Nupta quidem, mansit, sedsinè labe, pudor.

Dudit Jean d'Aragon, son mary, elle eut un fils, qui mourut en dedans l'an avec le père, l'an 1497. Depuis ladite Marguerite espousa Philibert VIII, duc de Savoye, surnommé *le beau duc*, lequel mourut au bout de sept ans, et elle l'an 1530.

François mourut avant sa mère, agé d'environ quatre mois.





LIVRE NEUVIÈME.

Le Hainaut sous les Princes de la Maison d'Autriche.

Depuis la mort de Marie de Bourgogne, en 1482, jusqu'à l'abdication de Charles-Quint, en 1555.

1482.

MAXIMILIEN d'Autriche et PHILIPPE second, dit *le beau.*

PHILIPPE estoit agé de quatre ans quand sa mère mourut, et fut héritier entier des provinces et seigneuries de sadite mère; mais il ne prit possession que l'an 1494, à cause de sa minorité, de laquelle fut son père Maximilien tuteur, avec grande difficulté, comme nous voyerons cy-après. Il fut surnommé *Croit conseil;* ainsi l'appelle Olivier de La Marche.

Pendant que l'archiduc Maximilien estoit empesché à célébrer les funérailles de sa femme Marie, les François (combien que les trèves n'estoient expirées) s'emparèrent de Bouchain par le

défaut de veillance des guets; les bourgeois et la garnison se retirèrent au chasteau, et incontinent firent une saillie en la ville, qu'ils bruslèrent en divers endroits, dont les François se voyant contraints de sortir bruslèrent le reste des maisons qui estoient encore en leur entier, et ainsy s'en allèrent. Tantost après fut repris sur les François le chasteau d'Elincourt et celuy de Beaurevoir; de quoy estant adverti le seigneur de Mouy, gouverneur de Saint-Quintin, partit avec trois cents chevaux et quatre cents piétons, reprit lesdits chasteaux et fit trancher la teste à un certain aventurier, natif de Haynaut, nommé Radelet, qui avoit introduit au chasteau de Beaurevoir les Flamands.

Après la mort de l'archiduchesse Marie, l'archiduc Maximilien se voulut qualifier tuteur de ses enfants. Sur quoy luy fut fait difficulté en Flandres, Brabant et ailleurs, pour plusieurs raisons que les Estats desdits pays, convoqués à Gand au deuxiesme jour de may. Enfin le 22 de juillet, les Estats de Brabant le reconnurent pour tuteur, comme aussy firent depuis ceux de Haynaut, Hollande et Zélande. Mais ceux de Flandre, assemblés à Ypre, pratiqués par les menées des Gantois, ne le voulurent reconnoistre tel, sinon que commissaires luy fussent adjoints, à cause de son jeune age et du mauvais gouvernement de sa cour et de son conseil; attendu aussy que lesdits Flamands estoient espaulés du comte de Romont, fils de Savoye; des seigneurs de Ravestain, de Bievre, fils du grand bastard de Bourgogne; de Gruthuise, de Rassenghien, de Trazeignies, Dadizelle, et autres grands seigneurs. Ceste menée fut cause de grandes misères qui survinrent par après.

Le 27 juillet, les François s'emparèrent de la ville d'Aire. Ils avoient pratiqués le gouverneur de ceste place, sçavoir messire Jean Dolhain, seigneur de Choen, et le roy de France luy avoit promis dix mille escus d'or de pension annuelle, une conduite de compagnie portant cent chevaux; et de fait ledit roy luy avoit jà livré et aux siens trente mille escus d'or. Dont

affin que telles menées ne fussent descouvertes, le roy envoya une armée devant ladite ville, sous la conduite du seigneur des Cordes et le mareschal de Gey, lesquels ayant bresche à la ville par leurs canons, feignirent d'y vouloir entrer par assaut. Le seigneur de Choen, feignant aussy de son costé d'avoir craint, fut parlementé, de sorte que la ville fut rendue contre le gré des bourgeois. Lors le seigneur de Choen s'en alla en France, auquel le roy ne garda ses promesses, dont avec grande infamie et pauvreté termina ledit seigneur sa vie; car bien disoit le turc Selim, d'un médecin de son père Bajazet : *Celuy qui n'est fidelle à son premier seigneur, ne le sera au second.*

Au mois d'aoust fut la pluspart de la ville du Quesnoy bruslée par feu de meschief; dont à raison que ceux à qui appartenoient les fonds des maisons bruslées ne rebatissoient sur iceux, le magistrat de ladite ville obtint depuis de Charles, roy des Espagnes, en l'an 1515, d'arenter lesdits fonds, à charge que ceux qui les achetteroient seroient obligés d'ériger maisons sur iceux. Ce feu emporta aussy grande partie de l'église parochialle, laquelle fut rebastie et achevée l'an 1523. Voir cy-dessus ladite date.

Le pénultiesme d'aoust fut tué Louys de Bourbon, évesque de Liège, par messire Guillaume de La Marche d'Aremberg. La cause fut que ledit évesque l'avoit banny de la cité de Liège pour avoir occis son seeleur et serviteur domestique. Ledit de La Marche ne voulant souffrir ce bannissement, vint devant Liège avec quatre cents chevaux et bon nombre de piétons. De quoy l'évesque adverty sortit de Liège contre luy avec fort peu de gens, attendant que les bourgeois le suivroient. Avant ce il fut rencontré en un destroit par ledit de La Marche, qui luy dit : « Louys de Bourbon, je me suis offert et mis en paine d'estre en votre grace, vous ne m'avez voulu recevoir; maintenant je vous ay trouvé. » Ce dit luy donna un coup de sa dague en la gorge, et receut encore ledit évesque autres trois à quatre coups en son corps, de sorte qu'il cheut mort par terre; puis

fut despouillé tout nud, et ainsy rué en la rivière, lequel par après fut retiré et enterré en l'église Saint-Lambert de Liège. Lors ledit de La Marche entra la cité sans nul empeschement, car les bourgeois ne s'estoient mis en armes pour suivre leur évesque. Sitost qu'il fut entré la cité, il remonstra au peuple que, par son travail, il avoit mis à mort l'auteur des misères qu'ils avoient receues des Brabançons. Et par ainsy, voyant qu'il estoit escouté, requit qu'on eut à eslire pour évesque son fils, Jean de La Marche, qui estudioit lors à Cologne.

L'archiduc Maximilien estoit lors nouvellement retourné en Brabant de Hollande et Zélande, où il avoit esté reconnu par les Estats desdites provinces tuteur de son fils, quand il entendit le massacre dudit évesque, son cousin, qui avoit tousjours favorisé la maison de Bourgogne; dont délibéra, par avis de son conseil et des Brabançons, venger sa mort. Sur ce fut eslu chef de cette guerre le seigneur Philippe de Clèves, lequel emmena quant soy cinq cents chevaux et mille cinq cents piétons. A luy se joingnirent plusieurs grands seigneurs avec bon nombre de soldats, lesquels tous se trouvèrent devant la ville de Saint-Tron, laquelle se rendit par appointement le troisiesme jour de septembre.

Incontinent après se joignirent encore audit Philippe de Clèves le margrave d'Anvers avec cent chevaux, le mayeur de Louvain avec huit cents picquenaires, le bailly de Brabant avec une compagnie de chevaux et mille deux cents piétons; et puis arrivèrent les princes, sçavoir: Jean de Chalon, prince d'Orenge, qui avoit espousé la sœur dudit évesque tué; Engelbert, comte de Nassau et seigneur de Breda, lesquels, avec autre noblesse de Brabant, prirent la ville de Los et la firent piller le 12 septembre.

Le lendemain prirent par assaut la ville de Hasselt. Tost après arriva illec le comte de Romont avec bon nombre de gens, et aussy tost se vinrent rendre en l'armée plusieurs villes des environs, lesquelles furent reçues à mercy, en payant certaine somme d'argent.

Le mesme jour 13 de septembre trespassa en la ville de Bruges messire Philippe de Croy, comte de Chimay, premier chambellan de l'archiduc Maximilien, chevalier de la Toison d'or, personnage très-éloquent et sage. Il fut surnommé *la clochette de Haynaut,* pour ce qu'il fut le renveille matin des François. Il estoit fils aisné de messire Jean de Croy, seigneur de Thou, sur la rivière de Marne, et de dame Marie de Lalaing, baronnesse héritière de Kievraing. Son corps fut transporté en la ville de Mons et ensépulturé au milieu du chœur des frères mineurs avec un magnifique tombeau de marbre, que luy fit faire son fils aisné Charles, comte de Chimay, dedans lequel repose aussy avec luy sa femme, dame Walburge, fille de Vincent, comte de Moeurs et Zaewerden, et d'Anne de Bavière, fille d'Estienne, duc de Bavière, seigneur de Deux-Ponts.

Le 12 du mois de septembre, toute l'armée marcha et alla se loger à une lieue près de la cité de Liège, d'où une partie alla assiéger la ville de Tongre, laquelle se rendit par appointement, faute de vivres, le 3 d'octobre.

Cependant l'archiduc Maximilieu, à cause des rebellions des Flamands, fut pressé à faire paix avec Louys, roy de France, en la ville d'Arras, où de part et d'autre furent députés envoyés.

Pour le roy de France estoient Philippe de Crevecœur, seigneur des Cordes, chevalier, lieutenant et capitaine général du roy en Picardie; Olivier de Guretinen, chevalier, lieutenant du roy en la ville d'Arras; Jean de Vaquerie, premier président du parlement de Paris; Jean Querin, maistre d'hostel du roy.

Pour l'archiduc estoient Jean de Lannoy, abbé de Saint-Bertin, chancelier de l'ordre de la Toison d'or; Philippe, abbé de Saint-Pierre de Gand; Gossuin, abbé d'Affighem; Guilaume, abbé d'Haultmont; Jean, seigneur de Lannoy, de Rienne et Sebourg; Jean de Berghe, seigneur de Walhain; Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembaix, chevalier de

l'ordre de la Toison d'or, et autres plusieurs députés des villes de Flandre, Brabant, Haynaut, etc.

Entre les députés de Haynaut, je trouve Christophe Gautier, premier eschevin de la ville de Mons, et Jean Fourneau, clerc du baillage de Haynaut, qui m'estoient apparentés, le premier du costé paternel, le second du costé maternel.

Or, les conditions de ceste paix furent bien désavantageuses pour l'archiduc Maximilien, et sont telles, sçavoir :

Que Charles le dauphin, fils du roy, prendroit à femme Marguerite, fille de l'archiduc Maximilien, et que la paix estant publiée, elle seroit emmenée en France pour y estre illec nourrie ;

Que ladite Marguerite apporteroit pour sa dot de mariage audit dauphin les comtés d'Artois, Bourgogne, Mascon, Auxerre, Charolois, Salines, Bar sur la Seine, Boulogne et Noyère ;

Que ny le roy, ny le dauphin, ny l'archiduc Maximilien auroient à prétendre ou emprendre la tutelle de Philippe d'Austriche ; mais qu'on la laisseroit aux Estats du pays en tel estat qu'elle se trouvoit estre de présent ;

Que l'archiduc Maximilien et Philippe, son fils, comme comte de Flandres, avec les Estats dudit Flandres, auroient à reconnoistre le parlement de Paris pour siège suprême et souverain en matière d'appel, et que sur ce ils auroient donné leur lettre seelée au roy.

Après que l'archiduc eut fait la paix susdite à son désavantage et préjudice, il mit prix aux monnoies, en telle sorte que le florin de Rhin seroit apprécié à l'avenir à 58 gros de Flandre. Puis cela fait, s'appareilla pour faire guerre aux Liègeois.

Mais avant aller plus outre, je ne veux oublier à mettre icy par escrit que, durant le traité de la susdite paix, mourut au chasteau d'Enghien, le vingt-cinquiesme jour d'octobre, messire Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Ligny, de

Conversan, de Brienne, de Marle, de Soissons, etc., seigneur d'Enghien. Il délaissa deux filles, sçavoir : Marie et Françoise. Marie espousa en premières nopces le comte de Romont, fils de Savoye; en secondes, François de Bourbon, comte de Vendosme. Françoise espousa Philippe de Clèves, seigneur de Ravestain, et fut dame d'Enghien; mourut sans génération. Le corps dudit messire Pierre de Luxembourg fut enterré en l'abbaye de Cherchamp, fondée par Hue Candavène, comte de Saint-Pol. Cependant les obsèques et funérailles furent magnifiquement célébrés le 28 d'octobre en l'église paroissiale d'Enghien, où en divers endroits ardoient cinq cents chirons de livres pesants et autant sur le tombeau. Ceux qui accompagnèrent le deuil furent les principaux, sçavoir : Henry de Berghes, évesque de Cambray; messire Olivier de La Marche, représentant la personne de l'archiduc, car il estoit son premier maistre d'hostel; le comte de Romont, le seigneur de Ligne, le seigneur de Boussu, le seigneur de Goux, messire Anthoine de Roulin, grand bailly de Haynaut; le seigneur de Fontaine d'Incy; le seigneur de Condet, messire Louys de Luxembourg, le seigneur de Fiennes, le seigneur de Renty, le seigneur de Belone, messire Louys Roulin, fils d'Anthoine, seigneur d'Aimeries; messire Bauduin de Fontaine, fils du seigneur de Fontaine. Au-devant d'eux marchoient dix-huit officiers, tous revestus de cottes d'armes, et au-dessus d'eux septante-deux que chevaliers que escuyers et gens d'office. Aux aisles du deuil cent et six-vingts hommes estoient chacun portant un flambeau ardant. Ce jour dix-huitiesme furent distribués aux pauvres cinq cents francs, lesquels se trouvèrent bien jusques à onze mille personnes, entre lesquelles trente-sept furent estains et suffoqués en la presse.

Arriva grande division au chapitre des chanoines de Saint-Lambert en Liège, après la mort de Louys de Bourbon, leur évesque; car comme ils se fussent retirés à Louvain, où tous renoncèrent à l'élection qu'ils avoient faite cy-devant forcièrement en Liège de Jean d'Aremberg, fils de messire Guillaume

d'Aremberg, procédèrent à une nouvelle et libre eslection; mais elle se trouva divisée, car les uns esleurent messire Jacques de Croy, prothonotaire, frère de Philippe, comte de Chimay; autres esleurent messire Jean de Hornes, de sorte que ces deux eslus litigèrent fort auprès du pape Xiste IV, et enfin convint audit Jean de Hornes de donner audit de Croy une pension annuelle de dix-huit cents florins pour estre évesque pacifique de Liége. Ce fut cest évesque qui establit et ordonna un certain réglement pour les mouleurs de grains, que l'on appelle vulgairement *l'œil du moulin*. Quant à messire Jacques de Croy, il fut depuis évesque de Cambray.

Les sœurs de la Magdelaine en la ville de Valenciennes furent fondées et colloquées au logis des pauvres prestres, et iceux furent transplacés en le cimetière de Saint-Géry, où ils sont à présent.

1483.

Le 6 de janvier, le prince d'Orenge et messire Philippe de Clèves, accompagnés de six à sept mille combattants, allèrent assiéger le chasteau de Holoigne, distant trois lieues de Liége, où se tenoient huit cents voleurs des gens de messire Guillaume d'Aremberg, auxquels s'estoient joints cent soixante hommes de chevaux, lesquels molestoient grandement les Brabançons. Lesdits seigneurs d'Orenge et Clèves bastirent tellement ladite place à force de coups de canons, qu'ayant fait bresche contraignirent les assiégés de parlementer, lesquels sortirent dénués de leurs proyes, tenant en leurs mains seulement une verge blanche en signe qu'on leur avoit fait grace et miséricorde. D'autre costé, le seigneur Guillaume d'Aremberg sortit de Liége accompagné d'environ vingt mille hommes, alla à l'encontre desdits seigneurs d'Orenge et Clèves. Entre ces deux

parties adversaires une furieuse bataille s'ensuivit. Touteffois l'infanterie de l'archiduc besogna si bien qu'elle rompit et ouvrit l'armée des Liègeois, mettant tout en désordre et fuite, de sorte que demeurèrent sur la place morts trois mille Liègeois, et fut plus grand nombre d'iceux faits prisonniers. Toute leur artillerie et estandars furent pris. Du costé de l'archiduc tombèrent morts cinquante plus ou moins.

Le 17 février, ledit seigneur de Clèves donna l'assaut en trois divers endroits à la ville de Bislen, laquelle fut prise, pillée et bruslée. Les Liègeois voyant leur ruine devant les yeux s'humilièrent et demandèrent la paix, laquelle ils obtinrent de l'archiduc, à condition qu'ils luy payeroient annuellement trente-deux mille florins de Rhin, et qu'ils reconnoistroient le duc de Brabant à tousjours protecteur et advoué de la cité et pays de Liège.

Le premier jour de mars, l'archiduc reçoit en la ville de Gand une honorable ambassade envoyée du roy de France. En chief estoient l'archevesque de Rouen, l'évesque de Pels en Normandie, Jean Garin, maistre d'hostel du roy, etc.; présents lesquels l'archiduc confirma par serment en l'église Saint-Jean de Gand, les articles de la paix cy-dessus accordée. Et lors fut emmenée en France par iceux ambassadeurs Marguerite d'Austriche, fille de l'archiduc Maximilien, agée de 4 ans, accompagnée de messire Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestain; des seigneurs de La Vère et de Ligne, de l'abbé de Saint-Bertin, du seigneur de Vière, chancelier de Brabant; de mademoiselle de Gueldres et autres nobles dames, pour estre icelle Marguerite d'Austriche fiancée à Charles, dauphin de France, selon le contenu de la paix.

A son arrivée en France, l'abbé de Saint-Bertin eut une belle harangue en présence dudit dauphin, pour congratuler ceste alliance en accomparant le fiancé et la fiancée au roy Assuérus et à la royne Esther. Puis venant à eslever le nom de Mar-

guerite monstra qu'il y a eu cinq très-précieuses Marguerite qui ont embelli le diadesme de la Belgique, sçavoir :

Marguerite de France, fille de Philippe-le-long, roy de France, second fils de Philippe-le-bel, laquelle fut alliée par mariage à Louys, cinquiesme du nom, comte de Flandre. Icelle Marguerite apporta au jardin de Bourgogne les comtés d'Artois, de Bourgogne et la seigneurie de Salines.

Marguerite de Brabant, alliée par mariage à Louys de Male, comte de Flandre, fils de la première Marguerite. D'icelle sont venus en la maison de Bourgogne les duchés, pays et seigneuries de Lotreich, Brabant et Limbourg.

Marguerite de Male, fille de Louys de Male, comte de Flandre, surnommée *la sage Marguerite.* Icelle fut conjointe par mariage à Philippe-le-hardy, duc de Bourgogne, fils quatriesme de Jean, roy de France, et père de Philippe, duc de Bourgogne, de laquelle est venue le comté de Flandres et autres conquestes.

Marguerite de Bavière, fille du duc Aubert, comte de Haynaut, Hollande et Zélande, laquelle fut mariée au duc Jean, fils aisné de Philippe-le-hardy, duc de Bourgogne, et de Marguerite de Flandres; de laquelle Marguerite de Bavière les comtés de Haynaut, Hollande, Zélande et la seigneurie de Frise sont venus en la maison d'Austriche et de Bourgogne.

Marguerite d'Austriche, fille de l'archiduc Maximilien.

Durant ce advint que, pour autant que les religieux Dominicains avoient presché publiquement en la ville de Gand qu'il y avoit des bourgeois suspects d'hérésie et mal conditionnés en la religion catholique, les Gantois eurent grosse querelle contre lesdits religieux jusques à là qu'ils firent serrer de force leur église; mesme le grand doyen des mestiers, nommé Vanden Bander ne voulut permettre auxdits religieux d'ouvrir leur église au jour de la feste Saint-Thomas d'Aquin. Cependant voyez la

punition (car, comme dit la maxime : *L'on ne croit aux saints s'ils ne faisent miracles*): ledit grand doyen, comme il estoit empesché à regarder passer la gendarmerie des Gantois avec grande allégresse audit jour Saint-Thomas devant l'église des Dominicains, tomba en apoplexie et oncques ne parla ; pour ce qu'ayant serré l'église au jour dudit saint, il avoit serré la bouche aux fidelles chrestiens de n'annoncer les louanges de ce saint en ladite église.

En ce temps, ceux d'Utrecht, tenant le party des Houkins, prirent prisonnier leur évesque David de Bourgogne, et l'emmenèrent à Amersfort, où ils l'enserrèrent sous la garde des Houkins. Sur ce l'archiduc Maximilien s'en alla en Hollande pour leur faire guerre. Lesdits Houkins tenoient lors à leur solde en la ville d'Utrecht, cent vingt hommes de cheval et quinze cents piétons. Messire Josse de Lalain, gouverneur lieutenant de Hollande, fut envoyé avec une armée, à laquelle se vint joindre le comte de Soria avec quinze cents Allemands piétons; messire Lancelot de Berlaymont, avec deux mille, tant Picards que Hennuyers, auxquels commandoient le seigneur Salazar, Hercules de Lalain et autres capitaines.

Au mois de juin vint messire Josse de Lalain devant la ville d'Utrecht, accompagné de huit mille hommes d'armes. Lancelot de Berlaymont, encore que repoussé trois fois par les assiégés, si est qu'avec une générosité martiale et par force gagna un faubourg environné d'eau de part et d'autre, si bien qu'il fit ses approches jusques aux fossés de la ville.

Le 18 de juin arriva l'archiduc Maximilien au camp, fit battre la ville, gagna aucuns boulevars, et ayant fait bresche commanda que chacun se tint prest pour donner un assaut; ce que sachant les assiégés envoyèrent vers l'archiduc, Engelbert de Clèves, prétendant à la croche épiscopale d'Utrecht ; le seigneur de Montfort et deux bourgmaistres de la ville, pour parlementer. Cependant les soldats du camp, sans avoir aucun commandement et ordre, besoignèrent à l'assaut, lequel fut si

aspre et horrible que les assiégés furent contraints de combattre main à main, de sorte qu'ils se défendirent si courageusement et heureusement que le comte de Solre y laissa la vie avec quelque nombre d'Allemands. A raison de quoy, l'archiduc fut malcontent de l'outrecuidance de ses soldats, d'autant que l'appointement estoit presque arresté et conclu, et que l'on préjudicioit à son autorité comme s'il eut traité avec ceux d'Utrecht en foy mauvaise. D'autre costé, les citoyens, voyant qu'ils s'estoient heureusement comportés à leur défence, reprirent courage et ne voulurent plus entendre à parlementer. C'est pourquoy fut détenu au camp ledit seigneur Engelbert de Clèves et l'un des bourgmaistres. Sur ce messire Josse de Lalain, ainsy qu'il alloit descouvrir l'assiette de la ville, monté sur une petite haquenée et accompagné du seigneur d'Egmont, fut reconnu à son vestement de pourpre par ceux de la ville, de sorte qu'il fut bleschė d'un coup de mousquette qu'il receut et fut emporté en son lit. L'archiduc, bien triste de tel accident, l'alla visiter, et ledit messire Josse luy tint tels propos : « Monseigneur, je suis en pauvre estat ; si j'eusse voulu estre mutin, je ne fus pas en ce point. Vous perdez aujourd'huy un léal serviteur. » Et puis luy ayant recommandé sa femme et ses enfants, mourut le 4 d'aoust. Son corps fut ensépulturé à l'abbaye de Donze, en Flandres, que son père Simon avoit fondée. Ce fut luy qui acquist la baronie de Lalain, fut gouverneur de Hollande et Zélande, chambellan et conseiller du duc Charles de Bourgogne, premier chambellan de l'archiduc Philippe d'Austriche, fit plusieurs beaux exploits de guerre. Après luy, au gouvernement de Hollande et Zélande, succéda messire Jean d'Egmont.

Incontinent après, le dernier jour d'aoust se rendirent ceux d'Utrecht et fut reçu leur appointement par l'archiduc Maximilien, avec telles et autres conditions, sçavoir :

Qu'ils payeroient à certains termes audit archiduc pour les fraix de la guerre, quarante mille florins ;

Que la garnison, tant de gens de cheval que de pied, sortiroit incontinent sans armes, et que les gens de l'archiduc entre=roient aussy tost par la porte ou par ouverture du rampar, selon son bon plaisir;

Que tous les revenus et rentes annuelles des bourgeois qui seront trouvées escheues au jour de l'appointement publié, viendront au profit dudit archiduc;

Que l'archiduc Maximilien pourra bastir une citadelle en tel lieu de la ville qu'il voudra choisir.

Le 28 septembre mourut Louys XI, roy de France, nonobs=tant qu'onques hommes ne craignit plus la mort, et ne fit tant de choses pour y cuyder mettre remède comme luy; car il donnoit chacun mois à son médecin dix mille escus, espérant qu'il luy allongeroit sa vie. A cest effet se fit apporter la sainte ampoulle de Rheims, où elle avoit esté continuellement l'es-pace de 983 ans, pour se faire en huiler; fit venir d'Italie, par l'entremise et autorité du pape, saint François de Paul. Et comme les médecins luy persuadèrent de se tenir tousjours en liesse, fit faire de chasses de souris par les chats en sa chambre, des hibouts par autres oyseaux, fit fermer de gros barreaux de fer son chasteau de Plessis où il gisoit malade, craignant que son fils Charles le dauphin s'emparast de sa personne pour l'empoi=sonner. Cependant quelqu'un a dit très-bien de ce pauvre roy :

Mais combattant contre la mort,
Il ne trouva ayde ne confort.

Quant au devoir qu'il usa envers son fils pour le rendre amateur des sciences, il ne se mit en paine, disant que son fils seroit roy assez sage, s'il sçavoit seulement bien pratiquer la maxime qui dit :

Qui nescit dissimulare, nescit regnare.

A luy succéda son fils Charles, huitiesme du nom, agé de treize ans. Son couronnement fut différé jusques à l'an suivant, auquel

il auroit quatorze ans. Peu de temps après luy fut donné pour gouverneur messire Anthoine de Bourgogne, comte de Steenberge, bastard du bon duc Philippe, sage et vieil chevalier.

Aussy tost que les Gantois entendirent la mort du roy Louys XI, envoyèrent de leur part une belle ambassade vers le roy Charles, pour congratuler sa succession à la couronne de France : ce qui desplut grandement à l'archiduc Maximilien et aux nobles du pays. A raison de quoy, messire Lancelot de Berlaymont, seigneur de Hierge, estant lors en Haynaut, mit des aguets de vingt-cinq hommes en divers lieux pour attraper les Gantois à leur retour de France, lesquels firent si bon devoir qu'ils les surprirent tous avec leur bagage, et les fit emmener prisonniers au chasteau de Berlaymont, où ledit seigneur leur osta toutes leurs lettres, argent et bagues, qui montoient bien à la somme de mille lions d'or. Les Gantois entendant ces nouvelles prirent le pays de Haynaut en grande indignation pour ce qu'il soustenoit ledit seigneur de Hierge détenir prisonniers leurs ambassadeurs, dont advint que, pour se venger, se saisirent de la personne du comte de Romont, de messire Louys de Rolins, fils du seigneur d'Aymeries, de Gérard de Boussu, fils de messire Pierre de Hennin, lors seigneur de Boussu, qu'ils enfermèrent en estroites prisons.

1484.

Sur la fin du mois de janvier, l'archiduc Maximilien fut reconnu par les Estats du comté de Haynaut, de Valenciennes et Douay, bail et tuteur de son fils Philippe. A raison de quoy et comme tel, prit possession desdits comtés et seigneuries. Puis alla à Cambray, où il se trouva le premier jour de février, qui estoit la feste de la Purification de la Vierge, et fut logé en l'abbaye de Saint-Aubert. A l'après disner, messire Lancelot

de Berlaymont, seigneur de Hierge, fut tué en la basse cour par les gens de messire Philippe de Clèves, qui peu auparavant avoit eu querelle avec luy en la chambre dudit archiduc Maximilien.

Peu de temps après s'esleva ouvertement au pays une rebel= lion civile contre l'archiduc Maximilien en Flandres, dont les principaux auteurs furent les Gantois, lesquels luy devioient la mambournerie de son fils Philippe, disant contre luy qu'il ne se sçavoit gouverner soy-mesme; qu'on le devoit faire retirer en Allemagne, d'autant qu'il consommoit toutes les finances du pays en enrichissant les Bourguignons et Allemands; qu'il donnoit à eux seuls les offices et estats publics; qu'il estoit plus séant que les Estats entreprissent l'administration du pays et tutelle de son fils Philippe, pour l'instruire à la façon du pays. Sur ces et autres remonstrances, la Flandre et une partie de Brabant se bandèrent contre l'archiduc Maximilien; mais la plus grande partie de Brabant et la faction des Cabilleaux en Hol• lande se tinrent du costé de l'archiduc. De mesme firent les Hennuyers, les Luxembourgeois, Namurois et presque tous les gouverneurs des villes. Or, d'autant que les Gantois avoient commis toute l'administration à messire Adolphe de Clèves, sei• gneur de Ravestain; à messire Philippe de Bourgogne, seigneur de Bevère, fils d'Antoine, bastard de Bourgogne, aussy au comte de Romont, au seigneur de la Gruthuse et autres sei= geurs, afin que tout se gouvernast par iceux au nom du jeune Philippe, l'archiduc Maximilien, son père, escrivit et envoya lettres à ces seigneurs, remonstrant le tort que les Flamands luy faisoient en luy ostant contre le droit de nature la tutelle et administration de son fils, que les Estats de tous les autres pays luy avoient accordée et commise.

Cependant que ces seigneurs estoient en doute sur ce qu'ils respondroient à Maximilien, les Flamands s'advancèrent de leur propre autorité de respondre, mais avec bien peu de respect et modestie.

En mesme temps, les Gantois et ceux de Bruges tachèrent de

rompre la foire de la ville d'Anvers, qui se devoit tenir à la feste Sainte-Croix, en septembre, en défendant à tous Flamands marchands de n'y aller vendre ou acheter aucune marchandise en ladite ville d'Anvers. La mesme défense firent ceux d'Anvers et Brabant pour les foires de Bruges.

Cependant l'archiduc Maximilien, entendant que les Gantois s'armoient contre luy, tacha de surprendre quelques villes tenant le party des Gantois. A cest effet furent pratiqués en la ville de Termonde monsieur Jean Boule, son frère et autres. L'on chargea au mois de décembre en la ville de Malines trois chariots de jeunes compagnons, les uns représentant religieuses avec leur abbesse, autres religieux et autres marchands entremeslés cy l'un, cy l'autre, tous bien armés sous leurs habits. De ceste sorte et par intelligence qui estoit en la ville, se trouvant à la porte, descendirent soudainement, s'emparèrent d'icelle et donnèrent certain signal à l'archiduc Maximilien qui les suivoit de près à couverture, lequel en propre personne accourust aussy tost accompagné de huit cents chevaux, et entra la ville suivant lesdits chariots. A certain passage de pont, les citoyens voulurent faire quelque résistance ; mais se voyant trop faibles se retirèrent, et lors l'archiduc s'empara de ceste ville à son aise, sans coup férir, si est touteffois que le frère du comte de Hornes y laissa la vie.

A ces nouvelles, les Gantois mirent sus en armes quinze à seize mille hommes, sous la conduite du comte de Romont, lesquels se vinrent jetter aux environs du chasteau de Gasbeke sur les frontières de Brabant et Haynaut, lesquels firent grands dégasts et dommage en plusieurs villages. Ils coupèrent arbres, pillèrent et bruslèrent de part et d'autre l'espace de dix-sept jours continuels, et eurent poursuivis leur rage et furie n'est que dyssenterie qui se fourra parmy eux ne les eut contraints de se retirer.

Durant que ledit comte de Romont estoit en campagne faisant ces outrages, l'archiduc Maximilien estoit party de Termonde, y laissant gouverneur messire Jean de Melun, et alla à Bruxelles où il induisit les bourgeois de donner secours contre

les Gantois. Fut aussy envoyé à cest effet vers les Hennuyers messire Olivier de La Marche, lesquels respondirent à l'archiduc qu'ils l'assisteroient de tout leur pouvoir.

En ceste année, au mois d'aoust, mourut le pape Sixte v, et peu de jours après succéda Innocent, huitiesme du nom, appellé paravant Jean-Baptiste Cybo, cardinal, prestre du titre de Sainte-Cécille, nommé vulgairement le cardinal *Malfait*, personnage très-humain, natif de pauvres parents. Touteffois aucuns disent qu'il estoit fils d'un Aron, chevalier de l'Esperon d'or et comte palatin, qui avoit jadis esté vice-roy de Naples. Il augmenta de son temps le nombre des secrétaires et promoteurs, comme avoient fait Pie II et Sixte IV, ses prédécesseurs. Il receut en don de Bajazet, empereur des Turcs, par l'intermise du bassa Mustapha, le fer de la lance duquel le costé du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pendu en la croix, fut percé, ainsy que rapporte Jonius. De son temps fut aussy trouvé en l'église Sainte-Croix de Rome le titre de la croix de Notre-Seigneur, contenant en trois langues c'est escriteau : *Jesus Nazarenus Rex Judeorum*.

En ceste année fut amené ès Pays-Bas le premier éléphant qui y fut jamais vu, qu'on le monstroit à toutes les villes pour argent. Le maistre en fit un grand denier; mais comme on le vouloit mener d'Amsterdam à Utrecht, le pensant mettre en terre à Muyden, il tomba en l'eau au débarquement et se noya.

Les béguines du béguinage de la ville de Mons se rendirent, à l'instance de Henry de Berghes, religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, lequel évesque receut leurs vœux solemnels; ce qui altéra de telle sorte les chanoinesses de Sainte-Waltrude, prétendant droit sur ledit béguinage et béguines, que le neuviesme jour de may de cest an, en nombre de quatre, accompagnées de leurs officiers et bailly nommé Gille Drulin, se vinrent emparer par violence de la maison du béguinage et

du couvent des religieuses nouvellement professées. Sur quoy et pour quoy fut procès intenté entre ledit évesque de Berghes, qui vouloit maintenir lesdites religieuses audit béguinage, d'une part; et lesdites chanoinesses, d'autre; lequel procès dura jusques à l'an 1496, auquel fut paix et accord fait par l'intermise de madame la douairière duchesse de Bourgogne et autres grands personnages; dont estant cest appointement fait, le couvent desdites religieuses quittèrent le beguinage et se transférèrent au lieu où elles sont de présent, marchant en procession magnifique et pieuse, accompagnées de notables personnages ecclésiastiques, si comme de Quintin Benoist, abbé de Saint-Gislain; Jean Le Fort, abbé de Saint-Denis; Jean Bacchart, abbé de Liessies, et Anselme, abbé de Maroille; monsieur Jean Gonselt, doyen de chrestienneté de Mons; monsieur Jean de Perceval, doyen de Sainte-Waltrude; monsieur Jean Torquoin, bachelier en théologie, prieur des frères prescheurs de Valenciennes; frère Guillaume de Marchieu, liseur dudit couvent. L'évesque de Cambray, Henry de Berghes, portoit le Saint-Sacrement; le clergé de l'église Sainte-Waltrude l'accompagnoit avec un peuple innumérable.

(Voir l'Appendice, CVI.)

1485.

L'an 1485 ledit Henry de Berghes impétra du pape Innocent confirmation de ce qu'il avoit changé les pauvres sœurs dudit béguinage en religieuses professes de l'ordre de Saint-Augustin.

L'an 1498, au mois de may, le lieu et tout l'héritage de la maison desdites religieuses fut amorti par Philippe, archiduc d'Austriche, prince des Pays-Bas, dont incontinent après lesdites religieuses commencèrent à bastir la chapelle en laquelle se voient ès voierières aucuns de leurs bienfaiteurs, si comme: un seigneur de Gavre et une dame de Werchin; messire Gilles

de Bouzanton, dit le Veau, chevalier, seigneur de Lonprets; Vincent de Peissant, escuyer; Jean Fourneau, escuyer, seigneur de Beaurieu et Mairieux, et autres dont l'on peut voir leurs armoieries sur les siéges d'escrenerie qui, par dedans, environnent la chapelle.

L'an 1515, ladite chapelle fut consacrée par François Buisseret, évesque de Namur, élu archevesque de Cambray.

L'an 1560 ou environ, le cloistre de ladite maison a esté encommencé, et l'an 1570 les religieuses obtinrent des chanoinesses de pouvoir ensépulturer au preau de leur maison leurs compagnes advenant leur mort, comme aussi gens laycs et séculiers qui illec esliroient sépulture.

L'an 1615 fut achevé le bastiment de la chapelle de la Magdelaine, que l'on fait de présent à fond de rue de la Croix place : ce qui avoit esté ordonné par le testament de monseigneur Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray, qui est inhumé en ladite chapelle, où il fonda un cantuaire d'une messe journalière.

L'archiduc Maximilien, ayant eu favorable responce des Estats de Haynaut sur la demande de secours contre les Gantois, se trouva en personne le premier jour de janvier en la ville de Mons, où il remercia grandement lesdits Estats de l'accord fait envers son endroit.

De Mons il s'en alla en la ville d'Ath, où estant accompagné des seigneurs de Gueldres, de Charles de Croy, comte de Chimay; de Trelon, de Huge, de Melun et d'autre grande noblesse s'advisa de s'emparer, par l'advis d'iceux seigneurs, de la ville d'Audenarde. A cest effet, il avoit jà pratiqué en ladite ville Gautier Requem, capitaine de l'un des deux chasteaux; dont pour accomplir son entreprise, ledit archiduc Maximilien se délogea d'Ath le troisiesme jour de janvier, sur le soir, accompagné de la noblesse susdite et d'autres gens de chevaux en nombre de quatre cents et deux mille piétons, tant Allemands que Hennuyers et Brabançons. Il prit un si grand tour aux environs d'Audenarde qu'il ne fut point ouy des

sentinelles ; et ainsy par bonne guide fut mené sans bruit à l'entrée du chasteau d'Audenarde, où Gautier de Requem l'attendoit. Il estoit lors environ une heure à minuit. L'archiduc y entra avec torches et flambeaux ; la ville fut saisie sans pillage, batture ou rencontre des bourgeois. L'archiduc se logea au Cherf. Fut pris prisonnier entre autres le capitaine de la faction des Gantois, sçavoir Pierre Meteuée, estant couché avec sa femme, lequel ne sçavoit rien de ceste entreprise. A la sortie de la ville, l'archiduc y laissa bonne garnison, et pour chef d'icelle y establit ledit Gautier de Requem, lequel estoit bastard de Ratave.

Incontinent après, les bourgeois et marchands de Bruges, se voyant appauvrir par ceste guerre intestine, se reconcilièrent à l'archiduc, qui entra en leur ville accompagné du comte de Nassau et autre noblesse.

Durant son séjour en Bruges certaines compagnies de Flamands et François, se tenant en la ville de Granmont et aux environs, fourragèrent les maisons des paysans, pillèrent les églises, destroussèrent les Brabançons et Hennuyers. Sur ce le seigneur de Ligne leva, par ordonnance de l'archiduc Maximilien, sept à huit cents paysans meslés de gens de chevaux, avec lesquels il partit d'Ath d'un bon matin, de sorte qu'il se jetta sans avoir esté descouvert en ladite ville de Granmont, qui ne se fermoit, mit en desroy tous les Flamands et François qui estoient bien en nombre de neuf mille et n'attendoient telle renveille ; les uns furent occis, les autres mis en fuite ; on y mit le feu, lequel consumma la pluspart des maisons de la ville.

En mesme temps retourna Martin Suave, du pays des Suisses, où il avoit esté envoyé par l'archiduc Maximilien. Il ramena avec soy douze cents Suisses, lesquels furent envoyés sous la conduite du comte de Nassau à la prise de la ville de Ninove. Messire Philippe de Clèves les suivit accompagné de deux mille piétons brabançons et quatre cents chevaux. Lesdits Suisses besognèrent si bien que les bourgeois furent contraints,

après avoir soustenu l'assaut d'une heure, de se rendre par composition.

Le 27 du mois d'avril furent fondées en la ville de Mons les filles de la Magdelaine, vulgairement dites *repenties*, par madame la grande, Marguerite d'Yorck ou d'Angleterre, troisiesme femme de Charles-le-hardy, duc de Bourgogne. A cest effet, ladite dame se déshérita de deux maisons qu'elle avoit à elle appartenantes pour retirer illec et introduire en icelles filles se repentant de leurs débauches sous l'age de trente ans. A la susdite deshéritance faite, présents mayeur et féaux du chapitre Sainte-Waltrude de Mons, y estoient présentes les chanoinesses suivantes : Marie de Marbaix, Marie de Bousy dite de Vertain, Landrette de Lratte, Marguerite de Lannoy et Jeanne de Bousy dite de Vertain, représentant le corps du susdit chapitre. A telle condition que lesdites filles repenties demeurant en ce lieu seroient paroisiennes de l'église Sainte-Waltrude. Quant à madame la grande, ordonna qu'elles demeureroient filles séculières ayant puissance de se marier sans pouvoir prendre estat de religion, et demeurer en ce lieu toutes ensemble. Voulut aussy ladite dame que, quant à la temporalité, elles seroient sous la jurisdiction et protection du magistrat de la ville; donc pour les accommoder leur fait bastir un dormitoire avec église, laquelle fut dédiée en l'honneur de Sainte-Marie-Magdelaine, leur patronesse. Commencée en 1515 elle fut consacrée en 1526 par Adrien, suffragant de Cambray *(Episc. Bossensis)*; les autres bastiments de ceste maison furent bastis en 1534 et 1539. Pour père confesseur leur fut ordonné un religieux de l'ordre des Dominicains ou chartroux, résidant en Valenciennes.

L'institution des filles telles que dessus, dites *repenties*, est rapportée à l'an 1225, et en fut l'auteur Guillaume de Paris, lequel, avant estre évesque de Paris, fit tant par ses doctes prédications qu'il retira en Paris du bourdeau plusieurs filles publiques, les induisant à la pénitence. A cest effet leur fonda une maison et furent appellées du commencement *les*

filles de Dieu. Mais comme les bourdeaux de la ville de Paris estoient grandement remplis de ces femmes et filles débauchées en l'an 1482, frère Jean Tisseran, religieux de l'ordre de Saint=François, fit tant par ses véhémentes et zèleuses prédications qu'il en convertit grand nombre d'icelles à la pénitence, leur donnant pour patronesse et miroir de pénitence sainte Marie=Magdelaine. C'est pourquoy elles furent depuis appellées les sœurs ou religieuses de la Magdelaine, et puis repenties. De sorte que aussy tost furent fondées maisons en divers lieux par personnages zèleux du salut des ames pour retirer illec sembla=bles filles et femmes débauchées; si comme en l'année susdite 1482, à Lille en Flandres, par la libéralité de Jean de Le Chambre, bourgeois d'icelle; en la mesme année à Valenciennes; en Tournay, en 1497, par W. li Poulletier et sa femme Catherine; en la ville de Mons l'an 1485, par la susdite madame la grande. Et, dit Lessabeus, ancien historien, que la congréga-tion de semblables filles fut instituée pour assister les pestiférés. Soit qu'il en soit, pour retourner à celles qui résident en la ville de Mons, je dis que Henry de Berghes, évesque de Cambray, leur donna certaines règles à observer, du consentement ou requeste de ladite madame la grande et du magistrat de ladite ville. De sorte qu'elles pouvoient aller garder et assister indiffé=remment toute sorte de malades pour se pouvoir entretenir; mais, en l'an 1624, par consentement du magistrat et intermise de Jean Maisent, doyen de l'église collégiale de Saint-Germain en Mons, furent tenues à garder clostures; dont à cest effet ledit doyen a institué par son testament lesdites repenties héri=tières universelles de ses meubles. De sorte que maintenant elles profitent, par ladite légation pieuse dudit doyen, de quatre à cinq cents livres de rentes annuelles, dont iceluy doyen est tenu comme second fondateur de la maison desdites repenties de Mons, entendu que, par l'ordonnance testamentaire dudit doyen, est dit que si ladite closture n'est pas gardée ou que si telle congréga=tion de filles alloit à néant ou à autre changement, que les pauvres de la grande aumosne de la ville sont déclarés héritiers et substitués auxdits quatre ou cinq cents livres de rentes.

Les Gantois, voyant que tout alloit mal pour eux et que la puissance de l'archiduc Maximilien croissoit de jour en jour, envoyèrent envers le roy de France messire Jean de Bruges, seigneur de la Gruthuse, à l'instance duquel ledit roy envoya aux Gantois pour secours six cent cinquante lances et quatre mille piétons, sous la conduite du seigneur de Cordes, lequel au commencement de may arriva près Tournay, où par trois grandes instances tacha d'avoir entrée; mais les bourgeois luy refusèrent, voulant maintenir le serment qu'ils avoient fait à l'archiduc Maximilien, de ne recevoir aucune garnison; dont ledit seigneur de Cordes tout faché se deslogea le 11 de may pour se rendre en Gand.

Sur ce l'archiduc, considérant les forces des Flamands conduits par le comte de Romont, et celles des François par le seigneur de Cordes, mit sus trois mille chevaux et douze mille piétons, et fit grande poursuite pour atteindre et combattre ledit de Cordes avant qu'il se put joindre au comte de Romont; mais estant adverty qu'il estoit parvenu à Gand, tourna toute son armée contre Gand, délibéré de l'assiéger et luy donner un assaut. Cependant, comme son armée marchoit, messire Jean de Lannoy, seigneur de Mingoval, grand maistre d'hostel de l'archiduc Maximilien, gouverneur d'Audenarde, défit, par un jour de Pentecoste, par embusche, près dudit Audenarde, messire Adrien de Rassenghien avec les Flamands qu'il conduisoit, tenant partie contraire contre son prince.

Le mardy de Pentecoste, l'archiduc Maximilien estant devant Gand, mit une embusche près la porte Saint-Bavon. Cela fait, le seigneur de Montigny, accompagné de quatre cents chevaux, alla courir jusques à ladite porte, pillant et ravageant tout ce qu'il rencontroit. Les Gantois, voyant tout cecy à pleine vue, s'armèrent à son de la cloche dite *Liévin* et sortirent à grande puissance sur ledit seigneur et ceux qui emmenoient ladite proye pour la rescouvrer. Alors ledit seigneur feignit de prendre la fuite. Aussy tost les Gantois le poursuivirent avec grande instance et courage; mais comme ils eussent outrepassé l'embusche, soudainement les gens de l'archiduc, qui s'estoient ainsy cachés,

les suivirent à dos, et au-devant d'eux retourna le seigneur de Montigny. Advint que ces Gantois se trouvant enfermés ainsy, furent mis en désaroy, prirent la fuite vers Gand. Les gens de l'archiduc les poursuivirent de telle sorte qu'aucuns entrèrent en Gand, mais furent tués. Cependant les Gantois perdirent bien lors neuf cents à mille de leurs gens. Si l'archiduc eut esté ce jour bien obéy, il eut pu emporter la ville, mais les Flamands firent une alarme à l'autre bout de l'armée, auquelle alarme monseigneur Philippe de Clèves courut accompagné de ses gens et d'une partie de ceux du comte de Nassau, et par ce moyen l'archiduc faillit en son entreprise.

Incontinent après, l'archiduc Maximilien se partit pour aller en Hollande, et prit avec luy dix mille combattants suisses et archiers de Haynaut. Les Malinois et Bruxellois ne le voulurent suivre, ains retournèrent en leur ville. Et lors le comte de Nassau mit ses gens en garnison en Audenarde. Messire Philippe de Clèves et messire Gérard de Boussu mirent les siens à Enghien; le comte de Chimay, à Lessines, et le seigneur de Chanteraine et le seigneur de Montigny, à Termonde.

Pendant que l'archiduc Maximilien estoit en Hollande, fit guerre par mer aux Flamands du costé de Biervliet; dont estoient tous les Flamands esbahis de la diligence et travail de ce jeune prince, qui espousa la guerre incessamment, maintenant par mer, maintenant par terre, de sorte qu'ils ne sçavoient de quelque costé eux garder et défendre. C'est pourquoy ils se sentirent fort affoiblis. Et pour ce que le roy de France fut grandement sollicité par les Gantois d'escrire lettres aux Estats de Brabant et Haynaut pour les divertir à donner secours à l'archiduc contre eux.

(Voir l'Appendice, CVII.)

Sur ceste lettre, les Estats de Haynaut et Brabant estoient en peine quelle response ils donneroient au roy; mais avant que respondre trouvèrent expédient d'envoyer les lettres du roi à

l'archiduc Maximilien, qui estoit lors à Douay, lequel ayant vu et lu lesdites lettres, défendit auxdits Estats de Brabant et Haynaut de n'envoyer aucune response; mais luy-mesme estant à Bruges escrivit au roy, le vingtième jour de juin, luy faisant entendre qu'il n'estoit coupable en rien de ce qu'il donnoit connoistre auxdits Estats; enfin qu'il faisoit peu de cas de ses menaces.

Cependant à cause des insolences, pillages et paillardises que commettoient les François journalièrement en la ville de Gand et aux environs, les Gantois semmoncèrent le seigneur de Cordes de retirer ses gens et les mener au Tournaisis; ce que ledit seigneur fit, et dès lors division se mesla entre les Gantois, à cause que plusieurs d'iceux s'inclinoient à la paix. A raison de quoy le comte de Romont, chef de la ligue de Flandre, voyant toutes ces menées et qu'il ne viendroit à bon point de ses affaires, quitta la ville d'Alost, et accompagné de trois cents François retourna secrètement en France avec le seigneur de Cordes. Et incontinent fut pris prisonnier à Lille messire Adrien de Rassenghien, capitaine des rebelles. Il fut envoyé à Wilvorde pour tenir prison. Autres capitaines des Gantois, sçavoir Guillaume Reime et Ouderen, eurent la teste tranchée. Messire Jean Gruthuse, seigneur d'Espierre, qui tenoit le chasteau de Lille pour les Gantois, abandonna ledit chasteau au magistrat de Lille pour trois mille florins et s'en alla.

Ceste guerre estant ainsy assoupie, l'archiduc Maximilien, accompagné de grande noblesse et suite de gens d'armes, entra en la ville de Bruges le 27 de juin. Les bourgeois le reçurent avec grande magnificence et courtoisie. Lors se trouvèrent aucuns seigneurs qui avoient suivi le party des Flamands et furent saisis prisonniers et leurs biens confisqués. La femme et la sœur du comte de Romont furent faites prisonnières et données à messire Philippe de Clèves; Borselle, seigneur de Terweuren, fut donné au seigneur de Bievres. Sur ce les Gantois insistèrent fort d'avoir la paix, laquelle leur fut accordée avec telles conditions, sçavoir :

Que les Estats et villes de Flandres auroient à reconnoistre l'archiduc Maximilien tuteur de son fils Philippe;

Que de l'heure présente, on luy laisseroit avoir le gouvernement de la Flandre et de son fils;

Que sur ce on luy presteroit serment, et lui de mesme feroit serment de maintenir les privilèges de Flandres;

Que les Gantois emmèneroient hors la porte de leur ville Philippe d'Austriche, et le livreroient entre les mains de son père Maximilien, lequel promettroit de ne le mettre hors du Pays-Bas durant sa minorité.

Cela fait, ledit archiduc alla à Gand le 7 de juillet, au-devant duquel vint son fils Philippe, conduit par les seigneurs Adolphe de Ravestain, le grand bastard de Bourgogne, le seigneur de Bievres et autres seigneurs. Le fils ayant apperceu son père, fléchissant le genoux, ils s'embrassèrent l'un l'autre avec joye, car ils n'avoient vu l'un l'autre l'espace de quatre à cinq ans. Semblablement les Gantois ayant apperceu l'archiduc se mirent tous à genoux, jusques à tant que les articles de la paix fussent lus devant l'archiduc, lequel (ce devoir estant fait) entra la ville.

Le lundy ensuivant, 11 de juillet, à cause du bruit que firent quatre Allemands, en forçant les prisons de la ville pour délivrer trois de leurs compagnons qui avoient voulu forcer la mechène de leur hoste, les Gantois se mirent en armes sur le marché et ne voulurent se retirer d'illec, ny pour les remontrances de messire Philippe de Clèves, de l'évesque de Cambray, du comte de Chimay et du seigneur de Bievres, jusques à tant que l'archiduc Maximilien fit contre iceux ranger ses gens en bataille. Adoncq le peuple se modéra et chacun retira en sa maison.

Lors l'archiduc, maintenant ses gens en pied, demanda au magistrat de la ville de luy mettre en main les auteurs de la sédition, contraignit lesdits Gantois à rebastir cinq ponts, qu'ils avoient cy-devant démolis, affin que du chasteau de Wallen, on y eut entrée en la ville. Cela fait mit son fils hors de Gand sous la garde du seigneur de Ravestain. Les Gantois promirent lors de

livrer audit archiduc la somme de cent six mille écus d'or, outre la somme promise au traité de leur réconciliation. Huit auteurs de ce tumulte furent décapités, et autres cent bourgeois furent bannis.

Le 23 juillet, les principaux bourgeois de Gand, accompagnés d'un nombre de peuple, allèrent au chasteau de Walen trouver l'archiduc Maximilien, séant en trosne ducal, le supplièrent par deux fois tous estant à genoux et à testes nues de leur vouloir pardonner leurs mesvues, confessant d'avoir fourfait corps et biens. L'archiduc se laissa fléchir à user de miséricorde envers iceux, promettant de leur estre prince clément s'ils persistoient à luy estre fidelles sujets.

Environ le Saint-Remy, l'archiduc Maximilien fit son appareil pour le voyage d'Allemagne vers l'empereur, son père, Fréderic, qu'il n'avoit vu depuis environ huit ans. A cest effet tint la chapelle de sa cour en grand estat et magnificence, y constituant chapellains et musiciens doctes, entre lesquels sire Rogier, chanoine de Cambray; sire Pierre de Wez, prévost de Condet, et autres excellents personnages en science de musique, et laissa son fils en garde au seigneur de Ravestain. Les pays demeurèrent en la protection de monseigneur Philippe de Clèves, fils dudit seigneur de Ravestain; d'Engelbert, comte de Nassau, et d'aucuns chefs de guerre, si comme du seigneur de Chanteraine et autres. L'administration de la justice fut commise à messire Jean Carondelet, seigneur de Campuans et Solre-sur-Sambre, son chancelier, et messieurs de son conseil.

Ayant donc ledit archiduc choisy ceux qu'il vouloit mener avec soy, partit d'Anvers le troisiesme jour du mois de novembre et se retira à Bois-le-duc, de là à Grave, à Ruremonde, à Hensberge, où entendant que son père estoit arrivé à Aix-la-chapelle, partit le 22 décembre pour l'aller trouver; d'autre costé, l'empereur, sachant les approches de son fils Maximilien, partit d'Aix et alla contre son fils. Il y eut grandes caresses et joye au rencontre du père et du fils, de sorte que plusieurs seigneurs ne se

sceurent contenir de pleurer. Ils furent et entrèrent avec grande magnificence en ladite ville, estant l'archevesque de Cologne à dextre de l'empereur, et l'archiduc Maximilien à senestre, suivis de grande noblesse tant d'Allemagne que du Pays-Bas. Ils passèrent là ensemble les festes de Noël, durant lesquelles le duc de Julliers releva de l'empereur son duché, avec cérémonies pertinentes.

Les couvents des religieux dominicains réformés en la congrégation et province de Hollande, en laquelle estoit lors compris celuy de Valenciennes, prirent grand accroissement par la diligence de frère Michel François, docteur en théologie, vicaire général de ladite province, jadis prieur de Valenciennes. Il fut depuis évesque *salubriensis* et suffragant de Cambray sous Henri de Berghes, évesque dudit Cambray.

1486.

Le troisiesme jour de janvier, par un mardy, l'empereur et l'archiduc Maximilien se partirent d'Aix et s'en allèrent à Cologne, où ils furent très-magnifiquement reçus de l'archevesque, et le 10 dudit mois, le duc de Clèves, accompagné de six cents chevaux, vint trouver en ladite ville l'empereur, duquel il releva son duché, le quatorziesme jour dudit mois.

Incontinent après se trouvèrent l'empereur et son fils en la ville de Francfort, où les sept électeurs de l'Empire, se trouvèrent avec grande noblesse de tout pays; dont par iceux fut ledit archiduc Maximilien esleu, le 16 de février, d'un commun consentement, *Roi des Romains*. On n'a jamais lu qu'il se soit fait si grande magnificence; que si grande, si pompeuse, si riche assemblée se fut rencontrée en la ville de Francfort pour honorer l'empereur et son fils, qu'à ceste fois.

De la part de l'empereur estoient là le jeune marquis de Baden nommé Albéric; Huges, comte de Wurtemberg; l'abbé de Melque, monseigneur de Saint-Gerwyt.

De la part de l'archiduc Maximilien furent le marquis Christophe de Baden, le duc de Gueldres, le comte de Chimay, le légat du pape; Heuri de Berghes, évesque de Cambray; le comte Adolphe de Nassau, grand maistre d'hostel de l'archiduc; le comte Fréderic de Solre, le comte Fréderic de Bisse, le comte Valeran Scamfort, dom Ladron, le comte de Bentem, Philippe, bastard de Bourgogne; sire Cornil de Berghe, messire Fréderic Dyssetain, messire Martin de Poulam, le seigneur de Isenbourg le jeune, messire Wyt de Wolstain, Huges de Melun, messire Adolphe de Poulam, marescal de l'archiduc; le seigneur de Lalaing, messire George Wolquestain, messire Haus de Iffrent, le seigneur de Barbençon, le seigneur Dermuide, Gérard de Boussu, le seigneur de Sette, le seigneur de Battembourg, le seigneur de Brederode, le seigneur d'Argenteau, le seigneur de Grace, le seigneur de Lens, messire Louys de Baussy.

De la part de l'archevesque de Mayence : l'abbé de Sulde, le comte Fréderic de Isemberg, le comte Jean de Isemberg, le comte Philippe de Isemberg, le comte Hans de Wertem, le comte Ansemuse de Wertem, le comte Sigismond de Sclichem, monseigneur de Remquez, le seigneur Philippe de Remquez maisné, messire Regnaut de Remquez.

De la part de l'archevesque de Cologne : le landgrave Guillaume de Hessen, marbourg; le comte Gérard du Rhin, le comte Vincent de Moeurs, le comte Henry de Nassau, seigneur de Bistain; le comte Philippe de Vienembourg, le comte Philippe de Solmes, le comte Henri de Waldech, le comte Guillaume de Hubernart, le comte de Gomupach, messire Pierre de Riffressert, messire Jean de Ronquel, messire Fréderic de Soubref et sire Guillaume de Renemberg.

De la part de l'archevesque de Trèves : le marquis Fréderic de Baude, le comte Jean de Nassau, le comte de Bernchart de Solmes, le comte Werquier de Bisse, le comte Diericq de Mandelhaiet, le comte Guillaume de Mandelhaiet, le comte Albéric de Lieneghem, le comte Jacob de Rhin, le comte Jean de Waude, le comte Wierg de Waquestain, messire Oleman de Obrestain, messire Guillaume de Ronquel, messire Cosme de Winembourg, messire Thierry de Riemmecq, messire Henry de Wich.

Ceux du Pallentzgrave : le duc Jaspar de Bavière, palatin de lez le Rhin; l'évesque de Oulmes, l'évesque de Spire, un chevalier de Prusse seigneur de Hornecq, messire Louys de Bavière, le comte Huge de Monfort l'ancien, le comte Oost de Solmes, le comte Herman de Lieneghem, le comte Philippe de Hanove l'ancien, le comte Erast de Hohienlon, le comte Nicolas de Zarewert, le comte Verquet de Histenen, le comte Gérard de Sien le jeune, le comte Jean Du .... le jeusne, le comte Conrarde d'Obeghem, le comte Michel de Wertem, le comte Henry de Bisse, le comte Philippe de Hanove, le comte Gulf de Beustembourg, le comte Bernard de Solmes, le comte Huges de Monfort le jeusne, le comte Jean de Nassau, seigneur de Bilstaine; Melchior de Obrestain, Emery de Obrestain, Asomusus Derbarcq, messire Jean de Hainesse, seigneur de Ribetquierque; Fréderic de Lembourg, messire Jean Sonarsembourg, messire Salentin de Isembourg.

Ceux de Saxe : le duc Fréderic, ses deux fils, le comte Charles de Gheliebem, le comte Hans de Warcembourg, le comte Brun d'Erfort, le comte Ruth, seigneur de Blawe; le comte de Grech, seigneur de Blawe; le comte Hans de Havestain, seigneur de Heildech.

Ceux du marquis de Baude : le comte Josse de Solre, le comte Hans de Solre, doyen de Strasbourg; le comte Philippe de Winsembourg, Michel de Sewarsesch.

Ceux du frère du duc de Saxe : le duc de Saxe, seigneur de Misse; le comte Henry de Strasbourg, l'évesque Jean de Misse, le comte Brun Derfort l'ancien, le comte Adolphe de Bislenghen.

Ceux du duc de Brunswik : le comte Philippe de Waldech, le comte Henry de Gousdrop, le duc Albert de Bavière.

L'ambassade de France : l'évesque de Verdun, un docteur avec luy.

Le conseil du duc Sigismond d'Austriche : l'évesque d'Ausbourg, monseigneur Sigismond de Francbourg, messire George de Absiberigue.

L'ambassade de Loraine : le comte Philippe de Lieneghem, le comte Emeric de Lieneghem, l'évesque de Bourlecque, le comte Ocert de Hernemberg, l'évesque de Estericen, le conseil de l'évesque de Mildebourg, le jeune Descalebourg, Gérard de Isembourg et autre grande noblesse.

Le 10 d'avril fut ledit archiduc Maximilien d'Austriche couronné *Roy des Romains* en la ville d'Aix, agé de 28 ans, y assistant présent l'empereur, les électeurs et semblable noblesse que dessus présents, lesquels luy fut mis sur sa teste la couronne que porta autrefois le bienheureux empereur Charlemagne. Il a régné avec son père sept ans, et après luy comme empereur vingt-six ans. Par cy après laissant le nom de l'archiduc, nous appellerons ledit Maximilien *roy des Romains*.

Au mesme jour de son couronnement, il érigea le comté de Chimay en principauté, dont en fut premier prince Charles de Croy.

(Voir l'Appendice, CVIII.)

Le 14 d'avril, le roy des Romains, après son sacre, s'en alla avec l'empereur son père, les électeurs et princes d'Allemagne à Cologne, où il passa son temps en récréations et banquets

qu'on luy fit; y assistent grand nombre de seigneurs, dames et damoiselles. Le 20 de may prit congé de son père et princes de l'Empire, se mit sur le Rhin, passa par la ville de Nuisse, où il fut voir les fortifications que les bourgeois firent l'an 1474 pour résister et se défendre contre Charles, duc de Bourgogne, qui lors les assiégea. De Nuisse, il alla à Ruremonde, de là à Bois-le-duc, à Heusdem, à Gorcom, et puis à Dordrecht le 3 de juin, où à son entrée lui fut fait présent d'un bœuf vif à hauteur de dix-neuf paulmes et d'un très-grand estourgeon. Le lendemain, le roy donna audience aux Hollandois et fit aucuns chevaliers. Le 9 de juin, il passa l'eau, alla à Gertrudenberg et de là à Bréda, et le lendemain s'en alla à Thurnhout. Là les députés d'Anvers, Louvain et Bruges l'allèrent trouver.

Aussy tost que le roy des Romains retourna d'Allemagne, le seigneur de Cordes, marescal de France, fit guerre ouverte au Pays-Bas; touteffois ledit roy et celuy de France dissimuloient le tout, la paix se maintenoit entre eux telle qu'elle, tant y a les frontières de Flandres et Haynaut reçurent beaucoup de dommages. D'autre costé, le seigneur Montigny s'empara subtilement de la ville et chasteau de Mortaigne, près de Tournay, que tenoient aucuns soldoyers du seigneur de Cordes, et ce par l'intermise d'un de la garnison, Escossois de nation, qui s'estoit venu rendre audit seigneur de Montigny, après en avoir esté déchassé de ladite place pour un homicide commis à l'endroit d'un sien compagnon.

De mesme Bertolde de Louvain prit de bon matin sur les François le chasteau de Hornicourt, ainsy que les vaches sortoient d'iceluy chasteau.

D'autre costé Hélin d'Eze, ayant ramassé aucunes troupes de paysans, occupa sur les François l'Escluse en Picardie. Le seigneur de Sempy, auquel ceste place devoit appartenir, entendant ces nouvelles, ramassa incontinent le plus de gens qu'il pust et avec force artillerie pour les envoyer à tenir ladite place ;

mais avant leur arrivée, le seigneur Gaye, marescal de France, accompagné des garnisons frontières en nombre de sept cents chevaux et quatre mille piétons, assiégea ladite place le 21 de juin et la battit de telle sorte à coup de canons, depuis matin jusques à onze heures de jour, que Helin la rendit, et lors les François, en estant venus maistres, la démolirent, ruinèrent et bruslèrent. Par ainsy fut tant d'un costé que d'autre la paix rompue et cassée.

Incontinent après, le seigneur Salazar, second gouverneur de la ville de Douay, à la faveur d'une nuit obscure, pluvieuse et venteuse, eschella subtilement la ville de Thérouanne, que les François avoient tenue depuis la mort du duc Charles, duc de Bourgogne, l'espace de neuf à dix ans, dont l'emporta durant ladite nuit, sans que personne se bougeast. De quoy furent les bourgeois bien estonnés. De là la guerre se monstra encore plus ouverte et manifeste.

Messire Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembaix, ayant esté par calomnie et à tort accusé près le roy des Romains d'avoir intelligences secrètes avec les François, dont pour ce il avoit esté banni de la cour, se purgea et justifia en Bruxelles devant ledit roi, accompagné de ses parents et amys, sçavoir : Jean de Lannoy, abbé de Saint-Bertin, chancelier de l'ordre de la Toison d'or; des seigneurs de Lannoy, Fiennes, Boussu, chevaliers de l'ordre de ladite Toison d'or; du seigneur de Mingoval, grand maistre d'hostel du roy; des seigneurs de Brimeu, Robaix, Saintes, Destrées, de Fontaine; de messire Philippe de Clèves, de Charles, prince de Chimay; du seigneur de Sempy et autres. Ledit seigneur de Molembaix arrangea si bien, que non-seulement il fut restitué par ledit roy des Romains en ses premiers offices et reçu en grace, mais à cause de son éloquence il fut vulgairement appellé *l'orateur Molembaix*.

Au mesme mois de juin, après que le roy des Romains eut fait son entrée en la ville d'Anvers, puis en Malines, où son fils

Philippe vint au devant de luy, puis en Bruxelles avec toute sorte de magnificence, où il séjourna.

Au mois de juillet, entendant que l'empereur son père estoit arrivé au pays de Brabant, s'achemina hastivement avec sondit fils vers Louvain où il reçut très-amiablement son père, lequel estoit très-désireux de voir son neveu pour les bonnes mœurs qu'il entendoit estre en luy. Toutes les caresses estant faites entre ces trois princes, l'empereur fut conduit à Bruxelles le 22 de juillet, puis à Malines et Anvers. Puis le roy Maximilien mit sus nouveaux gens d'armes, tant de chevaux que de pied, jusques au nombre de quatorze à quinze mille, sous la conduite des seigneurs Philippe de Clèves, du comte de Nassau, le prince de Chimay et autres chefs de guerre; n'ayant pu attirer au combat le seigneur de Cordes, ravitaillèrent la ville de Thérouanne. Puis ledit roy prit la ville de Lens en Artois avec autres forteresses tenues des François. Durant ce, ledit roy s'estoit rendu en l'armée, encourut grande fortune de sa personne, car les Suisses se mutinèrent en nombre de quatre cents et se mirent du costé des François, ayant eu volonté, s'ils eussent pu, livrer prisonnier aux François ledit roy et les chefs susdits de son armée; mais Dieu rompit ce coup.

Le roy abandonna son armée, laissant tout le gouvernement d'icelle à ses lieutenants, et retourna à Lille. Et incontinent après furent projettées deux entreprises sur la ville de Saint-Quintin : la première par le seigneur de Montigny, qui partit de Valenciennes, suivy de huit à neuf cents piétons. Arrivé qu'il fut de nuit aux fossés de ladite ville, se jetta avec autres avant le jour dedans l'eau desdits fossés jusques au col pour aller rencontrer une archure qui donnoit quelque entrée en la ville; mais comme les piétons tardoient à venir pour avoir esté fourvoyés, l'entreprise fut descouverte, dont ledit seigneur retourna. L'autre entreprise fut par le roy des Romains, lequel estant logé à Fontenelle, abbaye distante de Valenciennes une petite lieue, partit de ce lieu avec ses gens la veille de la Nativité de Notre-Dame,

en septembre, et se rendit par nuit devant ladite ville de Saint-Quintin pour l'emporter par escalade ou assaut; mais son coup faillit, à cause que deux ou trois heures avant son abordement, un garçon de son armée alla annoncer l'entreprise au guet de ladite ville. Ainsy le seigneur de Mouy, qui estoit dedans, et les bourgeois de ce advertis se tinrent prests avec armes pour se défendre. Ce que le roy ayant entendu retourna à Valenciennes, et lors son armée se diminua fort par les nécessités de vivres; mesmes aucunes compagnies d'Allemands, qui se plaignoient de n'estre soldoyés, pillèrent et ravagèrent tout aux environs de Maubeuge et Avesnes; oultre ce, ils pillèrent la maison des grises sœurs et le couvent des frères mineurs d'Avesnes, lequel, pendant la prise d'icelle ville, avoit esté préservé de pillage. Or, ainsy qu'on leur alloit payer leurs gages, trois mille d'iceux prenant leurs enseignes se mirent du costé des François; mais autres quatre mille demeurèrent fidelles et receurent leur payement.

Arriva en ce temps une horrible pestilence ès marches des frontières du quartier du Haynaut.

Après que l'empereur Fréderic eut séjourné l'espace de trois mois en Brabant, Haynaut et Flandres, aux despens des Estats des Pays-Bas, qui chasque jour frayèrent trois cents mailles de Rhin, pour les despenses de sa cour, il retourna en Allemagne. Le roy son fils le fut convoyer et envoya avec luy le seigneur de Mingoval, son grand maistre d'hostel; puis, ayant reparty ses gens en divers lieux, se retira à Bruxelles, où les députés de Thérouanne le vinrent trouver, exposant la grande nécessité de vivres qui estoit en leur ville, à cause que le seigneur de Cordes empeschoit par tous les chemins le transport de vivres en ladite ville.

Fut donné privilège par le roy Maximilien et son fils Philippe aux manans de la ville de Maubeuge, sçavoir : qu'ils ne peuvent estre arrestés ou adjournés pour dette, sinon devant les échevins

de leur ville et la cour à Mons; semblablement les bastards bourgeois sont affranchis, mais les deux meilleurs cathels qu'ils auront à leur mort demeurera au profit du prince.

1487.

Au mois de janvier, le roy des Romains Maximilien assembla ses princes, fit grand amas de gens d'armes pour le ravitaillement de Thérouanne. A cest effet se tira vers Courtray, et de là à Ypres, puis à Saint-Omer. Durant ce, le seigneur de Cordes, marescal de France, tenoit les advenues de Thérouanne si serrés, qu'en icelle ville estoit horrible famine jusques à là que l'on y mangeoit chats, rats et souris. Touteffois elle fut un peu soulagée par l'ayde de deux cents hommes de chevaux, gens du roy des Romains, qui apportèrent secrètement, à la faveur de la nuit, cinquante sacs remplis de bled, promettant aux habitants que bien tost ils seroient plainement ravitaillés selon l'advertance que le comte de Nassau leur avoit fait, iceluy estant à Berghe-Saint-Vinoc.

Incontinent après, ledit roy des Romains, accompagné de quatre cents chevaux et douze mille piétons, cent chariots chargés de toutes sortes de vivres, tira vers Thérouanne, délibéré de combattre le seigneur de Cordes, qui se tenoit sur pied avec son armée. Et d'autant que les François avoient par forme de moquerie dit que les Flamands n'estoient que gens de peu de fait et inhabiles aux armes, et pour ceste cause les appelloient *Bergiers*, lors messire Philippe de Clèves, ensemble vingt-quatre nobles chevaliers se mirent en giste de pastoureaux ayant houlettes et panetières pendantes à des souros. Or, tous délibérèrent de combattre et faire son mieux contre les François; mais comme la division se mit entre les capitaines françois, les Picards et Boulognois abandonnèrent leurs forts, et les capitaines françois se retournèrent chacun en sa maison, si bien qu'il convint audit

seigneur de Cordes se retirer de Thérouanne avec sa courte honte. Adonc le roy s'advança et ravitailla en personne sans nul empeschement ladite ville.

En ce temps, au mois de février, trespassa en Vermandois le comte de Romont, fils du duc de Savoye, frère à la mère de Charles VII, roy de France, mary de Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, dame d'Enghien, etc. Il avoit bien servy Charles, duc de Bourgogne, le roy des Romains Maximilien estant archiduc d'Austriche seulement; mais enfin entreprit les querelles des Gantois contre luy. Sa femme fut vefve à dix-huit ans et laissée enceinte de sept à huit mois. Elle s'accoucha d'une fille nommée Marie-Françoise, qu'espousa Henry, comte de Nassau. Molinet dit le comte de Vendosme.

Le treiziesme jour du mois de mars mourut en la ville du Quesnoy, à grand regret de tout le pays de Haynaut, Fréderic, seigneur de Montigny, fils du comte de Hornes. Il avoit reçu devant la ville de Guyse un coup de picque en la jambe, laquelle s'enflamba tellement qu'il luy fallut scier icelle jambe, et incontinent après rendit l'esprit. Il avoit espousé la fille du seigneur d'Antoing.

Le 27 du mois susdit, par un dimanche, les François prirent de nuit, sous la conduite du seigneur de Cordes, la ville de Saint-Omer. Ils eurent entrée en icelle ville du costé de l'abbaye de Saint-Bertin, partie par la rivière d'Arques, partie par escalade, lesquels ne furent ouys des guets, à cause d'un moulin à eau qui faisoit bruit. Les François estant sur la place du marché crièrent à haute voix : *Vive le roy de France!* Il n'y eut aucune résistance, de sorte que les François qui estoient dedans la ville, voyant qu'ils estoient les maistres, ouvrirent les portes au seigneur de Cordes, qui attendoit au dehors toute la besogne de ses gens.

Le lendemain de la feste Saint-Christophe, au mois de juillet,

le seigneur de Cordes prit partie par embusche, partie par escalade et négligence des guets, et partie aussy par contrefaiture des lettres du roy des Romains, la ville de Thérouanne, où estoient en garnison le bastard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, et le seigneur de Croix, qui se voyèrent surpris et rendirent leurs corps prisonniers.

Mais ledit seigneur de Cordes, non content de cest exploit, fit tant par l'intermise d'un traistre suborné, qu'il attira devant Bethune messire Philippe de Clèves, accompagné de Charles d'Egmont, du comte de Nassau, du seigneur de Boussu, de Mastaing et autres de noblesse, lesquels pensoient emporter la ville de Bethune par les menées dudit traistre qu'ils pensoient dire la vérité, car il leur avoit fait entendre que la ville estoit despourvue de gendarmerie et qu'à douze heures de nuit, au vingt-huitiesme jour de juillet, il leur livreroit le chasteau de ladite ville de Bethune. Sur ce le seigneur de Cordes, qui s'entendoit avec ce traistre, mit des embusches en trois à quatre divers endroits, si bien que par icelles lesdits seigneurs (qui s'estoient trouvés de nuit devant Bethune et ne voyant nulle besogne pour eux faite par ledit traistre) furent le jour venant, pensant se retirer, défaits et pris prisonniers, ayant perdu de leurs gens jusques au nombre de quatre cents. La cause de ceste mauvaise fortune est comprise en ces distiques qui s'ensuivent :

Brief conseil les surprind,
Convoitise la main y tint;

Oultre cuydence y laboura,
Et peu de sens les abusa.

Ceste défaite et la prise desdits seigneurs furent grandement desplaisantes au roi des Romains; mais tost après luy causa aussy grande anxiété et tristesse la guerre qu'il eut de recef contre les Flamands.

Nous avons dit cy-dessus, à l'an 1485, que messire Adrien Villain, seigneur de Rassenghien, fut pris prisonnier à Lille,

enserré au chasteau de Wilvorde, pour avoir esté chef des Gantois lors rebelles. En ce temps il eschappa dudit chasteau, par l'astuce de son oncle, messire Adrien de Lidekerke; lequel, en l'absence du chastellain, le seigneur de Walhain, eut par belles parolles envers le portier accès audit chasteau, feignant de vouloir seulement voir ledit chasteau. Estant introduit, trouva illec son neveu et luy dit : *Allons, vous avez esté icy assez.* Le portier voulut empescher leur sortie, mais fut jetté par terre et laissé comme mort. A la sortie de la ville trouvèrent quatorze gens d'armes qui les attendoient avec chevaux tous fresches, dont avec iceux se hastèrent si fort à courir qu'ils vinrent ce jour repaistre au village de Frasne en Busnal, situé en Haynaut près la ville de Leuze, et plus ce mesme jour arrivèrent le soir en Tournay; puis allèrent à Gand, où estant arrivés suscitèrent les Gantois à rebellion, alléguant que le roy des Romains ne tenoit rien de ce qu'il avoit promis au traité de Gand; qu'il le falloit contraindre à rendre compte de tant de millions d'or qu'on luy avoit mis en main; qu'il ne falloit souffrir qu'il enrichist les Allemands au grand détriment du pays; que le bon duc Philippe et le duc Charles n'avoient tiré autant de chevauces de Flandre, comme avoit fait le roy des Romains à sa venue.

Au mesme temps, la garde du roy Maximilien, se plaignant n'estre payée, pilla et mangea le plat-pays de Brabant et Haynaut; les Allemands firent le mesme aux environs de Bruges.

Cependant ledit roy convoqua les Estats de toutes les provinces pour comparoistre au dernier jour de janvier de l'année future en la ville de Bruges, pour trouver une paix entre le roy de France. A quoy il s'étudia fort, laissant de penser aux machinations des Gantois, qu'il dissimula pour en prendre vengeance en autre temps. Les Gantois furent incontinent admonestés par lesdits Estats assemblés en Bruges de s'humilier vers leur prince; mais n'y voulurent entendre, mais s'arrestèrent de luy faire la guerre; et sur ce donnèrent charge à messire Adrien de Lidekerke de faire quelque exploit sur le roy des Romains.

Ferdinand, roy des Espagnes, beau-père futur de l'archiduc Philippe d'Austriche et Marguerite, enfants du roy des Romains, s'empara du royaume de Grenade et déchassa d'iceluy les Sarazins qui l'avoient tenu et possédé presque huit cents ans. A raison de quoy il obtint du pape de Rome Innocent VIII le nom de *roy catholique*, qui est depuis demeuré à ses successeurs roys d'Espagne.

1488.

Le 9 du mois de janvier, messire Adrien de Lidekerke, accompagné de trois mille Gantois, vint se loger de nuit secrètement près la ville de Courtray. Le jour venu les sentinelles de la ville demandèrent aux chartiers qui attendoient au dehors icelle ville l'ouverture de la porte, pourquoy ils arrivoient avec autant de charriots. Ils leur respondirent que les paysans amenoient leurs biens à sauvette pour la crainte des Gantois. Sur ce les troupes des Gantois passèrent la glace des fossés et eschellèrent les murailles, rompirent d'un coup de serpentine le pont levis de la porte. Les bourgeois, accompagnés d'aucuns gens de leur garnison et de leurs chefs, Cornil de La Barre et le seigneur de Heule, firent forte résistance; mais nonobstant leur devoir et courage les Gantois emportèrent la ville d'assaut. La garnison s'enfuit au chasteau, mais le jour suivant elle se rendit avec appointement.

Le roy des Romains ayant entendu ces nouvelles envoya à la haste secours à la garnison susdite du chasteau, sçavoir messire Philippe de Clèves avec trois cents piétons; mais il vint trop tard, car le chasteau estoit jà rendu, et par ainsy retourna à Bruges.

Au commencement du mois de février, estant encore les députés des province à Bruges près le roy pour arrester une paix

avec les François, les Brugelins se mirent en armes à la sollicitation des Gantois contre ledit roy, s'emparèrent du Marché, soulevèrent les connestableries des mestiers avec leurs enseignes, en nombre cinquante-deux, ayant opinion que le roy estoit venu en leur ville avec gendarmerie pour les fourrager et ruiner. Ils cherchèrent parmy la ville à banières desployées les officiers et thrésoriers qui avoient manié les deniers du roy, voulant avoir compte du maniement d'iceux, et firent entendre au roy par les seigneurs de Bievres et Maingoval qu'ils ne se bougeroient du Marché si on ne leur livroit lesdits financiers. Et afin qu'ils les eussent en leurs mains promirent par édit grande somme de deniers à ceux qui les décéleroient ou les livreroient, dont fut décélé le seigneur Lancals, l'un des principaux thrésoriers du roy, et son fils, escoutette de Bruges, auxquels ils tranchèrent la teste.

Le 3 février, deux maures qui estoient au service du comte de Solre, ayant fait entendre par feintise à aucuns bourgeois pour les intimider que ceux d'Anvers viendroient dedans la nuit ensuivante mettre le feu en la ville de Bruges, furent cause que quelques bandes de bourgeois se fourrèrent dedans le logis du roy avec le grand estendard de Flandre, a intention de tuer le roy, ses chevaliers et toute sa suite, pensant qu'ils eussent attiré ceux d'Anvers à faire l'exploit susdit; mais leur capitaine, le seigneur de Dinkerque, modéra leur fureur.

Le cinquiesme jour de février, les bourgeois ayant esté sollicités par les Gantois de se mettre au-dessus de la personne du roy, le requérir de venir sur le Marché. Iceluy y vint à pied, accompagné des seigneurs de Bievres, Maingoval, Lalain, Polhain et autres; mais ne luy permirent de retourner à son hostel, ains le firent loger sur le Marché assez estroitement en une maison ditte *Cranenburg*, où se tenoit un espicier. Les Gantois entendant ce vinrent à la haste en nombre de six à sept mille, pensant entrer Bruges et eslever le roy pour l'emmener à Gand pour tenir prison; mais les Brugelins ne leur permirent entrée en leur ville, craignant qu'ils pillassent la ville comme ils avoient fait autrefois en autre semblable cas; de quoy furent les Gantois mal contents

et retournèrent à Gand. Mais au neuviesme jour, ils envoyèrent à Bruges leurs députés et charoces accompagnés de dix-huit chevaux et quatre-vingts piétons, qui, le 10 du mois, advisèrent avec les Brugelins. Si mirent garde de huit hommes sur la personne du roy en sa chambre, chose indigne à tel prince; puis le 12 dudit mois, certaine bande de mestiers se tira hors du Marché et alla piller entièrement l'hostel du roy. Et incontinent après, les Brugelins, sous l'autorité du roy de France et commission par luy donnée à l'archiduc Philippe, fils du roy des Romains, renouvellèrent la loy de leur ville. Lors estoit encore en Bruges les députés des bonnes villes: Lille, Douay, Orchies, Valenciennes, Bois-le-duc en Medelbourg; mais les députés de Brabant, Hollande, Zélande estoient retournés, et ceux de Mons et Ath en Haynaut séjournoient lors à l'Escluse, lesquels eurent aussy congés de retourner sans qu'on eut rien arresté touchant la paix conçue entre les roys de Rome et de France.

Le 13 dudit mois, le seigneur de Dugelles, retournant de l'église; le seigneur Jean Carondelet, chancelier de Brabant; Jean de Lannoy, abbé de Saint-Bertin, estant en leurs hostels, furent saisis prisonniers par les Brugelins. Avec iceux furent aussy pris en la chambre du roy aucuns seigneurs allemands, messire Martin de Polen, messire Wolfart de Polen, marescal de son hostel; le comte Philippe de Nassau, le seigneur de Wolquestein; et avec iceux messire Jean de Lannoy, le seigneur de Maingoval, grand maistre d'hostel du roy; messire Philippe de Wette, deuxiesme maistre d'hostel; le seigneur de Lalain, le seigneur de May : tous lesquels furent emmenés à Gand tenir prison à la requeste de ceux de Gand, dont furent laissés pour toute compagnie au roy le comte de Solre et le comte Philippe, Allemands.

Cela fait, les Brugelins sommèrent par cry public tous les gendarmes du roy qui estoient en la ville pour se trouver au vieux Marché, leur faisant entendre de les vouloir soldoyer et ainsy les renvoyer. Comparurent, tant Allemands que Wallons, en nombre de cinq cents, lesquels, au mot du guet, qui estoit : *Tuez, tuez!* furent assaillis, et eux estant sans armes prirent la

fuite, dont la pluspart d'iceux eschappèrent la mort par la commisération de bonnes femmes qui les cachèrent en leur maison.

Le 26 dudit mois, les Brugelins, craignant que le roy n'escappast par subtilité de la maison de Cranebourg, où il estoit détenu prisonnier, contraignirent ledit roy, qui n'en vouloit sortir, se desloger, et le menèrent en l'hostel de monseigneur Philippe de Clèves, qu'ils avoient de tous costés fortifié et serré de barreaux de fer pour l'emprisonner plus asseurement. Mais avant son département voulut que les Brugelins luy promirent qu'ils ne toucheroient à sa personne; qu'ils ne le livreroient aux François, et finablement qu'ils luy permettroient d'avoir chez luy pour son service douze de ses privés serviteurs. Ce que les Brugelins luy accordèrent.

Durant ce temps, messire Philippe de Clèves tenoit l'Escluse pour le roy des Romains contre les Brugelins, et le seigneur de Saneuse estoit aussy en Hulst accompagné de mille soldats, tant Allemands que Wallons, dont les uns estoient Hennuyers, autres Picards; lesquels firent si bonne guerre aux Gantois qu'ils en mirent une fois à mort en certaine rencontre jusques au nombre de douze cents de leurs; et outre ce les contraignirent de rachepter de feu leurs moulins aux vents séants à l'environ de leur ville, et les imposèrent à quatre mille écus par mois.

Le 28 dudit mois, par ordonnance de l'archiduc Philippe, furent les Estats des provinces convoqués en la ville de Malines, lesquels tachoient de parvenir à la délivrance du roy Maximilien, plustost par le moyen d'une paix que par force d'armes. Lesdits Estats promirent toute assistance en telle besogne. Les Estats de Brabant et de Haynaut envoyèrent chacun un député vers les Gantois et Brugelins avec lettres adressées à eux; mais lesdits de Gand et de Bruges demandèrent auxdits Estats qu'ils se voulussent transporter en la ville de Gand le 12 de mars.

En ce mesme temps receurent les Estats de Haynaut lettres de

l'empereur concernant la captivité du roy des Romains détenu prisonnier par les habitants de Bruges.

(Voir l'Appendice, CIX.)

Le 12 mars, les députés des Estats se trouvèrent en la ville de Malines pour besogner à la délivrance du roy des Romains et trouver une paix, sçavoir : Antoine Merdop, abbé de Bonne-Espérance ; Anthoine, bastard de Brabant ; le seigneur Dernue, Anthoine de Fontaine, chastelain d'Ath ; le seigneur de Prate, le seigneur de Herseles, monsieur Anthoine Isembart, pensionnaire d'Anvers ; Josse de Cordes, receveur d'Audenarde ; Gobert Herny, pensionnaire de Valenciennes ; Jean de Vacquerie, Christophe Gautier, premier eschevin de Mons, et autres. Les députés de Gand y arrivèrent aussy, lesquels voulurent que premièrement on besognast à une paix ; mais les Estats vouloient avant ce besogner à la délivrance du roy. Et d'autant que ceux de Gand mettoient en avant deux à trois articles d'importance, fut arresté que l'on feroit une assemblée des Estats généraux en Bruxelles, où ceux de Gand condescendirent à se trouver.

Cependant arrivèrent à Malines les ambassadeurs des princes d'Allemagne. Remonstrèrent estre envoyés par leurs maistres pour traiter avec les Estats sur la délivrance du roy ; que les princes d'Allemagne promettoient à cest effect assistance de corps et biens, soit qu'il y fallut procéder par force ou amitié.

Le 24 de mars, par une nuit Notre-Dame de la Présentation, aucuns François estant en Gand à la solde de la ville, aucuns Flamands et paysans qui se bouttèrent avec eux, se délibérèrent de faire une entreprise sur la ville de Lessines, qui fort leur pouvoit nuire et à leurs adhérents et villes voisines. Dont pour estre mieux assurés de leur fait et sçavoir la conduite de la ville, ils envoyèrent deux jours paravant leur venue aucuns de leurs gens en habit de poissonniers, regardant le fort et quels gens il y avoit illec pour résister. Lesdits poissonniers ayant ainsy espié retournèrent à leurs gens et firent rapport de ce qu'ils avoient

vu. Sur ce ils partirent de Gand de cinq à six cents hommes avec plusieurs femmes de Granmont, qui les suivoient avec sacs pour rapporter le butin, et se trouvèrent par un lundy matin, auquel faisoit grande bruine devant la porte de Lessines dite Granmont. Le guet de la ville avoit fait son tour, qui de rien ne se doutoit. Et quand Flamands et François furent illec arrivés au moins de bruit que possible leur fut, ils desvalèrent ès fossés qui sont à sèche terre. Pour plus légèrement monter à mont la muraille, dressèrent eschelle à ce servant. Et n'estoient encore montés deux ou trois quand ils furent ouys et apperceus d'aucuns guetteurs, qui esmeurent l'effroy sans approcher près; et lors un chapellier demeurant en la ville, nommé Adrien, homme assez puissant et de bonne taille, s'éveilla au cry de l'effroy, vestit sa robe sur sa chemise, prit un maillet de plomb en main; et iceluy voyant que lesdits François s'efforçoient de monter, chargea sur le premier qu'il trouva; si luy donna tel coup qu'il demeura mort sur la place; il renversa aucuns autres ès fossés, et le résidu voyant que leur entreprise estoit descouverte et que l'on y servoit des dures merelles, ne se hastèrent de venir à l'offrande, mais par leurs trompettes et gros tambours sonnèrent la retraite, au son desquels la plupart de la ville vinrent au secours tenant pied ferme sur la muraille. Les Flamands et François ce voyant se retirèrent vers Gand, ravissant tout ce que tenir pouvoient. Aucuns gentils compagnons estant lors en la ville montèrent à cheval, recouvrirent grande partie du butin et leur tinrent fer au dos deux ou trois lieues. De ce jour en avant ceux de Lessines, fort joyeux du reboutement de leurs ennemis, firent bonne guerre aux Flamands; et se battirent illec plusieurs gentils compagnons qui, sous la conduite de messire Anthoine de Mastaing, leur capitaine, accompagnés d'aucuns paysans qui devinrent gendarmes, couroient, ravissoient, rançonnoient et butinoient leurs voisins tenant partie contraire, tellement que Lessines, à cause du pillage, estoit nommé *le petit Hulst*.

Arrivant le samedy, nuit des grandes Pasques, les Brugelins, abandonnant le Marché de leur ville, où ils avoient esté en armes

l'espace de sept semaines continuelles en nombre de dix-sept mille ou environ, retournèrent chacun en sa maison; et tost après receurent un monitoire pénable, daté du 23 mars, qu'envoya contre eux le pape Innocent VIII, par lequel il commandoit, sous peine d'excommunication, aux Brugelins, Gantois, les trois membres de Flandre et leurs participants, de mettre en liberté le roy des Romains avec les autres seigneurs qu'ils détenoient prisonniers. Aussy messire Herman de Hessen, archevesque de Cologne, leur envoya semblable lettre aux Estats de Haynaut.

(Voir l'Appendice, CX.)

Cependant les garnisons de Hulst, Alost, Termonde, Lessines et Lidekerke, voyant que les Estats se rassembloient en Gand le 25 d'avril, pour besogner à une paix contraire à leurs pillages, exactions, ranchonements et autres brigandries, tachèrent par leurs courses empescher aux députés le voyage de Gand, de sorte que les François, qui estoit en garnison à Lidekerke, faisoient maux indicibles aux voisins tenant la partie du roy des Romains, car il n'y avoit si hardy qui osast aller de Mons à Bruxelles, sinon à force d'armes.

Le 25 du mois d'avril arrivèrent en Gand la plus grande partie des députés des Estats des provinces. On commença à parler à toute instance sur la délivrance du roy des Romains. Enfin, après plusieurs dévises et altercations, elle fut accordée avec telles conditions :

Que messire Philippe de Clèves, le comte de Hanon et le seigneur de Volquestain seront laissés en ostage en la ville de Bruges et Gand pour le roy des Romains, jusques à tant qu'iceluy ait accompli tous les points et articles contenus en ceste paix; cependant Adolphe, seigneur de Ravestain, père dudit messire Philippe de Clèves, aura le gouvernement de la ville et chasteau de l'Escluse;

Que le roy aura en dedans trois jours de sa délivrance faire

sortir de Flandre, et en dedans sept jours des Pays-Bas, tous soldats estrangers sans fraude et malengien;

Que le roy aura à affranchir Philippe de Clèves et autres ostagiers de serment à luy fait, leur donnant pouvoir de se bander contre luy avec les Flamands, au cas qu'il contrevient à ceste paix;

Que le roy aura à faire la paix avec les François, si elle se peut faire par advis et entremise des Estats de toutes les provinces;

Que les Flamands (comme aussy bien le roy des Romains) auront à licentier leurs gendarmes, et que pour compensation des dommages et fraix par ledit roy soustenus, luy auront à payer à trois fois cinquante mille escus d'or; mais que le roy aura à délivrer de prison par ses propres moyens le seigneur de Gruthuse, bourgmaistre de Bruges, et autres prisonniers qui ont procuré et défendu la liberté d'icelle ville de Bruges.

Ceste paix et confédération des pays fut incontinent par ledit roy jurée en foy de roy, présent la sainte Evangile et le corps de saint Donat. Il promit et jura de conserver et accomplir ladite paix entre luy et les trois membres de Flandres, les quittant du serment qu'ils luy avoient fait comme à père et tuteur de son fils. Semblablement fut ceste paix jurée par les seigneurs de Ravestain, son fils Philippe de Clèves avec le seigneur de Bievres. Semblablement les preslats, nobles et villes des pays de Brabant, Luxembourg, Gueldres, Haynaut, Hollande, Zélande, Namur, Zutphen, Valenciennes et Malines, lesquels tous appendirent leurs seels audit traité de paix, si comme:

Adolphe de Clèves et de La Marke, seigneur de Ravestain;
Philippe de Clèves et de La Marke, seigneur de Wenendalle
Philippe de Bourgogne, seigneur de Bievres;
Gossuin, abbé d'Afflegem;
Martin, abbé de Saint-Bernard;
Marc, abbé de Grimberghe;
Diericq, abbé du Parcq;

Anthoiue de Brabant, chevalier;
Arnoul de Hornes, seigneur de Brimeu;
Guillaume de Fontaines, seigneur de Melun;
Jean de Gavre;
Pierre de Herbaix;
Jean Bernaige, seigneur de Poulre, chevalier;
Daniel Luxorem, bourgmaistre;
Jean Pinocq, chevalier;
Michel Abselen, chevalier;
Philippe de Nesle, pensionnaire, député de Louvain;
Roland de Mel, chevalier;
Henry de Mel, Bourguignon;
Jean de Combliel, chevalier;
Pierre de Oberghem;
Adrien de Scapre;
Martin Van Rede;
Jean Van Irké, pensionnaire, député de la ville de Bruxelles;
Simon Van Ghelle;
Gérard Van Doniel, pensionnaire, député de la ville de Bois-le-duc;
Jean de La Chapelle, député de la ville de Thirlemont;
Henry Honich, député de la ville de Léau;
Walerin Saint-Ermin, député de la ville de Nuckre:

représentants tous ensemble les Estats du pays de Brabant;

Raphaël, évesque de Rosence, abbé de Saint-Bavon;
Philippe, abbé de Saint-Pierre;
Evrard, abbé de Saint-Enam;
Guillaume, abbé de Baudelo;
Jeau, abbé de Dronghiène;
Rasse Clément, prévost de Saint-Martin d'Ypres;
Piettre Bougard, prévost de Saint-Donat à Bruges;
Piettre Van Houtte, prévost de Renaix;
Wauttre, seigneur du Fossé;
Jean Scaleut, chevalier, seigneur de Isenghien;

Collart de Halewin, chevalier;
Adrien du Fossé, chevalier, seigneur de Scardam;
Cornil de La Barre, seigneur de Moustron;
Jean de Clarent, seigneur de Puthen;
Adrien de La Wastine, seigneur de Berselare;
Josse de La Porte, seigneur de Morselede;
Adrien Villain, chevalier, seigneur de Rassenghein;
Gérard Van Hangereel,
Jean de Picq,
Jacques Van de Hulle, eschevins;
Pierre Giselin, grand doyen;
Liévin de Moor, doyen des tisserans,
députés de la ville de Gand.

Joss de Delrem, bourgeois;
Jean Van Leiden;
Schevin Vander Gheerste;
Jean Beitz, pensionnaire,
députés de la ville de Bruges.

Piettre de Langhe;
Ariens Parlaint;
Guillaume de Come,
députés de la ville d'Ypres.

Huges Gantois;
Jean de Lattre;
Jean François,
députés de la ville de Lille.

Amé Pinchon;
Jean de La Vacquerie,
députés de la ville de Douay.

Arnoul d'Espineux, chevalier;
Jean Le Leu;
Jean Le Maire,
députés de la ville d'Audenarde;

Gérard Despuke, député de la ville d'Alost,

Et plusieurs autres députés des petites villes du quartier de West:

représentants les trois Estats de Flandres.

Guillaume, abbé d'Hautmont;
Anthoine, abbé de Bonne-Espérance;
Michiel de Sars, chevalier, seigneur de Clerfayt;
Zebar Pietin;
Christophe Gautier;
Servais Vandart,

députés de Haynaut.

Anthoine de Sains, chevalier;
Thomas de Quarouble;
Gobert Herny,

députés de Valenciennes:

tous ensemble représentants les trois Estats du pays de Haynaut.

Jean, fils Jacques, représentant Mildebourg, en Zélande;
Louys de Praet, chevalier, au nom de monseigneur de Ravestain;
Daniel de Hersewic, chevalier, au nom de monseigneur de Bievres;

Jean Vierbois;
Monsieur Jean Dimbras, jeune;
Monsieur Cornil, fils Henry,

députés de Meldenbourg.

Cornil Wissenzome;
Monsieur Cornil Broucq;
Thierry, fils Cornil;
Nicolas, fils Jacob,

députés de la ville de Romeswalen.

Pierre, fils Simon;
Jean-Gabriel Zone,
députés de Le Goux.

Guy, fils Jean;
Henry, fils Jean,
députés de la ville de Toulen:

tous ensemble représentants les trois Estats du pays et comté de Zélande.

Jean de Lespinet;
Louys Ladenet;
Jacqmart Sezillon:

députés du pays de Namur, etc.

Incontinent après ce devoir fait, le roy des Romains partit de Bruges, laissant aux Gantois et Brugelins pour ostages et assurances de ses promesses messire Philippe de Clèves et autres seigneurs, qu'il quitta de tous serments et fidélité qu'ils luy devoient et avoient faits, en cas qu'il contrevenist au traité susdit de paix. Et sortant de Bruges, remercia grandement les députés des Estats de Brabant, Haynaut et Namur de ce qu'ils avoient pourchassé sa délivrance. Et ainsy s'en alla tenir avec les compagnies d'Allemands à Middebourg en Flandre.

Les Brugelins, entendant que l'empereur descendoit d'Allemagne et craignant ses forces, renvoyèrent deux Allemands, qu'ils avoient en ostages, messire Philippe de Clèves vers luy, pour appaiser le courroux qu'il avoit contre eux.

Tost après fut ladite paix publiée en Bruges, Gand, Audenarde, Lille, Mons et Valenciennes; mais le roy, à qui desplaisoit ceste paix et à laquelle il disoit avoir esté forcé, voyant que l'empereur son père approchoit avec ses forces, ne voulut qu'elle fut ultérieurement publiée ès autres villes. Et mesme l'archiduc

Philippe, son fils, commanda à la garnison de la ville de Lessines de courir sus les Flamands, de sorte que les pauvres paysans flamands, qui estoient retournés en leurs maisons, espérant de jouir d'une paix, furent surpris, tant par les Allemands que Hennuyers.

Cependant les Gantois et Brugelins, entendant pour certain que l'empereur s'approchoit pour entrer au pays avec grande puissance à l'effet de prendre vengeance d'eux, prièrent messire Philippe de Clèves de vouloir estre leur chef de guerre : ce qu'il accepta; se fortifièrent de gens d'armes, reçurent du roy de France secours de trois mille piétons et cinq cents hommes de cheval bien montés sous la conduite du comte de Vendosme. De quoy on se tint mal content, principalement ceux de Haynaut, que messire Philippe de Clèves s'estoit allié aux François, ennemys du pays.

La nuit de Pentecoste arriva l'empereur à Louvain, accompagné de vingt mille hommes. Ceux de Haynaut, d'Anvers, Malines et autres villes, qui favorisoient le roy des Romains, ne prirent point aussy de bonne part ceste arrivée. Cependant le roy des Romains pria bien humblement l'empereur son père de vouloir pardonner comme luy mesme avoit fait à ceux de Bruges, à cause qu'il vouloit maintenir le serment qu'il leur avoit fait. L'empereur n'y voulut entendre, et tost après arriva devant Gand avec son armée au village de Evergem, d'où il envoya un hérault d'armes vers la ville, afin qu'elle le reconnust et reçust comme seigneur supresme des quartiers de par de là l'Escaut; qu'elle luy envoyast soudainement le chancelier Carondelet, le seigneur de Maingoval, l'abbé de Saint-Bertin, messire Philippe de Nassau et autres seigneurs qu'elle détenoit prisonniers. Ceste semonce estant rapportée et entendue du peuple, lesdits seigneurs prisonniers furent en hazard d'estre décapités secrètement en prison par les menées d'un doyen des cordonniers, si le seigneur Philippe de Clèves ne fut survenu, qui empescha cest homme enragé à exécuter ses desseins.

Le 19 de juin, le marquis de Baden et messire Ferry de Nouvelles se jettèrent dedans les fossés de la forteresse de Donze, de sorte qu'accompagnés d'Allemands et Wallons emportèrent de force ladite place sur les Flamands et François pour le roy des Romains; car ceste place empeschoit fort les vivendiers de Mons, Valenciennes, Ath et autres villes de Haynaut de raffréchir l'ost des Allemands.

Cependant le roi des Romains travailloit fort à attirer de son party messire Philippe de Clèves, tachoit de luy persuader qu'il prenoit les armes contre l'empereur et non pour l'entretènement de la paix, qu'il désiroit qu'elle demeurast en son entière; mais ledit seigneur ne presta l'oreille à ces remonstrances; c'est pourquoy l'empereur, après avoir fait beaucoup de dégats aux environs de Gand, vint le dernier jour de juin en Anvers.

Durant ce temps, le roy des Romains fit assiéger le chasteau de Namur par messire Jean de Berghes, seigneur de Walhain, et son frère Cornil, par le seigneur de Chièvres et autres chefs de guerre, conduisant quant eux grand nombre de Hennuyers. Ce chasteau, qui estoit sous la garde dudit messire Jean de Berghes, fut par la garnison mis ès mains de messire Philippe de Clèves et le tenoit pour luy. Or il fut battu du costé de la ville si durement que ceux qui estoient dedans en nombre de cinquante à soixante, voyant que nul secours leur venoit, se rendirent environ le my aoust, leurs corps et biens sauves; et lors messire Jean de Berghes se saisit dudit chasteau au nom du roi des Romains et de l'archiduc Philippe, son fils.

Le 5 de septembre, l'empereur, qui estoit en Anvers, voyant que messire Philippe de Clèves ne se vouloit ranger à son obéissance, ni quitter l'alliance des Flamands et François, et de prendre les armes contre luy, le déclara, séant en throsne impérial, présents les Estats des provinces, rebelle à luy et à l'Empire; qu'il avoit fourfait corps et biens à cause de telle rebellion, admonestant lesdits Estats d'observer et maintenir le traité de paix faite en l'an 1482.

En ce temps le roy des Romains envoya en ambassade en Espagne vers Ferdinand et sa femme Elizabeth, roy et royne de Castille, Aragon, etc., sçavoir : messire Philippe de Bourgogne, seigneur de Terwere et Bievres, avec messire Jean Salazar, lesquels, au nom dudit roy des Romains, demandèrent :

Premièrement, une estroite et perpétuelle alliance de paix estre entre lesdits roy et royne et leur maistre;
Secondement, qu'ils voulussent donner audit roy, leur maistre, en mariage, leur fille Elizabeth;
Tiercement, qu'ils accordassent leur fille Jeanne à Philippe, fils dudit roy des Romains, leur seigneur.

La première demande fut accordée.
A la seconde fut dit que Elizabeth estoit promise et fiancée au fils du roy de Portugal.
Quant à la troisiesme fut dit que, quand Jeanne viendroit en age, on entreroit en communication.

Le 14 septembre, jour de l'exaltation Sainte-Croix, le seigneur de Forest et aucuns de la garnison de Douay en nombre de trois cents, ayant eschellé sur le point du jour la ville de Bapalme, la pensèrent emporter; mais au cri de ville gagnée, les bourgeois et la garnison s'esveillèrent et tuèrent tous ceux qui estoient jà montés les rampars; les autres prirent la fuite.

Le 18 septembre, messire Philippe de Clèves pratiqua si bien les bourgeois de Bruxelles qu'il fut reçu par iceux en leur ville avec cinq cents chevaux. Le roy des Romains entendant ces nouvelles envoya soudainement en la ville de Malines messire Jean et Cornil de Berghes, frères, avec bon nombre de gens, pour l'asseurance de son fils l'archiduc Philippe, que ledit de Clèves désiroit grandement enlever. Lesdits frères s'emparèrent de Wilvorde et y tinrent bonne garnison, faisant continuellement courses jusques à Bruxelles. D'autre costé faisoient le mesme les Hennuyers, favorisant toujours la party du roy des Romains.

Le jour Saint-Michiel en septembre fut la paix de l'an 1482 faite entre le roy des Romains et le roy de France, publiée en la ville de Mons et Valenciennes. D'autre costé l'empereur et les Estats tachèrent de trouver avec messire Philippe de Clèves une paix; mais toute besoigne tourna en fumée, car les Estats de Flandres et Brabant, assemblés en Bruxelles, dirent qu'ils ne souffriroient jamais que le roy des Romains auroit quelque gouvernement sur les pays, mesme luy offrirent cent mille florins de Rhin s'il vouloit retourner en Allemagne.

Le 7 d'octobre, l'empereur s'en alla à Diest et de là retourna en Allemagne, laissant à son fils le roy des Romains et son neveu l'archiduc Philippe, le duc Albert de Saxe, langrave de Misne, lequel il fut commis par ledit roy et archiduc gouverneur général des Pays-Bas pour faire la guerre tant aux Flamands qu'aux Saxons.

Le roy des Romains et l'archiduc Philippe, son fils, créèrent aussy lors le premier capitaine et leur lieutenant général de Haynaut messire Charles de Croy, prince et comte de Chimay. Cest office a esté depuis donné presque à tous qui ont esté baillys de Haynaut.

S'estant messire Philippe de Clèves emparé de la ville de Bruxelles, fit en peu de temps que une partie de Brabant et Liège, quittant le party du roy des Romains, se joignit à luy et aux Flamands, dont le 24 d'octobre se trouva à Nivelles, conféra avec les bourgeois et peu après il fut aussy reçu à Louvain.

Envers la feste de tous les Saints, le seigneur d'Aymeries, grand bailly de Haynaut; le seigneur de Molembaix, messire Robert de Melun, les abbés d'Haulmont et de Bonne-Espérance, les députés de Mons, Valenciennes et autres bonnes villes qui s'estoient assemblés à Malines pour traiter de paix, furent congédiés du roy des Romains. A leur retour, plusieurs marchands de Haynaut, qui s'estoient trouvés à la foire d'Anvers, se mirent

en leur compagnie pour estre plus assurés. La garnison de Lidekerke sortit sur eux et se mit en embusche à nombre de quarante chevaux et cent piétons entre Alost et Ath; mais les seigneurs de Molembaix et Melun se comportèrent si valeureusement qu'ils rompirent toute ceste embusche et emmenèrent à Ath bon nombre de prisonniers.

Pour autant que messire Henry de Witen, seigneur de Borselle, qui tenoit le party du roy des Romains, avoit à ses dépens pourvu ses chasteaux de Borselle, Braine-Laleu et la Follie de vivres et gens d'armes, qui travailloient fort ceux de Bruxelles et conservoient le pays de Haynaut, sur ce les Bruxellois assiégèrent le chasteau de Borselle à force d'armes, lequel se rendit. Celuy de Braine-Laleu fut emporté par assaut, à faute que ceux de la ville de Mons n'avoient livré poudre à ceux qui le tenoient pour leur argent. Celuy de la Follie, quelque effort que firent les Bruxellois, demeura ferme et tint bon, de sorte qu'il servit au pays de Haynaut d'avant garde et trenchée. Le chasteau de Fauqwez fut aussy par appointement pris par lesdits Bruxellois, à cause que le seigneur de ce lieu, Paul Barlaer, tenoit illec gens qui leur faisoient rude guerre. Pareillement fut pris et ruiné par lesdits Bruxellois le chasteau de Borgnival, de mesme le chasteau de Flessu.

D'autre costé, les Gantois prirent le chasteau de Helchin sur les gens du roy des Romains, où là fut pris Gérard de la Howardrie, qui fut décapité à Gand. Le seigneur de Cordes, grand marescal de France, prit le chasteau de Wavrin; le capitaine du lieu, nommé Moreau de Guerre, se rendit François, dont fut depuis décapité à Cambray. Semblablement se rendit le chasteau de Roisimbois aux François.

Le 14 décembre firent ensemble un accord ceux de Lille, Douay et Orchies avec les Flamands, pour et afin que le traficq et transport de vivres fussent libres entre eux sans moleste, Cest accord fut grandement desplaisant aux villes de Mons.

Valenciennes et Ath, lesquelles conçurent mauvaise opinion de ceux de Douay, et pour ce aucuns Hennuyers voulurent courir et endommager les limites de Douay; mais ils cessèrent lorsqu'ils entendirent que cest accord fut agréé par le roy des Romains.

1489.

La nuit Saint-Paul en janvier, le chasteau de Gembeek, situé près la ville de Wilvorde, gardé par Jean de Neufcastel, fut assiégé et pris par Albert, duc de Saxe.

Au commencement du mois de février, messire Philippe de Clèves alla avec bonnes troupes de gens d'armes vers le roy de France. Il fut reçu en Cambray à cause qu'elle estoit neutre, où estant semonça par lettres le gouverneur de la ville de Bouchain, Anthoine de Longchamp, de luy rendre la place; mais iceluy ayant communiqué avec ceux de Valenciennes, demeura ferme et ne luy voulut rien accorder.

Querclenan, capitaine d'Arras, le bastard Cardon, le seigneur de Vaulx, le Veau de Bournonville, Anthoine de Fontaine et Pierre de Belfourière, capitaine françois, accompagnés de quatre mille hommes, prirent le chasteau de Pas-à-Vaner; puis allèrent battre le chasteau d'Escaudeuvre près Cambray, tenant pour le roy des Romains, lequel se rendit estant en Valenciennes, absent Philippe de Belfourière, capitaine du lieu. Il fut rendu à messire Jean de Melun, qui avoit à femme la dame de ce chasteau, fille de messire Jacques de Luxembourg; puis ces François assaillirent et prirent l'église d'Haussy, que l'on avoit fortifiée, la tour de Caudry et autres places à l'environ; puis tous armés qu'ils estoient s'estant revestus d'habit de ladres, et en giste d'iceux, tant d'hommes que femmes, commencèrent à sonner cliquettes, de sorte que portés sur

chariots se tirèrent ainsy vers le chasteau de Werchin en Haynaut, à l'heure de dix de jour. Lors s'estant jettés dedans le village dudit Werchin ravirent prisonniers et bestiaux, chargèrent leurs chariots de bagues et retournèrent en leur fort sans aucuns empeschements.

Messire Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, accompagné du presvost d'Estroen, défit Gratien de Guerre, capitaine françois, qui s'estoit emparé du chasteau et ville de Walcourt, près Namur, sur les Bourguignons.

La ville de Dunkerke, tenant le party des Flamands, est prise par le capitaine Denis de Morbeke, pour le roy des Romains.

Les villes de Bergues-Saint-Vinoc et Bourbourg, tenant le party du roy des Romains, se rendirent par appointement à messire Philippe de Clèves.

Le 11 février, les Bourguignons et Wallons, conduits par messire Denis de Morbeke, seigneur de Hondecourt; des seigneurs de Everstain, de la Saveuse et autres capitaines allemands, eschellèrent et prirent, entre quatre et cinq heures du matin, la ville de Saint-Omer sur les François, et ce par les menées d'aucuns bourgeois, bons et fidelles sujets au roy des Romains. A l'approche des Bourguignons, lesdits bourgeois monstrèrent pour signal en certaine tour du rampart une lanterne ardante, et lesdits Bourguignons pour signal firent crier un chat. Or, les François qui estoient dedans la ville, estant surpris par les Bourguignons, voulurent faire quelque résistance, mais se trouvant peu forts furent contraints de prendre la fuite et se retirer au chasteau, lequel ils abandonnèrent de nuit le 17 dudit mois, à cause qu'ils ne se trouvoient d'accord entre eux, et croyant que la puissance du roy des Romains estoit arrivée en ville. Ainsy fut ceste ville prise par lanterne et chat. Sur ce dit fort bien Locrius touchant la lanterne :

Dux laterna viæ, clausis feror aurea flammis
Et tuta est gremio parva lucerna meo.

Touchant le chat :

Disce novum lector, palmæ genus improba felis
Dum clamat, Gallum fallit et urbe fugat.

Les villes de Gravelinge, Bourbourg, Bergues-Saint-Vinoc; les chasteaux d'Osprebecque, de Wez, Runinghem, Piennes et le Hay furent réduits sous l'obéissance du roy des Romains par messire Denis de Morbeke et les seigneurs d'Everstain et Saveuse, lesquels, de l'autorité dudit roy, establirent pour capitaine à Bergues-Saint-Vinoc un Piémontois. Celuy, entendant depuis que trois compagnons vouloient vendre ladite ville de Saint-Vinoc aux François, les fit appréhender, et puis coucher tous nuds sur une table et leur couper les génitoires, que le bourreau jetta aux chiens avec leurs cœurs; finablement leur fit trancher la teste, disant qu'il usoit de telle sorte de supplice comme l'on avoit accoustume en son pays envers les traistres.

Le 14 février fut faite confédération et alliance entre le roy des Romains et Philippe l'archiduc, son fils, d'une part, et d'Henry VII, roy d'Angleterre, d'autre. Le contenu de ceste alliance fut depuis publié en Valenciennes le quatriesme jour du mois de mars, et pareillement ès autres villes voisines.

Le septiesme jour du mois de mars, par un samedy, Albert, duc de Saxe, lieutenant général ès Pays-Bas du roy des Romains, et l'archiduc Philippe, accompagné de mille piétons et cent chevaux, avec luy le prince de Chimay, lieutenant capitaine général du pays de Haynaut, accompagné de son oncle, le seigneur de Sempy; du seigneur de Barbençon, de Robert de Melun, du seigneur de Lens, du seigneur de Cambray, du seigneur d'Estroen et autre nobles gentilshommes du pays de Haynaut, et autres gens d'armes en nombre de cinq cents chevaux et autant de piétons, sortirent de la ville de Hal, allèrent

assiéger l'église du village d'Ittre, située entre Nivelles et Bruxelles, où les paysans s'estoient fortifiés et assistoient de vivres les villes qui estoient contraires au roy des Romains. Si furent-ils sommés de se rendre ; mais comme ils s'oppiniastrèrent et voulurent tenir bon, les Allemands et Hennuyers (après que le curé et autres prestres fussent sortis de l'église), ayant gagnés le boullevart qui estoit au devant de l'église, mirent le feu à deux costés d'icelle, par lequel en brief temps les cloches furent fondues, les paysans, femmes et enfants estains, et tout le dedans reduit en cendres. Peu de temps après l'église d'Asque, séante à deux lieues de Bruxelles, fut de mesme façon bruslée avec les paysans, femmes et enfants, pour l'opiniastreté qu'ils eurent de ne se vouloir rendre au roy des Romains.

Le 20 de mars, ainsy qu'aucuns François retournoient de Nivelles en France avec quarante chevaux chargés de grand butin, qu'ils enlevèrent en leur chemin aux environs de Bavay avec trente prisonniers laboureurs, la garnison du Quesnoy, estant de ce advertie, sortit sous la conduite de Ferry de Nouvelles, lequel fit si bien son devoir qu'il défit lesdits François, et recouvra tout le butin et prisonniers qu'ils emmenoient, prirent quarante prisonniers françois ; le conducteur d'iceux fut aussy attrappé et s'appelloit Pierrot, jadis banny l'espace de douze ans du pays de Haynaut pour ses fourfaits. Si fut-il exécuté en la ville de Mons, ayant déclaré devant sa mort qu'il avoit espié les fossés et murailles de la ville du Quesnoy pour la livrer avec ses compagnons au seigneur de Cordes, marescal de France.

Le troisiesme jour d'avril, les Bruxellois surprirent de nuit, pillèrent et bruslèrent la ville de Wilvorde. Peu devant les Allemands en estoient sortis, et en leurs places s'estoient mis les Milanois.

Le 18 d'avril, aucuns jeunes gentilshommes de Haynaut, si comme : Robert de Melun, le seigneur de Forest, Jean

de Montmorensy, Adrien et François de Mastaing, Ferry de Nouvelles, Olivier de Lannes, Robinet Ruffin, Philippe de Belfourière, Maldonat et autres jeunes capitaines, accompagnés de cinq cents chevaux et dix-huit cents piétons, se trouvèrent à minuit devant Arras, pensant escheller et s'emparer du chasteau neuf; mais comme deux heures avant leur besogne les fossés dudit chasteau avoient estés grandement emplis d'eau par la rupture d'une digue qu'avoit fait l'orage et la pluyve, leurs desseins furent rompus.

Le pénultiesme d'avril, ceux de la garnison de Lidekerke ayant entendu par deux femmes, qu'ils firent aller tout à fait vendre du beure en la ville de Lessines, que messire Anthoine de Mastaing et Adrien, son frère, capitaines de la garnison d'icelle ville, estoient allés devant Saint-Tron avec le duc de Saxe pour faire lever le siège à messire Philippe de Clèves, et que la ville de Lessines estoit fort dépourvue de gensdarmerie, lesdits de la garnison de Lidekerke, en nombre de quarante chevaux et quatre cents piétons, vinrent à minuit se jetter dedans le village d'Acre, près dudit Lessines, où ils mirent les feux à la tourelle et autres cinq maisons, prirent paysans prisonniers, chargèrent leurs chariots de butin, emmenèrent chevaux, juments, vaches et autres bestiaux, enfin pillèrent le village de tous costés. L'un des manans, esveillé qu'il fut à ce dure effroy, sortit à telle haste par l'une des fenestres de sa maison qu'à grand paine eut loisir de vestir sa chemise, et à très grande diligence vint à Lessines annoncer que les Lidekerkois estoient en Acre. De bonne heure estoit ce soir retourné audit Lessines Adrien de Mastaing, lequel soudaynement accompagné de trente chevaux, quarante piétons de Lessines et autant de paysans, sortit de la ville et alla droit à Acre contre ses ennemis, qui de rien ne se doutoient. A son arrivée fit sonner par trompette : *Dedans, dedans*. Les Lidekerkois, qui estoient Flamands, François, Brabançons, chevauceurs et piétons, se mirent en ordre; mais nonobstant ce messire Adrien de Mastaing et ceux de Lessines se jettèrent sur eux à coups perdus,

de sorte qu'ils les mirent en desroy, rescouvrèrent prisonniers, bestiaux et butin, prirent Flamands et François à ranchon, qui se réclamoient à toute instance nobles et gentilshommes, craignant la perte de leur vie. Ceux qui s'enfuirent furent rudement poursuivis par ceux de Lessines et d'Acre, qui avoient à demy repris halaine ; de sorte que les ennemis en passant par Morbeeque, le Vieux-Mont et le bois de le Repaille, ils furent défaits, rués sus et occis en nombre de cent à cent vingt ; cinquante-deux demeurèrent prisonniers, et pour signe de victoire leur estandard fut apporté en l'église de Lessines, dont les habitants d'icelle furent grandement joyeux. Les blessés de ceste rencontre demeurèrent à demy morts à l'hospital de Viane. La gloire de ceste victoire et besoigne fut principalement attribuée à un Espagnol nommé Franchunère, lequel en son temps avoit esté lieutenant du seigneur de Chanteraine, car ce fut luy qui donna grand courage et cœur à ceux de Lessines.

La nuit du mois de may, ainsy que ceux de la ville d'Arscot avoient reçu de messire Philippe de Clèves cinq cents François en garnison pour courir le plat pays d'Anvers et Malines, et qu'en ladite nuit ils faisoient bonne chère à leurs nouveaux hostes sans beaucoup de soucy, voicy qu'à minuit le duc de Saxe, sachant ceste récréation, entra avec ses Allemands par le plus haut rempart de la ville et donna le renveil à ceux qui estoient bien endormis, n'attendant tel sursaut. Ceux qui se voulurent défendre furent mis en pièces ; les autres s'enfuirent et autres furent faits prisonniers. La ville fut bruslée avec l'église, qui estoit belle et grande.

Le 10 du mois de may fut la ville de Hal assiégée et eschellée par messire Philippe de Clèves ; mais elle fut bien défendue. Pour entendre plus amplement ceste besogne, il faut noter que les Bruxellois rappellèrent par édit public les bannis de leur ville, et comme ils désiroient de s'emparer de la ville de Hal, ils sceurent par les bannis, qui s'estoient refugiés à Hal et retournés à Bruxelles, que le plus foible quartier d'icelle ville

estoit entre une tour et la porte de Bruxelles. A cest effet, ils s'appareillèrent pour assiéger ladite ville, et pour parvenir à but de leurs desseins firent retourner aucuns bannis en Hal. Adoncq messire Philippe de Clèves, accompagné de six mille combattants et de tout appareil de guerre, arriva de nuit le 10 dudit mois devant Hal pour donner un assaut audit quartier. Si furent esmerveillés que les bannis retournés en Hal, qui devoient conduire leur fait, ne donnèrent les signes de feux entre eux dévisés; mais ils ignoroient qu'ils fussent lors empeschés, car ceux de Hal estoient tous advertis de leur venue, pour ce que les gens du duc de Saxe avoient pris un Bruxellois, qui révéla tout le secret et comment en dedans trois jours ils devoient estre durement resveillés, et que pour exécuter leur présente seroient favorisés d'aucuns manans de la ville, souverainement des bannis de Bruxelles, qui lors se tenoient en Hal. Ces mots ouys et bien entendus, lesdits bannis furent pris par suspicion, emprisonnés, questionnés et torturés et rien ne connurent. Et lors estoient si court tenus qu'ils furent espiés de tous costés, de sorte qu'ils ne purent donner aucuns signals aux ennemis. Nonobstant cest empeschement, les Bruxellois ne laissèrent de faire leur envahie. Si commencèrent à passer le premier fossé, qui estoit rivière courante, et de là se trouvèrent sur la creste du second; puis par eschelles qu'ils ruèrent oultre pour faire leur pont, se joignirent aux murs de la ville, montèrent vitement à mont pour entrer par dessus les cresteaux, cuidant avoir gagné la ville. Mais ceux de dedans, qui estoient tous advertis, bien appris et fort assurés de leurs bastons, les renversèrent de haut en bas à force de maillets de plomb et de hallebardes tranchantes. Les autres, qui se tenoient sur la creste du second fossé, furent chargés de flesches d'arcqs et virtons d'arc à balestre. Quand les Bruxellois voyant qu'ils estoient si durement reçus et qu'ils ne profitoient rien, cessèrent l'assaut, et après avoir bouté les feux ès faubourgs de Hal retournèrent à Bruxelles avec leur grande confusion, car en la ville de Hal n'y avoit que cent hommes de guerre qui pouvoient assister les bourgeois à la défense.

Aucuns François de la garnison de Guise, pensant emmener le butin, tant de chevaux que paysans prisonniers qu'ils avoient faits aux quartiers de Forest et Cambrésis, furent défaits par Ferry de Nouvelles; le butin fut recous; dix-huit François furent faits prisonniers, entre iceux le fils du seigneur de Montagu.

La nuit de la feste Sainte-Trinité, ainsy que les Flamands de Gand, Bruges, Ypres, de Franc et leurs adhérents s'estoient mis près de Dixmude, attendant le secours de France pour destruire et piller le West, pays de Flandres, furent défaits au nombre de deux mille cinq cents par les Allemands et Hennuyers, et aussy les Anglois qui estoient venus d'Angleterre en nombre de trois mille six cents pour secourir le roy des Romains. Le lundy ensuivant fut prise la ville d'Ostende par lesdits Allemands, Hennuyers et Anglois.

Le comte de Vendosme, le seigneur de Cordes, le bastard de Bourbon, le seigneur d'Espierre, de Piennes, de Rambours, de Vaux et autres capitaines seigneurs françois, entendant la susdite défaite, marchèrent incontinent avec vingt mille combattants devant la ville de Nieuport, l'assiégèrent à force de coups de canons en telle sorte que dix desdits canons se crévèrent. Ils livrèrent, mais en vain, trois furieux assauts : le premier, par les Picards et Bolognois; le second, par les Suisses, et le troisiesme par les hommes d'armes et de chevaux, qui à cest effet quittèrent leurs chevaux, mesprisant le peu de courage des premiers et seconds assiégeants. A cest troisiesme assaut, les bourgeoises, sachant leurs hommes les uns blessés, autres lassés et autres cachés, prirent le bassinet en teste, la cuirasse sur leurs dos, la picque en main, et ainsy coururent aux rempars pour défendre leur ville, si bien que le comte de Vendosme, voyant ceste besogne, jugea qu'il y avoit en la ville plus grand nombre de gens de défense qu'il ne pensoit, dont le dix-huitiesme jour de juin leva le siège et s'en alla avec sa courte honte.

Au commencement du mois de juin, les Houkins de Hollande, en nombre de mille piétons, pensèrent, sous la conduite de Jean de Montfort, envahir de force la ville de Leyden; mais ils furent repoussés par l'arrivée de messire Jean d'Egmont, gouverneur de Hollande, conducteur des Cabillautins adhérents au roy des Romains. Et le 17 dudit mois lesdits Houkins et Cabillautins se viurent à battre près de Rotterdam; les Houkins furent défaits, et après que leur conducteur Montfort fut retourné à l'Escluse, la ville de Rotterdam se rendit au roy des Romains.

Le 20 de juin, messire Philippe de Clèves assiégea de recef la ville de Hal avec dix mille combattants sous la conduite de messire Robert de La Marche et autres capitaines. En Hal estoit lors le principal capitaine Philippe de Belfourière, lieutenant de messire Robert de Melun; Sidrac de Lannoy, bailly de Hal, et autres compagnons à l'eslite, environ cinquante. Charles, prince de Chimay, capitaine et lieutenant général de Haynaut, y avoit envoyé pour renfort de la garnison le prévost de Mons, le bastard de Wavrin, le bastard d'Ostiène et autres avec bon nombre de soldats. Là y estoit aussy Adrien Mambon, le bailly d'Avesnes et Artus de Lalaing, tous résolus de vivre et mourir sur la muraille à la défense de ladite ville. Or, les Flamands arrivèrent à onze heures de nuit, et le jour suivant, 20 susdit de juin, battirent la ville onze heures continuelles de quatre cent septante coups de pierres, de sorte que la porte de Nivelles fut quasy tout arasée de coups qui donnoient ouvertures semblables à la teste d'un petit enfant; fut aussy faite ouverture si grande aux murailles, que trois chariots de front y pouvoient passer facilement, dont les manans en estoient bien épouvantés, mais non pas les gens de guerre, qui cependant dormoient fort et ferme durant ceste batterie, affin de se rendre plus fresches quand l'assaut viendroit. Iceux ayant disposé leurs consciences par confession sacramentelle, ordonnèrent que les gens anciens, jeunes enfants et impotents demeureroient en l'église, affin qu'ils ne donnassent empeschements aux défendants. Les prestres et

femmes estoient ordonnées à porter eaux aux maisons couvertes d'esteules et porter eschelles affin d'esteindre le feu grégeois jetté par les ennemis. Les jeunes filles furent commises d'administrer les compagnons de guerre de boire et de manger, de préparer huile bouillante, caudes cendres et autres matériaux propices pour empescher les assaillants d'approcher la muraille. Entre lesquelles y eut une très-belle fille et jeune appellée Marguerite, fort honneste et vertueuse, laquelle faisoit à tout son mieux d'amasser pierres et de ruer cailloux, et qui plus est donnoit courage par douces et aimables persuasions à ceux qui trembloient comme feuille sur arbre. La batterie fort espouventable estant cessée, les ennemis se préparèrent à l'assaut; et affin de séparer les assiégés, qui se tenoient au lieu de la batterie, une grosse bande d'iceux se tira en autre quartier feignant vouloir assaillir la ville en divers endroits. Si se dévallèrent ès fossés, firent sonner à l'assaut, dressèrent leurs estandards à mont la muraille; mais ils furent tant vertement recueillis, encore par peu de gens, qu'ils trouvèrent en leur défense avoir perdu deux enseignes, de sorte qu'ils retournèrent confus en leurs batailles.

Tantost après ceux du dehors employèrent toutes leurs forces, et au lieu où la ville estoit bastue donnèrent un aspre et merveilleux assaut qui dura jusques au soir. Ceux de la ville n'avoient qu'un bon baston à poudre avec lequel et peu d'artillerie qu'ils avoient se défendirent si courageusement que les ennemis ne gagnèrent rien, mais se retirèrent bien battus, navrés et blessés. Et ceux de dedans ne perdirent que deux hommes seulement, qui sembloit quasy chose miraculeuse; car combien que plusieurs d'iceux fussent atteints de traits à poudre, sy ne furent-ils blessés. Et mesme aucunes femmes montées sur neuf ou dix maisons alumées par fusées grégeoises cheurent à terre de haut en bas en estaindant le feu sans sentir ny mal ny douleur. Ce qui faut attribuer aux mérites de la vierge Marie, tant honorée par ceux de Hal. Après que les assiégés eurent longuement soutenu ce très-cruel et horrible assaut, combien qu'ils fussent assez foullés, sy labourèrent-ils tellement que de

nuit ils réparèrent les ruines et fortifièrent la pluspart de ce qui estoit délapidé, imaginant que le lendemain ils seroient de recef assaillis, mais notre seigneur Dieu en disposa tout autrement.

Au commencement de juillet, la garnison françoise en Nivelles s'estudia à la prise de la ville du Rœulx en Haynaut, mais le duc de Saxe rompit ce coup en tant qu'il joignit ses forces aux compagnies du prince de Chimay, à intention de mettre le siège devant icelle ville de Nivelles, dont à cest effet la ville de Mons fit son devoir de fournir de la poudre à canons. Outre ce lesdits duc et prince s'emparèrent d'aucunes places, si comme des chasteaux d'Ezoffel, de Rebecq, de la tour de Menene, de Bourgnival et autres menus forts aux environs de Nivelles; finablement se trouvèrent devant le chasteau de Genappe, qu'ils contraignirent de se rendre en quatre jours, le 8 de juillet.

La garnison de Nivelles fort déplaisante de telle perte et sachant que ceux de la ville de Mons avoient livré la poudre des gros engins au prince de Chimay, bruslèrent aucunes censes et maisons appartenantes à iceux.

D'autre costé, les Flamands et François, connoissant que la paix se traitoit en Francfort, avant qu'elle fust publiée firent une course en Haynaut. A cest effect, messire Adrien de Rassenghien, Philippe, bastard de Bourgoigne, accompagnés de huit cents chevaux et autant de piétons, passèrent devant Granmont. Aucuns d'eux allèrent de nuit escheller la ville de Lessines; mais à cause de l'horrible orage et tempeste qui se fit lors en l'air et terre, ils délaissèrent leur besoigne; et comme ils voyèrent aussy qu'ils estoient descouverts par ceux de la ville, se retirèrent en bruslant les villages d'Acre, Flobecq, Wannebecq, La Hamayde, Ogy, Goy, Œudeghien et autres, de sorte que leur course dura jusques à la ville d'Ath, emmenant bien quant eux quatre cents hommes prisonniers avec deux mille bestes, tant chevaux que vaches.

D'autre costé, le duc de Saxe prit d'assaut la ville de Tillemont, bien garnie de vivres et richesses, laquelle il pilla, et lors la plus grande partie de la garnison tant françoise que liégeoise fut massacrée.

Au mois d'aoust, les princes d'Allemagne qui estoient à Francfort, ayant receu et donné audience à tous ambassadeurs, s'arrestèrent à une paix sous telles conditions :

Que le roy des Romains et le roy de France se trouveront ensemble en certain lieu;

Quant à ce qui concerne le différend de ceux du Pays-Bas contre le roy des Romains, le roy de France promet qu'il aura à garder l'honneur et respect dudit roy des Romains, comme de son propre père, pour avoir fiancé sa fille;

Les seigneurs et nobles qui ont esté pris cy-devant prisonniers avec le roy des Romains, et qui sont encore de présent détenus en Gand et France, seront relaxés sans couste et fraix;

Que les Gantois auront à maintenir les articles de la paix de Gavre faite avec le bon duc Philippe, touchant le renouvellement annuel des magistrats, qui diront et feront droit aux bourgeois, tant dedans que dehors la ville, comme aussy aux officiers du comte;

Que les Estats de Flandres auront à payer une fois à certains termes de temps au roy des Romains pour les fraix de guerre par luy soutenus, cinq cent vingt-cinq mille florins;

Que le roy des Romains aura à recevoir, en faveur de Charles, roy de France, messire Philippe de Clèves, en luy restituant et à sa femme tous ses biens;

Que le roy Charles aura en faveur du roy des Romains à délivrer de prisons Louys, duc d'Orléans, moyennant que ledit roy des Romains promette qu'il n'attentera rien de nouveau contre ledit roy Charles;

Que ledit roy Charles aura, en faveur du roy des Romains, à restituer à Anne, duchesse de Bretagne, les villes, forteresses

et chasteaux qu'il a occupés sur elle, moyennant qu'icelle eut fait sortir tous les Anglois de ses terres (ceste condition estoit en ceste paix enclose, pour ce que le roy des Romains cherchoit de se marier avec ladite duchesse);

Que les deux roys susdits auront à faire publier cito en leurs provinces et pays les conditions de paix arrestées l'an 1482.

Ceste paix fut publiée en France et les Pays-Bas avec réjouissance d'un chacun, mais non pas tant des Brabançons, car leurs principales villes, comme Bruxelles, Louvain et Nivelles, furent si horriblement tourmentées de pestilence qu'en la ville seule de Bruxelles moururent sur l'espace de dix-huit mois vingt mille personnes. Cependant les Brabançons firent leur appointement avec le duc de Saxe et se disjoignirent de l'alliance de messire Philippe de Clèves et des Flamands, dont ledit seigneur, qui n'avoit pu empescher ladite paix, sortit au matin de Bruxelles le vingt-cinquiesme jour d'aoust, avec sa femme, famille et biens, et l'asprès disner y entra le duc de Saxe. Lors furent envoyés en ambassade vers le roy de France le comte de Nassau, le prévost de Liége et le président de Flandres, lesquels furent grandement festoyés en leurs chemins par ceux de Mons et Valenciennes. Le roy de France confirma la paix le 28 d'octobre, à laquelle outre autres articles, ajouta les suivants sçavoir :

Que Maximilien, roy des Romains, avoit l'entière et absolute tutelle de son fils l'archiduc Phillippe, et que tous les points de paix que ledit roy Maximilien avoit par force et contraint accordé en Bruges seroient cassés et annullés.

Peu de temps aprés retourna de France le comte de Nassau par Valenciennes et alla en Flandres, où comme gouverneur de Flandre renouvella les magistrats; puis par l'advis des Estats et seigneurs du pays, furent environ le Noël les monnoyes réduites à leur première valeur, car de trois parts elles estoient haussées.

La seconde maison de boucherie en la ville de Mons, qui est celle située près de la fontaine, fut accordée aux eschevins d'icelle ville avec vingt quatre bancs ou hétaux, par Maximilien, roy des Romains. Fut aussy en ce temps basty le boulevers du pont levis à la porte du parc.

1490.

Au mois de janvier fut accordée à la ville de Maubeuge par le roy des Romains et l'archiduc son fils, une foire francque pour estre tenue au mois de septembre de chacun an.

Furent reçues et placées en la ville de Condet religieuses de l'ordre de Saint-François, dites grises sœurs, et leur fut mis en main l'hospital de la ville, à charge de recevoir les malades pèlerins. Depuis, l'an 1506, aucunes desdites religieuses achetèrent une maison contigue la leur pour avoir plus grande commodité; et, l'an 1568, furent en leur maison fondés, par aveu du provincial de Saint-André, six lits pour accommoder les pauvres malades.

En ce temps s'esmouvèrent ceux de la maison de La Marche avec aucuns Liégeois et François contre l'évesque de Liége, messire Jean de Hornes, pour venger la mort de messire Guillaume de La Marche, jadis décapité en Maistraick. A cest effet attirèrent à leur party quinze cents Allemands que tenoit à sa solde ledit évesque. Nonobstant ce, par l'assistance de messire Ferry de Nouvelles, capitaine du Quesnoy, fut ledit évesque secouru, de sorte que ledit Ferry se comporta si courageusement qu'il défit les Liégeois, François et Allemands, ennemis de l'évesque, et en rua mort par terre jusques au nombre de treize cents, et en fit prisonniers cinq cents.

Le seizieme jour du mois de mars, Sigismond, archiduc d'Austriche, agé de quatre-vingts ans, résigna tous ses domaines au profit de Maximilien, roy des Romains, son neveu; et le vingt et uniesme jour ensuivant dudit mois fit le mesme le comte de Gootz, voisin au Turc.

Mathias, roy de Hongrie, prend par famine, sur le roy des Romains, la ville de Vienne en Austriche. A la prise d'icelle, ledit roy fit décapiter un certain riche bourgeois, mais avaricieux et très-cruel aux pauvres, pour n'avoir voulu vendre au peuple de Vienne durant la famine et assiègement son bled, en ayant en sa maison plus de huit cents muids.

En ce temps, Maximilien, roy des Romains, alla conquetter le royaume de Hongrie. Durant sa conqueste et que jà il avoit récupéré grande partie de l'Austriche sur le roy Mathias de Hongrie, advint cas estrange près de Valenciennes, au village d'Erin. C'est qu'une femme nommée Laurence, décédée jà par l'espace de dix-sept ans, s'apparut le 9 may à un sien fils âgé de vingt-deux ans, nommé Luquet le petit, lequel bien espouvanté se retira en l'église, racontant son aventure au clerc d'icelle et autres là présents. La mère le suivit tost en ce lieu et l'appella dehors pour parler seul à seul. Elle disoit souffrir grandes et horribles paines en purgatoire, partant qu'il fit devoir de prier Dieu pour elle, de jeusner, faire aumosnes, de prier mercy en son nom à Jean Donaing, son cousin, pour le grief et tort qu'elle luy avoit fait; qu'il se mist en bon estat pour accomplir un voyage à Notre-Dame de Hal, où il dresseroit certaines chandelles allumantes devant l'image de la Vierge; qu'il eust à induire certains personnages de Valenciennes, qu'elle nomma, inconnus audit fils, de faire célébrer aucunes messes pour son ame, dont le corps resposoit en le cimetière de Saint-Vaast lez ledit Valenciennes.

Sur ce le fils promit à sa mère d'accomplir tout ce qu'elle luy enchargeoit; mais ainsy qu'il doutoit estre repoussé et moqué de ceux auxquels il se devoit adresser pour lesdites messes requérir,

la mère luy dit que pourtant qu'il ne tardast à poursuivre sa bonne intention, attendu que telle estoit la volonté de Dieu, et qu'il en auroit de vives enseignes; que luy et ceux qui ne voudroient adjouter foy se devroient contenter. Le fils se prépara du tout pour faire son pèlerinage. A cest effet fit tous les devoirs ci-dessus mentionnés, se confessa à son curé, pria mercy à son proxime offensé, prit conseil de son fait aux frères prêcheurs de Valenciennes, trouva à Valenciennes ceux qui avoient connu sa mère vivante, aucuns desquels firent dire messes pour elle, puis prit son chemin vers Hal; mais comme il ne sçut parvenir ce jour à Hal se logea au faubourg de la ville de Braine. Environ l'heure de minuit, comme il estoit couché, sa mère tira la couverture jus de luy, le prit par le bras dextre, entre le coude et le poignet, luy coucha les trois derniers doigts de la main sur le dedans du bras et les deux autres sur le dehors, tant rudement le toucha que les cicatrices et marques noires comme encre y sont demeurés, de sorte que ce jeune homme ressentant une extresme douleur cuidoit avoir le bras allumé et commença à s'escrier si asprement qu'il espouvanta merveilleusement son hostesse. Cependant le lendemain il part vers Hal, agité de ladite douleur, où il accomplit sa charge en la chapelle de Notre-Dame devant l'image d'icelle, et pensant qu'il s'estoit acquitté de tout son devoir, sortit de la chapelle pour retourner vers Valenciennes; mais la mère s'adressant à luy le jetta à bas d'aucuns degrés, possible de ladite chapelle, bien rudement. Sur ce luy vint en mémoire d'avoir oublié à offrir chandelles ardantes devant l'image de la Vierge; ce qu'il fit soudainement, et puis retourna au village d'Erin, d'où il s'estoit party. Peu de jour après, sa mère s'apparut à luy pour la troisiesme fois et luy déclara que le parfait de quarante ans qu'elle devoit demeurer en purgatoire, luy estoit commué en trois jours, lesquels accomplis promit venir prendre congé de luy. Après lesdits trois jours, par un jeudy, à minuit, ainsy que le jeune homme estoit en oraison et auprès de luy le curé du lieu avec son clerc et autres personnages, l'esprit de sa mère vint pour la dernière fois, accompagnée de quatre petits personnages, blancs vestus

comme neige, fort riants, agréables de face, et adonc la mère prit congé au fils, disant qu'elle s'en alloit en la gloire céleste.

En juillet, le seigneur Brederode, qui excitoit les Houkins en Hollande à la sédition, est défait et pris prisonnier par messire Jean d'Egmout et le seigneur de Saint-Polhain. Il fut rapporté navré en la ville de Dordreckt, où peu de temps après il mourut. Il estoit encore en age d'adolescence, et avoit esté attiré des Houkins ainsy qu'il estudioit à Louvain pour entreprendre leurs causes.

En le susdit mois, la terre trembla de telle sorte que plusieurs tours et flèches d'église tombèrent au Pays-Bas.

En ce temps les paysans estoient merveilleusement molestés par voleurs et frebuts au pays de Haynaut, entre lesquels estoit principal le bastard du seigneur de Berlaymont, lequel se tenant au chasteau de Berlaymont destroussoit jour et nuit les paysans qui alloient de ça de là à leurs affaires. De quoy les Hennuyers grandement indignés murmuroient contre messire Anthoine de Rolin, grand bailly de Haynaut, comme s'il eut toléré ce fourfait. A raison de quoy iceluy seigneur, ayant ramassé quatre cents piétons, alla devant ledit chasteau de Berlaymont, où ces voleurs se tenoient, lesquels se voulant rendre, prit ladite place d'assaut, où il tua la plus grande partie desdits voleurs; les autres avec ledit bastard furent emmenés à Mons prisonniers et enserés en estroites prisons. Leur prochès fut fait, de sorte qu'ils eurent tous leurs testes tranchées, leurs corps furent escartelés en quatre pièces, et icelles pendues aux arbres en divers endroits.

Messire Adrien de Rassenghien, ayant abandonné l'alliance de messire Philippe de Clèves et entré en grace avec le roy des Romains, ainsy qu'il estoit sorti hors de Gand accompagné de quatre serviteurs, pour aller à sa maison champestre, fut envahy

par embusche de seize hommes de cheval et par iceux mis à mort.

Environ le 13 d'aoust, ainsy que le seigneur de Montfort, près d'Utreckt, faisoit plusieurs pilleries et meurtres ès pays d'Utreckt et Hollande, le duc de Saxe mena contre luy son armée, si bien qu'il assiégea la ville de Montfort, dont elle luy fut rendue à condition que les bourgeois s'humilieroient devant luy en pure leurs chemises, et que les soldats sortiroient leur vie et biens sauves. Auquel temps le duc de Saxe, faisant passer son armée par la ville de Dordreckt, s'alla jetter sur la ville de Zirisée, qu'il prit, punissant les bourgeois à vingt mille florins pour avoir donné assistance à messire Philippe de Clèves contre le roy des Romains.

En ce temps, les bourgeois de Bruges s'eslevèrent de recef contre les officiers publics, notamment contre le comte de Nassau, gouverneur de Flandres, à cause qu'il ne vouloit recevoir l'édit publié pour la diminution et bas prix des monnoyes. Ledit comte chercha et espia l'occasion de chastier les Brugelins. Il avoit, après la paix de l'an passé, retiré de Haynaut en Flandre la grande garde du roy des Romains et quinze cents hommes de chevaux. Or, comme icelle garde pilloit tout aux environs d'Ardembourg, où elle estoit logée, les Brugelins, ayant renouvellé alliance avec messire Philippe de Clèves, qui se tenoit à l'Escluse, ils s'armèrent contre ladite garde sous la conduite d'un certain nommé Picavet, de sorte qu'ils marchèrent pour s'emparer du fort de ladite garde près de Dain; mais ne firent rien, car aucuns d'iceux furent tués et plusieurs faits prisonniers; de plus leurs navires chargés de vivres, qu'envoyoit messire Philippe de Clèves de l'Escluse à Bruges, où il y avoit horrible famine, furent surpris par les gens du comte de Nassau, de sorte que les Brugelins ne sçavoient de quel bois faire flesche. Si leur convint de s'humilier et demander paix, laquelle leur fut accordée le 10 décembre, par telles conditions :

Que les Brugelins auront solemnellement à demander pardon pour avoir rompu la paix, ainsy qu'en ordonnera le comte de Nassau;

Qu'ils auront à payer, pour les fraix de la guerre, au roy des Romains et à son fils, cent cinquante mille florins à croix de Saint-André;

Que ceste somme ne sera prise sur autres que les bourgeois de la ville de Bruges;

Que le comte de Nassau pourra choisir et nommer cinquante bourgeois, desquels aucuns auront la teste tranchée, les autres pourront racheter leur vie selon le bon plaisir dudit comte.

Arriva un hiver très-aspre et horrible. Les neiges demeurèrent sur la terre continuellement sans se fondre jusques au com=mencement de l'esté suivant. L'on trouva les oiseaux de mer et autres morts de part et d'autre.

1491.

Au commencement du mois de janvier, environ la feste des Roys, fut vue une petite comète, laquelle apparut l'espace de quinze jours jettant ses rayons sur la Bretagne.

En ce temps fut conclu le traité de mariage entre le roy des Romains et Anne de Bretagne, héritière du duché de Bretagne, fille aisnée du duc François, trespassé, en son vivant confédéré à la maison d'Austriche et auparavant à celle de Bourgogne, et d'autant qu'il y avoit guerre entre icelle dame et le roy de France, le roy des Romains luy envoya deux mille piétons à son secours. Et le prince d'Orenge, envoyé par ledit roy des Romains vers ladite dame pour assurance dudit mariage, coucha armé avec icelle dame au nom dudit roy des Romains. Mais cependant le roy de France, qui se despitoit de telle

alliance, assiégea de telle sorte la ville de Resnes, où estoit ladite duchesse, que la garnison allemande, se laissant corrompre du roy de France, reçut de luy trois mois de gage, et ainsy ladite ville et duchesse voyant ce, se rendirent au roy de France, lequel entra la ville, parla à la duchesse en secret, de sorte qu'en peu de jours suivants l'espousa, laissant en arrière Marguerite d'Austriche, fille du roy des Romains.

Durant les solemnités de Pasques, au monastère des religieuses réformées de l'ordre Saint-Augustin en la ville du Quesnoy, arriva chose estrange. Elles estoient bien en nombre de quatre-vingt à cent religieuses audit monastère; mais aucunes d'icelles furent horriblement vexées des malins esprits; entre les autres la fille de Robert, bastard de Saneuse, agée de onze à douze ans. Elle détordoit ses membres, saultoit en l'air, contournoit ses yeux et sa face tout à rebours, avoit une voix formidable. Une autre, agée de vingt-deux ans, fille du seigneur de Villers, estoit de mesme sorte vexée. A raison de quoy l'abbesse et autres religieuses, craignant que cest accident ne tombast sur elles, appellèrent monsieur Gilles Nittelet, licentié en théologie, doyen de Cambray, et avec luy Nicolas Gonor, docteur en théologie, prieur des Dominicains en Valenciennes, lesquels conjurant les possessées susdites. Les diables dirent par la bouche d'icelles qu'ils avoient estés au ciel de la hiérarchie des séraphins; les uns se nommoient *Tahu, Grou, Gorgias*, et autres *Pantoufle, Courtault, Mornifle*. Iceux estant conjurés de sortir crioient : *Væ, væ, væ, nobis per infinita sæcula sæculorum*, monstrant par tels propos avoir une douleur d'estre ainsy conjurés. Nonobstant ce, remonstroient que la miséricorde de Dieu estoit grande envers les chrestiens, attendu que, commettant mille et mille péchés contre sa majesté, si est cependant :

Qu'ils se purgent par la pénitence, là où eux sont donnés par la justice de Dieu pour un seul péché sans pouvoir satisfaire pour icelny ;

Qu'ils estoient prests que Dieu leur redoublast leurs paines ,

pourvu que un clin d'œil ils pussent voir comme ils avoient vu cy-devant l'essence et la gloire céleste;

Qu'ils persécutoient seulement les gens vertueux et non les malfaiteurs, à cause qu'ils estimoient que ces derniers ne leur pouvoient eschapper;

Qu'ils avoient perdu plusieurs ames par les mérites de la mère de miséricorde, du géant qui porte le petit enfant, de celle qui porte la reux, qui porte la tour, sans dire la vierge Marie, saint Crestophe, sainte Catherine, sainte Barbe;

Qu'ils portoient honneur au corps de Jésus-Christ en l'Eucharistie, comme à leur créateur.

Ainsy ledit doyen, après que les messes ordonnées fussent célébrées, sçavoir de Notre-Dame, du Saint-Sacrement et du Saint-Esprit, conjura les malins esprits d'abandonner les corps desdites religieuses, dont aucunes furent délivrées en criant: *Jésus !*

Depuis arriva audit Quesnoy, le dimanche *Misericordias Domini,* messire Henry de Berghes, évesque de Cambray, lequel déchassa d'une patiente trois à quatre malins esprits, lesquels se moquant de luy l'appelloient le *Grand Cornu,* à cause de sa longue mitre.

L'on rapporte la cause de cest accident arrivé audit monastère du Quesnoy à une religieuse illec professe, nommée Jeanne Pottier, agée de quarante-cinq ans, native près d'Ath; car au mois de septembre suivant, au jour des quatre-temps, elle connut, présent lesdits évesque, doyen, aucuns abbés et chanoines, que n'ayant pu attirer au péché de la chair son père confesseur (qui pour telles importunités s'estoit retiré à Falempin, lieu de sa naissance), que le diable connoissant ses folles amours, prit une forme humaine pour la tromper, luy donnant par après à connoistre qu'il estoit diable, que nonobstant ce elle l'appelloit son amoureux, et qu'elle commit avec luy plusieurs exécrables actions et dit plusieurs paroles contraires à la foy catholique, desquels péchés elle se montra avoir douleur et

repentance. Touteffois elle fut condamnée à perpétuelle prison, où elle termina sa vie catholiquement, comme le bruit couroit. Ceste diabolique menée dura continuellement dedans ledit mo= nastère l'espace de six à sept ans, où plusieurs religieuses furent misérablement vexées et tourmentées, dont pour remède et gué= rison trouver furent menées en divers pèlerinages, affin que par les mérites des Saints invoqués ceste playe cessast.

Le 24 du mois de may, première feste de Pentecoste, Phi= lippe, archiduc d'Austriche, fut mis hors de tutelle et eut le gouvernement de ses Estats et pays en main. Il célébra son premier chapitre de la toison d'or en la ville de Malines, en l'ab= sence de son père, qui estoit en Allemagne, auquel chapitre il créa, en la place des chevaliers trespassés, les seigneurs suivants :

Fréderic d'Austriche, empereur ;
Henry, roy d'Angleterre ;
Albert, duc de Saxe ;
Henry de Witen, seigneur de Bersèle ;
Pierre de Lannoy, seigneur du Fresnoy ;
Arnould, duc de Witemberg ;
Claude de Neuf-Chastel, seigneur de Cransy ;
Jean, comte d'Egmont ;
Christophe, marquis de Baden ;
Jean, seigneur de Cruninghen ;
Charles de Croy, prince de Chimay ;
Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres ;
Huges de Melun, vicomte de Gand ;
Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes.

Environ la fin du mois de may s'esmeut de recef en la ville de Gand une grande mutinerie, à cause que le grand doyen, qui craignoit une sédition, avoit défendu qu'à la procession de Saint-Liévin, personne n'auroit à porter parure d'armes. Nonobstant ce, aucuns, à l'instance d'un nommé Remy, cor= donnier de son style, portèrent les armes et enseignes de messire Philippe de Clèves, et firent sonner la grosse cloche appellée

Roland, introduisirent les gens dudit de Clèves, tuèrent devant la maison de ville ledit grand doyen, qui vouloit empescher leurs desseins, gehinèrent horriblement son fils, décapitèrent le doyen des nautoniers et avec luy cinquante autres. Ils créèrent un certain nommé Coppenol grand doyen, qui assembla les paysans qui estoient lors en la ville en une compagnie de cinq mille hommes, sur lesquels il mit pour chef un jeune homme de grand courage nommé Anoul Le Clerc, lequel fit heureusement plusieurs beaux faits d'armes; dont le peuple de Gand, voyant que Coppenol et son frère envioient et contrequarroient ledit Anoul, tuèrent ledit Coppenol et coupèrent la teste à son frère.

Environ la fin du mois de juillet, Philippe de Boussu, frère de messire Gérard Hennin, seigneur de Boussu, accompagné du bastard d'Auby et autres compagnons de guerres, se feignant Anglois, prirent la ville de Mortagne. Il avoit à cest effet envoyé trois siens soldats en guise de paysans, lesquels menoient sur leurs chevaux sacs de bled; et comme ils estoient sur le pont de la porte firent de fait tomber lesdits sacs. Ceux qui estoient commis à la garde de la porte les voulurent assister pour remettre ces sacs sur les chevaux, et comme ils estoient en ce devoir, ces paysans simulés se jettèrent sur eux et les tuèrent. Adonc lesdits seigneurs de Boussu et d'Auby, qui estoient en embusche, sachant leur entreprise estre heureuse, entrèrent et s'emparèrent de la susdite ville, où estoit capitaine messire Pierre de Gavre, cousin germain dudit seigneur de Boussu, lequel s'estant sauvé avec sa femme en une tour, se rendit trois jours après par appointement.

Les Gantois, pensant par secrètes menées d'un certain qu'ils avoient pratiqué, nommé Willequin, s'emparer de la ville de Termonde, où commandoit messire Huges de Melun, furent déceus par ledit Willequin, qui décéla leurs entreprises, de sorte qu'estant les Gantois attendus de pied coy par ceux de la ville, ils furent fort bien frottés.

Les ambassadeurs du roy des Romains renouvellèrent le magistrat de la ville de l'Escluse au nom dudit roy, du consentement de messire Philippe de Clèves, qui s'y tenoit, et travaillèrent aussy à sa réconciliation et de ceux de Gand; mais ledit de Clèves n'y voulut point du tout entendre si l'on n'accomplissoit certaines conditions. Les Gantois entendant que ce coup estoit rompu vinrent en bon nombre de gens d'armes se tenir devant la ville de Granmont l'espace de trois jours. Dedans la ville estoient le seigneur de Bolers. Les Gantois feignirent une retraite, mais incontinent après retournèrent, eschellèrent la ville, surprirent les bourgeois qui reposaient abbatus de sommeil, dont la ville fut prise, pillée et bruslée.

Après que Charles VIII, roy de France, eut espousé Anne, duchesse de Bretagne, fiancée cy-devant à Maximilien, roy des Romains, l'archiduc Philippe envoya vers luy en ambassade messire Engelbert, comte de Nassau; l'abbé de Saint-Bertin, le seigneur de Forest, Thiébaut, président de Flandre; monsieur Jean Sauvage, accompagnés de jeunes seigneurs, sçavoir du sénescal de Haynaut; de Charles, seigneur de Lalaing; de Philippe, seigneur de Boussu. Par ladite ambassade l'archiduc redemanda audit roy sa sœur Marguerite, qu'il avoit cy-devant fiancée, ensemble les pays que le feu roy son père et luy mesme avoient promis, juré et seelé de luy rendre par le traité de paix de l'an 1482, avant que ces espousailles fussent dissoutes par le fait du roy. Ledit roy, respondant froidement aux ambassadeurs, dit qu'il prendroit advis sur ces demandes. Cependant le comte de Nassau, voyant que sa commission n'estoit des plus agréable aux François, prit congé et retourna vers l'archiduc.

Sur la fin de décembre s'esleva une sédition en Hollande par les Kennmerlandois pour la cause suivante : Nicolas Pinse, trésorier public, ainsy que par l'autorité du gouverneur et des Estats de Hollande il levoit une taille assez dure et odieuse, toutefois accordée par lesdits Estats, il fut en point d'estre massacré en la ville d'Alkmar par aucuns garçons tumultuaires, s'il ne se

fust sauvé par la faveur de la nuit à La Haye en Hollande. Ceux de Harlem refusèrent aussy de payer ladite taille, de sorte que de jour à autre la sédition croissoit. Adonc le gouverneur de Hollande, le seigneur d'Egmont, et les Estats pour acquoiser ceste sédition usèrent de finesse. Ils firent publier que ladite taille ne se payeroit, et que tous fourfaits seroient mis en oubly et pardonnés, dont tous les séditieux, ayant mis les armes bas, retournèrent chacun en sa maison. Mais voyez ce qui se passa sur ce fait au mois de mars de l'an suivant.

Advint cas estrange en la ville de Mons et tout ensemble un signalé miracle que Dieu opéra par les mérites de sainte Wal=trude, patronesse d'icelle ville.

Une certaine servante, appellée Sibille Jamart, fut si inhu=maine à l'endroit d'une petite fille agée de huit ans, qu'elle la jetta dans un retrait, et non contente de l'avoir là jettée, elle s'efforça de la noyer en versant force eau dessus. Et voire mesme elle vint jusqu'à là que de la vouloir accabler de pierres, dont la pauvre filette reçut plusieurs blessures. Encore ne s'arresta icy la barbarie de ceste cruelle tigresse, car se saisissant d'une longue perche de bois elle tachoit de tout son pouvoir de l'en=foncer par ce moyen dedans l'ordure. La pauvre fillette fut trempante en ce lieu sale et infect sans manger ni boire depuis le vendredy avant la procession générale de Mons, qui eschéoit lors le quinziesme jour de juin, jusqu'à cinq heures du soir du mardy suivant. En cest entretemps le pauvre père de ceste fillette, estant bien en peine pour savoir où elle estoit et ne sachant la recouvrer, laissa les moyens humains et eut recours aux divins. Il réclama donc l'ayde divine par l'intercession de sainte Waltrude, patronesse de Mons, laquelle il prioit avec une grande confiance, afin que sadite fillette fut conservée saine et sauve, en quelque lieu qu'elle eust pu estre, et qu'il en receut quelque bonne nouvelle. La bonne sainte lui impétra de Dieu l'interinement de sa requeste, luy renseignant son enfant, qui avoit esté égarée l'espace de cinq jours, nonosbtant l'effet que fit la méchante chambrière pour luy ravir la vie.

Ceste fillette interrogée dit qu'une vénérable dame l'accompagna toujours en ce privé et que par icelle fut préservée de péril de mort, à raison de quoy le père et tous reconnurent aussitost les faveurs de ladite sainte, et ceste bonne fille mue de Dieu entra depuis chez les pauvres-sœurs du béguinage de la ville de Mons, où elle vescut jusques à l'an de N.-S. 1515. Quant à la chambrière, elle fut appréhendée prisonnière par les offi= ciers de l'église de Sainte-Waltrude, et ayant confessé son crime, elle fut fustigée de verges publiquement, puis bannie de la seigneurie de ladite et aussy du pays de Haynaut. Ceste histoire, quant au miracle, se lit tous les ans à certaine croix de pierre durant la procession de Mons.

1492.

Le 8 février, après que Charles VIII, roy de France, eut réduit en son obéissance le duché de Bretagne, plusieurs gar= néments de diverses nations, bannis de son armée et de France, surprirent la ville du Chasteau en Cambrésis. Ils avoient le jour de devant envoyé quinze à vingt de leurs gens loger en ladite ville. Aucuns de ceux de dehors se mirent en guise et habit de prestres, et ainsy se saisirent de la porte, tuant et massacrant la garde, de sorte que ceux qui estoient en embusche accoururent à certain signal et s'emparèrent de la ville, assistés de leurs compagnons de dedans, qui tuèrent ceux qui voulurent crier alarme. Ils tinrent ceste ville l'espace de six mois, durant les= quels ils firent horribles oultrages au pays de Cambrésis, se tenant et déclarant de la partie de messire Philippe de Clèves, dont convint à l'évesque de Cambray traiter avec eux, lesquels, parmy quatre mille escus qu'il leur paya, sortirent.

Au mois de mars, le seigneur d'Egmont, gouverneur de Hol= lande, assembla par avis des Estats deux cents piétons pour

punir les rebelles Kenmerlandois, et alla couvertement avec ses gens à son chasteau d'Egmont, situé près d'Alkmar, par le long de la mer. Les rebelles susdits sachant ses desseins se trouvèrent à Alkmar en nombre de neuf cents hommes armés pour luy faire résistance. Ledit seigneur se voyant descouvert retourna à La Haye pour mettre dessus plus grand nombre de gens. Sur ce ceux d'Alkmar et leurs voisins s'assemblèrent aussy avec plus de forces, de sorte que sur leurs bannières ils mirent figures de pain et fromage en signe qu'ils estoient réduits à pauvreté par les gabelles. Ainsy marchèrent le 3 de may vers la ville de Harlem et s'emparèrent d'icelle, où ils tuèrent l'escoutette, Nicolas du Rieu, son frère et deux eschevins. Cela fait, peu de jours après sortirent de Harlem en nombre de six mille et marchèrent vers Leyden, la battirent avec pièces de campagne, puis luy livrèrent un assaut, duquel ils furent repoussés avec grande perte de leurs gens. Or d'autant que lors les uns vouloient quitter le siège, les autres vouloient de rechef livrer un assaut, il y eut entre eux une confusion. De quoy estant advertys, aucuns aventuriers de la ville firent une sortie, tuèrent les sentinelles et ceux qu'ils rencontroient, de sorte que, pour le bon succès qu'ils avoient, levèrent grand cry, par lequel le camp des rebelles fut mis en effroy. Le seigneur d'Egmont, trouvant l'occasion belle, sortit la ville avec la garnison et bon nombre de bourgeois. Si donna dedans le camp de part et d'autre, de droit et de travers, de sorte que les rebelles ne pouvant plus souffrir l'effort dudit seigneur, furent contraints de prendre la fuite. Outre ce, ceux que la ville de Harlem avoit envoyés pour leur secours furent incontinent défaits au bourgage de Bewerwich. A raison de quoy ils délibérèrent d'envoyer vers le duc de Saxe pour traiter leur reconciliation; mais comme ils entendirent que cinq cents piétons estoient venus et arrivés à Hemskerke à leur secours, et qu'à mesme effet ceux de Harlem leur envoyoient six cents piétons, ils se remirent de rechef tous ensemble en nombre de trois mille piétons.

Le 16 du mois de may furent de rechef défaits ceux d'Alkmar en nombre de cinq cents ou environ à Hemskerke, par les

Allemands conduits par le seigneur d'Oberstain. Ceux de Harlem en nombre de cinq cents s'estoient paravant retirés laissant aux-dits leurs compagnons d'Alkmar expérimenter la fortune de guerre; et mesme deux mille Frisons, qui venoient à leur secours, voyant de long la piteuse défaite desdits d'Alkmar, remontèrent la mer et retournèrent en leur pays. A donc ceux de Harlem commencèrent à s'humilier et demander paix au duc de Saxe, laquelle leur fut accordée sous telles conditions :

Que grace seroit faite aux innocents, mais les rebelles seroient punissables à la volonté du duc de Saxe;

Que les rebelles payeroient pour les fraix de guerre deux cent cinquante mille florins, le florin estant estimé vingt-quatre patarts de Brabant.

La paix estant accordée et signée, le duc de Saxe alla à Harlem, où il fit décapiter trois principaux auteurs de la sédition, pardonna au reste et dit haut et cler, estant à l'une des fenestres de la maison de ville, en présence de vingt-six, tant d'Alkmar que de leurs voisins, qui estoient à teste et pieds nuds : *Tout vous est pardonné, gardez-vous de ne plus folastrer.*

Durant le séjournement dudit duc en Harlem, un soldat allemand, après avoir perdu tout son argent au jeu de dets, entra en une église et enflambé de rage tira son poignart et donna d'iceluy deux coups sur l'image de Notre-Seigneur crucifié. Ce qu'estant rapporté audit duc, luy fit trancher la teste, escarteler son corps en quatre pièces et les pendre en divers lieux.

L'archiduc Philippe d'Austriche, voyant que messire Philippe de Clèves, qui se tenoit tousjours en la ville de l'Escluse, ne se vouloit à luy réconcilier pour quelques offres qu'il luy fit, ordonna par advis de son conseil et des Estats de mettre le siège devant l'Escluse. Le duc de Saxe mit le camp devant icelle ville le 18 de juin et l'assiégea par terre; le seigneur de Bievres par mer avec quarante-trois navires qu'il amena de Zélande, chargés de trois mille combattants et de grands canons. Vinrent aussy

au secours de l'archiduc, de la part du roy d'Angleterre, vingt-deux navires portant deux mille cinq cents piétons, tous vieux soldats.

Durant ce, les députés de Gand vinrent à Malines vers l'archiduc pour obtenir grâce et paix, laquelle leur fut accordée le premier jour de juillet, avec telles conditions qui s'ensuivent, sçavoir :

Que les Gantois auront à reconnoistre le roy des Romains tuteur de son fils Philippe et curateur de tous ses domaines;

Qu'ils auront à payer pour les fraix de la guerre septante-huit mille florins, dont les vingt-cinq mille seront comptés et délivrés en dedans le mois prochain; les autres payements sur l'espace de deux ans à quatre fois seront défaits, et avec ce vingt-cinq mille florins à l'archiduc seront délivrés;

Qu'ils seront sujets avec caution publique de payer certaine legière amende en la ville de Hulst, selon l'ordonnance de l'archiduc;

Quant à leurs privilèges, ils seront modérés selon le bon plaisir de l'archiduc, et souffriront que la loy pour la première fois sera refaite par commissaires sans électeurs, et de là en avant on fera la loy selon le privilège;

Trois doyens seront seulement eslus pour la loy; le doyen des tisserans, pour le prince, sera admis;

Les eschevins ne prendront connoissance des officiers du prince en officiant ou à cause de leurs offices;

Ils n'useront plus de blancs chapperons, mais s'ils veulent mettre sus douze compagnons en l'assistance du magistrat et autant pour le bailly, faire le pourront;

Item que les bourgeois de Gand ne pourront plus adjourner en leur ville seulement les manans d'icelle et ceux qui sont compris en l'ancienne chastellenie;

Quant aux prix des monnoyes, ils se régleront comme le pays de l'environ.

Ce qu'estant observé et accompli par eux, l'archiduc leur

pardonne absolutement tous mesus, tant en fait général que particulier, voulant que chacun rentre en ses biens; et confir=mant la paix de Tours, voulant que les bannis et absents qui en vertu de ceste paix retourneront, jureront ceste paix ès mains du bailly pour l'entretenance d'icelle.

Le 25 du mois de juillet mourut le pape Innocent VIII, auquel succéda au jour Saint-Laurent du mois d'aoust Alexandre VI, Espagnol de nation, appellé cy-devant Roderic Borgia, person=nage de grand esprit. Les hérétiques parlant de luy ont composé les vers suivants :

Sextus Alexander Claves, Altaria, Christum
Vendere jure potest, emerat ille prius
Tarquinius sextus, Nero. sextus, sextus et ille
Semper per sextos perdita Roma fuit.

Il déclara Ferdinand et Isabelle, roy et royne d'Espagne, roys des Indes occidentales, que Christophe Colomb avoit descou=vertes l'an 1491, à telle charge touteffois qu'ils y envoyeront hommes idoines pour convertir les infidelles desdites Indes.

Le 11 d'aoust, les garnisons de Vervin, de Montcornet et d'Aubenton, en nombre soixante chevaux et cent vingt piétons, firent une assemblée pour faire une course sur le pays de Haynaut du costé de l'abbaye de Liessies. De fait escarmouchèrent ceux de Liessies et prirent deux prisonniers. De quoy adverty Philippe Pottier, natif d'Ath, capitaine (il avoit cy-devant manié la plume, mais l'avoit quittée), mena avec luy vingt-quatre compagnons de chevaux bien montés, auxquels se joignit le presvost d'Estroen, accompagné de huit chevaux et autres piétons en nombre de deux cents, qui tous s'acheminèrent par lieux couverts, si bien qu'ils arrivèrent près d'un village où les François estoient empeschés à piller avec grande diligence. Là près ils se mirent en embusche jusques à tant que les François fussent bien chargés de butin, afin de les mieux attrapper à leur advantage. Or, quand cesdits François se fussent saisis de prisonniers, bestiaux et autres denrées, les Hennuyers envoyèrent

partie de leurs gens où il sembloit qu'ils devoient passer, avenant qu'ils fussent mis en fuite. Cela fait, ils donnèrent dedans de telle sorte que lesdits François furent du tout estonnés et contraints d'abandonner leur proye. Ils furent faits prisonniers en bon nombre; on leur donna la chasse plus de deux lieues. Ainsy les Hennuyers firent cest exploit sans perte de leurs gens.

Le 14 d'aoust, veille de l'Assomption Notre-Dame, la garnison d'Arras, qui tenoit lors pour le roy de France, partit à cent et cent vingt chevaux bien montés avec bon nombre de piétons pour chercher adventure. Ce mesme jour à mesme intention partirent et se joignirent ensemble les garnisons de Bouchain et Quesnoy, bons Bourguignons, entre lesquels estoient Louys de Waudray, Belfourière, Meliador et Pontus de Lalain, avec deux cents piétons de Douay. Or, advint qu'en ce jour ces garnisons de diverses parties se battirent ensemble rudement, horriblement et de telle sorte que, s'entremeslant les uns entre les autres, ils ne reconnoissoient leurs compagnons sinon au cry à cause des ténèbres. Si est touteffois après qu'ils eussent longuement martelés l'un sur l'autre, les Bourguignons défirent et rompirent les François plus tost par fortune que par advis, dont d'iceux demourèrent plus de soixante que pris, que morts, que perdus. Après ceste défaite lesdits Bourguignons tirèrent vers le chasteau d'Estrées où se tenoient seize à vingt laronceaux qui pilloient leurs voisins, dont ledit chasteau fut par eux assiégé et pris de force. Les laronceaux furent faits prisonniers; les uns furent menés à Bouchain, les autres au Quesnoy.

Cependant le duc de Saxe faisoit battre bien furieusement la ville et chasteau de l'Escluse, où se tenoit messire Philippe de Clèves; ne manquoient courses, rencontres, saillies, aguets, escarmouches, prises et pilleries, tantost des assiégeants sur les assiégés, que des assiégés sur les assiégeants, de sorte que ledit de Clèves se maintint en la ville fort et ferme, jusques à tant que le feu se venant boutter en la poudre à canons de ceux de ladite ville, fit un horrible effroy et espouvante aux assiégés, dont lors

ledit de Clèves (que cy-après nommerons seigneur de Ravestain, à cause de la mort de son père arrivée durant le siège), de ce aussy espouvanté, n'ayant se voulu réconcilier à l'archiduc pour toutes remonstrances qu'on luy eust peu faire, soit de son père mesme et autres seigneurs, presta lors l'oreille pour s'appointer par l'intermise de Charles de Croy, prince de Chimay, et le comte de Nassau. Enfin, au 14 d'octobre fut publiée la paix en la ville de l'Escluse, laquelle avoit esté assiégée depuis le 18 de juin. Entre les conditions de ladite paix furent celles qui s'ensuivent, sçavoir :

Que Philippe de Clèves, seigneur de Ravestain, fera serment et hommage au duc de Saxe, au nom du roy des Romains et de l'archiduc Philippe, son fils, luy promettant fidélité en tout lieu, tousjours et contre ceux qu'il luy commandera;

Que l'archiduc et le duc de Saxe procureront que ledit seigneur de Ravestain soit mis hors de ban impérial, et n'endureront que pour ledit ban on le vint à molester;

Que le seigneur de Ravestain aura à livrer ès mains dudit duc de Saxe le grand chasteau avec les clefs, et que ledit les aura à rendre audit seigneur, lequel avant ce promettra de les restituer au roy des Romains lorsqu'il les redemandera de bouche, ou à l'archiduc lorsqu'il aura atteint l'age de dix-huit ans, ou à son héritier;

Que le petit chasteau de l'Escluse sera mis incontinent en la puissance du duc de Saxe;

Qu'on aura à payer annuellement audit seigneur de Ravestain la somme de six mille florins;

Que ledit seigneur sera restitué en tous ses biens et avec luy tous ceux qui ont suivi son party;

Qu'il ne soit licite à personne d'adjourner en justice ledit seigneur ou ses adhérents pour dommages et intérests par eux commis.

« Par ainsy demoura l'Escluse
« En paix qui en luy fut incluse,
« Car la guerre fut d'elle excluse
« Plus solitaire que rencluse. »

Le 5 novembre, les Bourguignons réduisirent en l'obéissance du roy des Romains et de l'archiduc Philippe, la ville d'Arras sur les François. La subtilité d'un bourgeois, nommé Jean Le Maire, dit communément *le Grisart*, petit compagnon, mais affectionné à son prince naturel, lequel ne pouvant supporter les insolences desdits François, trouva moyen de se familiariser à un François nommé Chauvy, qui avoit en charge les clefs d'aucunes portes de ladite ville pour les serrer. Dont advint que la familiarité fut si grande entre ces deux personnes que ledit Chauvy se confiait entièrement audit Grisart pour les services qu'il luy faisoit; de sorte, comme ledit François se donnoit souvent au mestier d'un bon frippon et ne quittoit la table, mandoit aussy souventeffois à son familier compagnon Grisart de serrer en sa place les portes. Grisart, ayant trouvé l'occasion belle, ainsy qu'il alloit accompagné d'aucuns soldats pour serrer la porte dite Harguenne, se fit appeller à dessein en certaine maison par un sien adhérent, qui simuloit l'yvrogne, pour le faire boire une fois. Sur ce, Grisart dit aux soldats qu'ils allassent un peu devant jusques à tant qu'il eut contenté son homme. Lors il eut le moyen de prendre les figures de quinze à seize clefs de ladite porte, et en fit faire autant par ses compagnons hors d'Arras, en la ville de Douay et autres, lesquelles les ayant trouvées bien propres pour ouvrir ladite porte, envoya un sien adhérent et de sa meslée, nommé Pierre Wastel, peintre de son métier, pour descouvrir leurs desseins à aucuns seigneurs de Haynaut et capitaines des forteresses voisines, si comme à messire Robert de Melun, Louys de Waudray et autres. Or, le jour de l'exploit fut donné et arresté, sçavoir, le cinquiesme jour de novembre; car en ce temps la plupart des garnisons de la ville que de la cité d'Arras estoient empeschées avec leur gouverneur, le bastard Cardon, pour deffendre la ville de Boulogne-sur-Mer, assiégée du roy d'Angleterre.

Pour signal de l'exploit estoit une certaine commune chanson que devoit chanter Grisart. Or, venant le jour arresté et les neuf heures du soir, le peintre eut moyen d'entrer la tour de l'église Saint-Gerry, où se donnoit la cloche d'armes et effroy. Si lya

de telle sorte de par cordes le batteau d'icelle cloche qu'elle ne pouvoit rendre son son. A neuf heures il ouvrit l'huys petit de ladite porte Harguenne, durant que trois siens compagnons non du fait buvoient à ladite porte largement le vin; ils ignoroient ses desseins. Dont ayant ouvert secrètement ledit huys, alla annoncer auxdits capitaines qui estoient arrivés devant la ville ceste nuit avec quatre mille hommes, tant de chevaux que piétons, attendant que l'exploit leur seroit favorable, leur annonça qu'ils observassent bien lors que Grisart chanteroit, sçavoir que luy chantant, ils auroient à marcher coyement; que luy se taisant, ils auroient s'arrester. Et puis leur dit le mot du guet des François, sçavoir : *Saint-George,* et il receut celuy des Bourguignons, sçavoir : *Saint-Michiel.* Ainsy il retourna en la ville avec treize soldats bourguignons, lesquels arrivant à la ville se saisirent de toutes les sentinelles de la porte, et soudainement ouvrirent amplement toutes les portes sans nulle résistance, de sorte que toute l'armée de dehors entra facilement environ trois heures du matin, et lors fut crié : *Ville gagnée!* avec un terrible effroy de tous les habitants, mais principalement des soldats et marchands françois. A ce mesme matin, les Bourguignons et Allemands donnèrent l'assaut à la cité et chasteau où tenoient bon encore les François, et fut de telle sorte assaillie qu'il fut pris. Lors chantoient les chanoines de l'église Notre-Dame l'invitatoire de leurs matines, bien esmerveillés de voir leur chœur rempli et environé d'halbardiers bourguignons et allemands. Les François s'enfuirent le mieux qu'ils purent.

Ainsy fut reprise la ville et cité d'Arras, ayant esté en la puissance du roy de France l'espace de quinze ans. Sur ce Locrius monstre la variable fortune de guerre en les vers suivants:

O Martis varium genus! subegit
Taxus Rigiacum. Lepus Bapalmam
Clamans improba felis Audomarum
Nux lusit pueros, sed Ambianos.

Cependant les Allemands, qui estoient en Arras, commirent mille insolences à l'endroit de l'évesque, chanoines et autres gens

d'église; mille pilleries et sacrilèges à l'endroit des églises et monastères. Nous en laisserons le chastoy à notre Dieu.

Les seigneuries d'Egmont et de Buren furent érigées en comtés par Maximilien, roi des Romains. Jean fut premier comte d'Egmont, et son frère Fréderic premier comte de Buren.

Fut érigé près la ville de Mons l'hermitage de Saint-Bartholomé, entre le bois de Mons et le mont de Paniselle. En ce lieu estoit jadis une maison, en laquelle le grand bailly des bois du prince constituoit quelques sergeants ou officiers durant les foires de la ville de Mons, affin que les menues tailles du bois des environs ne fussent rongiées par les bestes que les marchands estrangiers tenoient alentour de ladite ville durant lesdites foires.

1493.

Au mois d'avril fut la ville d'Arras presque reprise des François par semblable subtilité que dessus; car à cest effect le seigneur de Cordes pratiqua un certain bourguignon qu'il tenoit à sa solde, nommé *le petit Abbé*. Iceluy vint en Arras, feignant de se vouloir réduire de la partie des Bourguignons. Sur ce il fit serment au gouverneur de se rendre fidelle soldat, et pour mieux monstrer son affection simulée dit beaucoup de mal des François, assurant que plusieurs seigneurs de Picardie alliés aux François désiroient de reconnoistre et se réconcilier à l'archiduc Philippe, leur prince naturel, et entre iceux nomma le seigneur de Beaufort, qu'estoit prest de venir en Arras pour faire ce devoir avec toute sa famille, et se présentoit de l'accompagner pourvu qu'on luy donnast six hommes qui iroient avec luy pour porter lettre d'assurance audit seigneur. Cecy plut grandement aux seigneurs bourguignons et luy accordèrent sa demande. Or, ainsy que ces sept compagnons s'acheminoient de nuit vers ledit seigneur de

Cordes, qui estoit en embusche et s'entendoit avec le petit abbé, les saisit prisonniers, et fit tant envers eux qu'il les pratiqua, de sorte qu'iceux luy firent serment que de tout leur pouvoir ils feroient tant par leur moyen que la ville d'Arras seroit remise entre ses mains pour le roy de France. Donc à cest effet ils retournèrent à la ville d'Arras à neuf heures de nuit, demandèrent avoir la porte ouverte, feignant que le seigneur de Beaufort les suivoit et que jà en compagnie d'une sienne servante aussy bien instruite, ils arrivoient devant ledit sieur avec les coffres où estoient ses vaisselles et argenterie. Les portes furent ouvertes à telles semonces, les traistres entrèrent heureusement dedans. Mais ainsy que le dernier de ces traistres fut entré, se vint à repentir de son attentast, et aussy tost commença à crier jusques à trois fois : *Serrez, serrez les portes! nous sommes tous perdus; le seigneur de Cordes nous talonne à grand nombre de gens.* Sur ce les autres traistres se voyant descouverts retournèrent après la porte qu'ils trouvèrent serrée, et lors ils furent pris prisonniers. Le petit abbé, conducteur de ceste trahison, ayant confessé ses machinations, fut décapité le jour suivant avec autres cinq de ses complices.

Le vingt-troisiesme jour de may fut faite en la ville de Senlis paix entre le roy des Romains et l'archiduc Philippe d'une part, et Charles VIII, roy de France, d'autre. Entre autres conditions d'icelle paix les suivantes furent comprises, sçavoir :

Que le roy Charles de France aura à restituer et remettre Marguerite d'Austriche entre les mains du roy des Romains, de l'archiduc Philippe, ou de leurs ambassadeurs, en certain lieu, et toutes quantefois elle sera redemandée par iceux ;

Que ledit roy Charles et Marguerite se déclareront et confesseront d'estre respectivement libres et quittes de toute alliance et fianchages de mariage ; que tous contrats faits sur ce fait seront rendus nuls ;

Que ledit roy Charles et l'archiduc Philippe et chacun d'eux pourront, par voye d'amitié ou justice, poursuivre tous tels droits et actions qu'ils entendent avoir ès conditions de paix faite

l'an 1482, et en celles de la présente paix, lesquelles ne sont pas encore déterminées et décidées;

Qu'après la publication de ceste paix, ledit roy Charles restituera au roy des Romains, comme tuteur et père de l'archiduc Philippe, les comtés de Bourgogne, Artois, Charolois et seigneurie de Noyers, sauf esdits comtés d'Artois, Charolois et seigneurie de Noyers les droits royaux et souveraineté;

Que les villes de Hesdin, Aire et Bethune demeureront en la puissance dudit roy Charles jusques à tant que l'archiduc aura atteint l'age de vingt ans (qui sera le 25 du mois de may 1498), et lors ledit archiduc et son héritier aura à faire hommage des dites villes et appartenances d'icelle au roy de France;

Que ledit roy Charles sera en paisible possession des comtés de Mascon, d'Auxère et de Bar-sur-Seine, jusques à tant que juridiquement on ait décidé l'appartenance et droit d'icelles seigneuries;

Que tous ceux qui auront suivi et assisté les parties contraires seront restitués en graces et possession de leurs biens.

Ceste paix fut publiée le 26 de may, jour de Pentecoste, en la ville de Valenciennes, environ dix heures, à l'heure que l'on chantoit à messe : *Veni, sancte Spiritus.* Le chronographique de ceste paix est compris en ces mots de la collecte du jour, sçavoir : DEVS QVI HODIERNA DIE CORDA FIDELIVM SPIRITVS SANCTI ILLVSTRATIONE DOCVISTI DA NOBIS.

Après que ceste paix fut faite en Senslis les ambassadeurs de l'empereur et du roy des Romains ramenèrent de France Marguerite d'Austriche à la ville de Saint-Quentin, après qu'elle eut esté tenue pour royne de France l'espace de neuf ans. Elle fut conduite par l'ordonnance du roy, du comte de Vendosme et du bastard de Bourgogne jusques en Cambrésis Le jour suivant elle vint à Valenciennes. De Valenciennes elle vint à Mons, où elle fut reçue avec grande joye et festins par les bourgeois; elle demeura quelques jours chez les chanoinesses de Sainte-Waltrude et puis partit pour Bruxelles.

Le 19 d'aoust (autres rapportent cecy au jour de la Nativité de Notre-Dame en septembre) mourut à Lintz, ville d'Aus=triche, l'empereur Fréderic III, agé de septante-sept ans, après avoir tenu l'Empire l'espace de cinquante-trois ans. Son corps fut transporté et inhumé à Vienne en Autriche, dedans l'église Saint-Etienne, où il avoit sa sépulture.

Peu de temps après, Maximilien, son fils, roy des Romains, fut substitué en sa place, dont doresnavant nous l'appellerons empereur.

1494.

Au mois de février, par un jour de feste de la Purification de la vierge Marie, les François firent une entreprise sur la ville d'Avesnes; pendant que les bourgeois estoient sur le soir ès églises et ne se doutoient de rien, à cause qu'il y avoit paix entre la France et les Pays-Bas. Ces François avoient envoyé aucuns des leurs en giste de paysans pour se trouver ès églises de ladite ville, feignant qu'ils fussent parochiens des faubourgs et des lieux d'environ. Cependant une ancienne femme de dehors icelle ville vint déclarer qu'elle avoit vu bon nombre de François en em=busche et jà s'acheminoient secrètement vers la ville. Sur ce les bourgeois quittent leur prières, s'arment et sortent de la ville, rencontrent les François et les mettent en fuite. Sur ce a été fait ce chronographe :

saCra preCesqVe tIbI popVLUs dVM cantat aVesnIs
VrbE fVgas gaLLos VIrgo beata feros.

Au mois de juillet, l'empereur, qui avoit esté absent des Pays-Bas l'espace de cinq ans pour la conqueste de Hongrie et autres négoces, vint par de ça avec sa compagne Blanche;

et ainsy que venant de Cologne approchoit Maistreckt, l'archiduc Philippe, son fils, avec sa sœur Marguerite, retournée en France, allèrent au devant d'eux et s'entresaluèrent avec grande caresse et joye. Ainsy que tous ils arrivoient à Grave vint au devant d'eux messire Charles d'Egmont, qui se disoit duc de Gueldre, espérant que, par l'entremise d'Albert, duc de Saxe et gouverneur du Pays-Bas, il obtiendroit de l'empereur d'estre restitué au duché de Gueldre, mais ce fut en vain. Cependant l'empereur fit assiéger et battre Nimegen, ville principale de Gueldre, tenant pour ledit d'Egmont; mais après que la guerre eut duré quelque peu de temps, elle cessa entièrement par l'entremise d'aucuns princes d'Allemagne, de sorte que l'empereur et ledit Charles d'Egmont soumirent leur différend à l'arbitre des six eslecteurs de l'Empire et de l'évesque de Strasbourg, avenant qu'il fut nécessaire d'entrevenir. Nonobstant ce, ledit Charles rompit depuis ceste soumission, comme nous voyerons.

Au mois d'aoust, l'empereur, accompagné de sa femme, son fils, sa fille, de l'archevesque de Mayence et de grande noblesse tant d'Allemagne que Italie, arriva à Malines, puis alla en Anvers, où il fit les appareils affin que son fils fut reconnu en Louvain duc de Brabant, car son intention estoit d'émanciper sondit fils Philippe agé de dix-sept ans.

Le 10 septembre alla l'empereur à Louvain avec son fils l'archiduc Philippe, où ledit Philippe fut reconnu et receu avec solemnelles cérémonies duc de Brabant, lequel créa lors chevaliers le seigneur de Marbais et Claude de Carondelet, président de Bourgogne, bailly d'Haulmont et fils de messire Jean de Carondelet, chancelier, seigneur de Solre-sur-Sambre.

Puis l'archiduc alla faire sa joyeuse entrée en Anvers, le 4 d'octobre en la ville de Mons, le 12 décembre à Gertrudenberk pour le comté de Hollande, à Romerswal pour le comté de Hollande. De mesme fit-il de part et d'autre, de sorte qu'il fut reconnu prince et seigneur absolu des Pays-Bas.

En ce temps mourut messire Jean de Berghe, chevalier, père à Henry de Berghe, évesque de Cambray, fils aisné, auquel succéda son second fils Jean, seigneur de Walhain. Au reste ledit trespassé fut un seigneur vertueux, prudent, docte et dévot; de sorte que l'on peut dire qu'il fut un vrai pillier de l'église, et pour ce, ce chronographique et sainte écriture lui conviendra fort bien :

CIBAVIT ILLVM PANE VITÆ ET INTELLECTVS ET AQVA SAPIENTIÆ SALVTARIS POTAVIT.

Fut fondé en la ville de Binche le monastère des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, dites noires-sœurs, par Marguerite d'Yorck d'Angleterre, troisiesme femme de Charles, duc de Bourgogne; de sorte que du monastère de Mons furent envoyées deux religieuses pour conduire ledit monastère de Binche, entre lesquelles sœurs Laurence Couveur, laquelle fut en ce lieu la première maistresse et mourut l'an 1525, ayant louablement administré ledit monastère.

A cause que les bourgeois de la ville de Mons qui estoient de petit estat faisoient des excessives despenses à leurs banquets de nopces, en sorte qu'ils prioient un chacun pour avoir quelque reimbrarage, dont arrivoit pour le grand nombre des invités que plusieurs insolences se commettoient tant en dissention que batteries, ivrognerie, etc., fut fait un commandement de la part de l'archiduc pour remédier à tels désordres de ne plus reimbrer aux nopces, sous peine de soixante livres d'amende, la moitié appartenant audit archiduc et l'autre à la ville. Car outre lesdites insolences, lesdits faiseurs de nopces se rendoient insolvents, en sorte que selon le proverbe : *Après la feste et le jeu, faut mettre les poids au feu.*

1495.

Le 6 du mois d'avril l'empereur retourna en Allemagne et fit une ligue telle quelle avec le pape Alexandre VI, avec Ferdinand et Elisabeth, roi et royne de France, qui en l'an précédent, estant entré l'Italie avec grandes forces, avoit envahy le royaume de Naples en déchassant d'iceluy les Arrogonois.

L'archiduc Philippe assembla en la ville de Malines ses Estats généraux, et par advis d'iceux mit ordre à ses pays qui avoient esté foullés et endommagés par guerres et séditions intestines, affin de les maintenir paisiblement les sujets avec leur prince. Puis envoya vers le roy d'Angleterre Philippe de Bourgogne, seigneur de Bièvres et Terwure, accompagné d'aucuns personnages bien entendus, lesquels appaisèrent le différend qui estoit pour le trafic tant sur mer que terre, de sorte qu'ils renouvelèrent les alliances anciennes entre ledit roy d'Angleterre et leur maistre. Puis ledit archiduc remit sus l'ordonnance et édict que le bon duc Philippe, duc de Bourgogne, avoit publiée en ses pays du consentement du pape, sçavoir : Que nuls auroient à retenir dignités et prélatures ecclésiastiques obtenues en Rome sans l'agréation que l'on dit aujourd'huy *le placet du Prince;* que les ecclésiastiques ne pourront acheter fonds de terre sans le consentement du prince.

Cela fait, il fit tresves de six mois avec Charles d'Egmont, qui se tenoit duc de Gueldre; de ces tresves n'en fut pas bien content.

Au mois de juillet l'empereur Maximilien tint une diette en la ville de Voorms, où se trouvèrent les électeurs, princes et députés des villes de l'Empire, auxquels ledit empereur demanda secours contre le roy de France, qui n'avoit pas seulement occupé le royaume de Naples et d'une partie des Pays-Bas, mais aussy troubloit l'estat de l'Église en ce qu'il s'estoit emparé de la ville de Rome, contraignant le pape de s'enfuir à

Vénise. Demanda aussy ledit empereur secours contre le Turc; mais pour les divers advis qui se rencontrèrent en ceste assemblée, rien digne de mémoire; fut en ceste diette décidé, seulement, que lors furent par ledit empereur érigées en duchés les seigneuries de Milan et Witemberg.

Sur la fin du mois de juillet s'esleva en l'air une horrible et espouvantable tempeste de tonnerre en Flandres, Brabant, Haynaut, Artois et Cambrésis, laquelle porta plus de dommages aux personnes, aux bestes et édifices qu'aux biens de terre. Par iceluy orage et tonnerre, le clocher de l'église Notre-Dame en Cambray fut grandement endommagé par dehors, en brisant les crestes d'iceluy, qu'aucuns appellent cas rampants. Pareillement fut aussy intéressé le clocher de Saint-Jean en Anvers, et autres plusieurs clochers, flesches et tours. Les eaux procédant desdits orages, foudres, tempestes et tonnerres furent si grandes qu'elles emportèrent les estables des maisons et hangars, estant en leur repos femmes; et enfants; et touteffois la terre fut assez fertile pour ceste année, car bled, avoines, vins et gros fruits furent produits en très-grande abondance.

Le 27 d'aoust, le marquis de Bade, accompagné de six cents hommes d'armes, tant Namurois, Luxembourgeois que Hennuyers et Picards, prit le chasteau de Bouillon et Esden sur messire Robert de La Marche qui, avec certains roturiers, molestoient le pays voisin, prenant et destroussant sur les chemins paysans, marchands, gens d'église et autres.

Au mois d'octobre, l'archiduc Philippe envoya une ambassade vers le roy de France, affin qu'il eust à maintenir le traité de paix faite en la ville de Senslis. Sur ce ledit roy promit de la maintenir.

Le dernier jour d'octobre, l'empereur Maximilien institua et establit en la ville de Francfort un magistrat impérial, autrement dit *la chambre impériale*, affin qu'icelle entendist aux différends de l'Empire, entre neuf et dix heures du matin.

Le cinquiesme jour du mois de novembre furent célébrées en la ville de Malines les solemnités de nopces de madame Marguerite d'Austriche, unique sœur de l'archiduc, alliée à Jean, prince de Castille, seul fils de Ferdinand et Isabelle, roy et royne de Castille, Aragon, etc. Elle espousa en robe d'or et avec une couronne sur la teste, les cheveux pendants. Elle fut conduite en l'église Saint-Pierre par l'archiduc, son frère, et le marquis de Bade. Le chevalier procureur, qui représentoit ledit prince de Castille, estoit conduit par le seigneur de Ravestain et le prince de Chimay. Touchant le mariage de ceste dame se peut approprier à elle ce qui s'ensuit, comprenant ensemble un chronographique :

SPECIOSA FACTA EST ET SVAVIS EI IN DELICIIS SED NON FACTA GENITRIX.

1496.

Au commencement du mois de février, le roy de France envoya ses ambassadeurs vers l'archiduc, lesquels besoignèrent si bien que ledit archiduc rendit au roy la ville de Mortaigne, et le roy de son costé retira ses gens hors des villes d'Aire, Hesdin et Bethune, selon qu'il estoit arresté au traité de Senslis.

Le 23 d'avril mourut David de Bourgogne, évesque d'Utreckt, fils bastard de feu le bon duc Philippe de Bourgogne, après avoir gouverné son évesché et seigneuries en grands troubles et guerres civiles la plus part quarante ans. Il mourut au chasteau de Wickter-duer-stede, et gist enterré au milieu du chœur de l'église parochiale de ladite ville.

L'archiduc Philippe ayant esté demandé par l'empereur son père pour se transporter vers luy en Allemagne, partit de ses

pays sur la fin d'avril. Durant son partement les François pratiquèrent par dons et promesses aucuns bourgeois de Saint-Omer, affin de mettre ceste ville par leurs menées en leurs mains; mais ces traistres furent découverts et racourcis de leurs testes. Cependant l'archiduc se trouva à Maistreckt le premier jour de may, où il fut requis de la compagnie des arcbalestriers de tirer et guetter l'oyseau : ce qu'il leur accorda; et à cest effet s'achemina au lieu de la besoigne, où ayant décoché quelques coups de virtons abbatit l'oyseau. Sur ce s'esleva grande joye et allégresse indicible auprès des confrères de l'arc, lesquels furent honnorés de grands dons par ledit archiduc.

De Maistreckt ledit archiduc alla à Cologne, où il fut honorablement reçu. De là il tira en le comté de Ferette et autres seigneuries que son cousin Sigismond d'Austriche luy avoit donné, dont il en prit possession. Puis arriva à Vienne en Austriche près de l'empereur son père, auprès duquel il demeura jusqu'au mois d'aoust.

Le 27 du mois de may, environ une heure après minuit, la lune estant quasy plaine, s'apparut en Brabant un effroyable signe en l'air, qui effraya beaucoup le peuple.

Le mois de may fut très-pluvieux; les mois de juin et juillet très-chaleureux, de sorte que les bestes mouroient de faim à faute de fourrages et estrains, dont besoin fut de descouvrir les maisons couvertes d'estrain pour leur donner à manger. Lors commença à avoir son cours en Hainaut la maladie que l'on nomme *vérolle*, et communément maladie de Naples, à cause qu'aucuns François au retour de Naples venant au pays de Haynaut l'apportèrent et la donnèrent aux habitants d'iceluy pays.

En ce temps Henry de Berghe, évesque de Cambray, introduit en Cambray les religieuses de Sainte-Claire, de l'ordre de Saint-François d'Asisse, et leur fit édifier un monastère en un lieu qu'il acquist à cest effet. Monseigneur Jean Boulangier, chanoine de

Cambray, seconda les bonnes intentions dudit évesque en tirant et donnant bonnes sommes de deniers pour accommoder lesdites religieuses.

Estant l'archiduc retourné d'Allemagne, Jeanne d'Aragon, fille aisnée de Ferdinand et Isabelle, roy et royne de Castille, Aragon, etc., espousée par procureur à l'archiduc, arriva en Hollande accompagnée de cent trente-cinq navires; de sorte que le 14 de septembre elle fit son entrée en Anvers, puis en la ville de Lière, où l'archiduc l'espousa solemnellement le 23 d'octobre par l'intermise de Henry de Berghe, évesque de Cambray; mais le festin fut depuis tenu avec toute magnificence en la ville de Bruxelles. Cependant advenant l'hyver, les Espagnols, qui estoient venus par deçà avec ladite madame Jeanne, moururent en nombre d'environ quatre mille, tant pour le changement d'air et nourriture diverse que pour les froidures qu'ils n'avoient accoustumé de souffrir estant légièrement vestus, joint que la pestilence se fourra parmy eux. Marchantius dit que ces Espagnols apportèrent en ce temps de par deça (ce qu'autres attribuèrent aux François) la maladie de grosse vérolle, qui est une contagion provenant de trop fréquente habitation avec femmes.

A Lière, ville de Brabant, ont esté vendus au marché des bœufs en certain jour bien quinze mille bœufs, et ordinairement jadis au temps de la salaison se sont vendus audit lieu jusques au nombre de six, sept, huit mille bœufs.

1497.

Au mois de février, les princes et seigneurs espagnols, qui estoient venus d'Espagne au Pays-Bas avec Jeanne d'Aragon, se mirent en mer à Flessingue, emmenant quant eux Marguerite d'Austriche, sœur de l'archiduc, en Espagne, pour estre femme à Jean, prince d'Aragon. L'archiduc accompagna sa sœur jusque à Middelbourg, où il séjourna jusques à tant qu'avec bon vent elle se fut mise en mer. Elle estoit accompagnée d'aucuns offi= ciers de par deça, entre lesquels le Veau de Bouzanton, qui est celuy qui est enterré au chœur de l'église Saint-Nicolas de la ville de Mons. Ceste flotte d'Espagne, estant à la vue d'Angle= terre, fut agitée de si horribles tempestes qu'elle fut presque abis= mée des ondes. Durant quoy, ladite Maguerite, qui estoit de son naturel gaye et nourrie à la françoise, voyant qu'on luy lioit les mains, selon la coustume des nautoniers en telle occurence, pour avoir pièce, enserra en ses mains avec quelques pièces d'or un épitaphe qu'elle composa de soy-mesme sur papier de cire, affin que si elle périssoit en mer et que son corps fut rejetté au bord d'icelle, elle put estre reconnue et ensépulturée en terre. L'épi= taphe est telle :

Cy gist Margote, noble damoiselle,
Mariée deux fois et morte pucelle.

On la réduit en latin de ceste sorte :

Margaris hoc tegitur tumulo clarissima, quæ vix
Nupta quidem nupsit, sed sinè labe pudor.

Ladite dame ayant surmonté toutes difficultés et périls avec perte d'aucuns navires, se tint au port de Hampton en Angle= terre, où elle et ses gens furent honnestement, selon sa qualité, reçue et assistée ès choses nécessaires par le roy Henry VII. Après trois semaines elle partit dudit port, et cinglant en haute mer, fut de rechef agitée par une effroyable tempeste, de sorte qu'elle fut contrainte de tirer vers Galice et entra avec un seul navire dans le port Saint-Andrieu, suivie des autres qui çà qui de là

furent agitées et poussées. Elle fut reçue bien courtoisement et joyeusement du roy et royne de Castille et Aragon, ensemble du prince Jean, son espoux, et de la noblesse d'Espagne, tant princes et seigneurs, que princesses, dames et damoiselles. Icelle fut conduite à la ville de Bourgos, où elle espousa solemnellement ledit prince Jean, par l'intermise d'un certain patriarche, avec grande magnificence, cérémonies, festins et banquets. Mais ceste joye fut de brief convertie en tristesse; car sur la fin de ceste année, ledit prince Jean mourut d'une fièvre très-ardante, laissant sa femme enceinte, laquelle, après peu de temps, enfanta un fils qui ne vint heureusement au monde, pour les regrets qu'elle eut trop grands sur la mort de son mary.

Au mois de may, Charles de Croy, prince de Chimay, espousa madame Louise d'Albret, fille d'Alain, surnommé le grand, comte d'Albret et Dreux, Périgord et de Gavre, et de Françoise de Bretagne, viscomtesse de Limoges, dame d'Avesnes, de Nouvion, Landrecies et autres seigneuries. Elle fut aussy sœur aisnée de Jean d'Albret, qui, à titre de sa femme Catherine de Foix, sœur et héritière de François Phébus, roy de Navarre, fut roy de Navarre, prince de Béarn et comte de Foix. Dont à cause de ce mariage entre ledit Charles de Croy et ladite Louise d'Albret, les terres et seigneuries d'Avesnes, de Landrecies et la viscomté de Limoges tombèrent en la maison de Croy. Les solemnités de leurs nopces furent faites à Donsy en Livornois, là où se tenoit madame Françoise d'Albret, vefve de monseigneur Jean de Bourgogne, comte de Nevers, d'Estampes, d'Eu et de Retel. Cinq ou six ans paravant ceste alliance, Anne d'Yorck, fille du roy Édouard d'Angleterre et sœur de la femme Henry VII, roy d'Angleterre, fut offerte en mariage audit prince de Chimay; mais il chercha autre party.

Le deuxiesme jour de juillet, entre deux et trois heures à l'après disner, à l'heure de vespres, que le peuple d'Enghien estoit en l'église, s'esprit un feu de meschief tant impétueux et véhément que jamais si horrible n'avoit esté vu en le comté de

Haynaut. Aucuns disent que ceste pitoyable fortune advint par une femme qui chauffoit le four pour cuire pastés. Le feu sautoit d'un costé et d'autre tant soudainement que quand l'on tachoit de se sauver pour sortir la ville, l'on trouvoit ès faubourgs plus hydeux feu qu'il n'estoit en l'enclos en la ville, de sorte qu'ils finissoient illec misérablement leur vie. Et advint que ceux qui cherchoient la porte de Maine vers Bruxelles trouvèrent le grey avallé à cause du feu qui avoit bruslé les cordes, et furent piteusement estains entre deux grands feux. La pluspart de l'église fut bruslée et le plus beau du marché consommé en cendres. Monseigneur Philippe de Clèves, seigneur de Ravestain, estoit lors en la ville, lequel vigoureusement avec ceux de son hostel s'efforça de sauver le monastère des carmes religieux et aucuns bons hostels, qui demeurèrent entiers à cause de tel devoir. Néantemoins on trouva au clos d'Enghien trente-six personnes péries et estaintes, et de quatre à cinq cents maisons mises en piteuse ruine, sans celles qui furent bruslées par les faubourgs un trait d'arcq arrierre la ville. Un homme inconnu se vint alors logier en une hostellerie, mit son cheval en l'estable et s'avancha de rescouvre le feu, mais oncques puis ne fut vu; nul ne demanda après luy, nul n'eut connoissance de son nom, ne de son intention, par quoy il est à présupposer qu'il fut bruslé avec les autres. Les poissons estant ès fossés, viviers et estangs queroient le fons de l'eau, à cause de l'eschauffement de la terre; et les pourceaux abandonnés de leurs gardes se brusloient en entrant dedans la ville, cuydant retourner ès maisons des manans, leurs maistres.

Mourut au 4 d'octobre d'une forte fièvre Jean, prince d'Aragon, mary de Marguerite d'Austriche, sœur unique de l'archiduc Philippe. La mort de ce prince fut sy déplorée que, par ordonnance de son père, roy de Castille et Aragon, la cour et parlement furent serrés l'espace de quarante jours. Sur ce Locrius:

IoannI LVCtVs VbI pVLLa hIspanIa fVDIt
aVstrIaCI regnI fIt DIaDeMa DVCIs.

Fut descouverte l'imposture d'un certain appellé Pierre, surnommé de Wezebecq, natif de Tournay et de petite extraction, qui se fit reconnoistre, par l'entremise d'aucuns Anglois ennemis au roy Henry d'Angleterre, pour Richard d'Yorck, fils d'Édouard, jadis roy d'Angleterre. Il fut tenu pour tel au Pays-Bas, et entretenu avec train en la cour de Maximilien, empereur, lors roy des Romains. Madame la grande le caressoit comme son nepveu; cestuy mit en mer bon nombre de vaisseaux remplis de gensdarmes sous la conduite de Roderigues de Lalain et autres capitaines pour recouvrer le royaume d'Angleterre sur le roy Henry. Il mit pied à terre, mais aussy tost ses gens furent défaits. A raison de quoy il se retira par mer en Escosse, où le roy luy donna sa niepce en mariage. Sur ce cueillit nouvelles forces et entra de recef l'Angleterre jusques à la ville d'Excestre et encore plus outre, pensant à estre reçu des Anglois; mais entendant que le roy Henry faisoit marcher une bonne armée au devant de luy, prit secrètement de nuit la fuite et se réfugia en lieu sacré pour avoir franchise. Il fut en ce lieu descouvert par les gens du roy, qui le cherchoient, demanda audit roy sauf conduit et asseurance de sa personne, luy faisant entendre qu'il descouvriroit toute la vérité. Le roy accorda sa demande; et lors s'estant présenté devant luy, luy déclara son imposture. Cependant le roy se monstrant fort miséricordieux, luy donna la vie sauve, le tenant prisonnier en la tour de Londres, d'où il eschappa, et fut repris l'année ensuivant, dont par sentence judicielle fut estranglé au gibbet.

Jean Carondelet, seigneur de Camphuan, chancelier de Bourgogne, homme vertueux et de vie irréprochable, est démis cependant de son estat par les rapports faux et calomnies de gens pervers. A iceluy succéda en décembre Thomas Plaigne, seigneur de Maigne, natif de Bourgogne. Par l'advis d'iceluy fut incontinent publié, par autorité de l'archiduc, que nul n'auroit à se couvrir de vestements de soye et laine, si ce n'est de telles qui auroient esté faites et besoignées par les futeurs du Pays-Bas. Cependant les finesses et dons des marchands causèrent que ceste ordonnance ne tint guerres.

Au chasteau de la ville de Mons fut érigée la tour en laquelle de présent sonnent les heures communes avec cloches de batillage très-mélodieuses. Autres deux cloches se retrouvent de grand poids; l'une servant pour annoncer la punition publique des malfaiteurs et sur icelle se voit tel escriteau :

Je suis Auberon, lequel pour mes exploits
Ferai entendre heure, feu et effrois,
De par Nicolas Delecourt
Né de Cambray, chere à chescun,
Suis faite en mars, à dire court
En l'an quinze cent et un.
Mon ton horrible aussi ferai ouir
Quand jusqu'au sang crime on vouldra punir.

1498.

En l'hospital de Soignies, hors d'icelle ville, furent introduites religieuses grises de l'ordre de Saint-François, en la place de femmes veuves et béguines qui servoient aux pauvres malades, tant de la ville que passagiers. Elles furent du commencement six en nombre, deux de la ville de Mons, deux de Nivelles et deux de Brugelette, parmi lesquelles commencèrent à bastir le couvent par l'ayde d'un bourgeois de Mons, qui en partie leur presta argent et en partie leur donna les bois.

Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembaix, est envoyé par l'archiduc Philippe en ambassade avec belle suite vers le roy de France pour redemander de luy le duché de Bourgogne, les villes d'Aire, Hesdin, Bethune et autres d'Artois à luy appartenantes. Ledit seigneur de Molembaix fut reçu honorablement du roy; mais comme il eut exposé sa commission au conseil royal, on luy donna bonnes paroles; et enfin, comme il estoit pour retourner, on luy parla froidement et en telle sorte que les

François démontrèrent ouvertement qu'ils ne quitteroient la Bourgogne, sinon que par force d'armes.

Le septiesme d'avril, veille de Pasques flories, mourut au chasteau d'Amboise Charles VIII, roi de France, agé de vingt-huit ans et régna treize ans. Anne de Bretagne, sa femme, luy donna trois enfants qui moururent jeunes. Ce roy estoit assez de corps et d'esprit débile. Sa mort fut imputée à un échauffement qu'il acquit au jeu de la raqueste, car comme il retourna de ce jeu en sa chambre, il alla à l'une de ses fenestres regarder les autres jouer, tomba subitement en apoplexie, dont en mourut, et à luy succéda le 27 de may son cousin germain duc d'Orléans, Louis, douziesme du nom. A son entrée joyeuse en Paris furent faits grands triomphes, joustes, comédies et autres récréations. Cependant le seigneur de Fontaine, richement accoustré de grosses chaisnes d'or, et autre seigneur dit de d'Ango, furent oppressés et trouvés morts avec trente autres personnes sous un hourdement, qui cheut sur eux pour le nombre de personnes qui estoient dessus regardant les joustes, le roy y estant présent.

En ce temps, ès faubourgs de Valenciennes, à la porte Montoise, une vache se délivra d'un veau ayant deux testes de mesme quantité, et sur la teste d'un chacun estoit une tache blanche à manière d'une estoille. Le veau avoit six jambes et sept pieds, dont le septiesme estoit serré entre deux testes sans apparition de jambe, et n'avoit ledit veau qu'un seul corps avec seul derrière et seule queue.

Le premier jour de may, l'archiduc Philippe, estant en la ville de Bruges, fut requis de la confrairie des arcbalestriers de vouloir tirer l'oiseau; ce qu'il accorda, dont s'ensuivit grande joye en ladite ville et notamment entre les confrères de l'arcbalestre.

Cependant l'empereur Maximilien tira au duché de Bourgogne à grande puissance d'Allemands et Suisses pour recouvrer

ledit duché, que prétendoit l'archiduc son fils à titre de sa mère. Là estoit gouverneur au nom du roy de France le seigneur de la Trimouille, lequel, se voyant peu fort pour soustenir en campagne les forces dudit empereur, se retira avec ses gens en la ville de Dijon, de sorte qu'il eut pouvu rendre ceste ville à l'empereur, si les Suisses, qui furent secrètement pratiqués de luy par argent, n'eussent demandé si tost à l'empereur payement de leurs gages.

Charles d'Egmont se tenant duc de Gueldres, comme il fut enhorté par le roy de France mespriser et ne tenir rien de la sentence arbitrale des sept eslecteurs, prononcée contre luy en faveur de l'archiduc, fit guerre audit archiduc. A raison de quoy l'empereur fit tresve pour quelques mois avec Louys, roy de France, qui ne désiroit autre chose, dont ayant licentié une partie de son armée tira vers Louvain et la ville de Hal au mois de septembre, où estant parvenu, Jeanne d'Aragon, femme de l'archiduc Philippe, s'accoucha en la ville de Bruxelles de son premier enfant, qui fut une fille, laquelle fut appellée Éléonore, en mémoire de la mère de l'empereur portant ce nom. Elle fut portée le dernier jour de novembre en l'église Sainte-Goule par madame la grande Marguerite d'Yorck, veuve de feu Charles, duc de Bourgogne, pour estre baptisée. Huges de Melun portoit les aulbes; le seigneur du Fay, Bourguignon, le bassin; le comte de Nassau, la salière; le prince de Chimay, le chiron, et fut baptisée par Henry de Berghe, évesque de Cambray. Le marquis de Bade la leva au nom de l'empereur, et madame la grande susdite avec Anne de Bourgogne, douagière de Ravestain, la levèrent au nom d'Elisabeth, royne de Castille et Aragon.

L'empereur Maximilien et l'archiduc Philippe, son fils, establirent Albert, duc de Saxe, et ses héritiers légitimes gouverneurs héréditaires des Frises orientalle et occidentalle. Les causes de tel establissement furent en partie les grandes factions des Vercopiens et Sciringanois, qui se rencontroient ès dits pays de Frise, partie pour retirer des mains dudit Albert les

forteresses que luy avoient engagées ledit empereur, estant roy des Romains, et l'archiduc son fils, pour l'assurance de fraix et deniers qu'il avoit exposés en qualité de lieutenant ès guerres dudit roy des Romains, lesquels montoient outre trois cent mille florins. Mais pour connoistre cecy plus amplement, il faut entendre que ceux de Groningue, suivant la faction des Vercopiens, traitoient les Omelandois, leurs voisins, de dures lois et coustumes; car lesdits Omelandois ne pouvoient achepter ou vendre un poulain autre part qu'en la ville de Groningue. Chaque ville ne pouvoit avoir qu'un fournier, un savetier, un toillier, un lainier, ny avoir plusieurs autres boutiques, pour subvenir aux nécessités ordinaires de la vie humaine, de sorte que les grands et peuplés villages, ne pouvant trouver leurs commodités et nécessités en une boutique seule, estoient constraints de les aller chercher en la ville de Groningue, et non autre part, si ce n'estoit qu'ils voulussent encourir grosse amende. Sur ce, la faction sciringanoise appellèrent, l'an 1494, en Frise, à leur secours les troupes d'Albert, duc de Saxe (qui s'appelloient les gardiens), de sorte que, sous la conduite de Goslic Jongema, déchassèrent de toute la Frise, hormis de Lieuwarde et d'Oostergoë, les Groningois; mais comme ils redoutèrent la puissance desdits Groningois, pour ce qu'ils avoient licentié les troupes dudit duc Albert, ils conclurent pour leur assurance de demander et faire venir en Frise un puissant seigneur pour leur gouverneur. A cest effet, envoyèrent leurs députés vers Albert, duc de Saxe, qui estoit en Hollande; iceluy communiqua le tout à l'empereur et son fils Philippe, et eux prirent sur ce advis des princes eslecteurs et des Estats du Pays-Bas, de sorte que, par le conseil d'iceux, lesdits empereur et archiduc son fils establirent ledit duc Albert et ses héritiers légitimes gouverneurs héréditaires des Frisons, affin de les ramener à une paix et concorde par force, puisque nuls moyenneurs n'y pouvoient profiter. Et aussy l'on craignoit que lesdits Frisons par leurs divisions ne se fussent, en se donnant à quelque autre prince voisin, distraits de l'obéissance et souveraineté de l'Empire. Donc à raison de quoy fut ledit duc Albert investy du gouvernement héréditaire des deux

Frises, à condition que luy et ses successeurs se relèveront de l'Empire et du comté de Hollande; qu'il restitueroit tous les chasteaux qui luy avoient esté engagés, tels que Vilvorde en Brabant, l'Escluse en Flandre, Woerdem et Harlem en Hollande, Louvestain au pays d'Arkel, Medemblic en West-Frise et Zirixée en Zélande, avec autres places du Pays-Bas. Quant au chasteau de Medemblic, il luy fut laissé par requeste qu'il fit affin de luy servir de rendez-vous et passage plus prest pour naviguer en Frise. Finablement fut dit que ledit duc Albert et ses successeurs légitimes auraient à restituer la Frise au comte de Hollande, lors qu'il leur seroit restitué la somme de trois cent mille florins avec les fraix qu'ils auroient soustenus pour dompter les rebelles, à faire fortifications nécessaires, entretenir les garnisons, etc. Sur ce, Scauberg, qui estoit en Frise commissaire de l'empereur, monstra les lettres d'iceluy aux Frisons touchant ledit gouvernement héréditaire. Ceux de Sneek et Westergoë reconnurent aussi tost le duc de Saxe pour gouverneur, de mesme firent incontinent après ceux de Oostergoë, Zenenwolde et tous ceux de la faction des Sciringanois. Les Groningois furent sollicités de faire le mesme devoir, mais le refusèrent, comme aussi les Leuwardiens et tous ceux de la faction des Vercopiens. Cependant les Leuwardiens, après qu'ils se fussent assez courageusement défendus contre Scauberg, commissaire de l'empereur, se rendirent à luy, reconnurent le duc de Saxe pour gouverneur, se rendirent à condition de vie et biens sauves, et que tous ceux qui voudroient se retirer à Groningue faire le pourroient. Fut mis en la ville pour gouverneur Witterfocks, lequel, ayant fait abbattre aucunes maisons des Vercopiens, érigea une citadelle, laquelle se voit encore de présent. Cela fait, les Sciringanois, ennemis capitals des Groningois, sollicitèrent messire Edsard, comte d'Emden, à leur faire guerre. A cest effet, chacun d'iceux luy promit corps et biens pour l'assister. Ledit comte ayant bien balancé ceste besogne, s'entendit et conspira secrètement avec le duc Albert contre les Groningois; dont après qu'il eut reçu de luy secours et joint à iceluy ses forces, fit aussy tost la guerre ouverte auxdits Groningois, qui se défendirent fort bien;

mais se voyant enfin affoiblis par diverses rencontres et défaits, envoyèrent leurs députés vers Fréderic de Bade, évesque d'Utreckt, seigneur de Groningue, par don de l'empereur Henry, et luy demandèrent secours. Iceluy évesque, pour entendre au différend des parties, les fit convenir à Vollenhove; mais voyant qu'il ne pouvoit moyenner une paix entre lesdites parties, fit tresves jusques au mois de mars de l'an 1499, lesquelles tresves furent dudit mois de mars encore prolongées jusques au 25 de juin dudit an.

Comme en la ville de Gand se tint le 4 du mois de juin jusqu'au 11 de juillet, une solemnelle feste pour le tirage de l'arcq-à-balestre, dont furent par les Gantois publiés et promis beaux joyaux et prix aux meilleurs tireurs qui furent appellés des villes des diverses provinces du Pays-Bas, ceux de Mons se transportèrent audit Gand et tombèrent au lotissement d'estre des premiers à tirer, et comme ils se trouvèrent à douze audit lieu, ils choisirent huit d'entre eux pour faire le devoir de tirer. Ce furent : Griffon de Masnuy; Anthoine Erbaut, Jean Delacroix, Simon Bolangier, Charles Sewart, Augustin de Ham, Jean Ranlx et Saghette; lesquels tous à certain jour de la semaine de la Pentecoste, qui tomboit en un troisiesme jour de juin, tirèrent si dextrement que le premier prix demeura en leurs mains jusqu'au définitif du tirage, qui fut le mercredi 11 juillet. Ce premier prix estoit six grands pots ou cannes d'argent, et faut noter que ce tirage de Gand se fit à la lueur des flambeaux et fallots à l'entrée de la nuit pour plus grande magnificence. Ors les nouvelles estant venues en la ville de Mons que ledit premier prix estoit demeuré et adjugé aux tireurs de Mons, la compagnie qui restoit en ladite ville fit faire, du consentement du magistrat, en plein marché, devant le chasteau d'or, un grand feu en signe de reconnoissance, et le lendemain les confrères se partirent de Mons avec certaine livrée de robes qu'ils firent à la haste toutes nouvelles, tant pour eux que pour leurs serviteurs; avec eux portèrent l'estendard de la vierge Marie, leur patronesse; menèrent aussy sur un chariot un certain jardinet pour recevoir

dedans icelluy ledit prix. Ce jardinet estoit peinturé de vermillon, fourré de verde soye, remply de violiers portant fleurs et au milieu estoit entouré de grand nombre de bannerons portant les armoiries de la ville de Mons. Le chariot estoit environné de plusieurs personnes portant flambeaux et fallots. Finablement estoit aussy suivi d'aucuns notables seigneurs du pays de Haynaut, qui estoient confrères audit Mons, sçavoir : messire Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, grand bailly du Haynaut, chevalier de la Toison d'or; messire Anthoine de Rollin, seigneur d'Aymeries ; messire Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, chevalier de l'ordre; messire Jean, baron de Ligne, seigneur de Baillœil, chevalier de l'ordre; messire Jacques de Gavre, seigneur de Ligne, d'Incy, etc.; messire Charles, baron de Lalaing ; lesquels seigneurs furent revestus de robes de soye rouge, accompagnés de trompettes, de Jean de Hung, seigneur de Ronchine, prévost de Mons ; d'aucuns du magistrat, conseil et bourgeoisie d'icelle ville de Mons, lesquels tous se trouvèrent à Gand le vendredy pour le souper que la confrairie de Mons avoit fait préparer. A ce souper se trouvèrent aussy les officiers et autres gens de la ville de Gand; mais le lendemain, auquel se tint à my-jour le principal banquet, se trouvèrent par-dessus les nommés messire Walerand de Brederode, seigneur de Brederode, Viane et Ameyde; le seigneur de Boullers; Charles de Ghistelles, grand bailly de Gand; le grand doyen d'icelle ville, les eschevins, conseil, officiers et arbalestriers, en présence desquels fut présenté par une pucelle de Gand, richement habillée, lesdits joyaux à ladite confrairie de Mons; à raison de quoy icelle confrairie fit présent à ladite pucelle d'une baguette d'or ornée de perles précieuses, pendant à une chaisnette d'or. Alors ledit prix fut mis dedans le jardinet, qui estoit dedans la chambre haustement eslevé sur hétaux et environné de huit flambeaux. Durant ledit banquet aucuns rhétoriciens de Mons, en nombre de cinq, si comme Hierosme Fosset, Jamin Lescoignier, le petit Jaquet, Jacquemin Bosquet et Rogerie, donnèrent plusieurs récréations et contentements aux assistants.

Le dimanche suivant, qui estoit le 15 juillet, se fit autre

banquet pour les seuls confrères arcbalestriers de Gand. Au retour des confrères de Mons, le roy donna, selon la coustume, au héraut d'armes qui les accompagnoit, sa robe de taffetas. La compagnie luy fit présent d'un chapeau blanc orné de rubans de soye en forme d'allemand. Luy fut encore donné l'estendard de la vierge Marie avec une arcbalestre d'argent. Fut aussy donné à trois pucelles de Lessines, qui accompagnèrent le jardinet susdit avec luminaire, quelque courtoisie. Finablement fut par ladite confrairie de Notre-Dame donné aux connestables de divers mestiers d'icelle ville de Mons soixante-quatre lots de vin pour leurs compagnies, et le lendemain fit ladite confrairie chanter une messe solemnelle en leur chapelle en actions de graces.

J'avois oublié de dire qu'il y avoit un prix surnuméraire ordonné par les Gantois pour la plus belle confrairie qui arriveroit en leur ville à la distribution des prix gagnés, et que celle de la ville de Mons remporta ce prix à cause des seigneurs de remarque ci-dessus mentionnés, qui en estoient. Ce prix fut un pot d'argent de moindre poids à ceux qui faisoient le grand prix. Si est-il que ledit premier prix et ce moindre poisoient ensemble vingt-quatre marcqs trois onces d'argent.

L'on trouve encore que ladite confrairie de Notre-Dame a autrefois gagné au jeu de l'arcq autres prix, lesquels se conservent chez icelle. Si comme :

Trois tasses d'argent armoiriées des armes de la ville de Termonde, où elles furent gagnées ;

Une autre tasse venant de la ville de Namur, en 1510 ;

Une autre venant de la ville de Malines, en 1534 ;

Sept autres pesant six onces chacune, armoiriée des armes de Philippe-le-beau, roy de Castille ;

Autres six tasses à bouillon, lesquelles toutes ensemble et en nombre de vingt-deux poisent en argent dix-sept marcqs trois onces et demie.

Toutes ces argenteries se voyent encore de présent gardées

par ladite confrairie. De sorte que ceux qui seront curieux de les voir à plain, je les invite à la procession de Mons, non pas touttefois au disner.

La nuit de Noël commença une horrible gelée et s'ensuivit un horrible tombement de neige, de sorte que la plupart des arbres furent débranchés par charge de neige, laquelle se venant englacer sur lesdits arbres, se donnoit un merveilleux bruit et son par les branches qui heurtoient l'une contre l'autre. Il y eut aussy grand défaut de fourrage pour les bestes; de sorte qu'il convint aux laboureux, qui l'an précédent avoient recouvert leurs grandes estables et maisons d'estrains, de les descouvrir pour donner à manger à leurs bestes.

1499.

Le quatorziesme jour du mois de janvier fut fait un concordat entre monsieur Nicole de La Grange, curé de l'église de Saint-Nicolas en la rue de Havrecq, d'une part, et les mayeur, eschevins et conseil de la ville de Mons, d'autre part, concernant l'église dudit Saint-Nicolas en Havrecq.

(Voir l'Appendice, CXI.)

Le deuxiesme jour de juin, l'archiduc Philippe fit sa joyeuse entrée en la ville de Douay et en prit possession. De là il alla en Arras, où estant fit hommage au roy de France des comtés de Flandres et Artois, ès mains de Guy de Rochefort, chancelier de France, commis à ce par ledit roy; et réciproquement ledit chancelier fit au nom dudit roy à l'archiduc hommage du comté de la Flandre, et lors furent aussy tost rendues audit archiduc les villes d'Aire, Hesdin et Bethune par ledit roy, qui commanda que toutes les garnisons françoises sortissent d'icelles villes. Et le

25 de juin, ledit archiduc Philippe, agé de vingt-et-un ans, fut reconnu comte d'Artois, avec cérémonies convenables en ce cas. A son entrée, Grisart, maistre de la ville, luy présenta les clefs; mais il luy rendit en souriant de ce que si gentiment, par le moyen des clefs contrefaites, il avoit ouvert les portes d'Arras et introduit dedans les Bourguignons.

Le 6 de juillet, le comte de Nassau alla à Bethune et prit, au nom de l'archiduc, possession de ladite ville.

L'empereur Maximilien descendit d'Allemagne en Gueldres avec son armée pour faire guerre à Charles d'Egmont, qui se tenoit duc de Gueldres et toujours se remua. Il assiégea et prit la ville d'Arkel. Cependant ledit Charles se défendit le mieux qu'il put, ayant reçu à son secours du roy de France cinq cents hommes de chevaux sous la conduite du bastard de Bourbon et du seigneur Robert d'Aremberg, dit de La Marche et Esden. D'autre costé les ducs de Clèves et Juliers donnèrent secours à l'empereur; mais peu de temps après le différend fut en partie assoupi, car l'empereur fut contraint de retourner en Allemagne pour guerre survenue entre les Suaves, ses alliés, et les Suisses.

Estant les tresves expirées au mois de juillet entre les Groningois et leurs ennemis, les appareils de guerre se firent de part et d'autre. Les Groningois créèrent quatre capitaines de guerre, sçavoir : Jéralma, Schatter, Comer et Comina, lesquels conduisant bonnes troupes de gensdarmes se saisirent de la ville de Dam, de Fernissum, Œterdum, Reyde, Watum et autres places voisines, où ils mirent garnison, bruslèrent les chasteaux de Kipperdam, de Dersum et Sticke. Sur ce Edsard, comte d'Emden, envoya incontinent huit cents piétons, tous vieux soldats, et avec iceux deux mille paysans de ses domaines au pays de Grœmingerlandt, sous la conduite d'aucuns gentilshommes de ce pays tenant son party; lesquels ayant outrepassé les contrées de Witwerum, de sorte qu'ils contraignirent un quartier de Grœmingerlandt de reconnoistre par serment le duc de Saxe et

de compter à la haste au comte d'Emden deux mille deux cents dalders. Ce que voyant les Groningois, qui estoient en garnison en la ville de Dam, n'osèrent les attendre, et partant, abandonnant icelle ville, retournèrent en Groningue. Les susdits capitaines gentilshommes y entrèrent et la munirent de fossés et boulevars. Le jour suivant le comte d'Emden, accompagné d'autres mille paysans bien armés, vint à Dam, où estant inquiéta fort par courses, pilleries et feu ceux qui ne vouloient au pays de Grœmingerlandt se rendre obéissants. Le colonel Nythard Focks, entendant l'arrivée du comte d'Emden, l'alla trouver accompagné de deux cent cinquante vieux soldats. Les Groningois, doutant que le duc de Saxe leur voulut couper par derrière le passage de la mer, envoyèrent mille des leurs au-devant dudit Focks, de sorte que, le 22 juillet, l'ayant rencontré, le défirent et tuèrent avec environ cent des siens. Les Groningois rapportèrent son corps en leur ville et l'inhumèrent en l'église des Cordeliers.

Au mois d'aoust, par un jour Saint-Bartholomée, les Groningois allèrent assiéger le comte d'Emden en Dam; mais ressentant que le duc de Saxe y envoya secours sans le vouloir attendre troussèrent bagage et levèrent leur camp; puis, par l'entremise de l'évesque d'Utreckt, furent tresves accordées entre lesdits Groningois et le duc de Saxe pour le terme de six mois. A raison de quoy ledit duc s'en alla en son pays de Misne, laissant en Frise le duc Henry, son fils, pour lieutenant, lequel tint sa cour à Franeker, à l'hostel de Syardama, où il assit le grand conseil et parlement de Frise.

Voilà l'estat de Frise en ceste année.

1500.

Au mois de janvier, les Groningois fortifièrent les chasteaux de Utwart, Mueden, Zidenbourg et Stlotheren, et puis estant en bon nombre de gens allèrent avec quelques pièces de canons pour faire une entreprise sur Dam, Dickhusen, Delfiel et autres places; mais à cause des pluies continuelles et les inondations d'eaux que l'on fit descouler sur les champs par les ventières, ils furent contraints de retourner en leurs maisons. Alors le comte d'Emden mit ses gens en campagne, brusla Wagebourg, Uthusen et Mueden. Ceux de Utwart rendirent le chasteau et reçurent en iceluy ses gens. Ce que voyant ceux de Marnen s'armèrent et leur vinrent à leur secours. Les Groningois et Omelandois, lesquels s'estant joints ensemble, se campèrent à Vinsum. Le comte d'Emden s'approcha d'eux et lors se fourra une dissention entre eux; quoy estant par ledit comte les assaillit et défit. Ceux de Marnen se voyant très-bien frottés retournèrent à la haste en leurs maisons avec bonne perte de leurs compagnons.

En même temps se rebellèrent contre le duc de Saxe ceux d'Oostergoë, Westergoë et Senenwolden, de sorte qu'ils assiégèrent son fils Henry à Franekère. Et afin d'empescher les passages au duc de Brunswick, qui venoit d'Allemagne au secours dudit Henry, son beau-père, ils se campèrent en nombre de dix mille hommes à Bomsterzèle, où ils se retranchèrent et munirent. Sur ce le duc Albert, ayant ramassé en un toutes les vièzes et nouvelles compagnies, marcha vers ses ennemis; et les découvrant rangés en bataille leur donna diverses légières escharmouches, si bien qu'ils se rencontrèrent et bataillèrent par diverses fois et en divers lieux. Cependant le duc Albert assiégea en lieu propre son artillerie, avec laquelle il donna en flanc et de telle sorte que les ennemys se voyant du commencement de la bataille ouverts et rompus, se mirent tous en fuite; grand nombre d'iceux furent faits prisonniers, et plus furent tués et submergés. Alors ledit duc transporta son camp à Vrawcloster, en atten-

dant quel conseil et délibération prendroient les rebelles qui assiégeoient Franekère. Mais en attendant qu'ils estoient résolus de tenir le siège devant icelle ville, s'achemina vers eux. Quoy les rebelles en entendant et ayant entendu comme leurs compagnons avoient esté défaits à Bomsterzèle, n'osant attendre le duc, levèrent le camp, et ne voulant attendre leurs capitaines chacun se retira qui ça qui là. Le capitaine Suckère demeura au siège avec cinq cents vieux soldats, sur lesquels Henry de Saxe, qui estoit en la ville, fit en une nuit obscure une saillie, de sorte qu'il tua ledit Suckère avec deux cent cinquante de ses gens, et mit tout le reste en fuite. Alors de bon matin survenant les ducs de Saxe et Brunswick en les tranchées, prirent et se saisirent de l'artillerie et autres despouilles de l'ennemy. De là lesdits ducs, accompagnés de Henry de Saxe, allèrent à Leuwarde et autres villes de la Frise. Tous leurs ouvroient les portes de leurs villes, leur venant au-devant deux avec les clefs et demandant miséricorde et pardon. Ayant donc ledit duc Albert réduit toute la West-Frise en son obéissance, délibéra d'aller assiéger ceux de Groningue pour les dompter. A cest effet se vint camper avec son armée à Adewart, et puis le vingt-troisiesme dudit mois de février à l'abbaye de Selwart, située près de Groningue du costé de septentrion; de sorte qu'après plusieurs escarmouches faites avec ceux de la ville et s'estant emparé de divers lieux, fit tant qu'il assiégea de tous costés ladite ville. Cela fait, il fit asseoir et dresser les canons et puis appareiller tout ce qui est nécessaire à un assiègement de ville; de sorte qu'il la fit battre continuellement tant de jour que de nuit; mais comme il estoit intentif et curieux à descouvrir l'assiette de la ville, il fut blesché légièrement en la teste d'une balle d'arquebuse qui vint de ladite ville. A raison de quoy il se transporta dans la ville de Dam pour se faire panser, où estant surpris de fièvre fut contraint de tenir le lit. Durant quoy Fréderic de Baden, évesque d'Utreckt, travailloit fort pour mettre une paix entre les parties. A mesme fin s'employa aussy fort George Thurain, qui estoit commissaire de l'empereur en Frise, lesquels, après plusieurs communications et devises,

s'accordèrent en telle façon que s'ensuit, le 23 d'aoust, en Groningue près de la porte de Elbingen, sçavoir :

Que les Groningois tiendront quittes et libres les Ommerlandois de serment qu'ils leur avoient fait en la nouvelle ligue et confédération ;

Que les Ommerlandois et Groningois demeureront libres et francs jusques à tant qu'il y eut sentence impériale rendue sur le droit du duc Albert et celuy de la ville de Groningue ;

Que cependant George Thurian aura le gouvernement de Ommerlandt, faisant serment de n'establir sur les Ommerlandois aucun potestat, seulement celuy que la sentance impériale déclarera seigneur ;

Que pendant le débat et litige, les Groningois useront de leurs coustumes et privilèges, de sorte qu'il ne sera permis à personne de vendre autre part beure, fromage, chevaux, bœufs, vaches, froment, porrées et autres denrées de terre, moutons, porcqs, qu'en ville et marché de Groningue, hormis les ecclésiastiques, les nobles et ceux de Dam, lesquels pourront vendre librement autre part ce qui se croist sur leurs terres ; de sorte aussy que les Oltamptois jouiront de la mesme liberté et pouvoir durant seulement la controversie ;

Que les Groningois auront à rendre et restituer au comte d'Emden la somme de quatre mille cinq cents florins (dits des Davids), qu'il leur avoit prestés, et que s'ils sont sujets aux monts d'icelle somme, ils les payeront par advis et sentence de l'évesque d'Utreckt et du duc Albert.

Cela fait le duc Albert fit lever le siège de devant Groningue et envoya la plus grande partie de son armée en West-Frise, laissant bonne garnison en la ville de Dam. Cependant la fièvre luy accrut du coup qu'il reçut devant Groningue et continua à se putrifier, de sorte que, s'estant transporté à Oost-Frise, mourut peu après en la ville d'Emden, luy succédant George, son fils aisné.

Au mois de février furent introduites et admises en la ville d'Enghien les religieuses de l'ordre de Saint-François d'Asisse,

dites des grises-sœurs, par l'intermise de monsieur Estienne Vandebrughe, qui leur donna le lieu pour les placer et les domicilier, en ayant fait venir deux desdites religieuses de la ville de Lisle. Puis en l'année suivante leur aquesta neuf maisons près des frères mineurs. D'autre part, pour la plus grande commodité et soulagement des pauvres femmes veuves, Baldéric d'Aix, conseiller du roy de Navarre en Enghien, assigna treize maisons en la rue du Béguinage.

Est renommé Jean Molinet, historien et poète, natif de Siverne en le comté de Boulogne-sur-mer. Il fut bibliothécaire de Marguerite d'Austriche, gouvernante du Pays-Bas, chanoine de la salle de Valenciennes. Il a escrit l'histoire de la famille de Bourgogne et Austriche en trois tomes, et a escrit ce qui est arrivé de son temps depuis l'an 1475 jusques à l'an 1505: ce qui n'est pas encore imprimé. Il est grandement loué d'Olivier de La Marche en sa préface de son livre. D'iceluy aussy on fait mention Delrio, disq. mag., l. 4, c. 1.

Le 24 février, jour de saint Mathias, fut né en la ville de Gand avant quatre heures du matin, Charles d'Austriche, depuis empereur, du nom cinquiesme, fils de Philippe, archiduc d'Austriche, et de Jeanne d'Aragon. Sa grande mère Isabelle, royne de Castille et Aragon, entendant que le jour de sa naissance concourroit avec la feste Saint-Mathias, auquel est dit dudit saint : *Cecidit sors super Mathiam,* présagea dudit Charles que les couronnes d'Espagne tomberoient sur sa teste; et de fait en ceste mesme année, sa mère Jeanne fut déclarée héritière des couronnes de Castille, Aragon, Léon, Grenade, etc. Car il faut entendre que Ferdinand et Isabelle, roy et royne de Castille, etc., eurent de suite les enfants suivants, sçavoir:

Isabelle, qui fut alliée par mariage, en l'an 1490, à Alphonse, fils aisné de Portugal;

Jean, fils seul, mourut avant père et mère;

Jeanne fut femme à l'archiduc Philippe d'Austriche;

Marie fut femme à Emmanuel, roy de Portugal;

Catherine fut mariée à Edouard, ou Artus, prince de Galles, en Angleterre; puis à Henry VIII, roy d'Angleterre, frère germain dudit Artus.

Or avenant que comme Jean, prince de Castille, estant mort, sa sœur Isabelle, comme la plus aisnée infante d'Aragon, fut appellée pour estre jurée princesse héritière et fut elle déclarée, mais elle décéda bien tost après; au moyen de quoi son fils Michel, agé un peu plus que d'un an, fut juré et déclaré pour prince; mais aussy ce jeune prince venant à mourir en ceste année 1500, Jeanne, femme à l'archiduc Philippe d'Austriche, seconde fille desdits Ferdinand et Isabelle, roy et royne d'Aragon, ayant pris les droits d'aianesse, fut déclarée en ceste annés héritière des Espagnes et puis appellée avec son mary pour estre telle reconnue, comme nous voyerons cy-après. Et ainsy fut le présage de la royne Isabelle d'Aragon véritable; car Charles, son neveu, qui nasquit ceste année, comme est dit dessus, à titre de sa mère, sentit tomber sur sa teste les royaumes d'Espagne, comme l'on dit que : *Sors cecidit suprà Mathiam.*

Au mesme jour que dessus, sçavoir 24 février, l'on a remarqué que ledit enfant Charles d'Austriche gagna la remarquable et glorieuse victoire à la bataille de Pavie, en laquelle François de Valois, premier de ce nom, roy de France, fut fait prisonnier, comme nous voyerons cy-après. Audit et pareil jour ledit Charles fut couronné empereur.

Le 7 de mars, cest enfant fut porté le soir en l'église Saint-Jean pour estre baptisé, par une galerie de bois toute peinte, embellie de trente neuf portes, chacune d'icelle estant consacrée à quelques vertus; sur ladite galerie ès costés y avoit plus de dix mille flambeaux.

Sur la rivière de Lys furent mis les trompettes et clairons dedans un navire environné de septante flambeaux ardants. Depuis le berfroy de la maison de ville jusques à la flesche du

clochier de l'église Saint-Nicolas fut tendue en l'air une galerie faite de cordages par un certain nommé Martin, excellent ingénieur. C'estoit chose esmerveillable de voir cest inventeur descendre et remonter sans nulle difficulté ceste galerie, marchant par-dessus asseilles qu'il avoit mis et lié en façon de degrés. Au-dessus de ceste galerie estoit un nombre infiny de flambeaux ardants, de sorte qu'il sembloit que la ville de Gand fut en feu et en flamme. Le dragon du beffroy jettait artificiellement feu aussy bien par devant que par derrière. L'enfant fut accompagné de quatre cents seigneurs portant flambeaux. Le jeune comte de Nassau portoit le chiron, le seigneur de Sienne la salière, messire Philippe le bastard, admiral de la mer, portoit le bassin, et messire Ferry de Croy, seigneur du Rœux, portoit l'aube. Madame Marguerite d'Yorck, veuve de feu Charles, duc de Bourgogne, portoit l'enfant. A droit costé d'icelle estoit Marguerite d'Austriche, tante de l'enfant, veuve de Jean, prince de Castille; à senestre estoit messire Charles de Croy, prince de Chimay, avec messire Jean, marquis de Berghe, de sorte que ledit prince de Chimay fut son parrain, et par ordonnance de la cour luy donna son nom Charles en mémoire du duc Charles de Bourgogne. Sa marraine fut Marguerite d'Austriche, sa tante. Il fut baptisé par Pierre Kuick, évesque de Tournay, en ladite église Saint-Jean. Les dons que furent faits audit enfant par l'archiduc son père, le parrain, la marraine et autres furent les suivants, sçavoir :

Le duché de Luxembourg, par son père Philippe.

Un heaulme d'or, sur lequel estoit un phénix battant ses aisles et sous icelles espandant grand estoc de feu, présage de la générosité de l'enfant, par Charles de Croy, prince de Chimay, son parrain.

Une espée d'or, présage de sa justice, par le marquis de Berghe, son second parrain.

Une coupe d'or garnie et remplie de rubis, diamants et autres pierres précieuses, par sa tante Marguerite.

Un navire d'argent pesant cinquante livres, par la ville de Gand, qui fut présage de ses richesses que luy devoient apporter

et à ses successeurs les navires des isles et terres inconnues d'Orient et d'Occident.

Le nouveau Testament fut aussy donné audit enfant par les abbés, avec ceste inscription : *Scrutamini scripturas*.

Cela fait furent jetées parmy le peuple pièces d'or et d'argent : premièrement par l'archiduc Philippe ; secondement par le magistrat de Gand, et tiercement par un marchand de drap de soye appellé Martin .... ; lequel, comme l'enfant qu'on alloit baptiser estoit porté devant sa maison, tendit toute ceste sienne maison de velours et damas, et érigea un théastre sur lequel, y mit cinquante hommes, tenant un chacun deux flambeaux ; trois de ses fils y estoient aussy et une sienne fille, laquelle richement accoustrée présenta à l'enfant une coupe d'or ; et pour resveiller les passants, ledit Martin fit semer argent en très-grande abondance.

Le 21 du mois d'avril, par un mardy des festes de Pasques, Louise d'Albret, sœur au roy de Navarre et femme de Charles de Croy, prince de Chimay, s'accoucha en la ville de Chimay d'un fils. A raison de quoy, par requeste dudit prince, l'archiduc Philippe vint audit Chimay par un chemin que fit faire ledit prince à travers du bois et forest, dit la Faigne de Chimay (ce chemin est pour le présent appellé *la chevauchoire*), pour estre parrain dudit enfant, auquel il donna son nom Philippe. Sa marraine fut madame la grande duchesse, veuve du duc Charles de Bourgogne. De Chimay l'archiduc tira à Solre-le-chasteau, où le festoya messire Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembaix ; puis vint à Aymeries, et de là il arriva au Quesnoy, et puis à Valenciennes, et de là fit ses joyeuses entrées à Bethune, Saint-Omer, Dunkerke, Gravelinge, où partout fut reçu magnifiquement et honnoré de beaux dons que luy firent ses sujets. Estant à Gravelinge reçut une ambassade du roy d'Angleterre, par l'intermise de laquelle ils se donnèrent jour et lieu, sçavoir l'église Saint-Pierre, distante de Calais une lieue, pour s'entrevoir et communiquer ensemble de leurs affaires.

Le 24 may, l'archiduc Philippe estant en la ville de Lisle donna privilège à l'hospital Saint-Nicolas de la ville de Mons, de pouvoir librement mettre dix bestes à cornes dedans les bois de Mons et tenir annuellement pour les y pasturer illec, sans couste et fraix dudit hospital pour ledit pasturage. *Item* ordonne que tous les meubles, castels et argent que les estrangiers et mendiants couchant malade illec et mourant y auront apportés, demeureront audit hospital.

Le 9 du mois de juin arriva Henry VII, roy d'Angleterre, en l'église Saint-Pierre, près de Calais, où au mesme jour s'achemina l'archiduc Philippe. Le roy sachant qu'il approchoit, fit aller au-devant de luy les seigneurs anglois et les suivit. Après qu'ils se fussent rencontrés, s'entresalués et ambrassés, l'archiduc alla saluer la royne, et puis entrèrent ensemble lesdits princes en ladite église où ils furent devisant l'espace de trois heures, puis allèrent disner. Après que le banquet fut achevé et que les seigneurs anglois et du Pays-Bas se fussent caressés l'un l'autre et honorés de dons, les princes prirent congé l'un de l'autre avec toute courtoisie et amitié. L'archiduc à son retour passa à Gravelinge, alla à Furnes, Nieuport, Ostende, Ardenbourg, et par tous ces lieux fut très-magnifiquement reçu et honoré de dons.

De Flandres ledit archiduc alla au duché de Luxembourg, où ayant fait et reçu serment et hommage de ses sujets, fut reconnu duc dudit pays, et puis retourna en Brabant, laissant audit pays de Luxembourg pour gouverneur le marquis de Baden.

Le 18 décembre, durant la nuit, esclers, tonnères et vents s'élevèrent si horribles et impétueux que plusieurs édifices, comme maisons, granges, tourelles et cheminées, tresbuchèrent par terre en Artois, Haynaut et Cambrésis; les croix des églises et de leurs flesches furent dérachées et mises en bas.

1501.

Le 17 de janvier par un jour Saint-Anthoine, l'archiduc Philippe tint le chapitre de la Toison d'or en la ville de Bruxelles, dedans l'église des religieux Carmes, où furent en la place des chevaliers trespassés subrogés ceux qui s'ensuivent :

Olphang, seigneur de Pollhain;

Hilfride, comte de Solre;

Cornil de Berghes, seigneur de Sewemberghen;

Philippe, bastard de Bourgogne, seigneur de Somerdicq;

Michel de Croy, seigneur de Sempy;

Jean de Luxembourg, seigneur de Ville;

Charles d'Austriche, duc de Luxémbourg, fils de l'archiduc Philippe.

Aux festes de Pasques commencèrent apparoistre croix au pays de Liège ès églises, maisons, chambres et autres places, ès vestements tant d'hommes que femmes, et mesme ès linges et drapeaux cachés ès coffres. Ces croix estoient de couleur tantost de sang, tantost tirant sur le noir brun, lesquelles donnèrent un présage de l'horrible pestilence qui s'ensuivit l'année ensuivante, de sorte que la plus grande partie de ceux qui furent marqués de ces croix moururent (selon l'opinion de plusieurs, rapportée par Surius) de ladite pestilence, laquelle continua l'espace de trois ans. Jean Hornes, évesque de Liège, escrivant à l'empereur Maximilien touchant les apparitions desdites croix, dit qu'une certaine honneste femme, agée de vingt-deux ans, changea neuf fois de couvrechefs et sur chacun d'iceux reçut une croix; le premier contenoit cinq croix apparoissant comme les armoiries de Hiérusalem; mais celle qui tenoit le milieu estoit toute sanglante : ce que bon nombre de personnes accoururent pour voir ce prodige et ont esté pris d'estonnement. De plus, dit le mesme évesque, que témoins oculaires ont vu, parlant à ladite fille, se former une croix sur son menton comme un doigt; la longueur d'icelle commençoit aux lèvres d'en bas de la bouche

allant le long du gozier, le travers s'étendoit sur ses bras; laquelle croix estoit de couleur de miel, et incontinent après qu'ils voyèrent une autre croix dedans la main d'icelle fille, ainsy qu'ils luy faisoient lever son bras; lesquelles croix, après qu'elles furent apparues l'espace de deux heures, s'esvanouirent. Depuis, le mesme dit que sur ladite femme apparut autre croix avec une couronne d'espines entrelacée sur le haut de la croix; qu'elle fut menée à Maistreckt, où se tenoient et célébroient les indulgences de jubilé papal donné l'an passé par le pape; qu'elle se confessa sacramentellement au pénitentier de l'église de Saint-Servais; qu'elle fut menée au chœur, et puis à cause des saintes reliques, en la sacristie, où estant luy fut présenté un nouveau et blanc couvrechef pour le mettre sur sa teste en la place d'un qu'elle avoit marqué d'une croix. Aussytost qu'elle se fut couverte de ce nouveau, voilà grande abondance de sang qui s'estend sur le devant dudit couvrechef, de sorte que s'estendant aux extrémités se descoula en longueur d'un doigt et largeur de deux.

Nous avons dit que telle apparition de croix aux testes et vestements, tant d'hommes que de femmes, ont présagié spécialement la pestilence de l'an suivant, laquelle je crois estre arrivée par l'abondance des péchés des hommes, qui méritoient bien un rigoureux chastoy de la main vengeresse de Dieu; et pourtant ce n'est de merveilles sy à cecy respond très-bien ce chronographique audit chastoy par présage de croix :

CoNVertetVr doLor eIVs In CapVt eIVs et In VertICeM IpsIVs InIqVItas eIVs desCendet. *Psal., 7.*

Il est vray, les croix apparues ont toujours présagié choses estranges, tantost bonheur, tantost malheur.

L'an 312, apparut en l'air à l'empereur Constantin une croix en signe de sa victoire qu'il devoit emporter sur le tyran Maxence. (Eusèbe, *lib. 1, cap. 21.*)

L'an 353, apparut en l'air une croix flamboyante sur le mont

de Golgotha, près de Hiérusalem. (Sozomène, *lib. 4, cap 4.*) L'on dit qu'elle présageoit que la doctrine touchant la consubstantiabilité du fils de Dieu avec le père en la Sainte-Trinité surmonteroit les armes de l'empereur Constantius, qui l'impugnoit.

L'an 363, ainsy que les Juifs restablissoient par permission de l'empereur Julien-l'apostat le temple de Hiérusalem et que jà premièrement ils furent empeschés de ce faire par un tremblement de terre, qui osta les pierres hors du fondement; secondement par un feu sortant de terre, qui consuma les ouvriers et leurs outils; voilà que le lendemain ils voyèrent leurs vestements chargés de croix qu'ils ne purent jamais effacer : présages que les Juifs en voulant rebastir leur temple ne pourroient jamais abolir la mémoire de la croix et de la foy chrestienne.

L'an 361, aux entrailles des animaux que le susdit empereur Julien vouloit sacrifier aux faux Dieux, apparurent des croix. Cecy signifioit que le sacrifice de la croix estoit celuy qui devoit estre offert au vray Dieu.

L'an 361, menant ledit Julien-apostat son armée en Illyrie, tomba quelque rosée de pluie sur luy et ses gens, de sorte que les gouttes qui se tenoient à leurs vestements représentoient des croix. Présage que la vertu de la croix le surmonteroit de brief et que la mort le talonnoit avant sa vieillesse. *Baronius*, à l'an 361.

L'an 395, ainsy que l'empereur Arcudius faisoit guerre aux Persiens, qui persécutoient les chrestiens et qu'il estoit prest de leur livrer bataille, soudainement apparurent des croix en l'air sur les vestements de ses soldats, qui fut un présage que défendant la cause de ceux qui honoroient la croix, qui sont les chrestiens, ils obtiendroient victoire. Voir *S. Prosper*.

L'an 419, Notre Seigneur Jésus-Christ s'apparut en une nuée sur le mont des Olives, près de Hiérusalem; ce que voyant et entendant les nations infidelles des environs embrassèrent la foy chrestienne, et lors apparurent des croix imprimées sur les vestements de ces infidelles que l'on baptisoit, qui fut un signe que, par l'entremise de la croix et mérites de la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ crucifié, ils recevoient la grace. Voir *Marcellinus*.

L'an 746, la peste fut si horrible en Constantinople par l'espace de trois ans, que l'on ne sçavoit plus où ensépulturer les morts; car les monuments, cisternes, lacs, vignobles, jardins et champs estoient remplis des corps morts. Ceux qui mouroient avoient sur leurs vestements petites croix. *Theophanes*. Par cela Dieu monstroit qu'il chastioit le peuple pour le péché de l'empereur Constance Copronyme, qui avoit abbattu les images de la croix et autres pour abolir leur mémoire.

L'an 954 se sont encore apparues croix ès vestements des hommes. Ceux qui les portant s'en moquèrent, furent punis; aux autres arriva le contraire. *Dietmarus*.

L'an 956, telles croix apparurent au pays des septentrionaux sur leurs vestements, qui fut un présage de l'horrible pestilence qui s'ensuivit.

L'an 1157 apparurent trois soleils, et furent vus par ceux de Cologne trois lunes; celle du milieu monstroit avoir une croix blanche au travers d'elle. Les hommes doctes de ce temps disoient qu'elle présageoit un schisme en l'église; ce qui arriva sous l'empereur Fréderic v et dura l'espace de dix-sept ans.

L'an 1118, les roys de France et Angleterre, se trouvant ensemble à Grisors, se croisèrent pour entreprendre le voyage de Hiérusalem contre les infidelles. A quoy les exhortoit fort l'archevesque de Tyr là présent. Aussy tost apparut au ciel le signe de la croix, confirmant la bonne entreprise de ces roys et aussy de leurs barons et sujets.

L'an 1218 en Frise s'apparut une croix azurée et flamboyante près le soleil, et autres trois peu auparavant furent appercues de Cologne au mois de may; lesquelles présagèrent ou la surprise sanglante de la ville de Hiérusalem par Conradin sur les chrestiens, arrivée en ceste année, ou le plantage de la doctrine chrestienne, de la croix et foy évangélique par les chrestiens ès pays des Russes et Livonie.

Aux autres siècles suivants sont encore apparues telles croix. Le siècle 1500 en est rempli. Nous avons parlé cy-dessus de celles qui apparurent en l'an 1501. Voicy autres qui furent vues au mesme siècle en France en autre an. Sur les limites

d'Anjou et Bretagne, au diocèse de Rennes, en un village nommé Moustier, un certain paysan ayant mis en deux pièces un chastinier, apparurent deux croix ès dites pièces de longueur d'un pied. Ce paysan estoit héritier d'un quidam qui avoit ordonné par son testament que dudit chastinier on en auroit à faire une croix et la planter sur les champs pour l'honorer; en quoy ce paysan se monstra oublis ou négligent ou craintif d'exécuter le testament pour les hérétiques de son quartier, qui haïssoient le signe de la croix. Cependant notre Dieu voulut monstrer par ce miracle aux hérétiques qui admirèrent lesdites deux croix, qu'il désiroit que sa croix fut honorée.

Thomas Varnette, disciple de Jean Standoncq (docteur de Paris, natif de Malines, fondateur de deux beaux collèges de pauvres estudiants, l'un à Louvain, l'autre à Malines), estant exilé de la France à cause qu'il preschoit avec sondit maistre trop ouvertement en la ville de Paris contre le divorce qu'avoit fait Louys XII, roy de France, avec sa femme Jeanne, erectrisse de l'ordre des Annonciades, il s'estoit retiré à Valenciennes, où estant érigea, du consentement du magistrat de ladite ville, une escolle latine pour y enseigner la jeunesse. Bientost après le magistrat et communauté de la ville d'Ath, voyant les progrès et avancement que faisoient les enfants en icelle escolle de Valenciennes, furent esmus d'ériger une semblable en leur ville, laquelle fut bastie sur si bon fondement de doctrine et discipline, qu'elle a esté grandement renommée par toutes les provinces du Pays-Bas, mesme par les Allemagnes, France, Espagne, Italie et autres pays d'où fut envoyé de la jeunesse pour y apprendre la langue latine. A raison de quoy nous pouvons dire ce qui m'a esté communiqué par monsieur Floteau, jadis estudiant du collège d'Ath :

Lemnona sicut Athos superat cervicibus altis
Sic Athum musis graïa lycea suis.
Hoc vocat indè suas benè Belgicus orbis athenas
Agnoscunt gentes hoc Helicona suum.

De ce collége sont sortis personnages dignes de remarque. Entre iceux :

Michel Bayus, ou de Bay, docteur et professeur de la théologie en l'université de Louvain, lequel pour son rare sçavoir fut appellé au concile de Trente.

Jacques de Bay, neveu au précédent, chancelier de Louvain et aussy docteur en théologie. Voir l'an 1614.

Gilles de Bay, neveu dudit Jacques, docteur en théologie.

Josse Heileus, aussy docteur en théologie.

Jacques Rubus, docteur en théologie.

Pierre Carette, docteur en théologie, pasteur de Notre-Dame en Tournay.

Guillaume Dumont, jésuite, excellent prédicateur.

Guillaume Mercier, docteur en théologie.

Arnould et Jean Lenseus, docteurs en théologie.

Jean Latomus, docteur en théologie.

Jean Briard, docteur en théologie.

Jean Recht, docteur en théologie.

Pierre Gudelin, docteur et professeur ès droits canon et civil en Louvain.

Jean Buisset, père et fils, docteurs ès droit, secrétaires des princes de par deça et greffiers de leur grand conseil de Malines.

Jean Lenoir, religieux, historien.

Jacques Buisset, pénitentier du pape Grégoire XIII.

Justus Lipsius, lequel se loue en ses escrits de la doctrine du collége d'Ath qu'il a goustée audit collége.

L'abbé de Gembloux, celuy qui fut envoyé en Espagne devers le roy.

Jacques Lelouchier, religieux bénédictin.

Jean Carton, abbé de Saint-Amand.

N ....., abbé de Vicoigne.

Robert d'Hostelard, abbé de Cambron.

Jean Farinart, abbé de Cambron, docteur en théologie.

Pierre Gudefin, savant mathématicien, docteur ès droit.

Ignace de La Hamaide, docteur ès droit.

Gérard Winch, abbé de Granmont et puis de Saint-Denis en Broqueroy.

Jean Tasnier, docteur ès droit, bon poète, excellent mathématicien et musicien.

Jean Zwalart, grand historien, mayeur d'Ath, chevalier de Hiérusalem.

En la ville de Mons fut aussy estably un collège pour enseigner le latin, appelé *Houdain*, différent de celuy nommé *au surplis*, joignant le cimetière de l'église collégiale de Saint-Germain. (Voir l'an 1544.)

Le 20 may, ayant les Groningois rompu l'accord qu'ils avoient fait en l'an précédent avec le duc de Saxe, prirent par subtilité la ville de Delfzyel, pour plus facilement se rendre maistres de Dam. A cest effect tirèrent à leur gage et fraix les troupes volontaires dites gardiennes, et avec icelles assiégèrent en deux divers endroits ladite ville de Dam, où y avoit grande noblesse et gentilshommes de Frise, lesquels firent si bien leur devoir avec leurs soldats et citoyens qu'ils repoussèrent courageusement les Groningois qui montoient à l'assaut, avec perte de deux cents de leurs gens et bon nombre de bleschés. Le comte Huges de Linsenack, lieutenant du duc de Saxe en Frise, faisoit grands appareils pour secourir les assiégés, lesquels cependant se trouvant avoir faute de vivres et de munitions, déesespérant presque du secours, requirent de parlementer et d'estre reçus à composition. Les Groningois ne les voulurent escouter, mais les vouloient avoir par force. Les assiégés, nobles, citoyens et soldats, entendant ce, reprirent courage et jurèrent de tenir bon. Cependant ledit comte Huges vint à leur secours, comme aussy le comte d'Emden, traversant l'eau d'Amasise, amena quant soy mille cinq cents soldats et autres cinq cents de paysans, avec lesquels il se campa à Fremsum. Les gens de guerre des Groningois qui assiégeoient Dam, laissant les bourgeois et paysans pour garder le camp, allèrent, rencontrèrent le comte d'Emden; mais comme ils vinrent à la charge, la

gendarmerie allemande, qui estoit à leur service, tourna robbe et se rangea du costé du comte d'Emden, de sorte ledit comte défit les Groningois, qui y laissèrent la vie, tant par tuerie que submersion, en nombre de sept cents, et lors les assiégés firent aussy une saillie sur le camp, qu'ils mirent en desroy, dont les Groningois furent contraints prendre la fuite qui ça qui là, laissant toute leur artillerie et bagage que les assiégés traisnèrent dedans Dam. Après ceste victoire, le comte de Linsenack, lieutenant du duc de Saxe, se retira à Audewater avec grand nombre d'Allemands et nobles de West-Frise, où il demanda des pays d'Oostergoë, Westergoë et Sept-Forests le cinquiesme homme pour le venir trouver en armes, dont avec ses troupes et le comte d'Emden avec les siennes et lesdits Allemands révoltés, allèrent assiéger la ville de Groningue. Le comte de Linsenack se tenoit à Audewater et le comte d'Emden à Vinsum, où il fit bastir sur le canal un fort qui travailla fort les Groningois; semblablement un pont pour aller d'un quartier à l'autre, où tous les navires devoient caller voille et abaisser leurs masts.

Environ ce temps arriva une guerre civile; le comte d'Emden, d'une part; les comtes de Brunswick et Oldembourg et les nobles de Buitagerlandt, d'autre; de sorte que Fréderic de Baden, évesque d'Utreckt, usant de ceste occasion avec les consaux de Deventer, Campen et Swolle, moyenna une tresve entre les comtes de Linsenack, d'Emden et les Groningois, commençant au mois d'octobre et finissant au my-caresme de l'an 1502; mais ils sçurent si bien dresser leurs affaires qu'elle dura et fut continuée d'un temps à l'autre jusques à l'an 1505.

Le 17 juillet, l'archiduchesse s'accoucha en la ville de Bruxelles de son troisiesme enfant, qui fut une fille, laquelle fut baptisée en l'église de Kaudenberg avec grande magnificence, par Henry de Berghe, évesque de Cambray. Elle fut nommée Isabelle, et tenue sur les fons par madame Marguerite d'Austriche, sa tante, veuve de feu Jean, prince de Castille, et par la douagière de Ravestain.

En ce temps s'esleva une horrible et espouvantable foudre sur la bassée de la ville de Valenciennes et sur sept à huit villages autres à l'entour, de sorte que de tous les labeurs que les paysans avoient mis sus, n'en recueillirent une seule rasière ou mencaud de grain. Le résidu fut foudroyé par impétueux vent, abondance de pluie, grosses et pesantes pierres qui assommèrent veaux, poulains, jeune bestial et volailles, comme cygnes, paons, oyes et mesme les hommes qui se rencontroient sur les champs où tel orage tomboit. On recueilla morts et tués en aucuns lieux, grande quantité de lièvres, corneilles, corbeaux, agaces et petits oyseaux. Entre les pierres qui cheurent durant ceste tempeste l'une fut trouvée de la grandeur d'un demy-quartier de la mesure de Valenciennes. On voit encore une desdites pierres en Bruxelles pendue au premier portail du palais du prince d'Orenge. Par le débordement des rivières procédant de cest horrible orage, qui sembloit estre un petit déluge, furent maisons, estables, hangars, menus édifices emportés avant la ville le val, plusieurs personnes mortes et bleschées de leurs membres, et de fait trois à quatre bonniers de bois furent estors de terre, gastés, desracinés et renversés.

Le 12 juillet, l'archiduc Philippe envoya à Lyon vers Louis XII, roy de France, Gilles Buslid, archevesque de Besançon, accompagné de messire Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et du seigneur de La Vère, affin que ledit roy eut selon ses promesses et convention à faire célébrer les espousailles entre sa fille aisnée Claude, procédante d'Anne de Bretagne, et Charles d'Austriche, son fils. Ledit roy promettoit de donner à sadite fille pour son douaire le duché de Bretagne; et d'autre costé l'empereur Maximilien promettoit de déclarer ledit roy avec lettre impériale duc de Milan, à condition qu'il le relesveroit de l'Empire, et que si le mariage entre lesdites parties ne s'accomplissoit par la faute dudit roy, que la donation dudit duché seroit de nulle valeur; mais tout droit et action que pourroit avoir l'empereur à titre d'Empire retourneroient à son neveu Charles d'Austriche.

Incontinent après Marguerite d'Austriche, sœur de l'archiduc, veuve de feu Jean, prince de Castille, fut fiancé à Philibert, duc de Savoye, en la ville de Bruxelles, le 22 d'octobre, allant après Savoye par Haynaut, Picardie, France, Bourgogne. Aussy tost qu'elle fut venue en France à la ville de Guise, le roy luy apporta mandement par le seigneur Fontaine de pouvoir donner rémission de tous cas, excepté ceux de brusleurs d'église, de violeurs de femmes et aguaiteurs de chemins. Par tout où elle passa trouva le clergé et les seigneurs bien diligents et courtois à la recevoir selon sa grandeur et mérites.

A Guise, fut reçue du seigneur de Fontaine ;

A Cressy, des dames de Porcian et Vendosme ;

A Rheims, du clergé et nobles ;

A Chalons, du seigneur d'Orval, gouverneur de Champagne.

A Troyes en Champagne, du prince d'Orenge et du seigneur de Braine, le comte de Roussy et le seigneur de Ghistelles ;

A Dijon, du marquis de Rotelin, du seigneur de Neufcastel, du comte d'Estrun, du seigneur d'Aumont, du fils du seigneur de Vergy, du seigneur de Ternant et autres ;

A Dole, qui fut le 22 novembre, du bastard de Savoye, le comte de Sawet, et autres seigneurs avec le clergé et université.

Le dimanche 28 de novembre ladite dame espousa, selon la coustume des nobles, et fit le bastard de Savoye le devoir pour le duc son frère ; l'évesque et prince de Louzane les espousa. Les banquets, danses et récréations faites ladite dame se coucha, et auprès d'elle avec une jambe nue ledit ~~bastard~~ de Savoye, selon la coustume des princes, au reste tout armé.

Cela fait elle arriva à Romain-Moustier, une abbaye de reli=gieux de l'ordre de Saint-Benoist, où après elle arriva le duc de Savoye. Le lendemain ils espousèrent l'un l'autre par l'intermise de l'évesque de Maurienne. De là elle fit son entrée en Genève le jour de la Conception de la Vierge, où elle fut reçue à grande magnificence par la noblesse de Savoye, qui allèrent au-devant d'elle. Entre les principaux estoient les frères du duc Philibert, sçavoir : Charles, agé de quatorze ans (qui fut depuis duc de

Savoye après son frère Philibert), Philippe, agé de dix ans, archevesque et comte de Genève.

Peu avant ces nopces, ainsy que l'archiduc Philippe et madame Jeanne d'Aragon, son espouse, faisoient leurs appareils pour aller en Espagne, où ils estoient mandés, arriva le 15 du mois de septembre en Bruxelles, de la part du roy de France, le seigneur de Belle-Ville vers l'archiduc, lequel persuada l'archiduc, au nom de son maistre (puisqu'il alloit en Espagne pour estre reconnu, à titre de sa femme, héritier des Espagnes), de faire son voyage par terre parmy la France; que ce voyage porteroit grande utilité au pays et que perpétuelle paix s'entretiendroit entre ces deux grandes maisons. Sur ce l'archiduc prit advis de ses princes et son conseil. Charles de Croy, prince de Chimay, tachoit d'empescher ce voyage parmy la France pour plusieurs raisons, entre lesquelles les guerres récentes, leurs causes et origines, instabilité des alliances avec les François et leurs machinations par lesquelles ils ont taché l'espace de quatre cents ans de réduire en leur obéissance ces Pays-Bas, et partant qu'il ne falloit légièrement mettre en oubly et hors de mémoire telles choses en ceste occurence. De contraire opinion estoit Gilles Buslid, archevesque de Besançon (autrefois pédagogue de l'archiduc), monstrant qu'il valloit mieux de faire ce voyage par terre que par mer pour le péril qu'il y avoit et l'expérience que l'on avoit vue comme Marguerite d'Austriche, allant en Espagne, avoit esté agitée par les tempestes de la mer non sans danger de sa vie; remonstroit qu'il ne falloit redoubter Louys, roy de France, que l'on sçavoit estre de tel humeur qu'il estoit aliéné à la vengeance; ce qu'il prouva en l'injure et tort que luy fit le duc de Loraine. Quant à ce que ledit roy désire si instamment que l'archiduc passe par son royaume, il ne se voit autres causes que pour l'entretenir en ses bonnes alliances et amitié, pour encore induire l'empereur, père de l'archiduc, à le déclarer duc de Milan, puisqu'il avoit subjugué et vaincu le duc Louis Sforce.

Par les remonstrances de cest archevesque, l'archiduc et ses

princes furent d'advis d'aller par terre en Espagne. A cest effet, il laissa le comte de Nassau lieutenant général et principal gouverneur, tant de ses enfants comme de ses pays, avec le chancelier, le seigneur de Maigny, messire Jean de Hornes, évesque de Liége, sire Cornil de Berghe et le seigneur de Berselle, chevaliers de l'ordre de la Toison d'or. Au regard de ses enfants, ils furent menés à Malines pour y estre nourris pendant le temps de son voyage, et ce par Marguerite d'Yorck, veuve de feu Charles, duc de Bourgogne, Thomas Plaine, chancelier de Bourgogne, et du seigneur de Ravestain.

Le 4 de novembre partirent de Bruxelles l'archiduc et sa femme Jeanne et vinrent à Mons en Haynaut, où ladite dame fit son entrée joyeuse et fut honorablement reçue par les seigneurs de la ville, qui luy donnèrent à son premier advènement deux pots d'argent et une coupe pleine de florins.

De Mons se trouvèrent en Valenciennes, où icelle fut grandement festoyée et luy fut présenté par le prévost et eschevins et jurés un bachin d'argent et un lavoir de mesme. De Valenciennes se tirèrent en Cambray, qui estoit le 12 novembre; de là;

A l'abbaye de Saint-Martin;

A Saint-Quintin, où ils furent reçus de la part du roy par monseigneur de Ligny, accompagné de la noblesse d'Artois pour le faire festoyer par le royaume comme le roy mesme; fut aussy envoyée de par le roy madame de Vendosme, pour pareillement conduire l'archiduchesse;

A Ham, où ils furent reçus par ladite de Vendosme;

A Noyon;

A Compiègne;

A Senslis, où il fut reçu comme doyen des pairs de France;

Au Louvre;

A Saint-Denis;

A Paris; au-devant d'iceux vinrent les seigneurs de Nevers, de Clérieux, le prévost de Paris, le chevalier du guet, les seigneurs du parlement du chastelet, l'université et grand nombre de la communauté de la ville, qui tous les menèrent à

son logis. Le lendemain, 30 du mois de novembre, alla l'archiduc au palais, où il tint siège comme premier pair de France et luy fut donné le lieu où le roy sied quand il luy plaist y estre, et y eut aucunes causes plaidoyées devant luy et aucuns arrests donnés. De Paris :

A Monthléry ;

A Estampes, le premier jour de décembre ;

A Argeville-la-gatte, village ;

A Retenay ;

A Orléans, où le jeune comte de Foix, le seigneur de Montmorency, gouverneur de la ville, et l'université vinrent au-devant d'eux ;

A Saint Laurent-des-eaux ;

Le 7 décembre, ainsi qu'ils approchoient la ville de Blois, où le roy et la royne attendoient leur venue, furent envoyés au-devant d'eux les princes du sang, sçavoir : messeigneurs de Bourbon, d'Angoulesme, d'Alençon, de Foix. Après eux sortirent de Blois les cardinaux de Luxembourg et de Saint-George, accompagnés de dix à douze évesques. Par iceux et autres grands seigneurs furent lesdits archiduc et archiduchesse conduits à Blois vers le roy et la royne de France, avec quatre cents flambeaux, que tinrent au-devant d'eux les pages du roy, à cause des ténèbres de la nuit. Ils furent reçus honorablement et amiablement dudit roy et royne et les saluèrent réciproquement selon leurs dignités. L'archiduchesse donna à Claude de France, fiancée de leur fils Charles, un diamant enchassé en or estimé mille cinq cents escus de France. Après qu'ils eurent séjourné à Blois l'espace de dix jours, avec toutes caresses, festins et récréations, allèrent :

A Amboise : jusques à ce lieu le roy les accompagna ;

A Saint-Moure ;

A Chastellerault ;

A Pottiers, où le sénescal de Poitou et les nobles du pays ordonnés par le roy les recueillirent ;

A Mesle, où ils firent leurs noëls et séjournèrent trois jours ;

A Cognac, où ils séjournèrent six jours.

1502.

A Barbesieux, où l'archiduc joua à la paulme;

A Mombleu, d'où après ils entrèrent la Gascogne;

A Castres, où ils firent leur veille des Roys;

A Candillac, où ils furent reçus magnifiquement du seigneur de Candales et madame sa femme, fille du sieur d'Albret, sœur à Louyse d'Albret, princesse de Chimay; là ils séjournèrent deux jours; de là ils passèrent la rivière de Garonne, et vinrent:

A Langon;

A Capsieux;

A Rocquefort;

A Montmarsan;

A Tartas, où l'archiduc et toute sa compagnie furent si terriblement assiégés des grandes eaux, que toute la ville flottoit, excepté le quartier où ils logeoient, qui estoit assis au lieu plus éminent de celle ville; là il séjourna trois jours.

A Dacques, où l'archiduc attendit l'espace de trois jours le roy de Navarre, ayant envoyé l'archiduchesse à Bayonne par le droit chemin. Cependant ledit roy arriva le 21 de janvier et festoya noblement l'archiduc.

A Bayonne, où il fut conduit par ledit roy, et prit congé, luy et sa compagnie, dudit roy;

A Fontarabie, première ville de Byscaye et du royaume d'Espagne. Là ils furent reçus du grand commandeur de Saint-Jacques, de son fils duc d'Alentado, gouverneur de Grenade, et d'autres grands seigneurs d'Espagne.

A Rivo;

A Victoria;

A Miranda;

A Burgos, où ils arrivèrent environ le 12 de février. Au chemin de Burgos le seigneur de Boussu fit chose digne de mémoire; c'est qu'il fit rouller sa charette outre les montagnes: ce que jamais n'avoit esté fait de souvenance d'homme, dont les paysans qui oncques n'avoient vu charetteur en leurs marches

furent tant esmerveillés que rien plus. A l'entrée de Burgos vinrent au-devant le connestable de Castille, comte de Hane, les comtes de Salines, de Castres, de Nevo et le comte de Sirole.

A Valadolid, où au-devant d'eux vinrent le duc de Neigo, l'admiral de Castille, les président et conseillers du grand conseil d'Espagne avec le clergé et la communauté.

A Medina del Campo;

A Ségovie.

Enfin, comme ils marchoient le dernier jour d'avril pour aller trouver et saluer le roy et royne des Espagnes en la ville de Tolède, ils furent contraints de s'arrester au village d'Ollies, distant dudit Tolède deux lieues, à cause que l'archiduc fut saisy d'une maladie d'enfant, mais périlleuse, que l'on appelle communément *les rougielles*. Quoy entendant le roy Ferdinand, accompagné de trois à quatre cents seigneurs, le vint voir et le trouva couché au lit, luy monstra bon accueil, devisa avec luy et puis retourna à Tolède. La royne voulut faire le mesme devoir, mais l'archiduc l'empescha, disant que plus tost il sortiroit de son lit au-devant d'elle avec péril de sa vie, qu'il permettroit de le venir trouver.

A Tolède, où ils entrèrent le septiesme jour de may; mais avant leur entrée, le roy Ferdinand alla au-dehors de ladite ville au-devant d'eux une bonne demie lieue, accompagné du cardinal d'Espagne, de l'ambassadeur vénetien, de ducs, marquis, princes et autres seigneurs, de sorte que sa suite portoit cinq à six mille hommes de cheval. Ainsy qu'ils entrèrent la porte fut porté sur eux par le magistrat une pale d'or, au-dessous duquel le roy marchoit, ayant un peu derrière luy à costé dextre l'archiduc et à senestre l'archiduchesse, et ainsy montés sur chevaux allèrent droit descendre à l'église grande, où ayant fait leurs prières et rendu graces à Dieu s'allèrent rendre à la cour, où estoit la royne, assise à un throne magnifique, accompagnée de notables et illustres dames et demoiselles. Ils l'allèrent saluer et révérender. La royne, aussy tost qu'elle eut apperçu son gendre et sa fille, se leva et vint au-devant d'eux, permit à l'archiduc de la baiser en face, à ses seigneurs en la main, puis

ladite royne embrassa sa fille. Après tous ces devoirs faits, lesdits roy, royne, archiduc et archiduchesse mangèrent seuls et ensemble à une table, laquelle estant ostée, le roy emmena avec soy son gendre pour deviser privement avec luy; le mesme fit la royne avec sa fille.

Le 22 du mois de may, le roy Ferdinand et la royne Isabelle, son espouse, firent assembler en la grande église de Tolède les Estats des royaumes de Castille, Léon, Galice et leurs appendants, villes, cités, pays et seigneuries, et en présence d'iceux firent déclarer l'archiduc Philippe et sa femme Jeanne principaux et vrays héritiers, pour succéder avec leurs enfants légitimes après leurs trespas, aux principaux desdits royaumes, à cause de ladite royne, à laquelle lesdits royaumes appartenoient, et furent illec ledit archiduc et sa femme reçus par les Estats desdits pays, qui leur firent solemnel serment.

Outre plus ledit roy de Castille, d'Aragon et Sicile se tira en Aragon, où il fit assembler les Estats desdits royaumes; et en présence de l'archiduc et sa femme leur fit faire le serment qu'après son décès ils tiendroient à roy ledit archiduc à titre de sa femme, sa fille; mais si après ledit roy Ferdinand avoit hoir masle et légitime, ledit hoir succéderoit auxdits royaumes, venant de par luy, et de tous appendants, à l'exclusion de sa fille Jeanne l'archiduchesse.

Durant que l'archiduc et l'archiduchesse estoient en Espagne moururent deux grands pilliers de l'Église :

Le premier fut Gilles Buslid, autres l'appellent François, archevesque de Besançon;

Le second fut Henry de Berghe, évesque de Cambray.

Le premier mourut le 27 du mois d'aoust en Espagne, au cloistre de Saint-Bernard, distant de Tolède deux lieues. Il avoit esté maistre d'escolle ou pédagogue de l'archiduc, et avant mourir estoit en train de recevoir le chapeau de cardinal. Il avoit ce nom de promovoir en cour seulement les gens vertueux et de mérite.

Le second mourut au Chasteau en Cambrésis le septiesme du mois d'octobre. Ce fut un évesque digne de sa prélature, zéleux de l'honneur de Dieu et salut des ames. A raison de quoy il prit grand soin et labeur avec le docteur Jean Standoncq de remettre en train salutaire et réformer plusieurs monastères de son évesché, notamment au pays de Haynaut. Il entreprit autrefois le voyage de Hiérusalem avec dix serviteurs et familiers, lesquels il ramena sains et saufs à Rome, où il fut reçu honorablement du pape Innocent VIII, duquel il obtint plusieurs graces et faveurs. Et l'an 1501, il accompagna l'archiduc Philippe d'Austriche jusques en Espagne, auquel voyage il visita la sépulchure du glorieux apostre saint Jacques en la ville de Compostelle. Or retourné qu'il fut du voyage avant le retour de l'archiduc, et arrivé en la ville du Chasteau en Cambrésis, il fut saisi d'une fièvre, laquelle ne le quitta jusques à sa mort, qui advint comme j'ay dit cy-dessus, le 7 d'octobre de cest an. Son corps fut ramené en Cambray, accompagné de ses trois frères puisnés de luy, sçavoir : le sieur de Berghe, l'abbé de Saint-Bertin et messire Cornil, environnés de cent vingt flambeaux ardents, et fut son corps inhumé dedans le cœur de l'église Notre-Dame dudit Cambray, et ses entrailles en la chapelle de l'hospital du Saint-Esprit au Chasteau du Cambrésis. L'on voit encore au chœur de ladite église une épitaphe composée de luy en sa louange.

Après sa mort, il y eut grande discorde et division entre les chanoines, car les uns choisirent Jacques de Croy, prothonotaire, prévost de Liège et chanoine de Cologne; les autres esleurent François de Melun, prothonotaire et chanoine de Cambray, tous deux de noble et illustre famille et bien accorts, gentils et idoines pour telles dignités. Touteffois, par le commun consentement des deux parties, ces deux élections furent envoyées à Rome par un chanoine député, qui se nommoit Briquet. De sorte qu'en ceste mesme année 1502, le pape Alexandre VI confirma l'eslection du susdit Jacques de Croy. Il y eut touteffois grands troubles, car messieurs les chanoines et le

magistrat de la ville ne le voulurent admettre en Cambray, encore qu'il fut accompagné du seigneur de Sempy, chevalier de la Toison d'or, et de plusieurs autres seigneurs. L'indignité du fait augmenta le trouble, et tant d'une part que d'autre alloient ambassades vers l'empereur Maximilien et l'archiduc Philippe. Plusieurs excommunications furent jettées et fulminées, voire mesme un interdit pour quelque temps jusques à tant que tout fut assoupy l'an 1504. Voir ladite date.

L'archiduc Philippe d'Austriche et madame Jeanne, sa femme, ayant esté déclarés et reconnus héritiers d'Espagne, se préparèrent au retour en leur Pays-Bas. (Nous les appellerons doresenavant prince et princesse d'Espagne). Sur ce le roy et la royne les requérirent de demeurer en Espagne jusques à tant que l'hyver fut passé, attendu que la princesse, leur fille, estoit preste de s'accoucher d'enfant, et que la guerre se rallumoit en Italie entre l'Espagne et la France. Le prince Philippe remonstra que les affaires du Pays-Bas ne permettoient qu'il fust si longtemps absent, mais bien qu'il laisseroit sa femme séjourner en Espagne jusques à tant qu'elle auroit achevé sa gesine; partant supplioit le roy et la royne de luy donner un congé pour retourner : ce qui luy fut accordé. Toutefois le roy Ferdinand ne voulut qu'il retournast en son Pays-Bas par la France, si préalablement le roy Louis XII n'eut, pour l'assurance de sa personne, livré ostagiers à cause du différend qui estoit entre la France et l'Espagne. Le roy Louys entendant le retour dudit prince Philippe par la France, accorda livrer lesdits ostagiers requis.

Le 19 décembre, ayant le prince Philippe pris congé du roy et de la royne d'Espagne, ensemble de sa femme, qui ploroit tendrement, se partit de Madrid et retourna à Sarragosse, où il fut par l'espace d'aucuns jours traité et festoyé à la royale.

Cependant en ceste année, toute l'Allemagne fut affligée de pestilence, de sorte que plusieurs milliers de personnes moururent, et l'on disoit communément que tous ceux là mouroient

qui avoient estés touchés des croix tombées en l'an précédent. D'autre costé, au pays d'Artois et lieux circonvoisins, bon nombre de personnes furent saisies de mort subite.

En la ville de Bruxelles fut bruslé publiquement un quidam, qui nioit la vierge Marie avoir demeuré vierge après son enfantement.

1503.

Le 7 de janvier, le prince Philippe d'Austriche arriva à la ville de Lerida en Cathalogne, où il y a université.

A Barcelone, le 18 dudit mois ;

A Girona, le 15 dudit mois;

A Perpignan, le 8 février.

Cependant le roy de France, pour satisfaire à sa promesse et assurer la personne du prince Philippe, qui devoit passer parmy son royaume, envoya, environ l'entrée de quaresme, à Valenciennes trois nobles seigneurs de France en ostages, qui demeureroient illec jusques à tant que ledit prince Philippe seroit rentré en ses limites et villes de son obéissance. Ces ostagiers furent : messire Gaston, comte de Foix, fils de la sœur du roy Louys de France; le second, Charles de Bourbon, comte de Montpensier, agé de treize ans, et le tiers, Charles de Bourbon, comte de Vendosme, agé de quatorze ans, ayant chacun de ces seigneurs leur gouverneur, son maistre d'hostel et autres serviteurs, sur lesquels estoit et ayant regard à tout messire Waleran de Sains, bailly de Senslis. Tous ces seigneurs et leur suite y furent depuis l'entrée du quaresme jusques au Saint-Jean-Baptiste, durant lequel temps ils furent entretenus et festoyés de la noblesse de Haynaut, comme de messire Charles de Croy, prince de Chimay; de messire Jacques de Croy, eslu de Cam=

bray, son oncle; du seigneur de Sempy, son frère; du senescal de Haynaut; des seigneurs de Ligne, de Mingoval et d'autres, qui leurs donnèrent du passe temps. Cependant le prince Philippe ayant passé Salses, et entendant que le roy de France avoit envoyé les susdits ostagiers en son Pays-Bas, alla :

A Syjan, ville de Languedoc, le dernier jour de février;

A Narbonne;

A Montpellier, où il trouva les ambassadeurs de l'empereur, son père, sçavoir : le comte de Fustemberghe, les seigneurs du Fay et autres;

A Mines;

A Avignon, le 10 du mois de mars;

A Aurenge, le 14;

Au Pont-Saint-Esprit, où il reçut nouvelles que sa femme Jeanne s'estoit accouchée à Alcala et avoit enfanté un fils, auquel le roy Ferdinand luy donna son nom.

A Turnon, le 14, tachant d'éviter Valence, où la peste affligeoit fort les habitants d'icelle ville;

A Vienne, le 20;

A Lyon, le 22, où citò le roy Louys de France avec la royne, sa femme, avec grande suite de seigneurs le vinrent rencontrer et le festoyèrent aucuns jours. Le prince moyenna lors une paix entre le roy de France et celuy d'Espagne, laquelle fut proclamée en ladite ville de Lyon le 4 d'avril.

A Bourges en Savoye, le 17 d'avril, où il fut reçu magnifiquement du duc de Savoye et sa femme, sa sœur; mais incontinent, il fut saisi d'une fièvre; et estant un peu mieux retourna à Lyon, ainsy qu'il avoit promis pour donner l'adieu au roy et à la royne; mais comme il retomba en sa fièvre, il fut si malade que les médecins doutèrent de sa vie. La populace disoit qu'on luy avoit donné un poison; mais ayant un peu de santé fit que ladite populace ne parla si inconsidérément. Dont le roy et la royne luy donnant l'adieu se retirèrent dedans le royaume; et le prince se fit porter en litière et retourna de rechef vers le duc de Savoye, dont ayant récouvert santé s'en alla :

A Sainte-Claude en la Franche-Comté de Bourgogne;

A Salines, le 29 de juillet;
A Vauldroy, le 22;
A Dole, le 23;
A Gray, le 13 d'aoust;
A Haricourt le 20;
A Jupe;
A Brisac, où il passa le Rhin;
A Friburg;
A Neustad, de l'appartenance du comte de Fustemberghe;
A Senneringen, le 19, où il fut reçu et défrayé avec toute sa suite magnifiquement par le comte de Wirtemberghe;
A Ritelingen, le dernier du mois d'aoust;
A Eitlingen;
A Ulm, le premier de septembre;
A Ausbourg;
A Lanffenberg, le 8 septembre;
A Inspruck en Tyrol, où l'empereur Maximilien, son père, vint au-devant de luy. Le prince, appercevant son père, voulut descendre de son cheval pour le saluer; mais l'empereur ne luy voulut permettre, et ainsy estant montés sur leurs chevaux, s'embrassèrent l'un l'autre. Puis fit son entrée audit Inspruch, où il fut reçu magnifiquement de l'emperière Marie-Blanche Sforce, de tous les princes et seigneurs de la cour, de sorte qu'il séjourna l'espace d'un mois, partie à Inspruch, partie à Hal, ville voisine, se récréant avec son père en tous festins et exercices plaisants. Enfin le sixiesme d'octobre, ayant obtenu congé de l'empereur son père et reçu de luy grands dons et grosses pièces d'artillerie, partit de le comté de Tyrol, retourna en Bavière et le comté de Virtemberghe; de là il alla :
A Bruxelle, ville de Suève;
A Heidelberg, ville principale du palatinat du Rhin;
A Voorms;
A Oppenheim;
A Mayence;
A Cologne, le dernier jour d'octobre;
A Duren, ville de Juliers, le 3 de novembre;

A Aix-la-chapelle;
A Maistreckt;
A Saint-Tron;
A Louvain;
A Malines, le 9 de novembre, où il entra tout chargé de pluie, de sorte que les bourgeois, à cause de ladite pluie, furent contraints de faire le jour suivant pour son heureux retour les feux de joye. Le prince ayant acollé ses enfants et salué leurs gouverneurs et gouvernenantes, reposa quelque temps en ladite ville.

Le 29 du mois d'avril en ceste année, les gens de guerre de Ferdinand, roy d'Aragon, défirent, sous la conduite du duc de Terranova, les François au royaume de Naples; de sorte que la cité de Naples se rendit audit roy le 12 de may; de sorte que du royaume de Naples furent lors expulsés les François.

Le 17 de juillet, Louyse d'Albret, princesse de Chimay, s'accoucha en la ville d'Avèsnes d'un enfant masle, que l'abbé de Liessies baptisa, que le comte Engelbert de Nassau leva au baptesme et luy donna son nom; sa marraine fut madame de Sedan, sœur au prince de Chimay, père dudit enfant, lequel enfant mourut le 4 d'octobre ensuivant, gist aux Cordeliers de la ville de d'Avesnes.

Le dix-huitiesme jour d'aoust mourut le pape Alexandre v, auquel succéda le 21 de septembre Pius III, natif de Sienne en Italie, nommé cy-devant François Piccolomini, neveu du pape Pie II du costé de sa sœur Laodamie. Il ne vescut que quatorze jours en dignité papale. Si est pourtant que durant ce temps il refusa de couronner Hélaine, femme à Alexandre, roy de Pologne, pour ce qu'elle favorisoit aux schismes des Grecs, elle estant fille de Jean, grand duc de Moscovie. En sa place succéda le dernier d'octobre Julius II, natif de Genua, nommé paravant Julian de Ruère, neveu du pape Sixte IV, cardinal prestre du titre de Saint-Pierre ad Vincula. Il déchassa les François de toute

l'Italie par l'assistance des Suisses, excommunia le roy de France Louis XII, donnant à un chacun d'envahir son royaume et provinces, dont est venu que fut depuis occupé le royaume de Navarre.

Le 24 de novembre mourut en la ville de Malines ceste pieuse dame madame Marguerite d'Yorck, jadis espouse à feu Charles, duc de Bourgogne. Elle fut fort regrettée, car ce fut une vraye mère de religieux, religieuses, pauvres et orphelins, vray miroir de dévotion envers Dieu, et pourtant elle pouvoit justement dire de soy-mesme ce chronographe :

In te DoMIne spes nostra stetIt.

Son corps fut enterré en l'église des frères mineurs de Malines; ses entrailles, en l'église des religieux chartroux de Bruxelles, où elle a un épitaphe.

Advint en ce temps en la ville de Valenciennes, en la paroisse Saint-Jacques, diocèse d'Arras, qu'une femme enfanta deux enfants masles d'une portée, que l'ave d'iceux, le père, les deux parrains, le prestre qui les baptisoit nommé sire Jean Sourhon, tous avoient estés jumeaux, et ce fut fait par cas d'adventure sans y avoir précogité, ny pensé, sinon quand les enfants furent baptisés.

Advint en ladite ville que l'on trancha la tête, au soir avec flambeaux ardents, à un certain Jacques du Rhin, à cause que, cuydant frapper avec hapiette sa femme, tua son enfant ; dont advint que les femmes ont par bonne espace de temps usé en ladite ville d'un proverbe contre les hommes malitieux, disant : *Garre de tomber en le Rhin!*

L'esté de ceste année fut si sec en Haynaut et aucuns quartiers à l'environ que les jardins et champs estoient quasy bruslés, de sorte que les bestiaux ne sçavoient que manger. Les vaches et veaux se tenoient sur les fumiers, mangeant les estrains et

fourrages desquels l'on faisoit litières aux chevaux. Les fontaines et puys des villages estant en haut pays desséchoient. Les gens se levoient dès l'heure de minuit pour anticiper les autres, affin de tirer autant d'eau que l'on en pouvoit avoir, dont les survenants retournoient avec leurs vaisseaux vides, non sans douleurs et tristesse. Et les chaleurs dudit esté causèrent des fièvres à gens de tous estats.

En ceste année, comme le trafique de la ville de Bruges se diminuoit peu à peu, à cause de sa rebellion et captivité de Maximilien d'Austriche, les Portugalois, considérant la commodité et estendue de la rivière de l'Escaut battant la ville d'Anvers, commencèrent à apporter des Indes orientales en ladite ville espiceries, et à cest effect ils s'accordèrent avec le magistrat d'Anvers pour le trafique et le commerce. De sorte que peu de temps après, environ l'an 1516, les Fuggeri et Velseri, de nation Allemands, puis les Gualtereli, de nations Florentins ; les Spinola, de nation Genevois ; Bonnisi, de Lucerne, et marchands d'autre nation, exceptés les Espagnols, laissant la ville de Bruges, ont mis leur trafique et demeures en Anvers, esmus de ce faire pour les prérogatives que leurs femmes pouvoient jouyr en leurs douaires ; car avenant que leurs marys auroient couru fortune, ou qu'ils auroient fait banqueroutte, leurs femmes estoient et sont préférées à tous créditeurs pour avoir leur douaire libre et francq.

Touchant la louange et excellence d'icelle ville d'Anvers, quelqu'un, rapporté par Locrius, chante tels vers :

Oppida quot spectant oculo me torva sinistro
Tot nos invidiæ pallida tela petunt.
Lugdunum omnigenum est, operosa Lutetia, Roma
Ingens, res Venetûm vasta, Tolosa potens
Omnimodæ merces, artes priscæque novæque,
Quorum ad sunt aliis singula, cuncta mihi.

Mourut en la villle de Mons Marie d'Oignies, mère gouvernante des religieuses de l'ordre Saint-Augustin, qu'on appelle

les noirs-sœurs. Ce fut une religieuse merveilleusement adonnée à la contemplation et méditation, notamment de la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ; c'est pourquoy les religieuses dudit lieu tiennent par tradition que, tous les vendredys de l'année, elle recevoit les stigmates de Notre Seigneur Jésus-Christ. Elle estoit fille d'Eustache d'Oignies et de dame Anne de Manville.

1504.

Le jour du vendredy saint, à l'heure que l'on lisoit ès églises la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, la terre trembla l'espace d'une heure ou plus, dont advint que plusieurs sommets de maisons, tours et cheminées tombèrent; mesme l'on dit que lors, en la ville de Seville, en Espagne, les gens crioient mercy l'un à l'autre et se entrebrachoient, cuydant que Dieu dussist tenir son jugement général. L'église d'icelle ville, qui est tant magnifique et renommée, cresva en aucuns lieux.

Le 5 de may mourut Anthoine de Bourgogne, fils bastard de Philippe-le-bon, duc de Bourgogne, agé de quatre-vingt-quatre ans. Son corps fut ensépulturé à Tornhem, près de Saint-Omer. Ce fut un seigneur doué de grande prudence, bien expérimenté en la guerre.

Audit mois de may, madame Jeanne, princesse de Castille, retourna d'Espagne et vint trouver son mary à Bruges, où elle fut plus que la très-bien venue.

Cependant le prince Philippe, suivant ce qu'il avoit promis à l'empereur Maximilien son père, estant encore en Allemagne, fit guerre à Charles d'Egmont, qui se tenoit duc de Gueldre; mais en préjudice dudit prince alloit contrariant la vendition qu'avoit faite son ave Arnoul, du duché de Gueldre à Charles-le-hardy, duc de Bourgogne, qu'avoit confirmé ledit ave par son

testament, et l'empereur Sigismond par lettres impériales. A cest effect le prince Philippe, résolu de déchasser entièrement de Gueldre ledit d'Egmont, envoya préalablement en Gueldre son lieutenant, le seigneur de Vergy, avec trois mille hommes, et fit sommer par un hérault ledit d'Egmont de luy rendre ledit duché de Gueldre et comté de Zutphen, autrement qu'il luy dénonçoit la guerre au feu et à l'espée. Il fit serrer les rivières avec bon nombre de navires, affin que rien n'entrast en Gueldre. Le seigneur de Vergy, accompagné de messire Cornil de Berghe, seigneur de Sewemberghe, et messire Floris d'Yselsteyn prirent les chasteaux de Hameiden, de Middele, où fut pris le bastard de Gueldre prisonnier, et le chasteau de Tersele. Le prince ayant passé avec son armée la Meuse à la ville de Grave, se campa devant Nimegen, où contraignit la garnison d'icelle ville qui avoit fait une sortie, de rentrer. Puis passa devant Clèves, et ayant passé le Rhin mit le siège devant la ville d'Arnhein et la fit battre de grosses pièces d'artillerie. Ses gens prirent un fort que les assiégés avoient fait hors leur ville; mais lesdits assiégés le recouvrèrent incontinent avec notable perte de gens du prince. Cependant comme la poudre à canons leur vint à défaillir, et que mesme ceux qui pensèrent à leur en porter furent attrappes et pendus, de sorte que les Arnhémois se rendirent et furent reçus à composition telle que s'ensuit, sçavoir :

Que les Arnhémois retourneront et presteront obéissance due à l'ancienne maison de Bourgogne ;

Que le prince entrera la ville avec son armée, et, si son gré est, par la bresse et rupture que son artillerie a faite aux rampars ;

Que les Arnhémois demanderont pardon de leur rebellion en la façon que le prince leur commandera ;

Qu'ils auront à faire nouveau serment au prince et promettre de luy estre doresenavant fidelles sujets et que tout leur seroit pardonné.

Tous ces points et articles furent incontinent reçus par ceux d'Arnheim, Hattem, Hardewyck, Erburg, Tiel, Bommel,

Dousbourg, Lochem, Grol. Et quant à la noblesse, les seigneurs de Brouchor, Wich, Sceremberg, Schinck, Battembourg, Anholt et autres seigneurs reconnurent et firent serment audit prince, de sorte que, environ le quinziesme jour du mois de juillet, ledit prince fit son entrée en ladite ville d'Arnhein, la plus triumphante, somptueuse et martiale que jamais fit prince en ville conquise. Cependant entre ces joyes la tristesse se mesla en cour pour la mort de messire Engelbert, comte de Nassau, seigneur de Breda, chevalier de la Toison d'or, qui trespassa le punultiesme du mois de may. Ce fut un prince tousjours bien fidelle à son prince; aussy mérita-t-il en l'absence de son seigneur en Espagne d'estre son lieutenant en ses Pays-Bas, gardien de ses enfants, sçavoir : Aliénore, Charles et Isabelle d'Austriche, de laquelle charge il s'en acquitta fidellement et honorablement.

De Arnheim, le prince Philippe mena son armée près de Zutphen. Peu de temps après, les habitants d'icelle ville envoyèrent leurs députés devers le prince, requérant avoir tel appointement comme ceux de Arnheim. Le prince leur accorda; mais ainsy que lesdits députés furent de retour, ils changèrent de volonté, esmus de ce faire par aucuns de la noblesse que Charles d'Egmont avoit envoyés vers eux, de sorte qu'ils arrestèrent l'appointement de ceux d'Arnheim en considération que l'hiver approchoit, que l'armée du prince se diminuoit pour le défaut de fourrage sur le plat pays, pour les bestes et dangier de vivres pour les soldats. Cependant Charles d'Egmont se tenoit serré en ses forts avec bonnes provisions d'armes et de vivres, sans se mettre en campagne pour se battre, mais bien avoit de part et d'autre bruslé le plat pays, affin que l'armée du prince ne put trouver vivres. Enfin ledit Charles vint à entendre à une paix telle que fut faite ès années passées, laquelle ne dura guères.

Environ ce mesme temps, George, duc de Saxe (pendant que les tresves se tenoient entre luy et les Groningois), donna loix civiles et criminelles à ceux de West-Frise, establit une cour

où les appellations des procès se décideroient, et commanda user de mesme poids et mesure en la façon que s'ensuit :

Que grain, froment et tout autre sorte de bled et légume se passeront par la mesure de Bolswart;

Que les draps et toilles se vendront à l'aulne de la ville de Worcom;

Que le vin, cervoise et toute autre chose liquide se vendront à la mesure de Leuwarde;

Ce qui se passe par poids sera pesé au poids de Cologne;

Que la cuvelle de beurre sera pesante trois cents livres du poids de Cologne, sans que la cuvelle y soit comprise;

Que la grande livre de fromage (ainsy que parlent les marchands) pesera semblablement trois cents livres.

Estant les tresves finies avec les Groningois, elles furent prolongées jusques à Pasques de l'an 1505 par l'entremise de Everwin, comte de Beutheim; ce que le duc George de Saxe accorda facilement, à cause qu'il estoit contraint de secourir l'empereur contre Philippe, comte palatin, et son fils Robert, qui usurpoient la haute Bavière.

Puis l'empereur fit paix avec Louys XII en ceste manière, sçavoir :

Que le fianchage ou espousailles entre Claude, fille du roy Louys XII, et Charles d'Austriche, demeureroient en leur entier, et que ledit roy avec les princes de son sang approuveroient avec leurs signes lesdites espousailles;

Que l'empereur aboliroit ses lettres patentes données à Sforse, et qu'il donnera autres au roy pour luy et pour ses enfants, mais les légitimes; et en défaut d'iceux à ceux qui isseront de sa fille aisnée mariée à Charles d'Austriche. Que si ce mariage ne sort son effect par la faute des François, alors Charles d'Austriche, son frère, leurs enfants et nepveux succéderont au duché de Milan;

Que l'empereur sera compris en l'alliance faite avec le pape Jules contre les Vénétiens.

Jaçoit que ces articles n'ont guères esté observés et le duc de Sforse délivré de prison, si est touteffois qu'il a esté traité plus doucement, ayant puissance de pouvoir librement lire et escrire.

Le 27 novembre mourut en la ville de Médina del Campo madame Isabelle, royne de Castille, Léon et Grenade, femme de dom Ferdinand, roy d'Aragon. Ce fut une princesse très-vertueuse et très-chrestienne. Elle conquesta sur les Maures le royaume de Grenade, qu'ils luy détenoient; de sorte que son mary Ferdinand mettant le siège devant une ville dudit royaume, elle d'autre costé assiégeoit une autre en propre personne, donnant audience et responce aux ambassadeurs qui venoient envers elle, aussy accortement et sagement que fit oncques roy. Outre ce, monstrant le zèle qu'elle avoit à l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, ne voulut permettre aux Juifs de demeurer en ses royaumes, ains les extermina du tout, combien qu'ils luy présentassent quinze cent mille florins, affin que elle les laissast tant seulement dix ans en ses pays sans les molester; mais elle ne leur presta l'oreille. Et ainsy elle leur pouvoit objecter ce chronographe :

APPARVIT GRATIA SALVATORIS NOSTRI VT ABNEGANTES SÆCVLARIA SOBRIÈ ET IVSTÈ ET PIÈ VIVAMVS IN HOC SÆCVLO. *Ad Titum, c. 10.*

Et partant que l'heure estoit de long-temps venue, qu'ils devoient vuider et sortir ses royaumes.

Ceste royne Isabelle possédoit de son costé les royaumes de Castille, Léon, Galice, Tolède, Séville, Cordua, Grenade, Gibraltar, Biscaye; les terres neuves et Naples. Or, après sa mort, le roy Ferdinand devoit de droit quitter ces royaumes et laisser au prince Philippe d'Austriche, à titre de sa femme, le gouvernement d'iceux. Ledit roy s'opposa, alléguant que le gouvernement desdits royaumes luy appartenoit sa vie durant, à cause que ladite royne Isabelle, sa femme, l'avoit ainsy ordonné par son testament. Contre ce les princes et seigneurs d'Espagne disoient que ladite royne Isabelle ne pouvoit rien

disposer en ceste façon. A raison de quoy, estant le prince Philippe attiré et sollicité par iceux de venir en Espagne, faisoit ses appareils pour faire ce voyage contre le gré de son beau-père le roy d'Aragon, et prendre possession du pays ou par force ou par voye amiable. Sur ce Fréderic de Tolède, duc d'Alve; François Puhenes, archevesque de Tolède, chancelier de Castille; Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, et Jean Emmanuel, chef des finances, moyennèrent un accord entre le beau-père et le beau-fils, en sorte :

Que le prince Philippe ne fera rien en Espagne sans la volonté et conseil de son beau-père, le roy Ferdinand;

Que le titre de roy d'Espagne sera commun à l'un et à l'autre;

Que l'un et l'autre auront égale portion aux tributs et gabelles du royaume; le mesme sera observé pour les revenus des isles nouvelles trouvées en la mer des Indes;

Que les offices et chevaleries de Saint-Jacques, tant de Calatrava que Alcantara, seront conférés par le roy Ferdinand;

Que chacun d'eux donnera secours de soldats à l'un à l'autre en temps de guerre, aux fraix de celuy que recevra ledit secours, de sorte que l'empereur sera compris en ces articles.

Après que ces articles et conditions furent reçus de part et d'autre, le prince Philippe cuydoit bien tost après de faire le voyage d'Espagne avec sa femme Jeanne; mais il ne put avant treize mois pour la rebellion et desloyauté qui se trouvoit au pays de Gueldre et pour autres affaires du Pays-Bas.

Furent fondues en Valenciennes les cloches de l'église Saint-Géry et furent pendues au clochier, et lors on commença à batailler chansons en musique : ce qui n'avoit jamais été fait ou ouy en ladite ville.

1505.

Le 14 de janvier, le prince Philippe d'Austriche célébra en l'église de Sainte-Goule en Bruxelles, avec grandes magnificences et cérémonies, le service de sa belle-mère Isabelle, royne de Castille. La messe solemnelle fut chantée par Nicolas de Ruistre, évesque d'Arras (qui est celuy qui a basty et fondé le collège d'Arras avec quinze bourses pour quatorze estudiants et un président). Après que ladite messe fut achevée, un certain officier portant le pennon de la Toison d'or, commença à crier par trois fois : *Vivent dom Philippe et dame Jeanne*, *par la grace de Dieu, roy et royne de Castille*, *Léon, Tolède, Grenade, etc.* Puis donna audit Philippe en main une espée royale et luy fit oster le chaperon archiducal, comme appartenant à roy de ne le plus porter. Depuis advint que ledit Philippe (que nous nommerons cy-après roy de Castille) usa en ses lettres des titres suivants :

« Philippe, par la grace de Dieu, roy de Castille, Léon, etc., prince d'Aragon, Sicile, etc., archiduc d'Austriche, duc de Bourgogne, etc. »

Au mois de mars, l'empereur Maximilien tint une assemblée de ses princes d'Allemagne et de son conseil en la ville de Hagenaw, où le roy de France Louys XII envoya George d'Amboise, cardinal et archevesque de Rouen, affin qu'en son nom il relevast et fit serment de fidélité pour le duché de Milan et le comté de Pavie. L'empereur accepta ce serment et ledit cardinal obtint le 7 d'avril lettres impériales en faveur dudit roy.

Environ ce temps, le roy de Castille estoit venu à Hagenaw vers l'empereur son père, ou après plusieurs conseils tenus et advis pris, enfin l'empereur advoua et confirma la paix faite avec les François par serment en présence dudit cardinal de Rouen. Alors le roy Philippe fit hommage à son père du duché de Gueldre et comté de Zutphen, et pour son fils Charles du duché de Luxembourg.

A la feste de Pasques les tresves estoient finies entre les Gro=
ningois, qui avoient par trois diverses fois grandement travaillé
pour avoir une paix; mais ne la sceurent obtenir; ils firent une
course jusques à Dam et ramenèrent en leur ville vingt-quatre
soldats de garnisons qu'ils prirent prisonniers à certaine légière
rencontre qu'ils eurent. Le duc de Saxe renforça la garnison de
Adewarter, de sorte que les Allemands apportoient grands dom=
mages aux Groningois par leurs courses qu'ils faisoient jusques
à leur ville. D'autre costé le comte d'Emden, ayant laissé son
frère Uckon à Dam avec mille hommes en garnison, se vint
rendre à Adewater. Nonobstant ce les Groningois se mirent en
campagne en nombre de cinq cents hommes d'armes, pillèrent
et bruslèrent Oosterwich, Henescen, Weiwart, et retournèrent
chargés de grand butin. Le comte d'Emden, accompagné de
trois mille cinq cents soldats, fortifia l'église de Slotheren,
Zuydlaren, Tierpontaren pour empescher de tous costés l'arrivée
de vivres à la ville de Groningue; mesme il avoit fait ouvrir les
escluses des rivières et avoit inondé d'eau marine les bassées.
Outre ce, l'empereur avoit, à la requeste du duc de Saxe,
escrit une fois et deux à ceux de Groningue qu'ils eussent à
reconnoistre ledit duc George pour leur prince, tel qu'il leur
avoit donné et estably. L'empereur, voyant qu'ils ne luy vou=
loient obéir, les déclara rebelles et les mit au ban de l'Empire.
Les Groningois ne se movant de ce, attendoient secours de
ceux d'Utrecht, lequel secours fust venu sous la conduite de
l'évesque, s'il n'eut craint que l'empereur et Philippe, son fils,
faisant guerre à Charles d'Egmont, duc de Gueldre prétendu,
n'eussent, de mesme voye et besoigne, tourné leurs armes contre
ceux d'Utreckt, car le roy Philippe estoit, avec congé de l'em=
pereur son père, retourné au Pays-Bas sur la fin d'avril, et
avec une puissante armée s'estoit jetté en Gueldre, ainsy qu'il
avoit promis à sondit père. La ville de Grave luy avoit ouvert
ses portes, de mesme avoient fait presque toutes les petites villes,
de sorte que les villes de Nimegen, Ruremonde, Venloo, Zut=
phen, Bommel, Arnheim et Tiel restoient à luy faire le sem=
blable. A raison de quoy ledit roy Philippe mit son camp devant

Arnheim. Charles d'Egmont avoit envoyé lettres par tout aux princes d'Allemagne, leur recommandant sa cause et requérant secours; mais d'autant que la plus grande partie de ces princes ne trouvoient sa cause bonne, il ne reçut aucun secours. Quoy voyant se tourna vers le roy de France, avec lequel il fit une alliance dite, par les lettres d'icelle, *éternelle, très-ferme et très-sainte pour luy et ses successeurs.* Mais d'autant que le roy de Castille estoit venu en Gueldre contre luy avec une puissante armée, et l'avoit assailly à l'improviste sans estre appareillé de force et gendarmes, trouva bon d'user de finesse pour quelque temps. A cest effet, ayant obtenu assurance de sa personne, vint trouver le roy de Castille au chasteau de Rosendal, et s'estant mis à genoux luy tint tels propos plains de douceur et flatterie: « Monseigneur, je suis entièrement votre humble serviteur et suis icy venu vers vous pour déclarer que je n'ay force et puissance pour vous vouloir ou pouvoir résister, partant ostant les armes, je vous viens requérir paix et amitié avec certaines conditions. » Le roy de Castille se prit sur tels propos à sourire, et luy prenant sa main le leva, luy commandant de s'asseoir près luy. Tresves furent accordées et ledit Charles d'Egmont promit sur son serment et réception du corps de Notre-Seigneur qu'il accompagneroit avec bonne suite le roy de Castille à son voyage d'Espagne, et qu'à cest effet il se rendroit bien tost en Bruxelles pour ordonner de sa suite. Sur ce et pour ce sujet le roy de Castille luy donna trois mille florins et luy permit de recevoir et user des revenus du duché de Gueldre. En suite de quoy, le 29 juillet, furent publiées en la ville de Tiel une tresve de deux ans sous telles conditions qui s'ensuivent, sçavoir :

Que le trafique seroit libre entre les sujets de part et d'autre;

Que l'on eslira de part et d'autre juges, lesquels durant lesdites tresves s'estudieront à moyenner une paix;

Que les parties produiront leurs titres l'espace de deux mois, par lesquels ils veullent maintenir leurs droits; que s'ils viennent à manquer, ils tomberont de cause et seront condamnés;

Que Charles d'Egmont mettra en mains du roy de Castille les villes de Bommel, Tiel et le chasteau de Hatlem; que chacune

des parties gardera durant les tresves les autres villes et forteresses qu'elle tient ;

Que tous les estats de Gueldre auront pour duc et luy presteront serment de fidélité, celuy que les susdits juges sententieront et déclareront duc de Gueldre ;

Que l'empereur soussignera lesdits articles et conditions.

Cela estant achevé, le roy de Castille et Charles d'Egmont allèrent à Santes, ville de Clèves, visiter et saluer l'empereur, qui estoit là venu avec aucunes troupes de gens d'armes.

Le vingt-sixiesme jour du mois d'aoust, le magistrat de la ville de Mons achesta du roy de Castille d'entourer et emprisonner les malfaiteurs en leur maison de ville, pour la somme de trois cents livres une fois payée, de sorte que ledit magistrat eut propres et particulières prisons pour les criminels.

Le 10 septembre mourut Philibert, duc de Savoye, mary de Marguerite d'Austriche, sœur du roy de Castille, agé de vingt-quatre ans. Il acquit sa mort de ce que retournant tout eschauffé de la chasse, il avala quelque peu d'eau froide, et tout aussytost rendit l'esprit. Ce fut un des plus beaux princes de la chrestienneté quoncques fut. Il fut en sa jeunesse nourri en France à l'hostel du roy Charles VIII, et donna passage au roy Louys XII à la conqueste de Milan. De sadite femme madame Marguerite d'Austriche, il n'eut nul hoir.

Le quinziesme jour de septembre nasquit en la ville de Bruxelles la troisiesme fille du roy de Castille et de la royne Jeanne, sa compagne, et le vingtiesme jour dudit mois fut baptisée en l'église du Sablon de ladite ville. Madame de Ravestain portoit l'enfant, laquelle de Ravestain estoit aussy portée en une chayère par aucuns gentilshommes. Le duc de Clèves portoit les aulbes, le marquis de Baden le bachin, le prince de Chimay la salière, un seigneur espagnol le chiron. L'enfant fut baptisée par l'évesque d'Arras, accompagné de l'évesque de Salubie et

aucuns abbés. Elle fut appellée Marie, et tenue sur les fons par l'empereur Maximilien, son grand-père, comme parrain, et par la dame de Ravestain et par la demoiselle de Nassau, comme marraines.

Le 12 d'octobre fut faite paix touchant le royaume de Naples, entre Ferdinand, roy d'Aragon, et Louys XII, roy de France, avec plusieurs conditions, entre lesquelles celle qui s'ensuit, sçavoir :

Que le roy Ferdinand prendra à femme la fille du comte de Foix et de sa sœur. De sorte que ledit roy de France céda audit roy Ferdinand la possession et titre du royaume de Naples et Hiérusalem.

Le 15 de mars passé fut accord fait entre les deux eslus de Cambray, sçavoir Jacques de Croy et François de Melun, en la ville de Gand, par le roy de Castille et plusieurs autres seigneurs. Le lundy après la Pentecoste, le chanoine et archidiacre de Cambray Briquet prit possession de l'évesché, en chapitre, au nom de Jacques de Croy, et lors le tout fut pacifié entre les susdits eslus.

L'esté de ceste année fut tant chaleureux et sec, que les arbres portant gros fruits ne furent trop bien adressés, et sy peu qu'ils portèrent fut entaché de vermines. Les chesnes des forests au pays de Haynaut et à l'environ n'eurent feuilles ny fruits, à cause que les pauvres mesnages les destruisirent et mangèrent. Lesdites vermines s'attrouppoient sur les arbres en telle abondance que les bosquillons ne les sçavoit essorber; et quand ils les touchoient de leurs mains, elles s'enfloient et s'envénimoient par telle façon que jusques à quatre jours ensuivants on ne s'en pouvoit ayder.

Fort grands, horribles et espouventables tonnerres arrivèrent en cest an, car elles churent sur dix-sept églises en un mesme jour, tant en le diocèse de Cambray, de Tournay que Arras.

Par un vendredy, veille de Saint-Bartholomé, environ deux heures de nuit, la terre trembla en plusieurs villes et lieux l'espace d'environ d'une *Ave, Maria*, en aucunes places environ le *Pater noster*. Avant ce tremblement, environ un *Pater noster* entier, les petits oyseaux enfermés en leurs cages, effrayés faisoient force pour en sortir, dont plusieurs furent trouvés morts et tués en leurs geoles. Tous édifices de bois crouloient et sembloient vouloir se rompre. Certain son estoit ouy en l'air, et touteffois la nuit estoit claire, paisible et sans venter, et en aucuns lieux les cheminées des maisons en tresbuchèrent sur les rues.

Le roy de France Louys XII tomba en une maladie dangereuse; il avoit sa confidence en la très-sacrée et sainte hostie de Dijon, qu'autrefois le pape Eugène IV avoit envoyée au bon duc Philippe de Bourgogne; dont comme il recouvra santé sembla que l'ardante dévotion qu'il avoit à ladite sainte hostie le remit en convalescence. Il envoya en remerciement et rémunération de ce bénéfice à Dijon la couronne fort riche et de grande estime de laquelle il fut couronné au sacre de Rheims, pour mettre la sainte hostie au milieu d'icelle.

Nous avons parlé cy-dessus des foudres et tempestes arrivées en l'air en ceste année; je ne veux pas omettre de dire que, en la veille de Pentecoste, arriva si horrible foudre en la ville de Vely au pays de Soissons, le peuple estant en l'église escoutant chanter les vespres, qu'il abbattit la couverture du clocher couvert de plomb, de sorte qu'icelle tombant sur l'église, cassa entièrement la volsure de la nef, et icelle tomba soudainement sur tous ceux qui estoient en ladite nef, tant hommes, femmes qu'enfants, en nombre de vingt-deux qui furent tirés à force de bras, craventés, assommés et piteusement desmembrés.

Le roy de Castille Philippe et la royne Jeanne, sa femme, se disposant à de recef faire le voyage d'Espagne, le roy d'Aragon, leur père, leur envoya bon nombre de navires, combien qu'il sçut que ledit roy Philippe n'estoit content de l'appointement

fait entre eux deux par les princes et Estats du royaume de Castille.

Avant son partement, ledit roy Philippe divisa en deux parties le conseil privé qu'avoit autrefois estably le bon duc Philippe en l'an 1455, assignant à chasque partie certains divers lieux pour avoir siège sédentaire, de sorte que l'une des parties fut transmise en la ville de Malines sous le nom de *Grand conseil de Malines*. A ce grand conseil ressortissent les appeaux de toute la seigneurie de Malines, de tous les pays de Flandre, d'Artois, Hollande, Zélande, Frise, Luxembourg, Namur, Valenciennes, les terres de Lessines et autres.

L'autre partie de ce conseil privé fut estably en *la ville de Bruxelles*, retenant son nom ancien.

Cela fait, le roy Philippe s'en alla en Zélande avec une grande suite. Or le 17 de décembre, il célébra l'ordre de la Toison d'or, de sorte qu'en la place des chevaliers morts, il subrogea ceux qui s'ensuivent:

Henry d'Angleterre, qui fut depuis roy d'Angleterre, huitiesme du nom ;

Paul, seigneur de Dictestein;

Charles, baron de Lalaing ;

Wolphang, comte de Fustemberghe ;

Don Jean Emmanuel ;

Florent d'Egmont, comte de Nassau;

Ferry de Croy, seigneur du Rœulx;

Philibert, seigneur de La Vere.

1506.

Le 10 de janvier, Philippe et Jeanne, roy et royne de Castille, ayant à Midelbourg joint cinquante navires siens à ceux que le roy d'Aragon leur avoit envoyés, se mirent en la mer accompagnés de plusieurs nobles, barons, chevaliers, seigneurs, dames et damoiselles, entre lesquels messire Wolphang, comte de Fustemberghe, que l'empereur son père luy avoit donné pour estre son assidu garde de corps. Les conducteurs principaux du navire royal, dit *Julienne*, se nommoient *les Hubers*.

Estant la flotte à la vue d'Angleterre, et ainsy que le roy, la royne, seigneurs, dames et damoiselles dormoient paisiblement de nuit, le feu se mit fortuitement dedans le navire royal et se monstra dehors de telle sorte qu'un piteux cry s'esleva en ledit navire par ceux qui y estoient. Le roy se mit en pied tout despouillé, de mesme fit la royne à demy esperdue. L'on pensoit que la mer et la terre devoient terminer par feu. Mais la diligence des nautoniers et des nobles gens fut si grande que ce feu fut esteint, duquel on ne pensoit rien moins, attendu que sur le soir du jour précédent arriva en le navire royal un oyselet qui chantoit mélodieusement, et se laissant prendre fut apporté au roy: dont on jugeoit que son chant estoit un présage de bon succès et fortune. Mais incontinent après ce feu, la mer fut si tempestueuse que les mariniers ne purent maistriser leurs voiles; et cependant qu'ils travailloient pour apporter remède, voicy un tourbillon de vent qui se donna parmy la grande voile avec telle rudesse qu'il emporta le bout d'icelle dedans la mer, et quelque puissance que lesdits mariniers eussent, elle eschappa hors de leurs mains; et alors fut toute espérance perdue, l'un battoit sa coulpe, l'autre tiroit ses cheveux. Le roy et la royne furent de rechef en grande perplexité, car l'on n'attendoit que la mort. Mais tout à coup survint la rescource, car l'un desdits mariniers, qui s'efforçoit entre les autres de trousser la grande voile, se rua en la mer avec ladite voile pour achever ce qu'il avoit encommencé. Et adonc se renouvella le cry plus effroyable

que devant, car chacun se jugeoit perdu, et la voile et le marinier qui la pourchassoit, et ce qui augmentoit le deuil fut que le navire s'emplissoit d'eau.

Le roy fort estonné par ces piteux crys et lamentations, issit de recef hors de sa chambre, monta en haut et dit à ses gens : *Mes enfants, recommandons notre fait au créateur. Je viens mourir avec vous.* La royne cuydoit suivre le roy, mais ne sçavoit ce qu'elle faisoit, tant estoit-elle perturbée avec ses dames et damoiselles. Pendant ceste horrible tempeste, les mariniers et celuy qui s'estoit jetté en la mer besoignèrent si bien que la voile fut retroussée et mise en son premier estat et l'eau espuisée hors le navire; mais autre inconvénient se trouva en ce que les mariniers ne sçavoient en quel quartier, province ou région ils se trouvoient, ny à quel port ils devoient arriver, qui estoit chose fort à redouter et craindre, car iceluy navire étoit seul et les autres estoient dispersés et esgarés ça et là par orage de temps, qui ne cessoit de bruyne et gresle. A raison de quoy chacun se mit en prière vers notre Dieu, lumière du monde, et la vierge Marie, estoille de mer, promettant par vœux, jeûnes, pérégrinations et estats de religion. Incontinent après, les mariniers descouvrirent terre et connurent véritablement que c'estoit l'un des ports d'Angleterre, dont tous s'éjouirent merveilleusement, et aussy pour ce que la mer n'estoit si furieuse, rendirent actions de graces à notre Dieu, auquel ils pouvoient dire : *Transivimus per ignem et aquam.* Le port auquel arriva le navire royal en Angleterre fut Hampton; il estoit accompagné de trois autres, mais autres cinquante furent de ça de là dispersés et rejettés en divers ports, tant d'Angleterre que Bretagne, exceptés trois qui furent jettés au fond de la mer avec tous ceux qui estoient en iceux.

Estant le roy et royne de Castille arrivés en Angleterre, le treiziesme jour de janvier, furent recueillis par Henry VII, roy d'Angleterre, avec toute sorte de caresses, courtoisie et amitié; de sorte que le roy de Castille, ayant esté requis aller visiter et saluer le roy d'Angleterre au chasteau de Vinderosse, guères distant de la ville de Londres. Après qu'ils se fussent rescréés

par aucuns jours en somptueux festins, ils renouvellèrent les articles et conditions de paix passé plusieurs années, conçues et arrestées entre les roys d'Espagne et Angleterre. Dont comme le chancelier d'Angleterre eut apporté les lettres, le roy de Castille les fit lire, et incontinent après les signa de sa propre main, ne se monstrant en rien difficile, seulement en ce qu'il devoit remettre entre les mains du roy d'Angleterre le duc de Suffolck, qu'il avoit pris prisonnier ès guerres de Gueldre et le détenoit enfermé au chasteau de Namur avec bonne et honneste garde. Le roy d'Angleterre désiroit grandement qu'il luy fut livré, pour ce que, issu d'une faction contraire, prétendoit droit au royaume. Il promit de ne le mettre à mort; ce qu'il a maintenu durant sa vie. Mais son fils Henry VIII, succédant au royaume après luy, mit à mort ce duc, jà fort ancien, en luy faisant trancher la teste.

Le 21 janvier mourut en Valenciennes Damp Pierre Kuicq, abbé de Saint-Amand et pourvu de l'évesché de Tournay par le pape Alexandre VI, à titre de résignation que luy en fit à Rome Antoniottus Palavicinus, cardinal du titre de Saint-Anastase. Il avoit esté consacré évesque en la ville de Bruges par Henry de Berghe, évesque de Cambray, et Michiel de Selesbery, en l'an 1497, en la présence de Philippe, archiduc d'Austriche, et sa femme Jeanne; mais il ne put jouir dudit évesché, d'autant qu'il ne put obtenir le consentement du roy de France Charles VIII, sous la jurisdiction duquel estoit lors la ville de Tournay, car un certain Louys Pot, abbé de Blois, se tenoit évesque de Tournay par la provision dudit roy. Iceluy mort l'an 1505, fut Charles de Hautbois, natif de Chastellereaut, conseiller et maistre des requestes du roy, pourvu dudit évesché par Louis XII, roy de France, de sorte que Pierre Kuicq traita avec Hautbois, de manière qu'il auroit sur l'évesché de Tournay annuellement deux mille livres et rentreroit en la jouissance de son abbaye de Saint-Amand, que le roy de France luy avoit détenue. Sur ce un certain religieux, nommé Philippe du Hecquet, qui durant ces troubles avoit administré l'abbaye et

favorisé la partie contraire de son abbé, voyant son retour, ne s'osa présenter devant luy pour rendre compte de son administration et de ses comportements, car l'abbé le menaçoit. Iceluy, un jour vint secrètement à l'abbaye de Saint-Amand, accompagné d'aucuns compagnons armés, hurta de nuit à la chambre de son abbé, ouvrit l'huys de force et saisit les clefs. L'abbé cuydant qu'on le voulust tuer se bouta en un coin de sa chambre, et fut si troublé de sang et d'esprit que oncques puis n'eut santé. Il se fit mener à Valenciennes, ou en dedans deux jours il rendit l'esprit. Ledit Damp Philippe, soupçonné du cas, fut pris en Valenciennes par la justice séculière, et livré à l'évesque de Tournay. Son prochès fut fait et condamné d'estre emprisonné cent ans et un jour. Cependant Charles de Hautbois fut, en vertu de l'accord, évesque légitime et paisible de Tournay; et par le mesme moyen le schisme en l'église de Tournay cessa. Lors ledit Hautbois, ayant été consacré le 15 de juin de ceste année par le légat du pape, vint de Paris en l'abbaye de Saint-Amand le 8 juillet, puis fit son entrée à Tournay le 26 de juillet, accompagné de beaucoup de chevaliers de l'ordre de la Toison d'or et d'autres seigneurs, entre autres de monseigneur de Fiennes, représentant le roy de France. Cest évesque fonda la messe qui se dit journellement après matines derrière le chœur. Il tint aussy un synode diocésain à Tournay, auquel il renouvella et corrigea le bréviaire, ainsy qu'il se voit en la dernière édition.

Après que le roy de Castille eut séjourné presque trois mois chez le roy d'Angleterre et qu'ils eussent ensemble traité du mariage de Charles d'Austriche et de Marguerite, fille aisnée dudit roy Henry (car ils estoient advertis que le roy de France avoit allié secrètement sa fille Claude, jadis promise audit Charles d'Austriche, au comte d'Angoulesme) fit appareiller les navires; de sorte que le 23 du mois d'avril il s'embarqua pour l'Espagne avec sa compagne et sa suite, et eurent si bon vent que le 27 dudit mois ils arrivèrent au port de Coragna en Galice, où ils furent reçus de tous les habitants de ceste ville

avec une indicible joye. Puis de tout costé de l'Espagne, les princes et les seigneurs, qui n'estoient assez affectionnés au roy d'Aragon, vinrent trouver le roy de Castille et luy persuadèrent de traiter avec son beau-père autrement qu'il n'avoit fait cy-devant, luy assurant que tout ce qu'il demanderoit il l'obtiendroit, attendu que le roy son beau-père voyoit assez clèrement que la plus grande partie des seigneurs et du peuple s'inclinoit à luy. A raison de quoy, le roy de Castille suivit leur conseil, dont fit entendre au roy d'Aragon qu'il n'estoit content de l'accord qu'il avoit fait avec luy, et qu'en iceluy trouvoit grandes difficultés à son préjudice. Ce changement ne mescontenta trop le roy d'Aragon, attendu qu'il avoit jà prévu que telle chose pourroit arriver. Dont affin qu'il ne fust contraint, il soussigna les articles qui luy furent proposés et changea iceux en peu de chose, son gendre le roy de Castille y consentant et acceptant, en ceste sorte :

Que Ferdinand, roy d'Aragon, se déportera du gouvernement des royaumes et de tous droits qu'il peut prétendre en iceux; sortira de Castille et promettra de n'y plus retourner pour y régner;

Que le roy Ferdinand tiendra les royaumes de Naples et Sicile, et luy seront cédés les revenus des Indes Occidentales;

Que la provision des maistrises et offices des ordres de Saint-Jacques, d'Alcantara et Calatrava appartiendra au roy Ferdinand;

Que le roy Ferdinand aura annuellement sur le royaume de Castille vingt cinq mille ducats d'or.

Cecy estant fait, le roy Ferdinand s'en alla incontinent en Aragon, et de là il se transporta au royaume de Naples, où ayant mis ordre aux affaires de ce royaume, y séjourna jusques à tant que estant mort Philippe, roy de Castille, il fut rappellé au gouvernement d'iceluy royaume, et retourna lors ramenant quant soy en Espagne don Gonzalve, surnommé le grand, qu'il doutoit vouloir s'emparer du royaume de Naples.

En ceste année, les Groningois voyant leurs forces estre

diminuées tant par la famine que les guerres, et qu'ils estoient abandonnés de ceux d'Utreckt pour leurs secours, traitèrent, par consentement et avis de tous les Estats, au mois d'avril, avec le comte d'Emden, qui commandoit à l'Ooste-Frise, de sorte qu'estant fort pressés délibérèrent, pour la haine qu'ils portoient au duc de Saxe, le recevoir pour prince et seigneur. Ce qui fut fait avec telles conditions, sçavoir :

Que les Groningois, au nom de l'Empire, recevront en leur ville le comte d'Emden, avec son frère Uckon et mille soldats piétons, luy presteront serment et l'investiront, au nom de l'Empire, de la seigneurie de Groningue ;

Qu'ils luy donneront telle place à choisir en leur ville où ledit comte pourra, selon son bon plaisir, bastir une citadelle, sans touteffois préjudicier au droit de l'église ou évesque d'Utreckt;

Qu'ils céderont, au nom de l'Empire, audit comte, tout le droit qu'ils prétendent en la ville et en Oomelande, et que luy fera droit et justice selon anciennes coustumes ;

Quant aux fraix faits pour la guerre, on s'arresta au dire de sept juges de l'Empire, de sorte que ledit comte d'Emden s'entremettra pour avoir modération ;

Que les comtes ne permettront que nulle sorte de bled qui aura crû en Oomelande soit autre part estre vendu qu'en les villes de Groningue ou Dam; quant au beurre et frommage, le comte donnera tel ordre qu'il sera convénient pour les Groningois et Oomelandois ;

Tout mesus arrivé de part et d'autre sera entièrement mis en oubli.

Ces articles furent signés dudit comte et son frère Uckon, d'une part; d'autre part, des magistrats de Groningue, le 25 d'avril.

Cela fait, aussytost ledit comte d'Emden fit bastir une citadelle prenant une partie de l'assiette dedans la ville, partie au dehors. A cest effet fit abattre plusieurs maisons des bourgeois, leur rendant l'équivalent. Les Oomelandois furent contraints à leurs fraix et dépens de faire les fossés, ramparts et contres carppes,

ce que la plus part d'iceux firent volontiers pour la haine qu'ils portoient aux Groningois. Puis le duc de Saxe George, qui estoit en Allemagne, envoya en Frise Henry, comte de Stalsburg, pour estre son lieutenant avec le comte d'Emden, le premier au quartier de West-Frise, le second au quartier de Groningue et Oomelande.

Durant les affaires que dessus, Louys, roy de France, envoya lettres au mois de may au roy de Castille estant en Espagne, à ceux de Saint-Omer et autres villes du Pays-Bas, leur déclarant avoir esté par raisons et prières des Estats de son royaume induit avoir consenty au mariage de sa fille Claude (qu'il avoit promise à Charles d'Austriche) avec François de Valois, comte d'Angoulesme; et ce pour ce qu'il voyoit qu'il ne luy venoit nul fils, et que le plus prochain à luy succéder, en vertu de la loy salique, estoit ledit François de Valois. Sur ce l'empereur et le roy de Castille, son fils, dissimulèrent les besoignes du roy de France contrevenant au traité de paix qu'ils avoient faits ensemble, touchant le mariage de ladite Claude avec Charles d'Austriche, ce que dissimula l'empereur pour le temps à cause qu'il avoit délibéré d'aller avec une armée en Italie pour se faire couronner empereur par le pape, faire et déclarer son fils Philippe roy des Romains; mais ces desseins furent rompus par la maladie de Ladislas, roy de Bohesme et Hongrie, auquel devoit l'empereur succéder s'il mouroit sans enfants.

Au mois d'aoust apparut une comète en l'air et s'amonstra l'espace de dix-huit jours, dit Barlandus. Ceste comète fut un présage de la mort du roy de Castille, comme aucuns ont voulu dire.

Le roy Philippe de Castille mourut le 25 de septembre en la ville de Burgos, principale du royaume de Castille. Peu auparavant, ainsy que Ferdinand, roy d'Aragon, eut cédé toute la possession et gouvernement des royaumes de Castille, Léon et Grenade audit roy Philippe et Jeanne, son espouse, et qu'ils

eurent fait ensemble leur triomphante entrée en la ville de Burgos sur la fin d'aoust, quelques jours ledit roy alla disner au monastère de Miraflores, hors icelle ville, environ un bon quart de lieue où demeuroient religieux chartreux. A l'après disner joua illec à la paulme, où il s'eschauffa et but de l'eau de fontaine qui le refroidit, de sorte qu'il fut saisy d'une fièvre très-ardante l'espace de sept jours, appellée par les médecins *fièvre chaude*, et en mourut ledit jour 25 de septembre, agé de vingt-huit ans, en ladite ville de Burgos. Sur ce y a tel chonographe composé par Otton Egmont :

dVM reX CastelLo LVCtatVr fLore IVVentæ
esVbIta bVrgIs febre phILIppVs obIt.

Son corps fut ensépulturé en l'église des Chartreux de Miraflores, dedans un magnifique tombeau relevé de matière d'albastre, où gisoit le roy Jean. Ce tombeau fut de là retiré par la royne Jeanne, sa femme, qui le transportoit partout où elle alloit, tant aymoit-elle le roy son mary qu'elle ne vouloit retirer sa mémoire arrière de luy. Son cœur fut apporté par monsieur l'admiral de Castille à Bruges, et mis auprès de madame Marie, sa mère, en l'église Notre-Dame.

Il eut de sa femme Jeanne d'Aragon deux fils et quatre filles, si comme :

Charles d'Austriche, qui fut cinquiesme du nom, empereur des Romains, roy des Espagnes, des Indes Occidentales, des deux Siciles, de Hiérusalem, etc.; archiduc d'Austriche, prince des Pays-Bas, duc de Bourgogne, etc. Il espousa, en l'an 1525, Isabelle de Portugal, fille aisnée d'Emmanuel, roy de Portugal, de laquelle il eut deux fils et deux filles. Voir cy-après.

Ferdinand d'Austriche fut aussi empereur des Romains, espousa, en l'an 1521, Jacqueline, fille unique et héritière de Ladislas, roy de Hongrie et Bohesme. Il mourut à Vienne l'an 1564.

Eléonore d'Austriche fut en premières noces alliée à Emmanuel, roy de Portugal; en secondes, à François de Valois, surnommé *le grand,* roy de France.

Elisabeth d'Austriche fut mariée à Christiane II, roy de Danemarck; puis espousa en deuxièmes noces François, duc de Loraine.

Marie d'Austriche espousa, l'an 1521, Louys, roy de Hongrie et Bohesme, fut veuve l'an 1526 et establie, l'an 1530, gouvernante du Pays-Bas par l'empereur Charles, son frère.

Catherine d'Austriche fut mariée en l'an 1526 à Jean III, roy de Portugal.

1507.

Le roy Philippe estant mort, les peuples des Pays-Bas ne voulant pas estre gouvernés par l'empereur Maximilien, se contentèrent pendant dix-huit mois d'estre régentés par les Estats de chaque province, ayant toutefois les plus grands égards pour Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres et d'Arscot, que le roy Philippe avoit establi gouverneur des provinces et du jeune prince Charles, en partant pour l'Espagne.

Le 7 mars arriva tel débordement d'eau en la ville de Mons par la rivière de Trouille, à cause des pluyves qui tombèrent incessamment par l'espace de quinze jours en grande abondance, que lesdites eaux avoient plus de cinq pieds de haut parmy les rues contigues à ladite rivière, dont elles pouvoient porter bateaux.

1508.

Au commencement de ceste année, les Estats s'estant rassemblés reconnurent qu'il estoit nécessaire de pourvoir le pays d'une autorité forte pour soutenir le poids des affaires et réprimer les tentatives des ennemis du pays ; car Charles d'Egmond prétendant au duché de Gueldre, profitant des circonstances et soutenu par les François, faisoit la guerre au Brabant, pillant les petites villes, les bourgs et les campagnes, faisant des prisonniers et causant partout grands dommages. Ils résolurent donc d'un commun accord, d'envoyer vers l'empereur Maximilien, pour le prier de venir prendre le gouvernement du pays. Ils choisirent à cest effet Guillaume de Croy et le chancelier Hauthem. Ces deux envoyés négocièrent ceste affaire avec tant d'adresse et de bonheur qu'ils persuadèrent Maximilien d'accepter la charge de régent de son petit-fils; mais comme ses affaires ne luy permettoient pas de s'absenter en ce moment de ses Estats, il establit gouvernante générale de tout le pays sa fille Marguerite, veuve du duc de Savoye, lui adjoignant un conseil dont les membres devoient estre choisis par les Estats et dont le chef fut le seigneur de Chièvres; il confirma Guillaume de Croy dans ses fonctions de gouverneur du jeune prince et luy adjoignit pour précepteur Adrien Florizon, docteur et chancelier de l'université de Louvain, qui fut depuis pape sous le nom d'Adrien VI, et sous-précepteur Louis Vivès, l'un des hommes les plus savants de son temps.

Sous de pareils maistres l'archiduc Charles fit des merveilleux progrès. Son gouverneur s'appliqua à en faire un grand prince, instruit et capable de régner avec autorité et glorieusement, et ses précepteurs travaillèrent à en faire un roy chrestien, juste et rempli de religion et de piété, et certes on peut dire comme certain, qu'ils réussirent très-bien dans leur entreprise, comme ce grand prince l'a prouvé par la suite de sa vie.

Au mois de may de ceste année l'archiduchesse gouvernante

prit possession de son gouvernement et fit son entrée solemnelle en compagnie du prince Charles, son neveu, alors agé de sept ans, dans les villes de Mons et de Valenciennes, où elle presta serment, au nom de ce prince, de conserver les droits et privilèges de toutes les bonnes villes et en reçut de mesme l'hommage et serment de fidélité.

Jean Hannot, fils Arnoul, bourgeois de Mons, fonda au village de Hautraige le monastère des religieuses de l'ordre Saint-François pour le nombre de douze. En avancement de ceste fondation, Regnault Bonnelle, aussy bourgeois natif de ladite ville de Mons, et sa femme Agnès Hannot avoient paravant donné quelques revenus.

Fut publié en la ville de Mons le traité de Cambray (ce fut en décembre), par lequel le pape Jules II, l'empereur Maximilien, Ferdinand, roy des Espagnes, et Louys XII, roy de France, firent ensemble alliance contre les Vénétiens. Lors furent faits en ladite ville feux de joye et procession générale.

1511.

En ceste année Jacques de Croy, évesque de Cambray, ayant obtenu de l'empereur Maximilien la reconnoissance en duché de la ville de Cambray, est reconnu le 10 février en ceste qualité avec de grands honneurs.

Le marché du filet, qui se tenoit en la ville de Mons, au-devant la place de Saint-Germain, fut changé et transporté, par ordonnance du magistrat, derrière le Chasteau, au-devant l'issue de la maison qui se disoit lors d'Anthoine Vinchant, maintenant du sieur Cannelle; et plus, pour la plus grande

commodité des estrangers qui abordoient audit marché en grand nombre; fut encore cedit marché transféré dudit lieu en la rue des Telliers au lieu où est de présent l'entrée de l'église des Pères-Jésuites.

1512.

Au mois de janvier de ceste année, l'empereur Maximilien assembla ses Estats en la ville de Luxembourg avec ceux du prince Charles, son petit-fils, pour le fait de la guerre que le roy d'Angleterre avoit promis contre les François. Auquel conseil ayant été mis en avant que les Anglois désiroient avoir passage par la Flandre, il y fut décidé qu'on aviseroit avec le roy d'Angleterre pour trouver moyen de ne point passer par la Flandre.

Au commencement du mois de mars, un second conseil fut tenu par le mesme empereur en la ville de Malines, avec les Espagnols, Allemands et Anglois, sur le mesme sujet. Il y fut décidé que la descente des Anglois ne se feroit point sur la Flandre, mais sur Térouanne, et aussi qu'on leur fourniroit les vivres dont ils auroient besoin, et qu'ils pourroient lever des gens dans les provinces soumises au prince Charles.

En conséquence de ceste résolution il fut dit aux commissaires du roy d'Angleterre que le comte de Faulquenberghe, seigneur de Ligne, et le bastard d'Aymeries rassembleroient au pays de Haynaut une partie des hommes promis, et que le reste seroit semblablement rassemblé au pays de Brabant, de Clèves, etc., par le comte de Nassau et les seigneurs de Cistain et de Walhain. Les commissaires anglois ainsy autorisés vinrent ensuite au pays de Haynaut vers le seigneur de Ligne et le bastard d'Aymeries, lesquels assemblèrent trois mille chevaux et des hommes bien équipés, en donnant à chacun huit philippes d'or, et pour lors leurs gages couroient comme estant au service du roy d'Angleterre.

Dans le commencement du mois d'avril toutes ces levées

estoient réunies, en attendant de pouvoir se réunir aux Anglois. Ces bandes estoient les plus belles et les mieux équipées qu'on sceut voir. Elles estoient surnommées par les François *les Anglois du Haynaut.*

Le 16 du mesme mois le seigneur de Ligne fit son entrée en Valenciennes, avec sa troupe, portant ses couleurs avec la croix rouge de Saint-André et la rose d'Angleterre au milieu.

Gilles Cambier est sacré abbé de Saint-Denis de Broqueroye en la ville de Mons, le dimanche après la feste du vénérable Saint-Sacrement.

1513.

Au commencement de ceste année les Anglois, commandés par Talbot, débarquèrent à Calais au nombre de quarante-quatre mille hommes, dont quatre mille Allemands. Les troupes du pays, commandées par le seigneur de Ligne, le bastard d'Aymeries, le comte de Nassau et les seigneurs de Cistain et de Walhain, s'empressèrent d'aller les y rejoindre, et aussitost l'armée se mit en marche pour aller mettre le siège devant Térouanne, où elle arriva le lendemain de la feste de Saint-Jean-Baptiste.

Au mois de juillet suivant, le roy d'Angleterre vint débarquer à Calais avec grands renforts et prodigieuses provisions; il alla d'abord camper près de Saint-Omer, d'où il s'avança contre Térouanne.

L'empereur Maximilien, ayant appris l'arrivée du roy d'Angleterre devant Térouanne, se mit aussitost en route pour aller le trouver. Il se rendit d'abord à Malines, pour connoistre l'estat des affaires. De là, après avoir fait fortifier les villes d'Audenarde, Courtray et Ypres, il se rendit à Gand pour empescher les habitants de ceste ville de recevoir les François en garnison, comme on le craignoit. Puis enfin il alla rejoindre le roy d'Angleterre près de Térouanne.

L'empereur, ayant reconnu l'appareil des François et voyant l'estat de leurs affaires, dit au roy Henry : « Mon fils, il nous faut aujourd'hui pour ma bien venue visiter nos ennemis ; faites appareiller vos batailles. » Le roy obtempéra à ce conseil et le fit si bien que les choses furent bientôt prestes, tant de gens que d'artillerie. L'empereur, qui avoit grande expérience guerrière, mit tout en bon ordre et marcha ensuite bravement avec le roy contre les François, qui estoient postés à Ghinegate.

Ceste bataille se donna le mercredi seiziesme jour d'aoust. Comme la chaleur estoit très-grande, les gendarmes françois, ne soupçonnant aucune surprise, estoient descendus de leurs chevaux, après avoir déposé leurs casques pour aller se désaltérer dans la rivière de Lys.

Surpris par les bandes dites des Anglois du Haynaut, ils n'eurent point le temps de réformer leurs rangs, et malgré les efforts inouis du seigneur de La Palice et du brave chevalier Bayard, qui combattirent comme des désespérés, ils furent mis en pleine déroute. Plus de trois mille François demeurèrent sur le champ de bataille et un grand nombre de prisonniers furent faits par les Wallons, parmi lesquels plusieurs grands seigneurs et chevaliers. Ceste journée fut depuis dite *des Esperons*.

La perte de ceste bataille amena la reddition de la ville, qui se rendit par capitulation, et la garnison en sortit corps et biens saufs pour se rendre en France, et la place fut démolie.

Après la reddition de Térouanne, l'empereur s'en alla à Aire, où étant, le 4 septembre, ceux de Tournay, qui craignoient pour leur ville, firent accord avec ce prince d'après lequel ils s'engageoient à oster de leurs tours, clochiers et belfroy les fleurs de lys, pour les remplacer par les armes de l'empereur et du prince Charles, son petit-fils. Cest accord fut ensuite lu à la bretecque de Tournay; mais le roy de France, en ayant esté adverti, leur escrivit hastivement pour leur dissuader de ce faire en leur promettant secours. Le peuple ayant appris ces nouvelles en fut fort réjouy, et s'estant assemblé sur la grande place, on en fit lecture au milieu des acclamations de *Vive le Roy!* On lacéra honteusement l'accord et les missives de l'empereur.

Le roy d'Angleterre en ayant esté informé, se hasta d'aller rejoindre l'empereur, qui estoit pour lors à Lille. Le conseil fut aussitost assemblé, et malgré les supplications de madame Marguerite, en faveur des Tournaisiens, il fut résolu qu'on mettroit le siège devant la ville de Tournay.

Le 14 septembre l'armée arriva devant ceste ville; le 18 elle estoit entièrement environnée, et l'artillerie la battit sans relâche, du costé de la porte Coqueriel et de la porte Marvis, jusqu'au 21 : ce qui causa de grands ravages.

Les Tournaisiens, voyant les desgats faits par l'artillerie des Anglois et que les François ne faisoient point mine de venir à leur secours, résolurent, après grands desbats qui eurent lieu entre eux à ce sujet, de se rendre au roy d'Angleterre, qui les reçut le 22 à composition, en leur imposant une contribution de cinquante mille escus d'or pour se racheter du pillage, et une taille de seize mille escus chaque année, pendant six ans. Le leudemain il fit son entrée triomphante dans la ville à la teste de son armée.

Au mois d'octobre de ceste année, le prince Charles résolut d'aller faire visite à Tournay à son oncle le roy d'Angleterre. Parti de Malines le 6, il vint à petites journées par Bruxelles, Enghien, Ath et Leuze jusqu'à Tournay, où le 10, entre cinq et six heures du soir, il fit son entrée avec la plus grande magnificence en compagnie du roy d'Angleterre. Il fut loger à l'abbaye de Saint-Martin.

1514.

En ceste année la paix fut conclue entre les roys de France et d'Angleterre, le prince Charles, son petit-fils, et tous leurs alliés. L'empereur parcourut ensuite les différentes villes, et, secondé par sa fille Marguerite, qu'il avoit establie gouvernante

du pays pendant la minorité du jeune prince, il parvint à y rétablir le calme et la tranquillité; ce fut une princesse d'un grand mérite, qui gouverna toujours avec prudence et modération.

En la mesme année il fit une gelée si grande dans le pays, depuis le 14 novembre jusqu'au 18 février, que les chariots et charrettes passoient sur toutes les rivières. Il y eut aussi telle mortalité qu'en la seule ville de Tournay il mourut plus de trente mille personnes.

1515.

Au mois de février de ceste année, le prince Charles ayant atteint sa majorité, l'empereur lui remit le gouvernement de ses Estats, et après lui avoir donné de sages avis pour bien gouverner les peuples et s'en faire aimer, il retourna en Allemagne.

Après le départ de son ayeul, le jeune souverain fit son entrée dans les bonnes villes de ses provinces, où il fut reçu avec toute la joie possible et aux acclamations de tous ses sujets, y confirmant successivement les libertés et les coutumes dont elles jouissoient.

Au mois de novembre de ceste année, ce prince vint à Mons et illec fit sa joyeuse entrée, de sorte que le 20 dudit mois presta le serment en sa qualité de comte de Haynaut.

Le quinziesme jour du mois de décembre, mandement fut fait par ledit prince Charles aux président et gens du conseil de Malines, de ne plus emprendre sur les privilèges et autorités de la souveraine cour à Mons. A ce mandement y furent présents: Charles, prince d'Espagne; le seigneur de Ravestain, le prince de Chimay, les seigneurs de Berghe, de Sempy, de Montigny, Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, grand bailly de Haynaut.

Ce mandement portoit que de là en avant, nulles lettres de

mandements, ou provisions seroient données ou despeschées de par luy, en sa chancellerie, ou en son grand conseil à Malines, au moyen et sous ombre desquelles les manants et habitants nuement sujets de sondit pays de Haynaut seroient ou pourroient estre convenus, ou attraits hors d'iceluy, sauf et réservé que pour les terres de Flobecq et de Lessines l'on se régleroit en la forme provisionnelle accoustumée jusques la décision du desbat d'entre les deux provinces. (Voir le Recueil des Placards.)

Merveilleuse pestilence en la ville de Valenciennes et telle qu'il n'estoit jour qu'on ne mettoit pas moins de vingt-quatre corps morts en terre en chasque paroisse.

1516.

Fut érigée la paroisse de Sainte-Elisabeth en la ville de Mons, au lieu où madame Isabeau d'Antoing, femme à messire Gérard de Werchin, seigneur de Longueville, sénescal de Haynaut, avoit cy-devant érigé et fondé en son hostel de Werchin une magnifique chapelle en l'honneur de ladite sainte Elisabeth, fille d'André, roy de Hongrie. Pour l'érection de ladite paroisse audit lieu on avoit paravant beaucoup travaillé, d'autant que l'on voyoit qu'elle ne pourroit estre plus commodément assise qu'en cedit lieu, mais d'autant qu'il s'y trouva quelque difficulté la besoigne alla à néant jusques à ceste année 1516, auquel le tout fut redressé et accomply.

L'an 1518 l'on fit fondre en la ville de Malines les cloches qui sont pendantes au clocher de ladite église paroissiale et ce par Pierre Wagheners.

L'an 1519 fut fait un traité ou accord entre le magistrat de la ville de Mons et le premier curé de la paroisse, qui fut maistre Jean Lefebvre, chanoine de Saint-Germain, licentié en droit,

touchant les droits du curé, d'une part, et ceux des eschevins, d'autre part, prétendant en ladite église paroissiale. *Item* touchant l'établissement de quatre vicaires, dont afin que tout fut plus meurement délibéré et observé, ledit magistrat de la ville prit avis à l'université.

(Voir l'Appendice, CXII.)

Quant à l'église moderne de Sainte-Elisabeth, qui se voit bastie entièrement de pierres d'Escaussinnes du costé de la rue du Fosset, je n'ay encore trouvé quand on en auroit jetté les fondements, tant y a que le batelliage d'icelle fut érigé en 1583. L'an 1588 elle fut consacrée par messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray, en mémoire de quoy l'on voit tel escriteau près la chapelle Saint-Eloy :

Lecteur, qui cest escrit contemple,
Adore Dieu sans mener bruit.
L'évesque a consacré ce temple
L'an mil cinq cent noctante-huit.

L'an 1595, le 7 aoust, fut annexée et incorporée la chapelle de Saint-Lazare, hors la porte de Nimy, à la cure de ladite église Sainte-Élisabeth, par Louys de Berlaymont, évesque de Cambray.

L'an 1609 le chant musical commença à estre introduit et premièrement fondé par maistre Jean de La Rue, pasteur de ladite église.

L'an 1614, le 27 janvier, pour l'avancement de ladite musique, madame Magdelaine d'Egmont, veuve de Messire Florent de Stavele, seigneur de Herlyes, baron de Chaumont, fonda le salut musical de chaque dimanche.

Audit an, le 25 novembre, fut fondé pour chaque jour à perpétuité le salut en musique par demoiselle Jeanne Heldewier.

L'an 1615, le 2 du mois de janvier, fut fondé par Nicolas de Busignies et demoiselle Marie Dupuy, sa femme, l'entretènement de deux choraux musiciens aux estudes du collège de

de Houdain en Mons, pour jouir dudit entretènement après qu'iceux choraux auroient achevé leurs ans de service dus en ladite église.

Reliques saintes qui se trouvent principales en ceste église.

Du saint sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, encassé en un voeir que soutiennent de deux costés deux anges d'argent. Ceste relique avec sa parure d'argent fut enlevée en la ville de Saint-Quentin lorsqu'elle fut prise par Philippe II, roi des Espagnes, sur les François, en 1557. Au butinage de ceste sainte relique, deux soldats hennuyers se prirent de querelle, entre lesquels le nommé Jean de Templour, voulant chacun d'iceux emporter ou avoir part à la proie, dont pour s'accorder s'avisèrent chacun d'iceux empoigner un ange d'icelle relique et qu'en tirant l'un contre l'autre elle demeureroit à celuy qui emporteroit son ange avec ledit voeir dedans lequel estoit ledit sang; dont le tout demeura audit Jean de Templour, lequel venant à la ville de Mons mit et donna ladite sainte relique à l'église Sainte-Elisabeth, nonobstant que les chanoinesses de Sainte-Waltrude y voulurent mettre quelque empeschement pour l'avoir en leur église.

Autre sainte relique est une pièce du crasne ou teste de saint Christophe, martyr, qui reposoit ci-devant en l'hospital-Dieu dit des Apostres, hors la porte d'Havrecq, laquelle relique illec reposant donna occasion, en l'an 1353, à Gérard d'Enghien, seigneur d'Havrecq; Aubert Turcq, Bauduin de Roisin, Simon de Lalaing, le seigneur de Ville, le seigneur de Hartaing, chevaliers, et autres, tant escuyers que notables bourgeois de la ville de Mons, d'ériger audit hospital une confrairie de Saint-Christophe et se rendre d'icelle confrères; le tout à l'instance de Jean Couvet, Ernaul Delporte, Pierre du Parcq, confrères, maistre Nicolon, chapelain des Lombars, et Bertrand Turcq, chevalier. Dont ladite confrairie estant bien formée et relevée pour les signalés, fut la susdite sainte relique de saint Christophe approuvée en l'an 1382, le 18 février, par Jean T'Serclaes,

évesque de Cambray, après certaines informations qu'il tint par gens idoines et suffisants.

L'an 1376, le pénultiesme d'aoust, fut accordé à ladite confrairie de Saint-Christophe, par frère Hélias, maistre général des frères prescheurs, estant lors à Bruges, d'estre participant de toutes les bonnes œuvres de son ordre estendu parmy le monde.

L'an 1430, le jour de la très-sainte Trinité, les statuts et ordonnances de ladite confrairie, pour son plus grand maintènement, furent rédigés et escrits authentiques, y estant lors confrères et consœurs : Jeanne, dame de Werchin, séneschalle de Haynaut, baronesse de Flandre; Grars d'Escaussinnes, seigneur de Resme, chevalier; Gilles d'Arnemude, seigneur d'Enchies et d'Ugies; Guillaume de Ligne, seigneur de Barbenson, et autres, tant escuyers que notables bourgeois de la ville de Mons, lesquels conclurent et couchèrent par escrit, daté dudit an et jour, et au premier article qu'en ladite confrairie pourroient estre reçus plus de quatre chevaliers, quatre seigneurs prestres, et autres cinquante bourgeois et leur clerc. De sorte qu'icelle confrairie, ayant esté premièrement instituée à la chapelle des douze Apostres, hors ladite porte d'Havrecq, fut depuis transportée en l'église de Saint-Germain, et de là en l'église de Sainte-Élisabeth, de laquelle avons parlé ci-dessus.

A raison que nous faisons mention de confrairie faut entendre que ci-devant, en la première et ancienne église de Sainte-Élisabeth, y avoit une notable confrairie de Saint-Éloy, laquelle fut instituée en l'an 1434 par messieurs eschevins de la ville, qui donnèrent aux confrères d'icelle certains statuts et ordonnance à garder.

Retournant à la susdite sainte relique de saint Christophe, fut, à la requeste de la communauté de la ville de Braine, tiré une parcelle d'icelle par messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray, laquelle fut portée et donnée à l'église paroissiale d'icelle ville, en laquelle est grandement honoré ledit saint Christophe, à cause des miracles que Dieu opère illec par ses mérites.

Se voit encore en ceste église un ossement de sainte Elisabeth,

patronesse de ceste paroisse, renfermé en une petite chasse que soutient la statue de ladite sainte.

Semblablement une autre petite statue, aussy d'argent, renfermant un os de saint Drogon, confesseur, mort à Sébourg en 1186.

Le 26 octobre de ceste année 1516, l'archiduc Charles tint à Bruxelles, en l'église de Sainte-Goule, chapitre de la Toison d'or, où il fut résolu que le nombre des chevaliers seroit à l'avenir porté à cinquante et un. Y furent créés chevaliers :

Le prince Ferdinand, frère de l'archiduc;
François 1.er, roy de France ;
Fréderic, comte palatin ;
Jean, marquis de Brandebourg ;
Guy de Beaumé, comte de Montreuil ;
Hubert, comte de Mansfeld ;
Laurent Gorrenode, seigneur de Marnaix ;
Philippe de Croy, comte de Porcian ;
Jean Gaure, seigneur de Fressin ;
Anthoine de Croy, seigneur de Sempy ;
Anthoine de Lalain, seigneur de Montigny ;
Charles de Lannoy, seigneur de Sanzielles ;
Adolphe de Bourgogne, seigneur de Bièvres ;
Félix, comte de Weldembourg ;
Emmanuel, roy de Portugal ;
Louys, roy de Hongrie,
Philibert, prince d'Orenge ;
Michel, seigneur de Falsquestein ;
Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeke ;
Guillaume, seigneur de Rubempré ;
Jean, baron de Trazegnies;
Jean, seigneur de Wassenar ;
Maximilien de Berghe, seigneur de Zenneberghe;
François de Melun, comte d'Espinoy ;
Jean, comte d'Egmont.

1517.

Au mois d'aoust partit pour l'Espagne, accompagné de sa sœur Éléonore et d'un grand nombre de seigneurs, le prince Charles. S'estant embarqué en Zélande, il arriva après une heureuse navigation de huit jours, à Villaviciosa, où il fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joye; mais il n'y demeura pas longtemps; il revint avec la mesme flotte aux Pays-Bas dans le mois de novembre.

1518.

Furent introduites en l'hospital de Saint-Nicolas, pour le plus grand service des malades, sœurs aux religieuses séculières venant de la maison de la Magdelaine de la ville d'Ath, dont les anciennes femmes ou servantes, qui portoient un blanc manteau avec une figure de croche sur le maceron d'iceluy, furent dudit hospital desplacées. A ces nouvelles sœurs se joignirent plusieurs autres filles de la ville de Mons, par le consentement du magistrat, qui fit tout ce changement de leur autorité; lesquelles filles Jean Briselot, archevesque d'Arborence, suffragant de Guillaume de Croy, évesque de Cambray, abbé d'Haumont et pénitentier de l'empereur Charles v, révestit de voiles blancs et de robes semblables à celles que portent les sœurs de la Magdelaine en Ath; confirma aussy les règles et statuts qui furent donnés en nombre de vingt-cinq par messieurs eschevins de ladite ville de Mons, comme maistres absolus d'iceluy hospital.

Ces religieuses séculières ne font aucuns vœux monastiques ou de religion approuvée; c'est pourquoy elles sont libres, se peuvent marier et posséder propres biens; sont touteffois tenues, en vertu de leurs statuts, obéir à une qu'on nomme vulgairement *mère*.

Les mères, ou gouvernantes d'iceluy hospital, ont esté celles qui s'ensuivent; sœurs :

Jeanne Geudin, native d'Ath, morte l'an 1543. Zwallart en nomme une autre appellée Jeanne Peltresse.

Clare Creist;

Marie Mousson;

Julienne Couvreur;

Jeanne Joveneau;

Bonne Caniot, native de Mons;

Jeanne Lixon, morte l'an 1622, native de Mons;

Jeanne Prevost, morte l'an 1630, native de Philippeville;

Marguerite Gillet, native de Mons.

L'an 1532, monsieur Jean Finet donna la table d'autel que l'on voit en la chapelle moderne. A raison de quoy l'on voit son dictum escrit sur icelle qui est tel : *Respice finem.*

L'an 1541, fut permis par les vicaires générals de Robert de Croy, évesque de Cambray, aux sœurs et religieuses dudit hospital, d'avoir en leur chapelle un répositoire du Saint-Sacrement.

L'an 1550 fut encommencé le bastiment du dormitoire que l'on voit de présent en la place mesme de l'ancien, qui estoit bien estroit, comme monstre le pavement dudit ancien à petits quaraux. Ce nouveau dormitoire fut achevé avec une autre chapelle telle que l'on voit de présent en l'an 1554. Audit dormitoire sont situés trente-six lits pour coucher et curer les malades, sur lesquels se voient beaux escriteaux pour l'instruction d'un chacun.

L'an 1600 fut encommencé le bastiment des chambres et dormitoire des sœurs, soustenu de arçures et pilliers d'Escaussines. Ce bastiment avec la chapelle qui est sur le derrière fut achevé l'an 1603.

L'an 1628 fut encommencé le bastiment de l'ouvoir et chambre de la mère, et ce par sœur Jeanne Prevost, mère d'iceluy hospital, laquelle a fourny aux fraix et despens.

1519.

Le 26 juillet fut accordé en présence de messire Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, Ollignies, Mussaing, etc., grand bailly de Haynaut, par le receveur de la chambre à Lille, le receveur général de Haynaut et le receveur de Mons, au nom du roy, en vertu de l'ordonnance des seigneurs de la chambre de Lille, d'une part, et par les eschevins, messieurs du conseil de la ville de Mons, pensionnaires, clercqs et massarts, d'autre, d'aborner les bruyères appartenantes à ladite ville et marchissantes au bois de Mons appartenant au roy. A cest effet furent plantées trent-sept bornes en divers lieux pour faire dessoife, entre l'héritage du roy au bois de Mons et les bruyères ou warreschaix appartenant à ladite ville, et ce selon ou à peu près que monsieur Olivier Roze, l'un des seigneurs de ladite chambre de Lille, en avoit fait marques et enseignements pour planter lesdites bornes.

Mourut en l'abbaye d'Hautmont monsieur Jean Briselot, natif de la ville de Mons (ainsy que rapporte Valerius Andreas), docteur en théologie à Paris; j'ay dit cy-devant qu'il estoit pénitentier de l'empereur Charles v, c'est-à-dire père confesseur. Il fut aussy conseiller de ce grand monarque, évesque Beritensis, puis archevesque d'Arborence et primat de Sardine, suffragant de Robert de Croy, évesque de Cambray, et finalement abbé commendataire de l'abbaye d'Haumont, duquel parlant Erasme, de Rotterdam, en certaine sienne épistre, l'appelle *l'une des lumières de l'Église.* Aussy icelle en a tiré grand profit, instruction et document, notamment en la ville de Mons, où il prescha par plusieurs fois. A raison de quoy, nous luy pouvons approprier ce chronographe :

RIGANS MONTES DE SVPERIORIBVS SVIS. *Psal.*, *103.*

Il a escrit :
In libros sententiarum;
Sur les psalmes pénitentiels;

De la sainte Eucharistie;
De la mort inévitable, lib. 2;
Des advocats de causes;
Sermones de tempore;
Trente collations fériales, ou l'image de pénitence;
De l'oraison assidue;
Des sens de l'homme;
Du blasphesme contre Dieu;
Adversùs derisores bonorum;
De l'incarnation du Christ;
Comentaires sur la Sainte-Escriture;
Impedimenta resipiscentiæ;
De la détraction du prochain.
Des vices d'adulateurs;
Oraisons ou harangues au clergé;
Quadragesimalia, lib. 2;
Sermons des Saints;
Épistres à divers; etc., etc.

En ceste mesme année, l'empereur Maximilien d'Austriche estant mort, les princes eslecteurs s'estant assemblés à Francfort, eslurent, le 28 juin, à l'unanimité, l'archiduc Charles, âgé de dix-neuf ans, pour luy succéder, à l'exclusion de François 1.er, roy de France. Sur ce on lit le chronographe suivant :

sCEPTRA REGENDA TVO PIA FATA DEDÎRE NEPOTI :
CORPORA CONDE SACRO MAXILIANE SOLO.

———

1520.

Fut basty et fondé en la ville de Mons le monastère de Sainte-Croix, qu'on nomme de présent *Sainte-Claire*, par une dame de Chièvres, à l'instance de frère Alard, surnommé *Borgnagasse*, religieux de l'ordre de Sainte-Croix, au village de Brugelette, près l'abbaye de Cambron, père-confesseur de ladite dame. C'est pourquoy ledit monastère a esté appellé de luy vulgairement du nom de *Borgnagasse*. Dont iceluy se transporta illec avec aucuns siens confrères religieux, du consentement de ses supérieurs et du magistrat de la ville de Mons, avec touteffois condition qu'ils seroient sujets au temps de contagion confesser les pestiférés et porter leurs corps morts en terre. Ils demeurèrent en ce lieu seulement l'espace de dix ans; car comme en l'an 1530 la maladie pestilentieuse affligeoit horriblement ladite ville de Mons, luy et tous ses confrères, excepté un, moururent de ladite maladie, s'estant monstrés en effet fort charitables à l'endroit des pestiférés, selon la charge qu'ils avoient entreprise; dont iceux estant morts en la maison vacante, fut arresté par les eschevins et conseil de la ville d'y placer un maistre d'escolle pour enseigner illec la jeunesse la langue latine; mais comme il y eut de l'opposition de la part du chapitre de Saint-Germain, l'intention du magistrat ne fut mise en effet. (Voir l'an 1539) Depuis ont esté en ce lieu placées les religieuses Claristes. (Voir la date 1584.)

Fut né en la ville de Mons Orland, dit *Lassus*. (Ce fut en cest an que Charles v fut couronné empereur à Aix-la-Chapelle.) Il fut de son temps le prince et phœnix des musiciens; d'où vient ce vers :

Hic ille Orlandus, Lassum qui recreat orbem.

Il fut né donc en la rue dite *Guirlande*, à l'issue de la maison portant l'enseigne de *La Noire Teste;* il fut enfant de chœur en l'église de Saint-Nicolas de la rue de Havrecq. Après que son père

fut, par sentence judicielle, contraint de porter en son col un pendant de fausses monnoies et avec iceluy faire trois pourmaines publiquement à l'entour d'un hour dressé, pour avoir esté convaincu d'estre faux monnoyer. Ledit Orland, qui s'appelloit Roland de Lattre, changea de nom et surnom, s'appellant Or= land de Lassus, et ainsy quitta le pays et s'en alla en Italie avec Ferdinand Gonzague, qui suivoit le party du roy de Sicile. Il vescut environ trois ans en la ville de Naples; puis vint à Rome, où il fut maistre de chant en l'église de Saint-Jean de Latran. Puis en compagnie de César Brancacius, gentilhomme de Naples, fit le voyage de France en Angleterre, avec grand honneur et amour qu'il receut tant des grands que petits. Père Philippe Bosquier dit que le roy de France l'annoblit de la croix de Mal= the. L'an 1557, il fut sollicité et appellé par Albert, duc de Bavière, pour estre maistre de chant de sa chapelle, de sorte qu'icelle fut illustrement renommée par son art.

(Voir cy-dessous l'an 1593.)

A cause des nouvelles reçues de l'élection de l'archiduc Charles à l'Empire, furent faits plusieurs feux de joye et autres recréations en la ville de Mons.

L'empereur Charles v estant revenu d'Espaigne en ceste pré= sente année, vint à Aix-la-Chapelle, accompagné de deux mille cavaliers, où il fut reçu avec grand honneur par les princes de l'Empire, et son couronnement s'y fit avec une magnificence inimaginable.

1521.

Le 7 d'octobre, l'empereur Charles v fit sa joyeuse entrée en la ville de Mons. Je n'ay trouvé les parades et solemnités que ladite ville fit pour recevoir un tel monarque; mais d'autant que je sais qu'il mettoit tout ses asseurances et fortune en la main de Dieu, ne s'appuyant sur les vanités de ce monde, je crois pourtant qu'il avoit souvent en bouche ce chronographe :

In Me sVnt DeVs Vota tVa. *Psal., 55.*

1522.

En décembre arriva merveilleux feu en la ville de Valenciennes, qui réduisit bien en cendres jusques à cinq cent nonante-trois maisons.

1524.

Le 19 décembre, appointement fut décidé par Marguerite d'Austriche, gouvernante des Pays-Bas, en la ville de Malines, sur le différend qui estoit entre le grand bailly de Haynaut, d'une part, et les eschevins et conseil de la ville de Mons, d'autre.

Charles de Croy, fils de Henry, comte de Porcian, et de Charlotte, fille de René, de Chasteau-Briant, comte de Casan, est fait évesque de Tournay. Il estoit moyne profès au monastère d'Affighem, de l'ordre de Saint-Benoist, abbé de ce monastère, administrateur des monastères de Saint-Ghislain lez la ville de Mons et de celuy d'Haumont, et n'avoit encore que dix-sept ans quand il fut advancé audit évesché.

1525.

Messire Philippe de Croy, depuis premier duc d'Arscot, marquis de Renty, comte de Porcian et de Beaumont, jetta à bas avec arcq à balestre l'oiseau de la confrairie de Notre-Dame. A raison de quoy le magistrat alla en corps au-devant de luy à son retour en Mons, et le conduisit avec leurs officiers jusques à la chapelle de ladite confrairie. D'autre costé ont fit plusieurs verses poétiques en la louange de ce prince.

Après que les solemnités et festins furent achevés, il donna un collier d'argent doré avec un geai pendant au-dessous, pour estre porté chasque année par le roy desdits arcbalestriers, quiconque le seroit. En mémoire de quoy l'on voit un certain escriteau de lettres à jour sur le circuit dudit collier, contenant: *Où que soit, Croy*.

Je trouve que la maison de Croy a esté fort affectionnée à ladite confrairie. Aussy voit-on que Philippe de Croy, duc d'Arscot, fils du seigneur précédent, fit ses efforts d'abattre le geai en l'an 1552; comme encore son fils Charles de Croy, prince de Chimay et grand bailly de Haynaut, tacha, en l'an 1599, de se faire roy desdits arcbalestriers par le moyen du tirage au geai, tant aymé des seigneurs et princes, que Isabelle d'Austriche tira, le 15 may, à Bruxelles, le geai, et l'abbatist, dont donna à chacun des confrères des accoustrements et armes valissant plus de septante mille florins.

Furent faits des feux de joye en la ville de Mons pour la prise de François, roy de France. Sur quoy y a tels chronographes:

CAPTVS ERAT GALLVS COEVNT CVM RVRE COHORTES.

Autre.

AQVILA CONCVLCAVIT LILIVM.

Ce roy, assiégeant la ville de Pavie en Italie, fut par les Impérialistes environné en la chartrouse de Pavie, où les François

furent défaits et le reste mis en fuite. Le roy donc, ayant combattu avec grande générosité, fut rué bas par terre de son cheval, se rendit et confia sa personne à messire Charles de Lanoy, seigneur de Mingoval.

1526.

Mourut en la ville de Mons messire Anthoine de Kievraing, seigneur de Ressaix, La Hutte, Sauting, etc., chambellan de Philippe d'Austriche, roy de Castille. Il fut ensépulturé en l'église de Sainte-Waltrude, comme aussy son père Jean de Kiévraing. L'on voit leurs épitaphes et leurs effigies en la carolle du chœur de ladite église, en matière d'albastre avec belle parure.

Le 10 janvier de ceste année, selon la computation moderne, l'empereur Charles v espousa en Séville, ville d'Espagne, Isabelle, fille d'Emmanuel, roy de Portugal.

1528.

L'évesque d'Utrecht, Henry de Bavière, comte palatin, fatigué de voir son peuple vexé par les guerres continuelles que luy faisoit le duc de Gueldre, fit avec l'empereur, du consentement de ses Estats, par lequel il le reconnoist comme souverain temporel des provinces d'Utrecht et d'Over-Yssel, relevant comme fut d'Empire dudit empereur Charles v, lequel en prit possession par Anthoine de Lalain, gouverneur de Hollande, le 21 novembre 1528.

De son costé le duc de Gueldre, voyant ces provinces sous la protection d'un aussi puissant prince, craignit pour luimesme et demanda la paix, qui luy fut accordée ; à condition

de relever aussy le duché de Gueldre et le comté de Zutphen de l'empereur, en qualité de duc de Brabant et comte de Hol= lande, et que s'il n'avoit enfants, les ducs de Brabant et comtes de Hollande de la maison d'Austriche luy succéderoient.

1530

Furent faites processions générales en la ville de Mons, à intention de remercier Dieu pour le couronnement de l'empe= reur Charles v, qui se fit à Boulogne-la-Grasse, en Italie, par les mains du pape Clément vii, le 24 de février. Notez icy en passant que l'empereur de Rome reçoit trois couronnes: l'une d'or, pour l'Empire Romain, laquelle signifie *l'excellence ;* la seconde d'argent, pour le royaume d'Allemagne, laquelle signifie *la bonne vie*; la troisiesme de fer, pour le royaume de Lombardie, qui signifie *la force*. Sur ce je veux dire qu'il n'y a eu empereur en lequel se sont plus vivement rencontrées ces trois qualités, sçavoir : l'excellence, la bonne vie et la force, qu'en Charles v.

Le 20 du mois de décembre furent faites en l'église Sainte= Waltrude de Mons les obsèques de madame Marguerite d'Aus= triche, sœur de l'empereur et gouvernante des Pays-Bas, laquelle estoit morte à Malines le premier jour de décembre.

En ceste mesme année la ville de Mons fut merveilleuse= ment tourmentée par maladie pestilentielle, à laquelle succom= bèrent grand nombre de personnes. Parmy iceux périrent presque tous les religieux du tiers-ordre de Saint-François. (Voir plus haut l'an 1520.)

1531.

Le dernier septembre, comme l'on parloit d'ériger une autre académie et université au Pays-Bas, semblable à celle de Louvain, le magistrat de la ville de Mons fut requis d'y apporter sur ce son avis, dont ne trouva bon d'ériger ladite université en la ville de Douay, comme plusieurs le désiroient, mais bien en la ville de Maubeuge, attendu que la ville de Douay estoit assez peuplée et voisine aux François, là où au contraire ladite ville de Maubeuge estoit vague et pour ce bien commode pour y bastir des collèges. Ceste affaire demeura long-temps en surséance et ne sortit son effet durant la vie de l'empereur Charles; mais son fils Philippe, roy des Espagnes, érigea ladite université à Douay avec les mesmes loix et statuts qui se trouvent en icelle de Louvain.

1532.

Le 25 novembre, comme madame Marie, douagière de Hongrie et sœur de l'empereur Charles v, eut esté déclarée gouvernante des Pays-Bas, fit son entrée en la ville de Mons.

1534.

Le premier jour d'avril fut fait appointement entre la ville de Mons, d'une part, et le chapitre de Sainte-Waltrude, d'autre, par lequel appointement appert que les wareschaix des entre-cloistres soient appartenant à ladite ville.

1536.

C'est l'année en laquelle l'empereur Charles ayant pris en Affrique Thunis et La Goulette, pour remettre en son royaume Mulei-Hassen, que les Turcqs avoient envahy sous Ariadene Barberousse, à son retour se trouva à Rome en la semaine sainte, où il célébra le jour de Cêne du Seigneur avec grandes solemnités, en lavant luy-mesme les pieds à douze pauvres; puis les ayant traités exquisement leur donna les plats d'argent avec lesquels il leur avoit apporté de la viande.

En ceste année donc mourut messire Jacques de Gavre, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, seigneur de Fresin, Olegnies, Mussaing, d'Ambry, d'Incy, etc., grand bailly de Haynaut et chambellan de l'empereur Charles v. Son corps fut mis en terre en l'église du Val des Escolliers de la ville de Mons, à costé du grand autel, et auprès de luy gist aussy sa seconde femme, dame Anthoinette d'Incy, dame et héritière d'Incy.

1537.

(C'est selon la computation moderne.)

Le 27 du mois de février fut, par l'empereur et son conseil privé, appointement rendu touchant l'exécution que les conseillers et officiers de l'empereur en la ville de Mons prétendoient sur le fait de faire le guet, auquel les mayeur et eschevins les vouloient, par leur ordonnance, assubjectir; dont à cause de ce avoient cy-devant les deux parties fait remonstrances audit empereur, notamment lesdits officiers et conseillers pour maintenir leur privilège. Entre le contenu dudit appointement fait par l'empereur et ledit conseil, est expressément dit ce qui s'ensuit :

« Le tout veu, l'Empereur, à bonne et meure délibération de conseil, en déclarant et interprétant le susdict priviliège, dict et déclare que les officiers et conseilliers dudit pays de Haynaut, servans par commission du comte, résidens en ladicte ville de Mons, ne seront tenus ne soubmis aux ordonnances desdits eschevins, quant au fait de faire guet en ladittc ville dont est question; mais seront tenus de faire guet à l'ordonnance du grand bailly de Haynaut comme principal officier représentant la personne du comte, et non autrement, sans préjudice du capitaine général de Haynaut, les despens compensez, et pour cause.

« Faict à Bruxelles le xxvj.e jour du mois de febvrier l'an de grace mil cincq cents trente-six, et soubsigné au-desoubz: De Langhen. »

« *Esclaircissement sur ledict acte* :

« Sur la requeste présentée à l'Empereur par les mayeur et eschevins de la ville de Mons pour avoir déclaration des personnes qui sont et doibvent estre comprinses soubz la sentence rendue le xxvj febvrier dernier, sur le différent d'entre les officiers et conseilliers de Sa Majesté audict Mons, et lesdits mayeur et eschevins d'icelle ville, Sadicte Majesté, par l'advis des chief et gens de son privé conseil, a ordonné et ordonne par manière d'esclarcissement que en ladicte sentence doibvent estre et seront comprins, assçavoir : ledict grand bailly de Haynaut et les conseilliers ordinaires aux gaiges seulement, le grand bailly des bois, le prevost de Mons, le recepveur général, le recepveur de mortemains, des domaines et aydes, et non autres.

« Ainsy faict à Bruxelles le xj.e jour d'avril anno xv.c xxxvij, après Pasques, et soubsigné au-desoubz : Verreyken. »

Audit an fut accordé par l'empereur, à la requeste du magistrat de la ville de Mons, d'ériger la chaussée de Bertaymont à Hyon, et ce pour les aysements des brasseurs. A raison de quoy ladite ville fraya pour cest ouvrage six vingt livres.

1538.

La tour qui se voit de présent en la ville de Mons, située entre les églises de Sainte-Waltrude et Saint-Germain, fut eslevée et massonée de bricques sur un soubas de pierre, dedans lequel jusques à ce temps on y avoit tenu le marché au bled, fut lors marchandé et livré le millier de bricques, par Guillaume le Cambier, au prix de trente sous. Sur le haut de ladite tour furent pendues certain nombre de cloches, sur aucunes desquelles se trouvent tels escriteaux, si comme sur la plus grosse :

Philippe aye mon nom, le plus puissant
Prince du monde en Bourgoigne régnant,
A quy temps suy faicte et ma sœur illec
Mil quatre cent quarante neuf avec.

Sur autre.

Benoite monture suy en mon baptesme ditte,
Benois soit Dieu sa mère Vierge essite
A qui servons et à saincte Waudru
Quant on nous tire amont et aval drut.

Sur autre.

Qui voet savoir mon nom, nom de grande renomée,
Ainsy que l'empereur Charles suy nommée.

Sur autre.

Jolens de Buri me leva
A men son l'enemy s'en va,
A bénir fu en cresme et encens
L'an quarant huit le douziesme joens.

Sur autre.

On m'appelle Marie si ay melodieux son
Je fu faicte et fondée an l'incanation
Mil trois cent quattre-vingt-huit
Ou Castiel de Mons monsieur Jean de Harlebek me feit.

Sur autre.

Appellée je suis Marie
Dont je n'en suis pas amenrie,
Et fu fondue à Mons
L'an m. cccc. xv. à point.

Sur autre.

J'ay à nom Catherine, Anchielle suis Marie,
Margueritte et nous tous deux faites à une fie.

Sur autre.

J'ay nom Margueritte, compaigne Catherine,
Qui tousjours ci efait tous Marie la benigne.

Audit an, Marie d'Austriche, veuve de feu Louys, roy de Hongrie et Bohesme, gouvernante des Pays-Bas au nom de l'empereur Charles, son frère, comme elle retournoit de France à Bruxelles passa par la ville de Mons.

1539.

Monsieur Jean de Cartigny, natif du pays de Haynaut, (Valère Andrieu semble dire qu'il estoit natif de la ville de Mons) prieur des carmes religieux de la ville de Bruxelles, docteur en théologie, personnage docte et très-renommé à cause qu'il estoit versé en langues hébraïque, grécienne et latine, abjura publiquement en la ville de Mons, dedans l'église Saint-Germain, présent le clergé et le peuple, toutes les hérésies qu'il avoit enseignées et soustenues en l'université de Louvain, laquelle ayant esté consultée sur le procès qui fut intenté contre luy, jugea qu'il estoit digne de mort avec touteffois inscription juridique; mais par l'intermise et prières des seigneurs du pays auxquels il estoit fort familier et connu,

fut seulement contraint de tenir prison perpétuelle en la ville de Cambray, et mourut illec l'an 1580.

Il a escrit :

Sur les dix commandements du décalogue;
Sur l'Apocalipse de saint Jean;
Sur aucunes épistres de saint Paul;
Les quatre fins de l'homme;
L'itinéraire du soldat errant.

Audit an, le premier jour de may, mourut en couches à Tolède madame Elizabeth de Portugal, femme de l'empereur Charles, laissant pour enfants Philippe, depuis roy des Espagnes, etc., Marie et Jeanne. Ses obsèques furent faites en l'église de Sainte-Waltrude en Mons, le 4 du mois de juin, par l'abbé de Saint-Denis appellé Gilles Cambier.

1540.

C'est l'année en laquelle l'empereur Charles vint d'Espagne par la France au Pays-Bas, et aborda premièrement à Cambray, puis à Valenciennes et de là en Flandre, pour punir et réduire en obéissance les séditieux Gantois.

Florissoit en ce temps Jean Eutrope (Valère André le range au nombre de ceux qui sont natifs de la ville de Mons.) Il a réduit de françois en latin:
Le commentaire, autrement *Diarium expeditionis Thunicæ à Charolo quinto, imperatore, susceptæ*, imprimé à Louvain par Jean Batz, et réimprimé l'an 1575 au tome second *Rerum Germanicarum*.

Audit an les chaleurs de l'esté furent si ardantes qu'elles bruslèrent tous les fruits de terre; de là vient aussy que les

plus grandes rivières du Pays-Bas furent sans eau et qu'en aucuns endroits les hommes pouvoient passer à pieds secs la Lys, l'Escaut, la Meuse, le Rhin, si bien que s'ensuivit une grande nécessité de vivres, car la terre ne produisoit quasi rien, excepté le vin qui fut très-bon et en grande abondance.

1543.

Comme François, roy de France, eut rompu les trèves qu'il avoit faites avec l'empereur, alla devant la ville de Landrecies, la garnison qui y estoit, voyant l'armée françoise approcher, quitta ladite ville, en laquelle ils mirent le feu et se sauvèrent dedans le bois de Mourmal. Le roy, se tenant lors en l'abbaye de Maroilles, mit dedans ladite ville bon nombre de gens et la fortifia. Ledit roy avoit lors dix-huit cents chevaux légiers, douze mille légionaires et douze mille Allemands, avec lesquels il emporta les chasteaux d'Aymeries et Berlaimont, la ville de Maubeuge (dont on avoit pu auparavant sauvé le corps de sainte Aldegonde en la ville de Mons); puis se présenta devant ladite ville de Mons, où le seigneur d'Alègre fut tué et Gaspar de Colligny, qui fut amiral de France, blessé en la gorge d'un coup d'arquebusade. Ce qui donna à connoistre au roy que les habitants n'avoient envie de se rendre, et que telle ville fournie de toutes choses nécessaires pourroit difficilement estre forcée. Au moyen de quoy levant le camp, il fit gaster le chasteaux de Terlon et Glayon et recharger la ville de Luxembourg, qui fut prise encore une fois. Mais l'empereur, qui estoit en Clèves, après qu'il eut pris les principales forteresses du duc et repris ledit à mercy, tourna son armée vers Landrecies pour l'assiéger; mais comme le roy eut moyen de la ravitailler et qu'il se retira en France, l'empereur alla du Quesnoy à Cambray, où fit dresser une citadelle au lieu où estoit située l'église collégiale de Saint-Géry, estant

occasionné de ce faire pour ce que les François veilloient après ceste ville pour la surprendre et s'en rendre seigneurs.

Audit an mourut en la ville de Mons ce grand personnage, tant en vertu et science qu'expérience, Jacques de Lattre, natif dudit Mons et illec prieur du Val des Escolliers. Voyez ce qu'avons dit de luy à l'an 1252. Son corps fut ensépulturé audit Val où l'on voit un magnifique tombeau digne de luy.

1544.

Le 26 septembre fut publiée en la ville de Mons la paix entre Charles V et François, roy de France. A raison de quoy furent illec audit jour faits des feux de joye et autres signes de réjouissance, et le dimanche ensuivant fut faite une procession générale en actions de graces. Cependant le terroire de Landrechies ne reut point sa vache.

Le 18 d'octobre, Éléonore, royne de France et femme du roy François et sœur de l'empereur Charles, arriva de France par Valenciennes en la ville de Mons accompagnée d'une belle suite, entre laquelle estoit Charles, duc d'Orléans, et les deux fils de son frère Ferdinand d'Austriche. Elle fut reçue très honorablement en ladite ville, et alloit ladite royne à Bruxelles durant la paix visiter l'empereur son frère, qui passa tout son hyver en ladite ville de Bruxelles.

Le 16 novembre, ladite royne Éléonore, à son retour de Bruxelles en France, passa de rechef en ladite ville de Mons, et le jour suivant alla à Valenciennes.

Ledit an, au 12 décembre (après plusieurs desbats) fut faite une convention et accord entre les doyens et les chanoines de l'église Saint-Germain de la ville de Mons, d'une part, et les

eschevins de ladite ville, d'autre, pour avoir chacune des parties une escolle à part, où en l'une et en l'autre seroit estably maistres ou recteurs qualifiés à titre de grands maistres pour enseigner la langue latine, si bien que ces deux maistres auroient droit de prendre une fois sur chasque enfant allant aux escolles wallonnes et distinctes des leurs, quatre sols à les repartir ensemble. Or, comme le chapitre de Saint-Germain avoit dès longtemps une escolle latine et la surintendance d'icelle, le magistrat de ladite ville s'advisa de leur costé d'ériger la leur. A cest effet, il achepta le grand jardin de l'hospital de Houdain, qui estoit de belle capacité et commodité, en employant les deniers de tel achapt à la fondation et augmentation dudit hospital, duquel il en avoit l'administration. De là est venu que l'escolle érigée en ce lieu a esté appellée *l'escolle* ou *collège de Houdain*, ayant esté auparavant appellé *l'escolle Loquet*, à cause du deuxiesme recteur qui fut estably en icelle, qui fut monsieur Jean Loquet. Et à juste cause se devroit ledit collège estre de présent appellé *le collège de la ville de Mons*, d'autant qu'en iceluy le magistrat d'icelle ville a plain pouvoir et autorité privativement à autres de commander et donner loix et statuts pour estre gardés par les recteurs, maistres, subalternes et enfants y estudiant. Ce qui induisit ledit magistrat d'ériger plus diligemment ce collége fut le proufit qu'il vit réussir du collège nouvellement dressé par le magistrat de Valenciennes, à l'instance de Thomas Warnet, disciple de ce grand personnage Jean Standoncq, docteur de Paris et exilé de France.

Le cathalogue des recteurs dudit collège de Houdain.

Monsieur Jean Gilet, natif de la ville de Mons, personnage lays, mais docte et pieux. C'est pourquoy en son épitaphe que j'ay rapportée à l'an 1246, sont contenus les verses qui s'ensuivent :

Qui neque fucatum superis mentitus honorem
Conspicuus verò Relligione fuit.

Monsieur Jean Loquet, natif de la ville de Mons, prestre, paravant chapellain de l'église Saint-Germain, personnage éloquent et vigilant. De luy est dit ce qui s'ensuit:

Non fuit ore loquax ast ipsa loquentiâ Loquet
Nocte dieque vigil in sua fata ruit.

De luy fut le collège de Houdain appellé du commencement *l'escolle Loquet*.

Monsieur Pierre Desmaretz, homme lays, natif de la ville de Tournay, excellent poète et humaniste. Il enseigna premièrement les lettres latines à Gand, puis en Tournay et finablement à Mons, esquel exercice il consomma le temps de trente ans ou environ. Il a mis en lumière:

Un petit dictionnaire en langue latine, françoise et flamenge;

Encore un recueil des plus belles sentences d'Isocrates, par ordre alphabétique.

Monsieur Nicolas Steigers, natif de Gand ou ès environs, personnage lays fort laborieux et assidu à l'enseignement de la jeunesse. C'est pourquoy on l'appelloit *Nicolas nolar*.

Monsieur Jean Desmaretz, neveu du susdict maistre Pierre, personnage lays, modeste et bien sévère pour garder les statuts et discipline sur la jeunesse.

Monsieur Pierre Procureur, natif d'Ath. Il avoit paravant enseigné en la ville de Binche, et mis en lumière une belle et facile grammaire en vers poétiques, doncq:

Grammaticam facili discendam carmine tradit
Arma juventutis ad linguam prima latinam.

Monsieur Adrien Vassenhoven, natif de Sottegem en Flandre. Ce fut un personnage lays de belle éloquence, bien versé en l'art réthorique et plain de doctrine. Il disoit avoir vu de son temps sortir six cents disciples de sondit collège qui se rendirent

prestres. Julien Waudré loue grandement ce personnage par les vers qui s'ensuivent:

Magne senatorum populique magister avorum,
O Adriane meis non moriture notis,
Tempora fatali quamvis tua clauserit urnâ
Semper erit cineres urbs venerata tuos.

Monsieur François Derpion, natif du Haubourdon, près des villages de Havay et Jhy, sur le chemin de Mons à Maubeuge, personnage lays et sçavant en diverses sciences, cy-devant recteur du collège de Binche. Il avoit à la main la poésie latine, mais bien besoignée.

Monsieur Jean Coulombe, prestre, natif de Gottignies, près la ville du Rœulx, en Haynaut, personnage modeste et bon poète. De luy se dit ce qui s'ensuit:

Movit aves Orpheus concentibus, ergò columbam
Ac unà natum : vatem sic ille secutus,
Ut facili coleret felix in carmine musas.

Monsieur Philippe Waudré, prestre, natif de Mons, personnage sçavant et débonaire.

Monsieur Valentin Randour, prestre, natif du village de Thulin, près le monastère de Crespin, personnage modeste, excellent humaniste, philosophe et théologien, ayant à la main la langue grécienne et hébraïque. Il est de présent régent en la ville de Douay.

Monsieur Julien Waudré, prestre, natif de la ville de Mons, excellent poète. Il a mis en lumière, l'an 1618, par François Waudré, imprimeur de Mons, plusieurs épigrammes contenues en trois livres, esquelles épigrammes, dit François Sivert, l'on peut trouver la facilité élégiaque d'Ovide et la gaillardise épigrammatique de Martial, poètes. De son vivant ledit Waudré a escrit beaux vers pour son épitaphe, qui sont tels:

Jam quod es antè fui : jam sum cinis, umbra, minùsque
Tu quod es et quod ego simul omnia subjice puncto,
Omnia prætereunt, nos ibimus, itis, et ibunt.

Il est de présent chanoine de Saint-Germain en la ville de Mons.

Monsieur Hippolyte Marbaix, natif de la ville de Fontaine ou aux environs, prestre.

Touchant les bastiments dudit collège, le principal, qui contient au-dessous le réfectoire, la cuisine et autres places, fut basty ou plustost achevé l'an 1550.

L'an 1564, les escolles de la petite cour joignant la maison du seigneur de Hyon, furent dressées.

L'an 1602 furent autres escolles basties avec une chapelle où le recteur, monsieur Adrien Wassenhoven, donna la table d'autel, en laquelle on voit au vif son effigie, avec son dictum: *Dabitur laboribus quies*. En ladite chapelle se voit l'effigie de messire Charles de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay, avec celles de ses neveux, sçavoir: Alexandre d'Aremberg, aussy prince de Chimay, mort à Wesel l'an 1630, et Anthoine d'Aremberg, comte de Senegem, qui se rendit capucin. A raison de quoy l'on voit les vers qui s'ensuivent:

Cernitis excelso pendentia numina ligno
Sunt hic Croyaci munera magna ducis.
Hoc memor Houdanam donavit munere musam
Lætus Arembergos hic studuisse suos
Quo potuit meliùs pretio pensare labores
Quàm cum cœlicolùm gloria parta fuit.

L'an 1612, fut érigé en la grande cour de derrière le bastiment où se tient escolle pour enseigner la jeunesse à lire et escrire.

Bienfaiteurs dudit collège.

Ceux de la maison de Wierval ont fondé deux bourses chacune valissant cent florins, pour deux orphelins estudiant audit collège.

Monsieur Jean Bonhomme, prestre, chanoine de Saint-Germain, a fondé huit bourses chacune de trente florins, pour choraux musiciens estudiant audit collège.

Andrien Malapert, licentié ès loix, a fondé trois bourses chacune de cinquante florins, pour trois estudiants audit collège.

Michel Hatestain a fondé premièrement en l'an 1620, deux bourses chacune de cinquante florins pour deux enfants orphelins estudiant audit collège. Secondement, deux autres bourses de mesme valeur, pour deux estudiants audit collège qui seroient natifs du village de Hensy ou Besy. Tiercement, six autres bourses de mesme valeur, pour enfants indifférents estudiant audit collège.

Monsieur Wargnies, prestre, chanoine de Saint-Pierre à Louvain, natif de la ville de Mons, a fondé, l'an 1628, six bourses chacune de vingt-cinq florins, pour enfants estudiant audit collège.

Aucuns notables personnages qui ont estudié audit collège.

François Buisseret, archevesque de Cambray;
Michel d'Esne, seigneur de Betencourt, évesque de Tournay;
Philippe Cospeau, évesque de Nantes en France;
Jaspard Hanot, abbé d'Haulmont;
Pierre Rollier, abbé de Saint-Denis en Broqueroye;
Francois Jamart, abbé de Bonne-Espérance;
Jean Descamps, abbé de Saint-Denis en Broqueroye;
Jaspard de Boussu, abbé de Saint-Ghislain;
François de Busignies, abbé de Saint-Denis en Broqueroye;
David, abbé de Ninoven;
François du Bois, docteur en théologie à Douay;
Jean Galemart, docteur en théologie à Douay;

Jean Abbipara, docteur en droit à Douay ;

David de Hancin, docteur en droit ;

Jean Biens, docteur en droit canon à Louvain : c'est luy qui a fondé le collège de Mons, audit Louvain ;

Philippe Bosquier, frère mineur, grand fauteur dudit collège. C'est pourquoy Julien Waudré escrit de luy en ceste façon :

Maximus Houdanæ coleris defensor arenæ,
Patris et Houdani nomina Martis habes.
Vive, pater, multos sine vulnere mortis in annos
Atquè per æternos sit tua fama dies.

De plus :

En pater Houdanæ Mars et tutela pale stræ
Bosquierus vivens ille Philippus erat.

Paul Charlon, abbé de Saint-Fœillien ;

Guillaume de Lalaing, fils de Guillaume, comte d'Hoostraten, et de dame Marie Christiene d'Egmont ;

Alexandre d'Aremberg, depuis prince de Chimay ;

Anthoine d'Aremberg, depuis comte de Senegem ;

Josse de Harcies, docteur en médecine ;

Florent de Lattre, docteur en médecine ;

Estienne Broustain, prestre. Il a mis en lumière : *Traicté des quatre fins de l'homme*, l'an 1598.

Jean du Buisson ;

Servais Claus. Il a escrit un *Promptuaire des consolations divines*, qui a esté imprimé à Cologne l'an 1575.

~~~~~~~~

S'ensuivent certains vers poëtiques, composés par quelques personnages, en la louange dudit collège.

Par le révérend père Philippe Bosquier, frère mineur, si comme :

Houdanum quocumque die desistet, eodem
Urbs sinè Palladio; res sinè cote ruent.
~~~~~~~~

Autres.

Credite, Montenses, Houdanam Palladis œdem
Idem qui Montes destruet ille dies.

Autres.

Cur ruere Houdanum fallax mentiris vlisseï
Non ruit, accrescit; sic pia fata volunt.

Julien Waudré escrit en ceste façon :

Gratior Houdanæ placuit mihi norma palestræ
Moribus antiquis quæ facit esse suos.

Autres.

In veteri remanent constantia culmina ludo
Quæ domus immotâ sede perennis erit;
Huic ego non metas rerum nec tempora pono
Sic habet in fatis illa palestra suis.

Le docteur Galemart :

Houdanam nuper musam comitante revisi Lætitiâ
Conspiciens stupui segetes ibi crescere doctas
Et totam studio rem pietatis agi.
Houdanæ vivant musæ, vivatque juventus
Candida, cujus ego pars aliquandò fui.

Autres de certain docte personnage :

Sæpe mihi dixi, lector, quòd docta Lyceo
Crescat in Houdano cum pietate seges!
Sepiùs adjeci, lætor quod Pallas ibidem
In pueris mores non sinat esse feros,
Huic fit quod grudiis pubes Houdana palestris
Apta sit, et sacrum quo regat imperium.

1545.

(Selon la computation moderne.)

Le 20 mars est reconnu et déclaré, par messire Philippe de Croy, grand bailly de Haynaut, que les eschevins de la ville de Mons doivent estre signifiés au serment à faire par le nouveau prévost de Mons, quiconque le sera.

Audit an, au mois de novembre, fut arresté en la cour de la ville de Mons que nuls se pourroient trouver en ladite cour, fors gens passés à l'examen et autres gastés comme en les Allemagnes. Cest édit fut modéré au mois de septembre 1555.

1552.

Le 23 février fut fait un appointement entre le chapitre de Saint-Germain de Mons et ladite ville, regardant la rédification et entretènement du chœur de l'église dudit Saint-Germain.

(Voir l'Appendice, CXIII.)

1553.

L'empereur Charles vint en la ville de Mons porté en une litière, à cause de son indisposition, pour donner ordre à son armée, car lors estoient bien logés aux environs de ladite ville quarante mille soldats qu'il envoya sous le général messire Adrien de Croy, comte du Rœulx, pour assiéger la ville de Térouanne avec messire Pont de Lalaing, seigneur de Bugincourt, dont icelle ville fut prise par assaut, ainsy que les assiégés traitoient

au camp par leurs commis leur accord. Ce fut au mois de juin. Sur ce se trouvent les chronographes qui s'ensuivent :

IVnIVs eX MorInIs VICtrICIa sIgna petentI.
dat CaroLo. franCVs VIdIt et InDoLVIt.

Autre.

DeLetI MorInI.

Mais ce fut une grande perte que durant l'assiègement de la dite ville mourut ledit comte du Rœulx. Il avoit esté créé premier comte dudit Rœulx par l'empereur Charles v, en l'an 1530. Son corps fut rapporté et ensépulturé dedans l'église de l'abbaye de Saint-Fœillien joignant ledit Rœulx, sous un magnifique tombeau d'albastre, relevé hautement de terre, qui se voit encore de présent en son entier.

Audit an, au mois de septembre, comme Henry II, roy de France, estoit entré le Cambrésis avec grandes forces et s'approchoit de la ville de Valenciennes, le camp de l'empereur se plaça sur le mont Hauwis lez ledit Valenciennes. Alors l'empereur passa de rechef en la ville de Mons porté en litière, accompagné de toute la noblesse du Pays-Bas, pour aller vers Valenciennes. Ce qu'ayant entendu le roy de France et n'ayant pu mordre sur l'armée de l'empereur, se retira au Cambrésis le 22 septembre, bruslant tous les villages où il passoit.

1554.

C'est l'an auquel Philippe, prince des Espagnes, prend en mariage Marie, royne d'Angleterre, par l'intermise de Reginald Polus, cardinal et légat apostolique, tant en Allemagne que Angleterre, envoyé de par deça par le pape Jules. Ledit Philippe estoit agé de vingt-sept ans et ladite royne de trente-huit.

Le 27 janvier fut acte donné par l'empereur Charles v aux Estats du pays de Haynaut, qui s'estoient assemblés en la ville de Mons, par lequel déclare n'avoir nulle confiscation au pays de Haynaut.

Audit an en avril, Jean, comte d'Otinge, seigneur de Condet en Haynaut, impétra de l'empereur par l'intermise de Marie, royne de Hongrie, sœur dudit empereur, de pouvoir besoigner à la rivière de Hayne entre Mons et Condet, en sorte que doresenavant les basteaux venant chargés dudit Mons se puissent librement et facilement se rendre en l'Escaut sans les plus descharger, estapler et recharger autres plus suffisants en ladite rivière de l'Escaut, comme l'on faisoit du passé. A cest effet ledit comte fit faire des ventailles et rabats pour affin que lesdits bateaux venant de Mons allassent d'un fond à mont et aval l'eau sans plus les descharger.

Le 26 du mois de may furent données à Bruxelles indulgences remarquables pour la chapelle de Notre-Dame de Cambron, située lez la ville de Mons, à la porte surnommée *du Parcq*, par le légat apostolique Reginald Polus.

(Voir l'Appendice, CXIV.)

Audit an, durant les noces de Philippe, roy des Espagnes, et Marie, royne d'Angleterre, qui furent célébrées en juillet, le roy de France fit beaucoup de dommages au pays de Haynaut, Namur et Artois. Laissant ce qui est des deux postérieurs, le 13 de juillet, ledit roy, après avoir pris Dinant, passa la rivière de Sambre et vint brusler le chasteau de Mariemont, qui estoit le lieu de plaisance de la royne Marie ; de là assiégea la ville de Binche, qui n'estoit guères munie, laquelle ayant soustenu quelque canonade, fut contrainte de se rendre sans conditions : en sorte qu'après que la populace et les soldats eussent esté mis hors sans armes, et que les capitaines avec les plus riches de la ville se fussent rachettés par argent, ladite

ville fut pillée et bruslée avec le magnifique palais qu'avoit fait bastir ladite royne Marie, en lequel furent démolis et ruinés plusieurs ouvrages de grand artifice, entre autres l'artificielle Cérès, longue de vingt-huit pieds, posée en un jardin, et le mont Parnasse, d'escaille de perles, avec la petite fontaine en Helicon, sur laquelle estoient assises les neuf déesses musicales faites de marbre blanc; aussy le vaisseau à eau fait de pierre de porphyre, lequel à peine fut parachevé en un an, et la petite table aux banquets jointe de plusieurs milliers de pièces rapportées, en laquelle estoit pourtrait au vif la ville de Binche avec des couleurs naturelles par des artisans allemands; comme aussy les herbes et fleurs argentines jettées à la fonte faites artificiellement, lesquelles se remuoient par le vent. En outre les plantes estranges et rares valant plusieurs milliers, et plusieurs colonnes de marbre, par lesquelles choses ceste ville fut celèbre, et nommément du temps de triumphe par un ciel contrefait, duquel il tonna, escléra et plut; fontaines saillantes hors des roches artificielles hors desquelles sembloient croistre des branches de corail.

De Binche et Mariemont les François allèrent brusler la ville du Rœulx et grand nombre de villages et chasteaux jusques aux portes de la ville de Mons, en laquelle on avoit mis sur les rampars toutes les pièces de canons, estant la bourgeoisie en armes. Le roy fit passer son armée vers Maubeuge à la vue de ladite ville de Mons, en sorte qu'il brusla ledit Maubeuge avec la ville de Bavay, et s'alla camper en les villes de Valenciennes et Quesnoy, où voyant que les vivres commençoient à luy manquer et que l'armée de l'empereur qui le suivoit croissoit toujours de plus en plus sous le général duc de Savoye, se retira hastivement en France.

1555.

Mourut en Espagne Jeanne d'Aragon, mère de l'empereur Charles, et luy furent faites en l'église de Sainte-Waltrude à Mons ses obsèques au mois de mars.

Le 8 juin, la maison pieuse, que l'on nomme de présent l'*hospital des pauvres sartriers* de la ville de Mons prit son commencement et fut acheptée de l'ordonnance des eschevins et conseil de ladite ville par monsieur Claude Franeau, greffier du chef-lieu, pour estre employée selon le bon plaisir desdits eschevins et conseil en œuvre pieuse; de sorte que peu de temps après fut ladite maison appliquée en l'an 1559 à l'entretènement desdits pauvres sartriers et sartrières qui estoient qui ça qui là couchant et soignés parmi la ville aux despens d'icelle, de sorte qu'ils furent lors transportés et remis en l'an dit 1559.

L'an 1560, l'on commença à bastir un hospital ou dormitoire pour lesdits sartriers avec une chapelle. En avancement duquel ouvrage, mademoiselle de Courselle, veuve du seigneur de Kievraing, donna une fois sept cents livres.

L'an 1593 fut ledit dormitoire rendu plus ample avec la chapelle, de sorte que présentement se trouvent en icelny vingt-sept couches, desquelles en y a dix-neuf fondées par pieuses personnes, si comme:

Quatre par monsieur de Bouzanton, seigneur de Kievraing, et madame sa femme;

Quatre par mademoiselle Catherine Franeau, veuve de feu N.... Franeau, seigneur de Bouchault;

Une par mademoiselle Françoise de Noyelle, chanoinesse de l'église Sainte-Waltrude;

Une par mademoiselle Marguerite Franeau, veuve de François Pottier, seigneur de Moulkerque;

Une par Nicolas de Busignies, seigneur de Haulcin, et mademoiselle Marie Dupuy, sa femme;

Une par monsieur Guillaume du Mont, seigneur d'Audignie,

conseiller de sa majesté en Mons, et mademoiselle Agnès de Busignies, sa deuxiesme femme;

Une par mademoiselle Jeanne Mye, veuve de Jacques Bouille;

Une par monsieur Jean Mainsent, doyen de l'église collégiale de Saint-Germain;

Une par monsieur Séverin Mainsent, prestre, conseiller ecclésiastique en la cour de Mons;

Une par monsieur Philippe Amand, prestre, depuis jésuite;

Une par mademoiselle Iolende Franeau, veuve de Pottier, seigneur de Dour;

Une par monsieur François Malapert;

Une par Quintin Gislain.

Escritaux sur lesdites couches.

Bénit Jésus, assistez-nous,
Nostre salut repose en vous.

Autre.

Souffrir le mal et faire le bien,
C'est un partage au bon chrestien.

Autre.

Heureux celuy qui s'estudie
Aymer Dieu plus que la vie.

Autre.

Allants, venants, n'y pensants pas
Nous abordons tous au trespas.

Autre.

Hormis la saincte charité,
Le train du monde est vanité.

Autre.

Aspirons, jeunes et vieux,
Au royaume des cieulx,
Mais pour y arriver,
Il faut bien endurer.

Autre.

Estant malade et affligé,
Voye ton Dieu crucifié,
Considérant bien ceste imaige,
Perderez-vous jamais couraige.

L'an 1602, fut acheptée de madame de Ligne la pasture de derrière ledit hospital outre la rivière de Trouille, contenant quatre journels, laquelle estoit des appartenances de l'hostel de Havrecq.

L'an 1608, le 20 octobre, fut donné à la chapelle de ce lieu, par François Buisseret, évesque de Namur, un os de l'espaule de corps sainte Marie d'Ognies.

L'an 1624, fut permis par monseigneur François Vanderburg, archevesque de Cambray, qu'en ladite chapelle seroit mis un repositoire perpétuel du Saint-Sacrement de l'autel. A c'est effet, le 23 d'octobre dudit an, fut ledit Saint-Sacrement porté processionnellement de l'église Saint-Germain en icelle chapelle par monsieur Thomas de Trazegnies, curé de ladite église et doyen de la chrestienneté.

En icelle chapelle se trouvent:

Une messe fondée par semaine de la veuve Nicolas le Noir, depuis religieuse bénédictine réformée en la ville de Namur.

Autre messe par demoiselle Peronne le Noir, veuve de Gaultier le Lière, et ce par semaine.

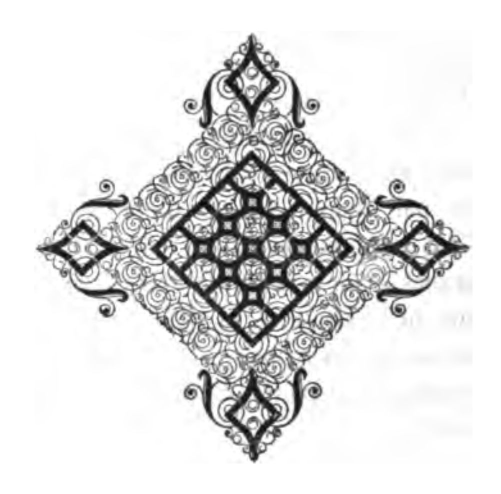
Deux autres messes en la semaine par demoiselle Jacqueline François, veuve de Philippe de la Barre, seigneur du Maisnil, et receveur des aydes du prince.

Une autre messe en semaine par Jeanne Buisseret, veuve de Pierre de Behault.

Se voit en ladite chapelle l'effigie de monsieur Severin Mainsent, grand bienfaiteur dudit hospital, avec tel escriteau qui s'ensuivent:

Severinus Mainsent
In tuis serenus manè,
Vixisti consul, dux, mysta, serenus in omni
Officio, maneas ergò serenus: amen.

En ledit an capital 1555, le 25 d'octobre, l'empereur Charles fit assembler les Estats généraux en sa ville de Bruxelles, où en la présence d'iceux, mesement des roynes de France et Hongrie, ses sœurs veuves, se despouilla de tous ses domaines à cause de son infirmité de son corps, et investit son fils Philippe, se retenant tant seulement cent mille escus annuels, parce qu'il estoit résolu de se retirer en Espagne et là se renserrer en un désert au monastère de Saint-Just, près de Plaisance, en l'Estramadure dudit Espagne, monastère de l'ordre des pères héremites de Saint-Hiérosme, et y passer le reste de sa vie en contemplation et oraison; ce qu'il fit. En sorte que, par telle cession, son fils Philippe fut reconnu roy d'Espagne et prince du Pays-Bas. A raison de quoy furent faits feux de joye en la ville de Mons et autres villes dudit pays.





LIVRE DIXIÈME.

Le Hainaut sous la domination espagnole.

Depuis l'abdication de Charles-Quint, en 1555, jusqu'à la mort de l'Infante Isabelle, en 1655.

1555.

Le 2 novembre de ceste année, comme les Estats de Haynaut estoient assemblés en la ville de Mons, obtinrent privilège du roy Philippe que nuls estant natifs des pays esquels ceux de Haynaut sont exclus de pouvoir desservir aucuns offices, seront doresnavant reçus ou admis d'avoir offices audit pays.

(Voir l'Appendice CXV.)

Audit an fut érigée la ville de Charlemont par le colonel Martin Van Rossen, seigneur de Perroye; d'autre costé celle de Philippe-ville par messire Guillaume de Nassau, prince d'Orenge. La première prit son nom du nom de l'empereur Charles; la seconde, du nom du roy Philippe, son fils.

En ce temps, comme le chevalier d'Ossimont fut sorty avec quelques forces de Bapame et eut rompu sur le chemin d'Arras les arrière-bans de France et grande cavalerie d'ordonnances, desquelles il fit merveilleuse boucherie, fut cause de ce proverbe militaire qui courut parmy le Haynaut et autres pays, sçavoir: *Les Wallons prindrent les nobles de France sans peser.*

1556.

Le 15 mars, la cour résidant en la ville de Mons déclare et ordonne que dudit jour en avant les sergents de la quinzaine, ou l'un d'eux, résidant en ladite ville, seront tenus et sujets eux trouver aux journées qui se tiennent par les messieurs les hommes féodaux de ladite cour à la maison du greffier, pour abbréviation des matières y anticipées, tant provisionelles comme des dismes. Pour servir de ce droit, ils, ou l'un d'eux, seront requis, à peine de ceux y contrevenants y estre punis par ladite cour.

Grande chèreté de vivres en la ville de Mons, accompagnée d'une pestilence. Voir l'année suivante.

Le vingtiesme jour du mois d'aoust fut permis, par le roy Philippe, aux pères Jésuites de placer leur ordre ès Pays-Bas, et à leur requeste et supplication, comme il appert par lettres authentiques données à Gand audit an et jour.

1557.

Arriva que la ville de Mons fut merveilleusement affligée d'une horrible et très-cruelle pestilence, laquelle avoit pris son commencement en l'an précédent et emporta bien au tombeau jusques à vingt mille personnes. A raison de quoy ladite ville fut rendue comme un désert. Les offices divins cessèrent parmy les églises. Le roy Philippe, allant de Bruxelles à l'assiègement de Saint-Quintin en Picardie, défendit, sur paine de la vie, à tous suivants sa cour de ne passer par ladite ville. On ne laissa pourtant à ériger parmy les églises divers autels en l'honneur de saint Sébastien, de saint Roch, et notamment de sainte Waltrude, pour les invoquer à avoir assistance de ceste affliction.

En la mesme année le roy Philippe, estant en la ville du Quesnoy, obtint par ses gens une notable victoire sur les François près la ville de Saint-Quintin, le dixiesme jour d'aoust, feste de Saint-Laurent. Les jours suivants estant ces joyeuses nouvelles entendues parmy le Pays-Bas, l'on fit prendre aux petits enfants des bassinets, qui les frappèrent et sonnèrent par plusieurs fois en signe de réjouissance. L'on remarqua que durant la bataille les canonniers wallons firent merveilleusement bien leur devoir, notamment trois de la ville de Mons ; en sorte qu'ils furent en partie cause, selon la rélation de témoins oculaires de ladite victoire, ayant préalablement réclamé pour leur assistance saint Laurent, que lesdits canonniers de Mons prirent dès lors pour leur patron. Et comme ils vont tous les ans canonner hors la ville un aigle plombé pour avoir entre eux un roy, les enfants de ladite ville ont de coustume à leur retour d'aller au-devant d'eux avec bassinets, en mémoire de ladite victoire obtenue en partie par leur bon devoir. Ceste défaite et victoire est exprimée par ces vers chronographiques :

LVX saCra LaVrentI gaLLorVm sangVIne sordet
sVo qVIntInopoLI Castra phILIppVs habet.

1558.

Le 21 septembre, feste de Saint-Mathieu, l'empereur Charles v mourut en Espagne au monastère de Saint-Just, situé au lieu que nous avons dit en l'an 1555. Ce fut un monarque qui se pouvoit dire *ex utroque Cæsar*, sçavoir belliqueux et heureux; et partant on luy peut vraymcnt approprier ce chronographe pris du *Psalme 23 :*

DoMInVs fortIs et potens In prÆLIo.

Touchant son bonheur et fortune, l'on remarque que le vingt-quatriesme jour de février, qui estoit le jour de sa naissance, luy estoit favorable; car par tel jour il fut couronné roy des Romains; par le mesme, sacré empereur; par encore le mesme. obtint la victoire de Pavie et prit prisonnier François, roy de France. Son corps fut ensépulturé au royaume de Grenade dans la chapelle des roys d'Espagne, ayant vescu l'espace de cinquante-huit ans.

Plusieurs et diverses épitaphes furent faites en sa louange.

Il eut de sa femme Isabelle de Portugal, qu'il espousa l'an 1525, deux fils et deux filles, sçavoir :

Philippe d'Austriche, surnommé *le juste*, roy des Espagnes, deuxiesme de ce nom, etc., prince des Pays-Bas, duquel nous parlerons cy-après.

Ferdinand d'Austriche mourut jeune en Espagne. Voir ce que j'ay dit de luy à l'an 1547.

Marie d'Austriche fut emperière, royne de Hongrie et Bohesme, car elle espousa, le treiziesme jour d'octobre de l'an 1548, Maximilien, depuis empereur, fils de Ferdinand, son oncle.

Jeanne d'Austriche fut mariée l'an 1553 à Jean de Portugal, prince de Portugal, desquels est venu le roy Sébastien.

Les enfants illégitimes dudit empereur Charles v :

Jean d'Austriche, qui fut gouverneur du Pays-Bas.

Marguerite d'Austriche, laquelle fut premièrement mariée à Alexandre de Médicis, duc de Florence ; depuis à Octavian Farnèse, duc de Parme. Icelle estant veuve de ces deux marys fut establie, l'an 1559, gouvernante du Pays-Bas par son frère le roy Philippe.

Estant trespassé ledit empereur, comme a esté dit cy-dessus, ses obsèques furent faites le 26 de décembre en la ville de Mons, dedans l'église Sainte-Waltrude, mais avant grande solemnité en la ville de Bruxelles y assistant le roy Philippe avec toute la noblesse du pays.

Audit an le tonnerre fut si véhément et impétueux en l'air que, tombant en la ville de Mons dedans l'abreuvoir des chevaux qu'on appelle vulgairement *la Walierne*, fit sortir à l'instant toute l'eau qui y estoit le mettant au sec, en sorte que ladite eau sortant tout à une fois emporta la maison tenant le coing et se jetta dedans toutes les maisons suivantes, mesme en celles de la rue des Marquottes.

Audit an, au mois de novembre, mourut Marie, royne d'Angleterre, première femme du roy Philippe.

1559.

Le 7 d'avril fut publiée en la ville de Mons la paix entre les roys d'Espagne et France. A raison de quoy furent faits en plusieurs endroits d'icelle ville, comme aussy ailleurs, feux de joye.

En ce temps, dit Florent Vander Haer, chanoine de Lille, les Pays-Bas jouyssoient de grande prospérité, car le territoire qui avoit esté gasté par les guerres de France estoit desjà si plein de biens que les habitants n'en sçavoient que faire. Bruxelles estoit merveilleusement enrichie de la cour et demeure des empereurs, roys, roynes, ambassadeurs et princes. Anvers, au fait de toute sorte de marchandises, traffiquoit tellement qu'elle sembloit estre, non pas le marché où on vend les denrées et marchandises d'une ville, mais de tout le monde.

Les pays de Hollande, Zélande et Frise, au moyen du bestial et de la navigation, estoient parvenus si avant que ceux desdits pays ne tenoient compte des richesses ny de l'abondance des vivres, ny de la paix qu'ils avoient.

Le clergé jouissoit de la prospérité publique, en sorte que les bons abbés ne se souciant point de la république, s'addonnoient aucuns à dévotion, mais la pluspart à recevoir et faire bonne chère aux hostes et à gagner la faveur et bonne grace des seigneurs et gentilshommes.

La noblesse avoit reçu beaucoup de bienfaits et accroissements d'honneur des empereurs Fréderic, Maximilien et Charles, qui avoient érigé leurs terres en duchés, principautés, marquisats et comtés, et avoient aggrandy plusieurs seigneurs de la dignité de chevaliers de l'ordre de la Toison d'or. Et encore que les nobles fussent bons catholiques et bien affectionnés au roy, si est ce qu'après que le roy Philippe fut party de ses pays, plusieurs se plaignoient que leurs moyens s'estoient espuisés et qu'ils s'estoient endettés au service du roy, comme ils ne pouvoient plus maintenir leur noblesse et grandeur sans guerre; cependant les villes et marchands estoient riches et opulents.

Or, voicy comme le menu peuple abusoit de la prospérité et richesse. Il employoit tout le temps qu'il pouvoit avoir à jeux et banquets; on faisoit les dédicasses des paroisses, non pas avec dévotion, mais avec pompe, vanité, convives et festins durant huit jours, avec les amys qui y venoient bien de vingt lieues long; et après disner, au lieu d'aller à vespres et au sermon, on passoit le temps à voir des jeux, comédies ou farceries. On ne se contentoit pas que les confrères des archiers et arbalestriers avoient leur feste et récréations ordinaires sans dissolution et excès, ains avec grands despens et superflus, on instituoit jours de combat ou courses avec les villes voisines pour gagner le prix, et faisoit-on des réthoriques : ainsy appelloit-on les comédies, farces, ou fables qu'on exhiboit en rithmes vulgaires sur eschaffaut au grand contentement et affluence du peuple. En ces réthoriques se commettoient des grands abus. Et d'autant qu'on y discouroit en présence du menu peuple, ignorant et indiscret (et souventeffois par manière de risée et mocquerie), des points de la religion et affaires d'estat des princes et république, ce qui apportoit un mespris des choses saintes et des bons princes. Quand il advenoit que les pasteurs ou autres théologiens en leurs prosnes ou prédications réfutoient et blasmoient leurs erreurs et abus, on disoit d'eux communément qu'ils estoient les Scribes et Pharisiens qui empeschoient la populace d'aller au Christ et de s'approcher de luy. Bref, durant les guerres entre l'empereur et le roy de France, les marchands des Pays-Bas, qui traffiquoient ès pays voisins, où il y avoit des hérétiques, apportoient d'Allemagne le luthéranisme, le calvinisme de France, et de Wesphale et Frise-Orientale l'anabaptisme, et ont à la parfin incité tellement les pauvres gens à estre hérétiques, par dons et autres moyens, qu'aucuns d'eux ne leur bailloient point d'ouvrage, sinon à condition qu'ils iroient aux presches des ministres huguenots.

Ce discours est véritable, car j'ay ouy gens anciens et dignes de foy dire d'avoir vu la pluspart des choses susdites se pratiquer en la ville de Mons durant leur jeunesse.

Car quant aux faveurs faites à la noblesse par les empereurs :

Le comté de Berghes, à Steerenberghen en Zutphen, avoit esté érigé en l'an 1473 par l'empereur Fréderic.

Le principauté de Chimay, l'an 1486, par l'empereur Maximilien.

Le comté d'Egmont en Hollande, l'an 1486, par ledit empereur.

Le comté de Buren en Gelderland, l'an 1492, par ledit empereur.

Le comté de Lerdam en Hollande, l'an 1492, par ledit empereur.

Le comté de Lalaing près Douay, l'an 1522, par l'empereur Charles v.

Le comté de Beaumont en Artois, l'an 1519, par ledit empereur.

Le comté d'Ostrate en Brabant, l'an 1518, par ledit empereur.

Le comté du Rœulx en Haynaut, l'an 1530, par ledit empereur.

Le duché d'Arscot en Brabant, l'an 1533, par ledit empereur.

Le marquisat de Berghes en Brabant, l'an 1533, par ledit empereur.

Le marquisat de Renty en Artois, l'an 1533, par ledit empereur.

Le comté de Walham en Brabant, l'an 1533, par ledit empereur.

La principauté d'Espinoy, l'an 1541, par ledit empereur.

La principauté de Gavre, l'an 1546, par ledit empereur.

Le marquisat de Vere, près Wissinge en Zélande, l'an 1555, par ledit empereur.

Le comté de Boussu en Haynaut, l'an 1555, par ledit empereur.

Le comté de Culembourg en Gelderland, l'an 1555, par ledit empereur.

Le duché de Cambray, l'an 1510, par l'empereur Maximilien.

Quant aux réthoriques, comédies et farces, elles estoient en ce temps fréquentées en la ville de Mons, de sorte que les manans d'une rue souloient provoquer ceux d'autres pour emporter le prix. Et d'autant que ceux de la rue des Rattes, qui se nommoient de Notre-Dame, emportoient le plus souvent le dessus, ladite rue changea lors de nom et fut appellée la rue Notre-Dame,

comme encore elle s'appelle telle présentement. A cest effet fut posée l'image de la Vierge par lesdits réthoriciens d'icelle rue; mais à cause que lesdites réthoriques et comédies incitoient la jeunesse, fils et filles, à méchanceté et impudicité, outre ce qu'en icelles se mesloient quelques hérésies, les principaux bourgeois d'icelle ville défendoient à leurs enfants de se trouver à telles réthoriques, mesme d'user de langue françoise en leurs bénédictions et actions de graces quand ils prenoient leurs repas, à cause que ces réthoriciens, et après eux les hérétiques occultes, en usoient en leurs banquets.

Quant aux hérésies, il est certain qu'elles estoient jà glissées en la ville de Mons, et plus notamment en les villes de Valenciennes, Tournay, Lille et autres, car l'on a expérimenté qu'à l'arrivée du comte Ludovic de Nassau, qui surprit la ville de Mons en l'an 1572, les hérétiques qui estoient en ladite ville, qui jusques à présent ne s'estoient manifestés, lors ils commencèrent à user à haut cris de ça de là de ce proverbe : *Nous avons, nous avons maintenant les bras déliés.*

Puis on a vu environ ce temps un certain appellé Gillo Roquet, ayant fait gagieure avec un certain hérétique semblable à luy, qu'il arracheroit des mains du prestre le Saint-Sacrement. A certain jour que le pasteur de l'église sortoit processionnellement avec le Saint-Sacrement, ledit Roquet alla pour effectuer ses sacrilèges desseins et attenta de tirer des mains dudit curé ledit Saint-Sacrement; mais il ne put ce faire pour la résistance dudit curé et assistance du peuple; il fut fait prisonnier et bruslé sur le Marché. Semblable exemple rapporte Jean Cousin avoir esté arrivé à Tournay. L'an 1554, en la paroisse de Notre-Dame dudit Tournay, par un jour de Noël, lorsqu'un méchant hérétique arracha des mains du curé célébrant et eslevant la sainte hostie, et après l'avoir déchirée, la jetta par terre, la foulla au pied avec grand scandale et horreur du peuple, qui estoit en grand nombre présent à la messe. Dit plus outre ledit Cousin qu'il fut mené prisonnier au chasteau de Tournay et depuis condamné à estre trayné sur une claye, une œsteuf à la bouche,

et estant sur l'eschuffaut, dressé au marché de la ville, d'avoir la main et pied droit tenaillé, la langue coupée et luy finablement bruslé à petit feu pendant à une polie en l'air.

Encore environ ce temps il y avoit en la ville de Mons un fameux larron qu'on nomma *le Cerf-volant*, pour ce qu'on ne pouvoit descouvrir comment et par où il pouvoit avoir entrée aux églises où il déroboit, si ce n'estoit en volant. Ce pendart prit un jour dedans l'église Sainte-Waltrude le repositoire d'argent doré où estoit la sainte hostie et la cacha en certain cabaret de la rue de la Couronne. Or, comme il fut pris et ayant confessé qu'il l'avoit caché audit cabaret, au derrière de certain coffre, tout le clergé de Mons alla processionnellement eslever ledit Saint-Sacrement dudit cabaret et le rapporta à ladite église avec une indicible joye, meslée de tristesse pour l'horreur du sacrilège commis par ledit larron.

Retournons maintenant aux courses et jeux de barre qui se faisoient en ce temps. Ils estoient fort fréquents en la ville de Mons et se pratiquoient par les fils des principaux bourgeois, et ce pour ostentation d'agilité et forces corporelles. Outre ce ils avoient accoustumé de planter certain mast de navire au milieu du vivier de Presle ou des Apostres, qu'ils enhuiloient et alloient en grimpant arracher du sommet d'iceluy mast certaine statue qu'ils y mettoient. Voir cy-après l'an 1572.

Audit an le roy Philippe, avant partir des Pays-Bas pour aller en Espagne, obtint du pape Paul IV l'érection de nouveaux archeveschés et éveschés en sesdits Pays-Bas, comme il appert par la bulle et ordonnance dudit pape, datée du 12 de may, que rapporte Onuphorius.

Les archeveschés nouveaux furent Cambray, Utreckt et Malines.

Sous Cambray furent soumis deux anciens éveschés, sçavoir: Arras et Tournay ; autres deux nouveaux, Saint-Omer et Namur.

Sous l'archevesché d'Utreckt, cinq nouveaux éveschés, sçavoir : Harlem, Deventer, Lewarden, Groningue et Middelbourg.

Sous l'archevesché de Malines, six nouveaux éveschés, sçavoir : Anvers, Gand, Bruges, Ypres, Bois-le-duc et Ruremonde.

Premier archevesque de Malines fut Anthoine Perennot, natif de Bourgogne, cardinal Granvelle, paravant évesque d'Arras.

Premier archevesque de Cambray fut Maximilien de Berghes, évesque dudit Cambray.

Premier archevesque d'Utreckt fut Fréderic Schenck, évesque dudit Utreckt, issu de la noble famille de Tantembourg. Il avoit esté paravant prévost de Saint-Pierre à Utreckt et président de la chambre impériale à Spire.

Premier évesque de Saint-Omer, Gérard de Hamericourt, natif du pays des Ardennes et abbé de Saint-Bertin.

Premier évesque de Namur fut Anthoine Havet, natif d'Arras, docteur en théologie, de l'ordre Saint-Dominique.

Premier évesque dénommé d'Harlem fut Nicolas de Novaterra ou Niew-Land, suffragant en l'évesché d'Utreckt.

Premier évesque dénommé de Deventer fut Jean Mahusius, natif d'Audenarde, lecteur et professeur en théologie au couvent des Cordeliers de Louvain.

Premier évesque de Lewarden en Frise fut Cunerus Petri, natif de Browershaven en Zélande, docteur en théologie et pasteur de l'église collégiale de Saint-Pierre à Louvain.

Premier évesque de Groningue fut Jean Kuyt, auparavant provincial de l'ordre des Cordeliers en la province de Brabant, natif d'Utreckt.

Premier évesque de Middelbourg fut Nicolas à Castro, natif de Louvain, licentié en théologie et chanoine de l'église collégiale de Saint-Jean à Utreckt.

Le premier évesque d'Anvers fut François Sonnius (ayant esté premièrement évesque de Bois-le-duc), docteur en théologie de Louvain.

Le premier évesque de Gand fut Cornil Jansenius, natif de Hulst, docteur en théologie et doyen de l'église collégiale de Saint-Jacques à Louvain.

Premier évesque de Bruges fut Pierre Curtius, natif de Bruges, docteur et professeur ordinaire en théologie et pasteur de Saint-Pierre en l'université de Louvain.

Premier évesque d'Ypres en Flandres fut Martin Rithove, docteur en théologie, vice-chancelier de l'université de Louvain et doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre audit Louvain.

Premier évesque de Bois-le-duc fut François Sonnius, duquel avons parlé cy-dessus.

Premier évesque de Ruremonde fut Guillaume Damas de Linde, docteur en théologie de Louvain.

Audit an, le 23 juin, le roy Philippe prend en mariage à Paris par son député Lamoral, comte d'Egmont, Élisabeth, fille aisnée de Henry II, roy de France, en présence des ducs d'Alve et d'Arc, et aussy le prince d'Orenge. A cest effet ledit d'Egmont coucha armé avec ladite royne, selon la coustume de ces gands. De ce mariage en est venue Isabelle-Clare-Eugène, princesse des Pays-Bas, à présent vivante en l'an 1632.

Audit an, le 27 d'aoust, le roy Philippe partit de Zélande pour Espagne. Mon père, Gilles Vinchant, seigneur de La Haye, eut le bonheur d'estre de sa suite, et demeura l'espace de quatre ans en Espagne à Gubralion, en le comté d'Andalousie. Avant ledit voyage, ledit roy establit pour gouvernante de ses Pays-Bas sa sœur bastarde Marguerite, duchesse de Parme, en la place du duc de Savoye, et donna à chasque province gouverneurs particuliers, si comme :

Ernest, comte de Mansfeld, au duché de Luxembourg.

Charles de Brimeu, comte de Megen, à Gueldre et Zutphen.

Lamoral, comte d'Egmont, à Flandres et Artois.

Guillaume de Nassau, prince d'Orenge, à Hollande, Zélande et jurisdiction d'Utreckt.

Jean de Berge, marquis de Berge-op-Zoom, à Haynaut, Valenciennes et Cambrésis.

Florent de Montmorency, seigneur de Montigny, frère du comte de Hornes, à Tournay et Tournaisis.

Jean de Montmorency, seigneur de Courrière, à Lille, Douay et Orchies.

Jean de Ligne, comte d'Aremberg, à Frise et Transylvanie.

Charles de Berlaymont, au comté de Namur.

Jean, comte de Frise-Orientale, aux domaines de par-delà la Meuse.

Le comte de Hornes, à l'amirauté de mer.

La province de Brabant n'eut pas de gouverneur semblable à cause qu'elle est réservée au supresme gouverneur du Pays-Bas.

Audit an, le 13 novembre, fut né à Neustad Albert d'Austriche, fils de l'empereur Maximilien II et de Marie d'Austriche. Il fut depuis prince des Pays-Bas à cause du mariage qu'il contracta en l'an 1559 avec Isabelle-Clare-Eugène d'Austriche, princesse desdits pays, fille de Philippe II, roy des Espagnes.

1561.

Le mercredy 22 d'octobre, sentence fut rendue en la souveraine cour à Mons, pour et au profit d'icelle ville, touchant le winaige de Nimy, au renvoye du seigneur de Havrecq et ses fermiers agissant contre ladite ville.

1562.

Le bastiment de l'hostel de Naast en la ville de Mons, tel que l'on voit de présent situé en la rue vulgairement appellée *la Terre du Prince* (à cause que le comte de Haynaut a à luy appartenant ledit hostel à titre de confiscation ou annotation), fut érigé pour loger amplement le grand bailly de Haynaut et pour accommoder le siège de la cour. Ledit bastiment fut achevé l'an 1564. Sur le frontispice de l'entrée à la grande salle se voit tel escriteau :

Juges, tremblez de frayeur et de crainte
Qu'en mal jugeant ne commettiez erreur,
Car à la mort vous serez tous sans fainte
Jugés de Dieu qui cognoist votre cœur.

En cest hostel se voit une tour assez ancienne en forme quarrée, en laquelle se conservent les titres, chartes et escrits appartenants aux comtes de Haynaut. A cest effet y a un officier establi en gage dudit comte, qu'on appelle communément *le Thrésorier du Prince.*

Se voit encore audit lieu une chapelle portant titre de bénéfice ecclésiastique à la collation du comte de Haynaut. Ceste chapelle fut autrefois appellée la chapelle *à la belle Croix,* ainsy appellée à cause que, séjournant en ledit hostel le prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, on mit sur l'autel d'icelle chapelle une merveilleuse et magnifique croix garnie de diamants et autres pierres précieuses. L'autel d'icelle chapelle fut consacré en l'an 1595, le 11 février, par Jean Lesius, évesque de Roche, à l'instance de messire Charles, prince de Chimay et grand bailly de Haynaut.

Audit an, au mois de septembre, furent pris prisonniers six anabaptistes, au bois entre les villages d'Obesies et Mont-Sainte-Trinité, qui tenoient illec des conventicules avec autres de leur secte, et furent mis en prison à Tournay, et puis exécutés audit Obesies, ayant esté leur procès instruit à Mons en Haynaut. Ces

anabaptistes confessèrent qu'ils estoient rebaptisés. Ils rejettoient les opinions de Luther et Calvin, et ne reçurent aucune interprestation du nouveau Testament et dogmatisoient qu'il n'estoit licite au chrestien d'exercer office de magistrat, ny d'advocat, ny d'avoir rien en propriété, ains devoir tout estre commun, etc., etc.

Audit an, le 5 d'octobre, fut instituée ou installée l'académie ou université de la ville de Douay avec semblables loix que celles de Louvain, par Philippe II, roy des Espagnes, y assistant audit Douay messire Jean de Montmorency, gouverneur de Lille, Douay et Orchies; François Richardot, grand nombre d'abbés et de la noblesse. J'ay entendu que ledit roy Philippe avoit conçu d'ériger ladite université en Maubeuge, ville de Haynaut, distante de celle de Mons quatre lieues, et ce à l'instance de ses conseillers, qui alléguoient qu'en icelle ville y avoit plusieurs lieux vagues et propres pour bastir collèges; mais d'autant que l'on ne trouvoit distance compétente de Louvain audit Maubeuge, le tout fut remis à Douay, nonobstant toutes oppositions et remonstrances que purent faire ceux de Louvain, qui voulurent esmouvoir ceux de Mons et Valenciennes pour y mettre empeschement pour l'intérest qu'ils pourroient avoir sur ce fait.

Entre les premiers professeurs de sciences qui furent eslus en ladite nouvelle université, je trouve trois natifs de Haynaut, sçavoir :

Monsieur Jean Rubus, natif d'Ath, licentié en théologie;

Monsieur Jean Huvetier, né au village de Ferrière : cesty enseigna les lettres latines;

Monsieur Jean Cospeau, natif de la ville de Mons : cesty enseigna les lettres gréciennes. Il fut depuis docteur en médecine, et en telle qualité fit tousjours sa résidence en ladite ville de Mons jusques à sa mort. Ce fut un personnage de merveilleux jugement, accompagné d'une humeur joviale. Son fils Philippe Cospeau est présentement évesque de Nantes en France.

Le premier qui fut créé docteur en droit en ladite université de Douay fut monsieur Jean Appipara, qui avoit fait ses basses études à Mons au collège de Houdain.

Audit an, le vingt-sixiesme d'octobre, fut né en la ville de Mons ce renommé et sçavant personnage Philippe Bosquier, religieux de l'ordre des frères mineurs. Il apprit en bas age les sciences humanistes à Mons au collège de Houdain. Quant aux autres sciences en son ordre des frères mineurs, ayant eu autrefois pour maistre en théologie le révérend père Henry Willot, qui fut disciple de ce tant renommé théologien de Paris, frère François, *feu ardant*, aussy religieux du mesme ordre. Il fut provincial de sondit ordre en la province de Flandres. Il a mis en lumière grand nombre de divers livres (que nous voyerons à l'an 1614), au frontispice desquels, pour monstrer qu'il est natif de ladite ville de Mons, où César a basty le chasteau, il se surnomme tousjours de ce mot : *Cæsarimontanus*.

Audit an commencèrent les troubles du Pays-Bas, à cause que les nobles ne vouloient endurer l'autorité et crédit qu'avoit le cardinal Granvelle au gouvernement dudit pays. Depuis les mal affectionnés au roy d'Espagne et qui ont eu en hayne le gouvernement des Espagnes audit pays, ont fait voler les vers suivants :

Cœpit ab iratâ Belgarum plebe tumultus
Finis ab iratâ plebe tumultus erit.

Ces troubles s'augmentèrent en l'an suivant. C'est pourquoy apparurent en l'air sus la Flandre deux hommes armés, ayant chacun une targue en la main gauche, l'une figurée d'un crucifix et l'autre un lyon ardant. Ils estoient accompagnés de deux femmes vestues d'accoustrements blancs. Le premier représentoit le vray chrestien, accompagné d'une vraye foy et doctrine; le second, l'hérétique, accompagné de foy et doctrine vraye en apparence.

1564.

Fut déclaré, par sentence du siège de l'audience et par appel de la cour à Mons, que la ville de Mons peut lever maletotes hors d'elle.

1565.

Le 21 may arriva tel débordement d'eau en la ville de Mons par un orage subit, que l'on pouvoit aller d'icelle ville à celle de Condet sur navires, parmy les prairies d'entre les portes du Parcq et Rivage en ladite ville de Mons. L'église des frères mineurs fut si emplie d'eau que les chevaux qui y entrèrent alloient dedans jusques au ventre.

Audit an arriva la plus aspre et continuelle gelée qu'ores fut soufferte. Elle commença le premier ou deuxiesme jour du mois d'octobre et continua jusques après le Noël, de sorte que j'ay entendu qu'aux banquets et festins qui se faisoient lors en la ville de Mons, le vin, aussy tost qu'il estoit versé ès voieres, aussy tost il s'engeloit. L'on vit lors le havre d'Anvers si fort glacé, que au-dessus d'iceluy l'on y dressa pour mémoire plusieurs baraques en lesquelles on vendoit aux allants et venants, l'espace de six sepmaines, vin, bierre et autres denrées; mais ce qui m'estonne, on y rostit lors un bœuf tout entier. Durant lequel temps on alloit asseurément sur la glace, tant à pied qu'à cheval, de Brabant en Zélande. Il y eut lors en Anvers certain astrologien, appellé *Pierre Smeit*, qui admonesta ceux d'Anvers de se retirer dudit havre avant vingt-quatre heures, qu'autrement ils seroient péris. Selon sa prédiction arriva que la glace se vint à crevasser en divers endroits, dont aucuns malavisés périrent avec leurs baraques, n'ayant voulu déférer à la prédiction dudit astrologien. Sur ce est tel chronique :

popVLI MeDItatI sVnt InanIa.

Cependant ces pays-cy estoient en troubles, et particulièrement les villes de Valenciennes et de Tournay entre tontes les villes wallonnes s'infectoient d'hérésies qui engendroient grandes dissentions civiles.

1566.

C'est l'année de désolation et calamités belgiques.

PATRIA OBDVCTO TENEBROSA SOMNO
NON POTEST ACRES COHIBERE BELGAS
INFERI DONEC RESERAT CRVENTA
JANITOR ORA.

Le 5 d'avril certains nobles, en nombre de quatre cents plus ou moins, s'estant trouvés à Bruxelles, présentèrent certain libelle de supplication à Marie d'Austriche, gouvernante des Pays-Bas, pour avoir modération sur l'édit de l'empereur Charles.

Ce libelle fut la source de tous les malheurs qui arrivèrent depuis audit pays. De là en vinrent les sacrilèges commis envers Dieu, les saints, les églises, autels, images, saintes reliques, prestres, moynes et moynesses; rebellions envers le prince, la ruine des républiques, et pour dire en un mot avec Locrius, suivant Lucanus :

Bella in pleumosiis plusquàm civilia campis
Jusque datum sceleri videas, Belgamque potentem
In sua victrici conversum viscera dextrâ.

A quoy est bien rapporté ce que disoit autrefois Judas Machabien :

SANCTA TVA CONCVLCATA SVNT ET CONTAMINATA.

Ce fut en ce temps que prit son origine le mot de *gueux*, qui signifie en langue françoise, *un canaille, blit garson* et *bribeur*, car ainsy furent appellés les susdits nobles suppliants par Charles, comte de Berlaymont, conseiller de la susdite gouvernante.

Peu devant ce temps prit aussy son commencement le nom de *huguenot*, sçavoir en l'an 1561. Les uns disent que ceux qui se disoient (je parle des princes de France) descendus de Huges Capet usèrent de ce mot pour contrecarrer les *guisards*, qui se disoient descendre de Charlemagne.

Autres disent ce mot provenir de la remonstrance que fit certain gentilhomme allemand devant le cardinal de Loraine, pour se justifier avec autres sur la conspiration d'Amboise, laquelle remonstrance commençoit par ces termes : *Huc nos* (donc *huguenot* par corruption) *serenissime princeps advenimus*. Soit qu'il en soit, il est certain que ces mots, qui naquirent presque en un mesme temps, ont esté depuis appliqués à ceux qui se sont débendés de la vraye foy catholique, apostolique et romaine, à sçavoir aux sectaires et hérétiques, tant du Pays-Bas que de la France.

Et d'autant qu'en l'an 1563, certain natif d'Angoulesme en France, appellé Jean *Poltrot*, tua proditoirement au siège d'Orléans François, duc de Guise, de là est venu que nom infame de *poltron* est venu en usance et fut du commencement appliqué aux hérétiques, mais depuis seulement et tout-à-fait aux traistres, quand ces mots de *gueux* et *huguenots* furent en vogue. Sur quoy :

Harloge quid jactas nullam te nosse rapinam,
Si non sis latro, si modo Poltro, sat est.

Au mois de juillet, comme aucuns bourgeois de la ville de Mons infectés d'hérésie par les sectaires de Valenciennes se transportoient secrètement hors dudit Mons ès bois voisins, si comme tantost au bois de Molineau en certain retrait, tantost au bois de Hyon en la fosse dite *Aploy*, où ils faisoient leur

presche. Ceux des villages de Ghlin et Harcies advertirent de ce la justice de la ville de Mons. Sur ce elle, accompagnée d'un bon nombre de bourgeois bons catholiques, se transporta secrètement à certain jour audit bois de Molineau. Là furent appréhendés six à sept de ces sectaires et huguenots, et furent emmenés prisonniers audit Mons, où furent fustigés de verges en public et bannis d'icelle ville, ayant esté convaincus d'avoir chanté les psalmes de Marot, usé de presches défendues. Qui causa que semblables racailles demeurant en ladite ville furent retenus en modestie et n'osèrent ouvertement se déclarer tels, car le magistrat fut vigilant d'en tenir note, laissant par bonne espace de temps sur le marché le théastre criminel dressé, si bien qu'il n'y eut ville qui fut moins infectée d'hérésie et qui plus florissoit durant ces troubles en la religion romaine que ladite ville de Mons.

C'est pourquoy la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, voyant que, le 20 du mois d'aoust, les gueux avoient rompu et brisé les images en la ville d'Anvers, comme aussy à Bois-le-duc, Gand, Tournay, Valenciennes et de plusieurs abbayes et monastères; outre ce, que sa personne n'estoit trop asseurée en Bruxelles, où les nobles malcontents se mescontentoient d'elle, fit charger son bagage avec intention de se retirer et tenir sa cour en ladite ville de Mons, où que tout alloit bien pour la religion catholique; mais le prince d'Orenge, le président Viglius, d'Assonville et autres conseillers luy firent changer sadite intention. Si est cependant que pour ce respect ladite ville de Mons fut en ce mesme temps un refuge et asyle pour les sacrés joyaux, reliques et corps saints que l'on transporta en icelle de diverses abbayes de Brabant et Flandre; et qui plus est, les religieux de Granmont, ayant eu leur abbaye pillée et démolie à la façon des autres, se réfugièrent en ceste ville avec le corps de saint Adrien, qu'ils préservèrent, et eurent permission du magistrat de demeurer au monastère de Sainte-Croix *aliàs* Borgnagasse, qui estoit pour lors vacant et inhabité, où ils firent leur office divin quelque espace de temps.

(Voir l'Appendice, CXVI.)

C'estoit à la vérité chose déplorable de voir tel désordre que dessus au Pays-Bas, car parmy tous les attentats calamiteux des sectaires, on n'oyoit que ces acclamations : *Vivent les Gueux! vivent les Gueux!* Mais la bonne heure fut que durant la plus grande fureur, félonie et cruauté de ces sectaires, notre Dieu voulut monstrer par sa providence qu'il y apporteroit du remède par un saint ordre, paix et religion, car le 22 du mois d'aoust en ceste année nasquit, au bois de Segovia en Espagne, Isabelle-Clare-Eugène d'Austriche, infante d'Espagne et princesse future des Pays-Bas, fille du roy Philippe II et d'Élisabeth de France. Le déduit susdit est conforme au chronicon rapporté par Locrius en ces vers :

NASCERIS Ó PRINCEPS! ARDET FERA BELGICA BELLO.
AT NON SIC MODO TV VENERIS IPSA DEA.

Et à la vérité ceste princesse depuis son entrée au Pays-Bas, qui fut en l'an 1599 jusques à l'an 1632, auquel j'escris cecy, a gouverné ledit pays, partie avec son mary Albert d'Austriche, partie seule estant veuve, avec un merveilleux désir de paix et ardeur pour maintenir la religion catholique en sondit pays. Reste que prions Dieu qu'il seconde ses intentions pieuses.

1567.

C'est l'an auquel on commença l'an à la Circoncision de Notre Seigneur, premier jour de janvier, là où auparavant on le prenoit à la Résurrection. Ainsy en a usé Jacques Meyer en ses Annales de Flandres, et autres plusieurs historiens.

C'est l'an auquel Ferdinand Alvaro de Tolède, duc d'Alve, vint en ces Pays-Bas, le 21 d'aoust, en qualité de gouverneur desdits pays, par commission du roy Philippe.

C'est l'an auquel furent jettés les fondements de la citadelle d'Anvers par l'ordonnance dudit duc, estant à ce commis l'ingénieur Pachiottus, associé de deux mille ouvriers.

Le premier jour d'avril, comme le seigneur de Noircharmes eut, par ordonnance de la duchesse de Parme, assiégé le 14 décembre de l'an précédent la ville de Valenciennes, que les calvinistes avoient occupée le 23 de mars dudit an précédent, ladite ville luy fut rendue, ayant préalablement usé des sept pièces de canons appartenant à la ville de Mons, qu'il rendit depuis.

Audit an, le 30 d'aoust, mourut monsieur Anthoine Duet, natif de la ville de Mons. Ce fut un personnage docte et pieux, auquel se peut appliquer ce chronicon :

VBI spIrItVs DoMInI IbI LIbertas.

Il fut en la ville d'Amsterdam en Hollande recteur de certain collége, où il enseigna toujours catholiquement la langue latine. Il a mis en lumière plusieurs petits livres en vers poétiques, si comme :

Carmen de natali Jesu, imprimé en Anvers l'an 1559;
Parenesis ad liberalium artium studiosos, l'an 1560;
Paraphrasis VI *Psalmorum;*
Vita Tobiæ majoris, *versu elegiaco;*
Descriptio Ninives;
Eglogæ tres impressæ Lugdini Batavorum, an 1565;
Ex postulatio de temporum calamitatibus, 1567;
Paupertatis querela.

Audit an, le chapitre collégial de l'église Saint-Germain de la ville de Mons commença à mettre sus un cellier de vin pour le débiter, et ce au lieu où fut jadis l'église de Saint-Pierre, du consentement de l'ordinaire, et pour obvier à beaucoup d'abus qui se fouroient parmy l'immunité et priviléges desquels jouissent les chanoines et supposts de ladite église.

Audit an, la chapelle que l'on voit présentement située au milieu de la cimetière de l'église Saint-Nicolas en la ville de Mons fut érigée et bastie au dépens de demoiselle Marie Galopin, pour servir de sépulture à sa famille et de service divin aux pestiférés de ladite ville. Cette chapelle fut bénite et consacrée en l'an suivant, le 7 décembre par Martin Cupre, évesque de Calcédoine, suffragant de Cambray et abbé de Crespin.

1568.

L'an 1568, le 5 juin, le comte d'Egmont, prince de Gavre, gouverneur de Flandre et Artois, chevalier de la Toison d'or, agé environ de quarante-six ans, fut décapité en Bruxelles par ordonnance du duc d'Alve, gouverneur général du Pays-Bas. L'ambassadeur du roy de France estant lors à Bruxelles, mais inconnu, et voyant ceste exécution, dit aux assistants qu'il pouvoit ors dire qu'il avoit vu trancher la teste à celuy qui par trois fois avoit fait trembler toute la France. Avec luy fut décapité Philippe de Montmorency, comte de Hornes, amiral de la mer et aussy chevalier de la Toison d'or. Ceste exécution apporta une merveilleuse espouvante et tristesse parmy le Pays-Bas. A raison de quoy j'ay entendu dire que, par trois jours suivants ladite exécution, toutes les boutiques furent serrées en la ville de Mons.

Audit an, le 4 d'octobre, Isabelle de France, troisiesme femme du roy Philippe II, trespassa. Ses funérailles furent faites au mois de novembre, le 17, à Mons, en l'église de Sainte-Waltrude.

Audit an et mesme temps, Charles d'Austriche, fils du roy Philippe, venant de Marie de Portugal, sa première femme, agé de vingt-trois ans, alla en l'autre monde par une mort

violente. De quelle mort ou par quelle cause il nous est inconnu, combien que Opmeirus, en sa chronique, en veut dire quelque chose par le vers suivant d'Ovide, qui contient l'an de sa mort :

fILIVs ante DIeM patrIos InqVIrIt In annos.

Audit an, au mois de novembre, comme le prince d'Orenge, Guillaume de Nassau, eut levé une puissante armée en Allemagne pour s'opposer aux desseins du duc d'Alve, faisant entendre que c'estoit pour opprimer sa tyrannie et maintenir la liberté du Pays-Bas, le bien du roy et de la religion, selon qu'il déclaroit par ses enseignes,qui portoient l'escriteau suivant: *Pro lege, grege et rege.*

Sur ce le duc d'Alve se tint contre luy sur la défensive, tachant par tous moyens de luy couper les vivres par où il passoit. Ce qu'ayant considéré ledit prince quy jà estoit en Brabant, ayant passé la Meuse près de Stokem ; et comme il vit qu'il ne pouvoit attirer le duc au combat partit de Thienne et Jodoigne pour passer le Haynaut et aller en France à l'assistance du prince de Condet et les huguenots. Le duc le suivit pas à pas, et comme il eut fait oster et rompre de part et d'autre les fers des moulins par où le prince devoit passer, afin de luy oster la commodité de moudre son grain, ledit prince fut sur ce si indigné qu'il fit mettre les feux par tout où il passoit, n'espargnant non plus aux églises de villages, églises d'abbayes et de lieux pieux, qu'aux maisons champestres. C'est pourquoy c'estoit une grande désolation à un chacun de voir tel désastre. Ceux de Mons voyèrent lors de leurs rampars l'église de l'abbaye de Bonne-Espérance ardre misérablement, le feu surpassant le sommet d'icelle plus de deux picques de hauteur. Enfin l'on ne voyoit depuis Binche au Quesnoy que maisons champestres brusler. Les pauvres paysans, qui deux à trois jours auparavant s'estoient refugiés avec leurs familles et bestiaux en la ville de Mons, voyant leurs villages ardre, ne purent estre contenus en icelle ville ; mais s'estant mis en bonnes troupes se joignirent au duc d'Alve et se ruèrent comme lions sus les Allemands et François qui

estoient égarés et tardifs à suivre l'armée du prince. Ce ne fut assez au prince de mettre le feu ès églises et monastères, mais ses gens violèrent plusieurs religieuses et mirent à mort aucuns moynes; mesme le bruit courut qu'au monastère de Bonne-Espérance ils pendirent certain moyne par les génitoires à la cheminée. Au village Grand'Reng, ils coupèrent les oreilles à un chapellain prestre; ils en tuèrent un autre à celuy de Longueville, près la ville de Bavay qu'ils bruslèrent. Sur le déduit cy-dessus mentionné y a tel chronicon :

a gILIeLMo orangIæ prInCIpe saCrILego
eCLesIæ hannonIæ Vstæ sVnt.

Le 12 de novembre dudit an, comme le prince partoit du Quesnoy pour aller vers Cambrésis, et de là en France, il rencontra au matin, à neuf heures, dix compagnies d'Allemands et huit enseignes d'Espagnols avec trois cornets de chevaux légers, qui furent défaits et mis en déroute; plusieurs nobles y furent pris et tués, entre lesquels certain de nom Julius, capitaine en chef, auquel on fendit la teste d'une hallebarde. Il fut ramené en la ville de Mons et son corps fut enterré au monastère des frères mineurs.

1569.

Le duc d'Alve ayant assemblé à Bruxelles les Estats du Pays-Bas, impétra de chasque province le centiesme denier des biens immeubles.

Par ordonnance de la cour, fut ordonné de bastir une citadelle en Valenciennes, craignant encore les inconvénients passés, à cause que plusieurs villes s'estoient rebellées d'autre part.

1570.

Florissoit en ce temps avec grande renommée Philippe de Monte, natif de la ville de Mons en Haynaut (ainsy dit Franciscus Swertius). Ce fut l'un des premiers musiciens de son temps, maistre chantre en la cour des empereurs Maximilien second et Rodolphe second, chanoine et trésorier de l'église cathédrale de Cambray.

Il a mis en lumière :

Des chansons sacrées et non sacrées, autrement dites motets, à quatre, cinq, six et huit voix, imprimées à Anvers, Venise et Ingolstad. Sous son effigie, que les sadelaires ont fait faire au commencement de ses livres musicaux, on y voit les vers suivants :

Cernimus excelsum mente, arte, et nomine montem
Quo musæ, Charites, constituêre domum.

Audit an, au mois d'aoust, Philippe II, roy des Espagnes, se remaria pour la quatriesme fois à Anne d'Austriche, fille de l'empereur Maximilien II et sœur à Albert d'Austriche, qui fut prince des Pays-Bas.

1571.

Audit an, le dernier de juillet, le duc d'Alve fait publier le dixiesme denier qu'il prétendoit sur tous biens mobiles : ce qui ne plut aux provinces.

1572.

Les Estats des pays, voyant le propos arresté du duc d'Alve touchant la demande du dixiesme denier, envoyèrent vers le roy d'Espagne quelques députés de chasque province pour remonstrer l'impossibilité de donner ledit denier. Entre lesdits députés j'ay lu que, pour la ville de Mons, fut lors commis Philippe Mainsent, pensionnaire de ladite ville.

Le 24 du mois de may, veille de Pentecoste, fut prise la ville de Mons par les François sous la conduite du comte Ludovic de Nassau, frère à Guillaume de Nassau, prince d'Orenge. Ce fut par l'intermise et trahison d'un certain nommé Anthoine Ollivier, peintre de son style, duquel autrefois le duc d'Alve s'estoit servy. Ce compagnon avoit paravant fait semblance de vouloir aller en France pour espier les desseins de tous les révoltés du Pays-Bas, afin d'en advertir le duc d'Alve. Il avoit intelligence à Mons avec quelques siens parents et amys pour faire tomber la ville de Mons entre les mains du prince d'Orenge et Estats. Allant donc et retournant plusieurs fois librement de France au Pays-Bas, et donnant audit duc d'Alve certains advis partie vrais, partie feints, des conseils du seigneur de Colligny, amiral de France, et du prince d'Orenge, auxquels en cour avoit fait familier service. Il acquist une telle autorité et crédit au pays pour l'affection que le duc luy portoit, qu'il put finablement exécuter son entreprise, qui fut telle :

Estant iceluy arrivé le soir du vingt-quatre dudit mois à Mons avec douze autres avanturiers en giste de marchands, menant quelques tonneaux avec eux semblables à ceux de vin, lesquels estoient pleins d'harquebuses et armures, mais ils faisoient croire qu'ils fussent plains de marchandises. Le jour précédent estoient entrés quelques soldats françois en la ville sans armes, se disant vouloir servir parmy les wallons qu'on levoit alors. Cependant ledit Ollivier donna ordre avec ses amys qu'il avoit en ladite ville pour exécuter au matin du jour suivant ses

desseins. A cest effet, comme il estoit logé à l'hostellerie de la Coupe d'Or, en la rue de la Grande Tripperie, ils demandèrent à l'hoste à quelle heure on ouvroit les portes et s'il n'y avoit point moyen de les avoir ouvertes avant le jour, pour introduire, comme ils disoient, autres chariots qu'ils avoient laissés hors la ville. « Ouy dea, dit l'hoste, pourvu que donniez quelque courtoisie au portier. » Le jour suivant estant venu eurent la porte de Bertaymont ouverte par le moyen susdit, et le portier, qui s'appelloit Gilles Gilis, ne se souciant de refermer la porte, s'en alla de rechef reposer en son lit; de sorte que c'est une erreur de dire, avec aucuns escrivains, que ledit portier fut tué par iceux Ollivier et ses compagnons, ou qu'ils luy ostèrent les clefs, l'ayant bien bastu. Cependant le comte Ludovic estoit arrivé le jour préfixé audit matin à la porte de Bertaymont, où il avoit donné son rendez-vous à tous ceux qui luy devoient amener ses forces à quatre heures du matin; et estant arrivé à heure assignée avec soixante arquebusiers et quatre-vingts chevaux, trouva que ledit peintre Ollivier luy avoit fait ouverture de la porte, et ainsy il entra dedans la ville avec sesdits gens, estant si las et recreus pour le grand chemin qu'ils avoient fait le jour précédent et la nuit que deux ou trois tombèrent morts à leur arrivée sur le Marché grand. A leur entrée ils se mirent aux principales advenues et coings des rues, et si quelqu'un ouvroit huys ou fenestre, ils tiroient contre iceluy aux pistollets, criant à coups perdus : ***France! France! Liberté! liberté vous est donnée par le prince d'Orenge pour vous affranchir du dixiesme denier et toutes exactions du duc d'Alve, partant ne vous bougiez et tenez vous quoy.*** Et puis ledit comte Ludovic demanda à quelques-uns de la ville quelle heure il estoit. Ils luy respondirent cinq heures. A quoy il répliqua : « Donc courage, mes enfants, c'est l'heure à laquelle le prince d'Orenge, mon frère, a pris le duc d'Alve prisonnier et a coupé la teste à tous Espagnols. »

Cependant ledit comte voyant que personne ne prenoit les armes en la ville pour luy résister, soupçonna quelque trait de trahison et qu'on l'avoit introduit pour se saisir de sa personne.

A raison de quoy tout craintif se résout d'en sortir après-disner avec tous ses gens, sans espérer aucun bon succès de son entreprise, et s'en aller jetter dedans la ville de Valenciennes nouvellement prise par les François. Donc estant sorty hors la porte s'amonstra les sieurs de Genlis et la Noue, qui marchoient à grande diligence avec sa chevallerie de cinq cents hommes, ayant chacun un archebusier en crouppe. Ce que voyant le comte Ludovic envoya quelqu'un pour reconnoistre si la porte de Bertaymont estoit encore ouverte pour s'en saisir, comme ils firent. Et ce qui empescha la fermer fut que le peuple estoit sorty pour voir ledit comte et ses troupes. Autre occasion fut une contestation qui survint entre le portier et un François qui avoit pris une arquebuse qui luy appartenoit; à cause de quoy ils entrèrent tous en la ville portant escharpes blanches, et lors aussy tost se saisirent de la maison de ville et munitions d'icelles en sorte que ledit comte Ludovic, après avoir fait quelque harangue aux bourgeois, les maintint paisibles, non touteffois sans crainte, à cause du petit nombre de soldats qu'il avoit en la ville au regard des bourgeois; et aussy pour ce qu'il sçavoit assez que le duc d'Alve luy donneroit de la besogne, il envoya le seigneur de Genlis en France pour avoir nouvelles forces.

Le duc d'Alve ayant entendu, mais avec grand estonnement, la surprise de la ville de Mons, envoya vers icelle ville son fils Fréderic avec le seigneur de Noircharmes, gouverneur et grand bailly du Hainaut, et Vitelli, maistre général de camp, avec cinq mille soldats d'infanterie et quelques compagnies de cheval pour empescher le secours qui voudroit entrer en la ville. Or ledit comte Fréderic arriva à la ville de Mons le vingt-troisiesme jour de juin et se logea en l'abbaye dite *Bélian*, jugeant que le comte Ludovic ne se pourroit longtemps défendre n'ayant que cinq cents François et environ mille de vulgaire de la ville, gens ramassés. Fréderic envoya une compagnie de wallons du sieur de Capres à Saint-Ghislain et une autre au chasteau de Boussu, avec une autre à Kevy pour garder le passage de la rivière de Haine. Il fortifia aussy une maison entre Bélian et la rivière de Trouille, qui baigne les murailles d'icelle maison, et en ayant

mis cent bons archebusiers espagnols, il travailloit fort à empescher à ceux de Mons les sorties, lesquels ayant besoin de pain, sortoient pour couper les bleds desjà meurs en la campagne. Les Espagnols pensèrent de faire quitter l'abbaye d'Espinlieu au capitaine Rouray, François, qui s'estoit là dedans fortifié avec cent hommes; mais ils furent repoussés.

Le 11 juillet, les assiégés se voulant efforcer d'aller scier les bleds, envoyèrent plusieurs citoyens du vulgaire avec l'escorte de six cents chevaux et six cents piétons. Fréderic dépescha aussy tost dom Roderic de Tolède avec quatre cents archebusiers espagnols et six cents wallons, qui s'en alla mettre près du moulin de Hayne, qui est au-devant de la ville, afin de charger à costé ceux qui estoient sortis. Et Bernardin de Mendoze avec sa compagnie de lances et deux cents archebusiers du régiment de Naples, commandés par le capitaine Balthazar France, s'advança pour favoriser les Espagnols qui estoient sortis de la maison fortifiée, qui escarmouchoient desjà ceux de la ville qui combattoient ce jour vaillamment; mais l'infanterie de Roderic leur donnoit à costé les autres à front et furent secourus de nouveaux soldats de la ville, et furent lors en l'escarmouche tués et blessés plusieurs de part et d'autre. Finablement ayant ceux de la ville du pire furent chassés jusques aux fossés de la ville, et furent aucunes femmes et filles, qui estoient destinées à scier lesdits bleds, prises par les Espagnols, qui leur coupèrent leurs vestements et chemises jusques au ventre, les renvoyant nues et honteuses en la ville. Cependant comme les Espagnols poursuivirent les bourgeois et François jusques à la ville, ils furent fort endommagés par ceux qui tiroient du rampart au-dessus eux. A raison de quoy, Vitelli accourut pour faire retirer les siens et fut lors blessé d'une archebusade en la jambe gauche, pareillement Roderic.

Cependant que ces escarmouches se faisoient, le seigneur de Genlis avoit assemblé en France environ huit mille soldats, tant de pied que de cheval, et pour ceste raison, Fréderic sollicitoit fort le duc son père de lui envoyer plus grandes forces.

Le 14 juillet, avant que lesdites forces fussent arrivées à Fréderic, l'armée françoise du seigneur de Genlis estoit jà partye de la Picardie, et le seigneur Fréderic n'avoit pourtant manqué à envoyer au-devant huit cents archebusiers et quatre cents chevaux pour reconnoistre le Cambrésis et le chemin qu'ils vouloient prendre près Fontaine-le-Bois, non loin guères de la ville de Landrechies. Fréderic adverty de leur partement chemina de ce costé là avec ses forces, et eut advis que l'ennemy s'estant advancé près le chasteau de Boussu, faisoit un pont sur la rivière de Hayne pour ne rencontrer les Espagnols. Vitelli, blessé et porté par les pionniers, marchoit en l'avant-garde et avoit quant luy les picques des compagnies espagnoles et wallons avec une bande d'archebusiers, et cheminoient ensemble Julian Romero et les sieurs de Capres et de Luques, colonels. A main droite avec peu de distance cheminoient les hommes d'armes en trois escadrons et en trois autres la cavalerie légère pour arrière-garde, avec quatre cents archebusiers espagnols à la queue et les lances de Bernardin Mendoze, craignant que la garnison de Mons les travaillast. Arrivés près de Saint-Ghislain, ils entendirent que les ennemys passoient le pont qu'ils avoient faits en un lieu où soloit estre un autre appellé le pont de Ham. Les Espagnols passèrent aussy par Saint-Ghislain, laissant la rivière de Haine à la gauche, résolus de combattre leurs ennemys là où ils auroient l'occasion. L'ennemy fut découvert près le village de Hautraige, à une lieue de Saint-Ghislain. Le baron de Renty conduisoit l'avant-garde, ayant quant luy le sieur de Jumelles, tous deux colonels de l'infanterie, au nombre de deux mille et cinq cents chevaux. Le seigneur de Genlis estoit derrière à l'arrière-garde avec les sieurs de Ringram et Jean Isack, ne se souciant beaucoup de ce que les Espagnols vouloient faire. Cependant se commença entre l'avant-garde françoise et les Espagnols. Salazar s'avança avec soixante mousquetiers, pendant qu'avec le reste de l'avant-garde marchoit Romero. Les François du commencement s'estoient rendus forts au village de Hautraige, au-devant duquel est une grande plaine d'environ une lieue, environnée de jardins et bocages, et voyant le petit

nombre des Espagnols, ils les chargèrent et les firent reculer. Là le sieur de Capres survint avec quatre cents wallons, et le secours augmentant de part et d'autre, le combat dura une grosse heure, et les François se monstrèrent valeureux jusques à ce qu'estant arrivée la chevallerie espagnole, qui donna dedans les cinq cents chevaux françois, ils furent rompus. Un soldat françois entre autres tomba par terre d'un coup de lance qui luy traversoit le corps, se releva et put d'une lance d'un des chevaux légiers qu'il trouva sur la place auprès de soy, et mettant le bout en terre attendit un autre cheval allant à luy pour l'achever, contre lequel il combattit jusques à rendre l'esprit en la place. Les soldats françois espouvantés fuyrent pour se sauver; ce qu'ils ne purent, ne pouvant estre secourus de leurs compagnons demeurés trop arrière et molestés des paysans au nombre de six cents, lesquels joints au village de Sirault les assaillirent, estant passés de l'autre part de la rivière. Se voyant ainsy furieusement assaillis à l'impourvu, ils se mirent en désordre et à fuyr; donc grand nombre y laissa la vie et un grand nombre despouillés par les paysans et menés prisonniers, pendant qu'ils prenoient chemin vers Tournay, Condet, Ath et Valenciennes; en sorte que onze cents ayant esté menés prisonniers en la ville d'Ath, furent jettés deux à deux liés ensemble du haut de la grosse tour à bas en l'eau pour estre noyés. De l'avant-garde furent taillés en pièces sur le champ plus de cinq cents hommes. On appelle ordinairement ceste défaite des François: *La défaite de Hautraige*.

Le matin, les paysans menèrent à Saint-Ghislain, où Frédéric s'estoit retiré, plus de quatre cents François prisonniers en chemise, et peu après un homme d'armes de la compagnie du seigneur de Noircharmes mena pareillement prisonnier le seigneur de Genlis, qui fut envoyé au chasteau d'Anvers, où peu de jours après on luy fit perdre la vie. Jean Isack fut aussy pris et mené à Tournay, et puis rendu en contre change d'un prisonnier espagnol. En tout moururent deux mille deux cents; quatre mille demeurèrent prisonniers, desquels plusieurs qui tombèrent entre les mains des Espagnols furent pendus sur le champ. A

l'entrée du village de Ghlin on en a vu pendus à hornebos des saulx jusques à cent dix-neuf. Les sieurs de Renty et de Rin= grave, colonels, moururent en combattant avec autres de moindre qualité. Et des principaux prisonniers, capitaines et nobles volontaires se trouvèrent bien trois cents environ, des= quels aucuns se rachetèrent, autres y moururent. Entrèrent seulement en la ville de Mons deux cents soldats, partie désarmés, partie blessés, avec cinquante chevaux pour le plus.

Du costé des Espagnols fut blessé Lopez Zapata d'une arche= busade; Alphonse de Lombrales y fut tué avec Anthoine Ceron, lieutenant de la compagnie des archebusiers à cheval; De Garcia Valdes; quinze hommes de cheval, autres y laissèrent la vie et autres plus grand nombre de l'infanterie y furent aussy tués.

Quatre jours après ladite défaite des François arriva devant Mons le colonel Polvillière, envoyé par le duc d'Alve avec quatre mille cinq cents soldats divisés en douze compagnies, et cinq autres du régiment de Naples et une compagnie de chevaux ita= liens sous Aurelio Palerme. Ce secours estant arrivé, le comte Fréderic fit resserrer le siège devant Mons et envoya ledit secours loger près la porte de Havrecq à costé de la rivière de Trouille, ayant à dos le bois de Hyon. Cela fait, Fréderic alla à Bruxelles trouver son père, qui l'avoit mandé, laissant pour gouverneur au camp le comte de Lalaing.

Le duc d'Alve ayant arresté en son conseil de serrer entière= ment le siège de Mons, et là attendre avec ses ordres le prince d'Orenge, qui se préparoit de secourir son frère Ludovic, ren= voya son fils Fréderic avec commission de faire provision pour battre ladite ville et s'avancer aux places qu'il jugeroit plus convenables pour fermer tous passages au secours d'icelle ville, dont à cest effet il envoya nouvelles forces.

Le dix-huit d'aoust arriva au camp Gonzalve de Bracamont avec ses Espagnols, et aussy avec deux cents archebusiers du régiment de Naples, autant d'autres de celuy de Flandres, avec six cents wallons et une compagnie de chevaux. Deux jours après son arrivée, il fut envoyé pour s'emparer de l'abbaye

d'Espinlieu, que tenoient les François; mais pour ce qu'en icelle y estoient deux cents bons archebusiers secourus de la ville, les gens de Bracamont ne purent rien faire, ains furent vivement repoussés, et plusieurs d'iceux y laissèrent la vie, tant par la résistance de la garnison d'icelle abbaye que de l'artillerie qui donnoit de la ville.

Le 23 d'aoust arriva au camp avec nouvelles forces dom Ferdinand de Tolède.

En mesme temps arriva aussy le comte d'Oversteyn venant de Bois-le-duc, avec sept compagnies d'Allemands, qui fut mis en la maison forte. Autres dix compagnies d'Espagnols y arrivèrent aussy et prirent le passage au faubourg de Bertaymont, de manière que, pour secourir la ville, ne restoit à l'ennemy que le passage de l'abbaye d'Espinlieu, dont fut besoing faire effort pour la gagner. A cest effet on choisit de toutes nations quelques compagnies, et le 25 d'aoust l'on commença à faire gabions pour battre ladite abbaye. Furent dressés deux canons, qui jouèrent leur jeu depuis le matin jusques au soir, dont le bastiment de l'église fut ruiné en ce jour par cinquante-quatre coups de canons qu'il reçut.

Le capitaine Payet, qui estoit dedans, voyant que les Espagnols estoient prests de donner l'assaut, se retira avec tous ses gens dedans la ville par le commandement du comte Ludovic.

Le matin 27, on mit en ladite abbaye garnison de quatre enseignes wallons du sieur de Capres sous la charge du capitaine Moulin, et le reste des soldats retournèrent en leurs quartiers.

Puis le sieur de Polvillière alla occuper avec son régiment le village de Saint-Simphorien, faisant place à quinze enseignes d'infanterie du sieur de Cromberghe, de sorte que pour lors le siège fut fort estroit, et le lendemain le duc d'Alve arriva et avec luy le duc de Medinacœli, Sanche d'Avila et autres seigneurs espagnols, suivis de dix guidons d'hommes d'armes faisant seulement le nombre de mil cinq cents reistres de l'archevesque de Cologne, cinq cents de l'archevesque de Trèves et trois cents de Hans Roda, qui faisoient tous quatre mille chevaux. Après l'arrivée des ducs on appresta incontinent les

artilleries au nombre de trente-sept pièces, la pluspart amenées de Bruxelles et Anvers, et furent braquées pour battre la porte de Bertaymont, dont avec lesdites pièces, mousquets et archebuses ont fait premièrement une salve en signe d'allégresse, à cause que le seigneur de Gomicourt à son arrivée, qui fut le 29 dudit mois, apporta nouvelle du massacre fait en Paris par un jour Saint-Bartholomé à l'endroit des fauteurs de la religion prétendue, notamment du sieur Colligny, amiral de France.

Or, depuis le dernier jour du mois d'aoust jusques au septiesme du mois suivant, le duc d'Alve fit battre continuellement la ville; en sorte qu'on a compté avoir tiré neuf cents coups de canons, ruinant les maisons et murailles. Il avoit aussy fait planter six pièces sur une colline qu'on appelle vulgairement *Heribus*, au-dessus le faubourg de Bertaymont, d'où il descouvroit au plain la ville et une grande partie des rues. La batterie fut si furieuse que durant les six premiers jours six canons cresvèrent; nonobstant ce fut faite grande ruine à la porte de Bertaymont et à la tour Saint-André, où ceux de dedans avoient mis deux couleuvrines et autres trois pièces qui endommageoient fort le camp du duc. Ils avoient mis autres cinq pièces sur un cavalier fait de terre qui ne faisoit moins du dommage aux escadrons de l'armée; de plus avec une diligence incroyable besoignèrent aux fortifications. A cest effet avoient fait dedans un autre fossé opposant à la batterie des sacs de laines et de terre, et autres semblables résistances, finalement restauroient diligemment la courtine de la susdite porte ruinée par les coups de canons. Il advint icy chose estrange rapportée par le sieur Jean Zwallart, chevalier du Saint-Sépulchre, sçavoir qu'un coup de canon jetté de la ville sur le camp déferra un cheval des pieds de derrière sans intéresser le cheval et le maistre qui estoit dessus.

Cependant, comme le duc d'Alve entendoit que le prince d'Orenge descendoit de Brabant par Nivelles avec une puissante armée de chevalerie pour secourir son frère Ludovic en Mons, fit faire des fossés par les pionniers, couper arbres et mettre autres empeschements sur les chemins par où il falloit que

l'armée dudit prince passast, affin de le retarder; commanda au sieur de Capres de se mettre avec ses forces au faubourg de Nimy et fit mettre sept cents archebusiers espagnols en embuscade au bois de Saint-Denis en Broqueroye, et entendant que ledit prince estoit arrivé au village de Peronne, à intention de passer la Hayne et puis la Trouille pour se rendre par Harveng, Hasquillies, Noirchin et Frameries au village de Jumappe, là où il entendoit passer la rivière de Trouille et entrer la ville de Mons. Sur ce ledit duc fortifia Jumappe de bonnes tranchées, y mettant les forces du sieur de Capres, qu'il rappella du bois de Nimy.

Le mont Heribus, où l'artillerie estoit assise pour battre la ville en ruines, fut assuré par les Allemands de Fronsberghe et d'Oversteyn. La rivière de Trouille allant de Mons à Jumappe fut aussy bordée tant de gens de chevaux que de piétons; et d'autant que le costé de Jumappe estoit celuy que l'on craignoit le plus, ledit duc commanda que sur la colline qui est au-dessus ledit Jumappe, on dressast un petit fort et que l'on y mist dedans deux pièces d'artillerie avec garnison de compagnie d'infanterie allemande, lequel fort fut formé et dressé en forme quarrée par Bartholomé Campi, avec quatre coins aigus en manière d'estoille.

Le jour de la Nativité Notre-Dame en septembre, le prince d'Orenge vint à se monstrer à la ville de Mons et au camp du duc d'Alve près le moulin de Frameries avec une armée de dix mille chevaux et seize mille de pied. Ainsy disent aucuns historiens à intention d'attirer le duc au combat, mais il n'y voulut entendre, bien qu'aucunes escarmouches légères se firent de part et d'autre. Le soir estant venu, le prince alla loger au village de Quaregnon. Le lendemain, comme il pensoit dresser un pont sur la rivière de Hayne pour pouvoir par allée et venue s'aviser avec son frère, ses desseins furent empeschés par le renfort que le duc avoit fait au passage de Jumappe. Durant ce, les forces du duc furent recrues par le secours que luy amenèrent le comte d'Isemberghe, archevesque de Cologne, de sorte qu'on estimoit que le duc avoit en son camp douze mille

Espagnols et Wallons et autant d'Allemands, sans compter les paysans et vieux soldats. De surplus il avoit quatre mille cinq cents chevaux d'Allemands sous la conduite des ducs d'Alsace, Brunsvick et de Saxe. Sur ce le comte Ludovic fit entendre à son frère le prince d'Orenge que la ville et les siens ne perdoient courage pour résister aux Espagnols et qu'il eut à luy envoyer cent hommes de cheval pour se prévaloir d'un chemin. Le prince entendant ces nouvelles ramène toute son armée au-dessus de Jumappe et demeure là l'espace de cinq heures en bataille rangée à intention d'attirer de rechef le duc au combat, mais voyant qu'il ne se bougeoit prit résolution de l'assaillir en ses tranchées. Sur ce le général Mandrescot, qui avoit sous luy quatre à cinq mille chevaux, dit qu'il avoit reçu lettres du roy de France, son maistre, par lesquelles luy commandoit de n'exposer légèrement ses gens au péril, ains bien seulement conduire avec assurance ledit prince jusques à Mons. Le prince entendant ces propos eut craint que ledit Mandrescot n'eut intelligence avec le duc et qu'il ne vint s'assurer de sa personne; outre ce, voyant que du costé de Jumappe il ne pouvoit donner secours à la ville, abandonna ce lieu et la colline du moulin de Jumappe, faisant halte ce soir à Frameries, à intention de donner secours s'il pouvoit du costé du village de Saint-Simphorien ; dont d'un bon matin à l'aube du jour alla faire halte avec sa chevalerie sur certaine colline au-dessus dudit Saint-Simphorien, pour tenter, comme j'ay dit cy-devant, s'il trouveroit de ce costé voye pour entrer en la ville de Mons; ses autres gens prirent logis au village de Harmignies. Les ducs avec Noircharmes, Fréderic et Romero allèrent reconnoistre le lieu, et le voyant propre pour livrer à l'ennemy une chamisade, le seigneur de Noircharmes se rendit chef de l'entreprise; en sorte que tout estant bien disposé, ladite chamisade fut exploitée en ceste manière qui s'ensuit :

Le jour suivant en l'avant-garde cheminoit Rodrigues Zapata, Marc de Tolède et Rodrigues Perez, avec cinq cents halebardiers, par lesquels furent tuées les sentinelles de l'ennemy ; et incontinent iceux s'estant espandus par les quartiers, entrant l'un après

l'autre, les troupes, conduites par Ferdinand de Tolède, par Garcia Zuares, par Gaspar de Gurea, par le seigneur de Quereda, par François de Tolède, par Martin d'Erasco, Zalazar et Moxice, firent un horrible carnage des Allemands qu'ils trouvèrent endormis, de sorte que, pour le peu de défense qu'il y fut trouvé, si ces capitaines eussent foncé plus avant, ils eussent pu prendre prisonnier le prince d'Orenge, qui estoit logé à la maison d'un certain paysan appellé Mato.

Le matin, le prince d'Orenge, estonné d'un si malheureux succès, s'arresta de retourner par Nivelles en Hollande, faisant sçavoir à son frère le comte Ludovic qu'il eut à traiter avec le duc à son avantage, après qu'il auroit soustenu quelques assauts, et qu'il n'estoit en luy de le secourir, dont ce jour ledit prince fit marcher son armée et se rendit en Brabant, puis en Hollande.

Cependant la batterie de Mons ne cessoit, et le duc voyant le prince party, la fit redoubler affin de contraindre les assiégés de se rendre. Le comte Ludovic et ceux qui estoient dedans, délibérés à soustenir courageusement tous assauts, mirent dehors la ville tous ceux qui leur sembloient inutiles à la guerre et résistance pour espargner leurs vivres.

La bresche n'estant jugée raisonnable et suffisante pour donner l'assaut, à cause des rampars et tranchées qui avoient esté faites par dedans la ville, la batterie continua deux autres jours avec grande ruine, de sorte qu'il y eut une plus grande bresche, et pourtant le duc se préparoit de donner l'assaut avec toutes ses forces le 15 septembre.

Le comte Ludovic craignant cela commença à parler d'accord, qu'on traita l'espace de trois jours. A cest effet furent députés de la part du duc les seigneurs de Noircharmes, de Vaux, de Licques et Gomegnies; de la part du comte, le seigneurs de la Noue, de Soiccourt, Cormont et Lescourt; de sorte que la ville de Mons fut rendue au duc le 24 de septembre, sous les conditions pro=

posées par ledit comte et accordées par ledit duc, lesquelles furent telles :

Premièrement, que ladite ville de Mons se rendra et se remettra entre les mains de Sa Majesté ou du duc d'Alve, son lieutenant et capitaine-général en ses Pays-Bas;

Que toutes les compagnies, tant de gentilshommes françois comme soldats, soit à pied ou à cheval, et leurs valets ou goujarts, sortiront de la ville avec leurs armes, chevaux et biens. tant meubles comme non meubles;

Que le comte Ludovic et tous ceux de sa suite, tant serviteurs comme alliés de sa maison, bien qu'ils soient vassaux de Sa Majesté catholique, pourront sortir ensemble avec lesdites compagnies françoises et aux mesmes conditions;

Que les gentilshommes, sujets et vassaux de Sa Majesté catholique, ou autres, quels qu'ils soient, pourront pareillement sortir, c'est à sçavoir avec leurs armes et chevaux, vestements et autres équipages;

Que tous les soldats wallons et flamands et autres quels qu'ils soient, vassaux et sujets de Sa Majesté, pourront sortir en la mesme manière, pourvu que ce ne soit avec autres armes que l'espée et la dague, sans autres habillements que ceux qu'ils auront sur eux ou en leurs chevaux, hormis leurs capitaines qui emporteront toutes leurs armes;

Que tous les manans de ladite ville qui ont porté les armes tandis que le comte Ludovic a esté en icelle, soit durant le temps du siège ou devant, sortant sans armes, pourront sortir d'icelle, tenant tous leurs biens meubles et habillements, ainsy que les soldats, comme il a esté déclaré au chapitre précédent;

Que les autres habitants et menu peuple pourront, si bon leur semble, demeurer en la ville sans qu'ils soient recherchés ny molestés en leurs personnes, ny que leurs biens leur soient ostés, excepté les officiers de Sa Majesté et tous ceux qui, en quelque manière que ce soit, auroient sçu ou aidé à la prise de ladite ville, ou qui prenant volontairement les armes auront fait quelque service à l'ennemy ;

Que tous ceux qui seront d'autre profession que la catholique, qui est celle de Sa Majesté et observée en tous ses Estats, sortiront de la ville avec les mesmes conditions que ceux que nous avons dit cy-dessus, sans qu'ils puissent demeurer en icelle.

Que tous ceux qui sortiront de ladite ville, de quelque qualité qu'ils soient, ne pourront estre pour le présent retenus pour chose qu'ils ayent faite depuis la prise de ladite ville; ains jouyront amplement des conditions de ce traité; à condition touteffois qu'après qu'ils seront mis en liberté et lieu de seureté, suyvant le présent accord, si puis après ils retombent entre les mains de Sa Majesté ou de ses officiers, on les pourra rechercher des choses qu'ils auroient malfaites;

Que tous ceux qui sortiront ladite ville en faveur du présent traité, soient gentilshommes, soldats ou habitants d'icelle ou autres, promettront et jureront de ne porter les armes contre les Majestés du roy catholique et du roy très-chrestien, si ce n'estoit pour la Majesté catholique, excepté le comte Ludovic et les Allemands ou Anglois qui ne seront obligés à aucun de ces serments.

Tous ces points, articles et capitulations susdites entre les personnes qui ont convenu d'une part et d'autre en la forme susdite, furent promises et jurées sur la foy et honneur pour les garder inviolablement sans contrevenir directement. Et en outre fut accordé que tous ceux qui sortiront de ladite ville, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, ne recevront aucun dommage et que rien ne leur seroit pris et osté de tout ce qui leur avoit esté accordé pour emporter par ladite capitulation.

Et pour plus grande asseurance que le contenu d'icelle capitulation seroit gardé et observé par le duc d'Alve, ledit seigneur duc leur devoit donner suffisante escorte de gens de guerre et quatre gentilshommes, à sçavoir : le seigneur de Vertin, le baron d'Aubigny, le seigneur de Bertocourt et le seigneur de Potelles, qui marcheront en la puissance et discrétion des gentilshommes et autres qui sortiroient de la ville,

se logeant avec eux, jusques à les mettre en lieu de seureté, à sçavoir : le comte Ludovic et tous ceux qui l'auront suyvi, dans la ville de Ruremonde, et les gentilshommes et autres soldats françois et wallons qui voudroient retourner en France, à l'Arbre de Guyse ou autres endroits de France les plus près de la ville d'Avesnes. Et pour seureté desdits quatre gentilshommes et escorte de gens de guerre qui les conduiroient, demeureroient en la puissance du seigneur de Noircharmes au lieu qu'ils voudroient choisir en son gouvernement de Haynaut, cinq gentilshommes, à sçavoir : le seigneur de Soyecourt, de la Noue, de Hecourt, de Courmont et le seigneur de Mons, jusques à ce que les quatre gentilshommes et l'escorte susdite fust retournée en lieu de seureté, et lors seroit loysible aux cinq susdits gentilshommes françois de s'en pouvoir aller la part qu'ils leurs plairoit, où ils seroient conduits en toute seureté, et que s'ils ne se contentoient de l'escorte qu'on leur donneroit, de crainte d'estre offensés par icelle, ils pourroient aller où bon leur sembleroit.

En tesmoignage et confirmation de laquelle capitulation de tout ce qui a esté accordé cy-dessus de part et d'autre, ledit traité a esté signé par le seigneur de Noircharmes, qui promit de le faire ratifier par les ducs d'Alve et Medinacœli, et par le seigneur dom Fréderic de Tolledo, colonel de l'infanterie, et par le seigneur de Berlaymont, intendant des finances.

Fait et accordé au siège de Mons, le 19 septembre 1572.

L'armée du duc estant mise en ordre, entrèrent en la ville par la bresche cinq compagnies de Wallons du régiment du sieur de Liques. Le comte Ludovic, malade en une litière avec tous ceux qui le voulurent suivre, selon l'accord, sortit par la porte de Havrecq; de là passa par le milieu du camp des Espagnols, qui faisoient aisles, laissant un grand chemin au milieu de sept cents archebusiers en route. Le comte Fréderic, Julian Romero et Jean, seigneur de Mourbeke, accompagnèrent avec

leurs gens d'armes ledit comte Ludovic pour luy faire escorte jusques à Ruremonde.

L'ennemy doncq estant party de Mons, le duc fit remettre icelle ville en estat de seure défense, et y laissant pour gouverneur le seigneur de Vaulx; avec quatre enseignes de Wallons il s'achemina vers Malines.

Audit an, peu auparavant la prise de Mons, le 10 may, les huguenots livrèrent la ville de Valenciennes aux François, qui y entrèrent en nombre de quatre cents, sous la conduite du sieur de Jamars; mais les Espagnols, qui estoient en garnison en la nouvelle citadelle, entrèrent dedans avec quelques autres troupes qu'ils avoient demandées des environs, et chassèrent les huguenots hors d'icelle, pillant en outre tous les bourgeois, tellement que les bons endurèrent aussy bien que les méchants. (Simon Le Boucq.)

En ceste année l'on vit une nouvelle estoile, laquelle n'estoit pas une comète ou estoile fixe. Sa clarté sembloit croistre pour un temps, mais après cela elle s'esvanouit. Le duc d'Alve requit Corneille Gemma de luy en vouloir dire son opinion, lequel en a escrit avec plusieurs autres.

Audit an, le 7 de juillet, onze frères mineurs avec autres prestres et religieux, natifs de la ville de Gorcum, furent mis à mort au gibet à Brile en Hollande, par ordonnance de Guillaume, comte de La Marche, seigneur de Lumey. Partie des ossements de ces saints personnages reposent en l'église des frères mineurs de la ville de Mons, où ils furent honorablement transportés en l'an 1616. Voir ceste date cy-dessous.

Audit an fut né en la ville de Mons Philippe Cospeau, depuis évesque fameux de France. Il fit ses premières études latines au collège de Houdain dudit Mons; ses études philosophiques en la ville de Louvain, au collège du Chasteau, où il enseigna aussy

la philosophie ; ses études théologiques en la ville de Paris, où il se rendit docteur de la Sorbonne, et fut créé évesque d'Aix en Gascogne. Durant quoy il fut estably administrateur de l'archevesché de Toulouse. Il fut depuis créé évesque de la ville de Nantes en Bretagne, et conseiller de Sa Majesté très-chrestienne Louys XIII en ses conseils d'Estat et privé, et avant ce il fut premier conseiller et aumosnier de la royne Marguerite.

L'an 1610, il fut eslu sur tous les évesques et autres prélats de France par la royne mère Marie de Médicis, gouvernante de la France, pour faire la haraugue funèbre sur la mort de Henri IV. surnommé *le Grand,* roy de France, tué audit an en sa charosse ; dont ledit évesque estant lors en chaire, et s'adressant à la royne là présente avec les prélats et la noblesse de France, commença sadite harange par ce vers de Virgile :

Infandum, Regina, jubes renovare dolorem.

Plusieurs rares et remarquables qualités reluisent grandement en ce docte personnage et prélat, grand zélateur de l'honneur de Dieu et du salut des ames.

C'est ce que remarque très-bien le seigneur de Saint-Amand en ses œuvres poétiques, imputant à lui sa conversion salutaire, lorsqu'il escrit ce qui s'ensuit :

Vous par qui j'espère estre exemt
De cheoir en l'éternelle flame,
Apostre du siècle présent,
Cause du salut de mon ame,
Divin prélat, sainct orateur,
Juste et souverain destructeur
Des infernales hérésies,
Grand esprit, de qui tout prend loy,
Et dont les paroles cho isies
Sont autant d'articles de foy.

Vous qui gardez d'un soin si doux
Le cher troupeau de vostre maistre,
Luy donnant en despit de tous
Le sacré pain de grace à paistre,
Vray ministre d'Estat du ciel,
Cœur débonaire, homme sans fiel,

Qui vivez comme font les anges
Et méritez qu'en chasque lieu
On vous fasse part aux louanges
Que vous-mesme rendez à Dieu.

1574.

Arriva un horrible feu en la ville de Mons. Ce fut en la Grande Rue, lequel s'esprit au logis de la Noire Teste et consomma plusieurs maisons tant en ladite rue qu'en celle de la Guirlande. Or pour faire cesser ce feu y apportèrent grande diligence les frères mineurs, notamment un nommé frère Jean Fanier, prestre, lequel laissa plustost brusler sa robe que quitter son labeur et ferveur charitable. D'autre costé les chanoinesses de Sainte-Waltrude, voyant que le feu gagnoit de plus en plus, s'advisèrent de dévaler aucuns ossements du corps de ladite sainte dedans les puits desquels on tiroit eaux, pour esteindre ledit feu, dont tost après les eaux eurent telles forces par les mérites de ladite sainte que bien tost après esteignirent ledit embrasement.

La seigneurie de Havrecq-lez-Mons fut érigée en marquisat par Philippe, roy des Espagnes, prince des Pays-Bas, dont en fut premier marquis messire Charles-Philippe de Croy, fils unique ès secondes nopces de messire Philippe, premier duc d'Arscot, et de madame Anne de Lorraine.

Environ ce temps, comme ledit messire Charles-Philippe de Croy se tenoit quoy en son chasteau de Havrecq pour se faire panser d'une playe qu'il reçut en sa jambe par une ruade de cheval, les Montois luy donnèrent par divers jeux qu'ils firent audit Havrecq plusieurs récréations et contentements. Ces jeux furent de courir à barre les uns contre les autres, auxquels ledit seigneur donnoit prix à ceux qui avoient fait mieux leur devoir.

Ce fut encore lors que ceux de Mons alloient sur les bruyères de Havrecq et Mons chercher et arracher du debout d'une perche de bois enhuilée, à mont de mains, une statue de bois qui représentoit un empereur que les Flamands et Brabançons appellent *Keyser*; d'où est venu que depuis ceux de Mons ont esté appellés *Keisin*, de ce nom *Keiser*; de sorte que quand on appelle ceux de Mons de ce nom de Keisin, ils se doivent tenir honorés en tant qu'on les nomme *Impériaulx* ou *Impérialistes*, qui sont titres d'honneur.

Le 26 juillet dudit an mourut François Richardot, évesque d'Arras, et à luy succéda D. Mathieu Moulart, abbé de Saint-Ghislain, lez la ville de Mons.

1575.

Florissoit en ce temps Servais Claux, natif de la ville de Mons. Il a escrit : *Emchiridion divinarum consolationum*, imprimé l'an 1575 à Cologne. Il fut religieux de l'ordre des frères mineurs, l'un des doctes et excellents prédicateurs. A raison de quoy nous luy pouvons bien attribuer ce chronicon tiré du Psalme 44 :

LInGVA tVA CaLaMVs VeLoCIter sCrIbentIs.

Audit an, la citadelle de Valenciennes fut assiégée par le seigneur de Lalaing et fut incontinent rendue par Diego Orion pour ce qu'il avoit peu d'Espagnols avec luy et que la garnison d'Allemands qui estoit en la ville s'estoit accordée avec ledit Lalaing, qui leur donna à chacun un daldre.

En ceste année, merveilleuse abondance de vin. Sur ce, dit Simon Le Boucq, que chasque samedy, jour d'estaple en Valenciennes se vendoit du moins dix-huit cents pièces de vin.

1576.

A cause que les Espagnols par leur mutinerie gastoient le plat-pays deça et de là, le comte de Lalaing, grand bailly de Haynaut, reçut mandement de dom Louys Requescens, gouverneur général du Pays-Bas, de se jetter sur lesdits Espagnols, qui gastoient et pilloient le pays de Haynaut. A cest effet, les bourgeois de Mons s'armèrent et sortirent de leur ville en bonnes troupes, conduites par le baron d'Aubigny, qui avoit quelque nombre de gens d'armes, allèrent ensemble pour rencontrer lesdits Espagnols du costé du village de Givry. A iceux se joignirent aussy les communes des villages, en sorte que lesdits Espagnols se voyant en ceste manière poursuivis par lesdits Montois et autres, prirent la fuite du costé de Cambrésis, mais plusieurs d'iceux y laissèrent la vie et furent tués par les chemins; autres furent pris prisonniers, jettés et noyés parmi les villages dedans des puits.

Audit an, le 5 mars, mourut dom Louys de Requescens, et lors Sa Majesté catholique mit le gouvernement de ses provinces entre les mains des Estats-Généraux.

Florissoit en ce temps Jean du Buisson, natif de la ville de Mons. Iceluy, comme il estoit à Rome, fit en ceste année imprimer un livre intitulé :

Histoire et harmonie évangélique, *aliàs : Vita Jesu Christi*, tirée des quatre évangélistes.

Audit an fut ordonné par le magistrat de la ville de Mons que doresnavant on n'auroit plus à bastir en icelle ville maisons plâtrées de terre et couvertes d'estrain, mais bien bastir de pierres et briques et les couvrir de tuilles ou ardoises.

1577.

Le 12 de novembre commença à apparoistre en l'air une horrible et espouvantable comète jusques au 18 du mois de janvier suivant. A sa première naissance, son lustre se rapportoit du tout à celuy d'un fin argent éclatant de tous costés comme l'or nouvellement bruny; mais sa queue s'approchoit quelque peu de la couleur d'un sang bien vermeil. Ceste couleur peu après s'esvanouit, se changeant en jaune pasle comme celuy de l'airain entresmelé d'un teint blesme tel qu'est celuy du plomb. La pointe tiroit environ le lieu d'où souffle le vent que les latins appellent *Vulturnus*, les mariniers Sud-Ouest, où les astrologues posent l'Orient hyvernal, estant courbée doucement en façon d'un arc. Or, puis le temps de sa naissance, l'on apperçut à vue d'œil sa queue croistre et s'amplifier jusques au 28 de novembre, sa longueur demeurant tout une, qui fut de la distance de quinze degrés ou quelque peu plus. Et mesme étant venue à ce jour, l'on y apperçut une autre queue sortant de mesme endroit dont sortoit la première, touteffois beaucoup moindre, de façon qu'estant ainsi estendue, représentoit l'aisle de quelque oyseau de proye, comme du faucon ou milan lors qui se lance d'en haut sur l'oyseau qu'il poursuit. Depuis ce temps elle fut vue quelques jours de ceste mesme façon jusques à ce qu'elle vint peu à peu à diminuer, qui fut environ le troisiesme jour de décembre. A la vérité ceste comète apporta grand effroy à ceux de la ville de Mons, ainsy que j'ay ouy dire mon père et ma mère et encore autres. C'est pourquoy un certain Montois, appellé Jean du Jardin, faisant mention en ses manuscrits d'icelle comète, l'appelle *horrible et affreuse*.

Ce fut lors que parmy la ville de Mons l'on voyoit les prédicateurs et pasteurs crier en leurs chaires que ceste comète servoit d'avertissement que la divine clémence donnoit, affin et pour retirer le peuple du vice et l'induire à la pénitence et amendement de vie, selon le dire du poète du Bartas :

Dont tant et tant de fois nous sommes menacés
Par les tristes regards des astres courroucés
De nous donner un frein pour brider l'insolence
Où nous pousse l'effort d'une triste naissance;
D'accoiser en nous mesmes les passions diverses
Qui naissent du limon des humeures perverses.

Audit an fut démolie la citadelle de Valenciennes, par ordonnance des Estats-Généraux.

Audit an passa par la ville de Mons avec bonne suite de noblesse françoise, Jeanne d'Albret, royne de Navarre, laquelle s'en alloit aux bains d'Aix et Spa. Elle fut recueillie honorablement audit Mons par le seigneur de Lalaing et de la bourgeoisie de Mons; elle alla à Binche, de là à Thuin.

1578.

Après que l'armée des Estats du Pays-Bas eut esté défaite à Gembloux par dom Jean d'Austriche, gouverneur desdits pays, lesdits Estats firent alliance avec le duc d'Alençon, frère de Charles IX, roy de France, qui s'estoit présenté à les secourir et d'estre leur protecteur, principalement à l'instance du comte de Lalaing, qui luy avoit promis de l'assurer de certaines villes. A raison de quoy, il vint en ceste année en la ville de Mons, le 12 de juillet, avec peu de gens et fut reçu en icelle par ledit comte grand bailly de Haynaut, et aussy du duc d'Arscot au nom des Estats du Pays-Bas. Estant ledit duc d'Alençon en la ville de Mons, envoya en Anvers vers les Estats-Généraux ses députés, sçavoir: le seigneur d'Amboise, marquis de Renelle, baron de Bussy; le seigneur de Neufville, le seigneur de Monduret et autres pour traiter avec lesdits Estats. Après certain temps, ledit duc d'Alençon alla canonner furieusement le chasteau de Havrecq, que tenoient les Espagnols, dont la place luy fut rendue par composition le 26 juillet, et puis ayant assiégé la ville de Binche l'espace de quatorze jours, elle s'accorda le 7 d'octobre;

mais comme les François voyant que les assiégés estoient trop longs à coucher les conditions de leur accord, jugèrent que telle tergiversation se faisoit à dessein pour estre secourus. C'est pour= quoy les François entrèrent de force la ville et tuèrent bien trois cents Wallons, faisant un riche butin. Le duc empescha la furie de ses gens et sauva le reste des soldats. Cela fait alla prendre Soignies, Maubeuge, le Rœulx et autres places qui luy furent rendues par composition; quoy achevé retourna en la ville de Mons. Cependant les villes de Landrechies et Quesnoy, qui devoient, selon le traité fait entre ledit et les Estats, rece= voir garnison françoise, ne purent jamais estre induites à la recevoir, combien que l'abbé de Marville, Fréderic d'Yve, député des Estats, tacha grandement à induire lesdites villes à ce devoir. A raison de quoy le duc se mescontentoit fort de ce qu'on ne luy livroit ce qu'on luy avoit promis. Sur quoy les bourgeois de Mons soupçonnèrent que ledit duc se vouloit emparer du tout de la ville de Mons pour son assurance. Ce qui augmenta leur soupçon fut qu'ils entendirent que le duc devoit aller au casteau de Havrecq sous prétexte de changer d'air et y disner, mais qu'à la vérité il rameneroit à son retour en la ville grand nombre de François pour les introduire en ladite ville et se prévaloir de la bourgeoisie. En quoy le comte de Lalaing dis= simuloit le tout et monstroit d'estre ignorant de telles menées. Et puis les François, qui estoient en peu de nombre en la ville, allant de ça de là acheter parmy les boutiques leurs nécessités, disoient assez ouvertement que l'argent qu'ils délivroient leur retourneroit en main de brief : qui sembloit aux bourgeois que lesdits François se devoient rendre les plus forts pour piller la ville. Donc lesdits bourgeois, esmus de tels propos et autres soupçons cy-dessus mentionnés, s'eslevèrent et se mirent géné= ralement tous en armes sur une nuit, tinrent corps de garde aux coins des rues : ce que n'avoit esté paratiqué cy-devant en la ville de Mons. Le comte de Lalaing les voulut à la longue appaiser et contenter de paroles; mais il ne gagna rien, ains qui plus est, on luy donna assez à entendre qu'il estoit traistre, que la bourgeoisie désiroit que le duc sortist la ville et de brief;

mesme lesdits bourgeois se saisirent de ses armes qui estoient en l'hostel d'Aymeries. Donc le duc voyant le péril en lequel il estoit de jour à autre, délibéra de partir de la ville, car il sentoit que la bourgeoisie s'animoit de plus en plus contre luy et ses gens, et puis il recevoit continuellement lettres de la royne, sa mère, de tousjours sauver sa vie. A raison de quoy il sortit par la porte du Parcq, accompagné de ses gens et du comte de Lalaing, lequel comte à la sortie de ladite porte frappa sur les espaules du capitaine Gilles Vinchant, mon père, disant présent le duc à haute voix : *Ha, capitaine, vous ne sçavez ce que vous faites!* C'estoit qu'il vouloit monstrer sa bonne foy et innocence au duc, son compère, qui luy avoit levé son enfant pendant son séjour à Mons. Or, nonobstant qu'on sçavoit assez bien que le comte avoit attiré le duc de venir par deça, si est que les bourgeois voulant monstrer l'affection qu'ils luy portoient et le désir de son bien qu'ils luy vouloient, luy dirent souventeffois qu'il n'allast conduire le duc plus avant qu'à l'abbaye d'Espinlieu, qu'autrement il luy prendroit mal; ce qu'il crut. Et luy advint bien, car s'il eut accompagné le duc jusques et outre la Hayne, ainsy qu'il avoit délibéré, l'on tient que le duc se fut saisy de luy et l'eut fait décapiter sur la place, à cause qu'il ne luy avoit livré les places qu'il luy avoit promises et l'avoit mis en péril de sa vie. Ce fut lors que ledit comte, pour monstrer qu'il n'avoit nulle mauvaise intelligence avec ledit, en préjudice de la ville de Mons, se justifia envers les bourgeois par vingt-huit articles qu'il leur présenta.

Audit an le feu emporta deux tierces de la ville de Hal.

Audit an fut fait abbé de Liessies Nicolas le Francq, religieux pieux dudit lieu et natif de la ville de Mons.

1579.

Après que les provinces qui s'estudioient au maintènement de la religion catholique, sçavoir Artois et Haynaut, comme aussy les domaines de Lille, Douay et Orchies, se fussent réconciliées au roy d'Espagne, leur seigneur, par les articles approuvés et signés du 17 may de l'abbaye Saint-Waast en Arras, par Mathias Moulart, évesque de ladite ville; Jean de Noircharmes, chevalier, baron de Selle, et Guillaume Vasseur, escuyer, seigneur de Valhan, comme députés du prince de Parme, gouverneur général du Pays-Bas, fut érigé en la ville de Mons, au-devant un eschaffaut excellentement tapissé, où toutes les armoieries des princes, seigneurs, villes et abbayes de Haynaut, qui vouloient entrer en réconciliation avec ledit roy, furent pendues, avec tels et semblables escriteaux chronographiques :

paX oLeIs eVInCta CapVt te beLga reVIsIt.

o beLga, ConCors per Mane.

En après vint, le 12 septembre, le comte de Mansfeld de la part du roy avec autres seigneurs, conseillers et héraults, lesquels montèrent par ordre en grand honneur et magnificence sur ledit hourdement, et là fut fait lecture de ladite reconciliation, contenant vingt-neuf articles, dont :

Le premier contient le maintènement de la pacification de Gand;

Le deuxiesme, oubliance perpétuelle de toutes choses passées;

Le troisiesme, ratification des provisions jusques le 17 may;

Le quatriesme, de ne chercher personne pour les démolitions des chasteaux et forteresses;

Le cinquiesme touche la sortie des estrangers hors le pays;

Le sixiesme contient que les soldats estrangers à leur sortie des villes y laisseront tous vivres et munitions;

Le septiesme contient de dresser un corps d'armée des gens naturels et qualifiés ;

Le huitiesme, de ne laisser entrer gens de guerre en ces pays et maintenir l'édit perpétuel en tous points et faire serment ;

Le neuviesme contient relaxation de tous prisonniers ;

Le dixiesme regarde à la saisiment des biens d'une part et d'autre ;

Le onziesme contient le maintènement des gouverneurs des pays et des villes ;

Le douziesme, de prester serment de maintenir la religion catholique et la due obéissance à Sa Majesté ;

Le treiziesme, de ne charger les pays et villes de gens de guerre sans leur consentement et désir ;

Le quatorziesme, renouveller les magistrats selon les privilèges ;

Le quinziesme, que les gouverneurs des pays seront du sang de Sa Majesté ;

Le seiziesme touche le conseil d'Estat ;

Le dix-septiesme contient de faire serment par ceux du conseil d'Estat et faire les dépesches paraphées comme du temps de l'empereur ;

Le dix-huitiesme touche aux gouvernements qui tomberont vacants d'icy à six ans ;

Le dix-neuviesme contient la ratification de toutes constitutions de rentes et pensions ;

Le vingtiesme, de ne lever taille ny gabelles ès provinces, sinon comme du temps de l'empereur ;

Le vingt-et-uniesme, que tous privilèges sont maintenus ;

Le vingt-deuxiesme contient de renoncer par les provinces à toutes ligues ;

Le vingt-troisiesme, d'envoyer par le roy à la royne d'Angleterre et le duc d'Anjou pour continuer la confédération ancienne ;

Le vingt-quatriesme touche à l'envoy de par deça de l'un des enfants de Sa Majesté ;

Le vingt-cinquiesme touche la réception d'autres provinces et villes en ceste réconciliation ;

Le vingt-sixiesme, contient de supplier Sa Sainteté et autres de tenir la main que ce traité soit effectué;

Le vingt-septiesme, de députer commissaires advenant quelque difficulté sur ladite réconciliation;

Le vingt-huitiesme contient l'entretènement de ce présent traité;

Le vingt-neuviesme, la réconciliation de Malines, Nivelles, comté d'Alost et chastellenie de Bourbourg.

Sur ce les feux de joye furent faits de part et autres parmy la ville de Mons audit jour 12 de septembre, pour le repos desdits pays Artois, Hainaut, Lille, Douay et Orchies, envers lesquels le roy monstra et déclara sa clémence selon ledit traité, dont ce peut bien approprier à luy ce chronicon suivant, tiré du Psalme 10:

EQVITATEM VIDIT VVLTVS EIVS.

Le chasteau de Havrecq, peu distant de la ville de Mons, fut tellement embrasé de feu fortuit que la plus grande partie d'iceluy avec la chapelle fut bruslée et ruinée.

1580.

Par un mercredi, troisiesme jour de Pasques, il y eut tremblement de terre en la ville de Mons, entre les cinq et six heures après-midy, qu'il renversa plusieurs couprons, pignons, sommets et cheminées des maisons; dont ceux qui estoient lors ès églises furent en grande frayeur, cuydant que ce fust la fin du monde. Ce mesme tremblement s'estendit par tout le Pays-Bas et la France, et peu après apparut une horrible comète; finalement arriva une pestilence dommageable.

A l'instance de messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray, et François Buisseret, lors doyen et puis archevesque

dudit Cambray, fut instituée et érigée en la ville de Mons une *Escolle dominicale* au lieu où elle est de présent, pour enseigner la doctrine chrestienne aux pauvres petits enfants, tant fils que filles. Le roy Philippe accorda et donna ce lieu pour telle bonne fin, et incontinent furent par le magistrat et conseil de la ville ordonnés douze maistres et maistresses aux fraix d'icelle ville. Et affin que bon ordre et diligence y fussent tenues en ladite escolle, ledit magistrat et conseil ordonnèrent que festes et dimanches on députeroit tousjours quelqu'un d'entre eux. Ce qui a esté pratiqué par long espace de temps jusques où environ le temps de la contagion qui arriva en la ville de Mons l'an 1615. Semblable escolle fut érigée en Valenciennes l'an 1584; à Condet, l'an 1585; au Quesnoy, l'an 1593.

(Voir l'Appendice, CXVII.)

L'an 1582, le 19 juillet, pour accommoder la jeunesse de ladite escolle des messes ès dimanches et festes, furent jettés les fondements de la chapelle moderne. La première pierre fut posée par Louys à l'Aube, premier eschevin en ce temps de la ville.

L'an 1585, par un jour de Saint-Michel, le 29 septembre, fut consacrée ladite chapelle par messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray, en l'honneur dudit saint, de saint Hiérosme et sainte Catherine, patrons et patronesse d'icelle chapelle et escolle.

Audit an capital, le 25 d'aoust, mourut en la ville de Mons Jean Trusse, abbé de Bonne-Espérance. Son corps fut ensépulturé en l'église Sainte-Waltrude.

1581.

Dans le mois de février se célébrèrent en l'église de Sainte-Waltrude de la ville de Mons les obsèques de feue madame Anne d'Austriche, espouse de Philippe II, roy des Espagnes.

Au jour des grandes Pasques s'esleva en la ville de Mons, sur le midy, si horrible tempeste en l'air par les vents, jusques à trois heures suivantes, que les tuilles des maisons voloient en l'air comme gresles. L'église de Saint-Germain fut en grande partie descouverte, comme aussy les autres et les plus éminentes maisons. Aux villages, les maisons, granges et estables furent emportées, les arbres déracinés : chose fort espouventable.

Le 7 septembre fut prise à la despourvue la ville de Saint-Ghislain, distante de celle de Mons deux lieues, par Pierre de Melun, prince d'Espinoy, gouverneur de Tournay, rebelle au roy. Ladite ville fut incontinent envahie le lendemain par ruse des malcontents, des protestants et gueux de Tournay. De bon matin, après matines, ils surprirent la ville; les moines s'enfuirent, sauf peu de vieillards. On ne sçauroit croire les maux qu'ils firent : ils pillèrent les plus belles églises, prirent les croix de Saint-Ghislain, qu'on donnoit à baiser aux pèlerins, qu'on n'a jamais pu retrouver nonobstant les recherches; mais peu après le prince de Parme vint les entourer et les obligea de sortir, ayant abandonné leurs despouilles.

Le 5 décembre, jour de Saint-Nicolas, trespassa madame Jeanne de Halewin en la ville de Mons, âgée de trente-sept ans, héritière de Halewin, Comines, Rollenghem, Lawe, Ronco et vicomtesse de Nieuport, femme première de messire Philippe de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay et Portian, comte de Beaumont et Seneghem, etc. Elle mourut en l'hostel de Chimay appartenant à présent à l'abbaye d'Espinlieu. Son

corps fut transporté à Beaumont, où il fut inhumé devant le grand autel de la grande église. Son service fut célébré par l'abbé de Lobbes.

1582.

Furent faites et célébrées en la ville de Mons avec grandes récréations et festins, les nopces de messire Philippe de Croy, duc d'Arscot, etc., avec dame Jeanne de Blois, fille de messire Louys, seigneur de Terlon, et de dame Charlotte de Humières, qui estoit veuve de messire Philippe de Launoy, seigneur de Beauvoir. Elle estoit d'une beauté non pareille, surpassant celle de toutes les dames de son temps. Ces nopces furent faites à l'hostel d'Aymeries.

Au mois de juillet, Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, marquis de Renty, ayant esté déclaré grand bailly et gouverneur du pays de Haynaut, en la place du défunt Philippe, comte de Lalaing, fit son entrée en la ville de Mons, et presta le serment en l'église Sainte-Waltrude.

1584.

Vinrent de Hollande en la ville de Mons prendre leur demeure et refuge pour les troubles et hérésies, certain nombre de religieuses de l'ordre de Saint-François, que l'on nomme *Clarisses*, lesquelles se tinrent l'espace de trois ans au Cantimpré du béguinage. Après ce terme de temps, comme elles eurent obtenu changement de lieu, leur fut accordé par le magistrat et conseil de la ville pour demeure perpétuelle le monastère dit vulgairement *Borgnagasse*, *aliàs* de Sainte-Croix, vacant par la mort

des religieux dudit ordre causée par contagion pestilentieuse, comme nous avons dit cy-dessus. Ces religieuses sont appellées ordinairement *Claristes*, du nom de sainte Claire, extraordinairement *Damianistes*, à cause du premier couvent de ladite sainte qui fut dédié en l'honneur de saint Damien, lesquelles sont distinguées de celles qu'on appelle *Urbanistes*, à cause qu'icelles n'ont reçu la relaxation et modération de la règle faite par le pape Urbain, ains observent à point nommé la rigueur de la discipline et pauvreté. A raison de quoy, elles sont appellées les *pauvres Claristes*, et autrefois en Flandres *Colettes*, à cause de sainte Colette, réformatrice de leur ordre, laquelle (comme dit Olivier de La Marche) a basti de part et d'autre par pourcas d'aumosnes bien trois cent quatre-vingts monastères de filles pour observer la closture. Et en passant je diray que ce fut elle qui induit Jacques, roy de Naples, de se déporter de sa couronne et se rendre frère mineur; ce qu'il fit en la ville de Bezançon en la Franche-Comté de Bourgogne. La conversion et humilité de ce grand personnage est admirable. Ce que l'on peut voir en ledit La Marche. Quant à sainte Colette, elle mourut l'an 1447.

Les claristes de Mons sont régentées par une supérieure qu'on appelle *mère abbesse*.

Messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray, abandonna ledit Cambray et vint tenir sa résidence en la ville de Mons avec plusieurs chanoines de l'église Notre-Dame et Saint-Géry; car comme messire Bauduin de Gavre, seigneur d'Incy, qui se tenoit gouverneur de Cambray et Cambrésis de la part des Estats du Pays-Bas, eut, par secrette intelligence, déchassé de Cambray le seigneur de Licques, gouverneur d'icelle ville de par le roy d'Espagne, et introduit les gens du duc d'Anjou et Alençon sous la conduite de Robert de Montluc, seigneur de Balligny. Ledit d'Incy voulut forcer les gens d'église, notamment l'archevesque, de faire serment de fidélité audit duc d'Anjou : ce qu'ils ne voulurent faire. A raison de quoy fut le palais de l'archevesque et les maisons des ecclésiastiques

pillées. Ledit archevesque fut déchassé de la ville avec plusieurs du clergé, lequel prit son refuge en la ville de Mons, comme estant le milieu de son diocèse.

Le dixiesme jour du mois d'avril fut présentée en ladite ville de Mons audit messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray, par monsieur François Buisseret, docteur ès droits, lors archidiacre du Cambrésis et official dudit seigneur illustrissime, sœur Jeanne Fery, agée de vingt-cinq ans, native de Solre-sur-Sambre, religieuse professe du couvent des sœurs noires de ladite ville de Mons, possédée des malins esprits dès l'an quatre de son bas age jusques à la vingt-cinquiesme. En sorte qu'elle fut premièrement exorcisée le 12 dudit mois d'avril du commandement dudit archevesque, par Jean Mainsent, lors chanoine et puis doyen de Saint-Germain, qui usa à cest effet de prières, bénédictions et aspersions d'eau grégoriane, qu'avoit bénite ledit seigneur archevesque, de sorte que ladite possessée fut délivrée du tourment intérieur de ces malins esprits au mois de novembre; ce qui continua jusques au 3 du mois de may de l'année suivante, auquel jour elle fut de rechef agitée; mais au vingt-et-uniesme jour dudit mois, elle fut entièrement délivrée par l'assistance et l'invocation de Sainte-Marie-Magdelaine, et principalement en vertu de la réception de la Sainte-Eucharistie que luy donna ledit archevesque en l'église du Val-des-Escolliers. Cependant elle fut rendue si ignorante, elle qui durant son exorcisme parloit grec, latin et autres langues, qu'elle fut rendue comme un enfant de quatre ans, en sorte qu'il convint de la catéchiser et la remettre à la connoissance de la foy chrestienne. En ceste conjuration y tinrent aussy la main ledit monsieur Buisseret, Nicolas Goubille, lors chanoine de Cambray et puis doyen; Grégoire Holonius, docteur en théologie, doyen de l'église Notre-Dame en Cambray; monsieur Jacques Joly, curé du Beguinage, et maistre Michiel Bavay, père confesseur desdites noires sœurs, mais sur tous y travaillèrent lesdits archevesque et maistre Jean Mainsent. A raison de quoy ladite Jeanne Fery souloit depuis appeller ledit archevesque

son grand-père, et ledit Mainsent, père. Les principaux diables qui la possédèrent se disoient avoir nom, l'un *Garga*, l'autre *Cornau*; mais l'archevesque fut celuy qui dès lors jusques à présent a toujours esté appellé par le menu peuple : *Le bon diable des noires sœurs*.

1585.

Le 28 d'octobre par un jour de samedy, sur la requeste des députés des Estats du pays de Haynaut, qu'ils remonstrèrent à la cour à Mons que les fermiers, pour cause de leurs pertes, s'advançoient journellement de tirer leurs maistres en cause pour avoir quittance par justice, sans précédemment l'avoir demandée à leursdits maistres et en estre refusés, qui estoit cause de grands fraix aux parties, fut conclu en ladite cour qu'au siège de l'audience par les fermiers et rentiers de ce pays pour avoir modération et quittance de leur dette, ne soit que tels requérants ayent joints à leurs requestes, attestations des devoirs que préallablement ils auroient faits, présents leurs maistres, receveurs ou entremettants d'iceux pour y parvenir, ainsy déclaré lors aux avocats, afin que ainsy ne soient despeschées par eux telles requestes pour eschever fraix.

1586.

Fut tenue une synode en la ville de Mons, par ordonnance de monseigneur Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray. En ladite synode y présidèrent : Jean-François Bonhomme, évesque et comte de Vercelle, nonce apostolique et légat *à latere*, avec ledit archevesque, y assistant Mathieu Moulart, évesque d'Arras ; François Walonchapelle, évesque de Namur ; Jean Cottreau, vicaire député par le chapitre de Tournay; le

siége estant vacant; Jacques Pamele, comme procureur député par Jean Six, évesque de Saint-Omer; Jean de Bersacques, doyen de Saint-Omer, comme procureur député par le chapitre de Saint-Omer, estant mort ledit évesque Jean Six; y assistèrent encore les députés des églises cathédrales et collégiales de la province de Cambray, les abbés et prieurs de divers diocèses.

Les statuts d'iceluy concile et synode provincial sont réduits en vingt-quatre titres :

Le premier parle de la profession de la foy et de ce qui concerne pour maintenir et défendre l'intégrité d'icelle foy et contient huit chapitres ;

Le deuxiesme, de la doctrine et prédication de la parole de Dieu, dix chapitres ;

Le troisiesme, de l'office divin, dix chapitres ;

Le quatriesme, de l'observance des festes et jeunes, quatre chapitres ;

Le cinquiesme, de l'administration des sacrements, quatre chapitres ;

Le sixiesme, du baptesme, quatorze chapitres ;

Le septiesme, du sacrement de confirmation, deux chapitres ;

Le huitiesme, du sacrement de pénitence, dix chapitres ;

Le neuviesme, du très-saint sacrement d'Eucharistie, huit chapitres ;

Le dixiesme, du sacrement de l'ordre, six chapitres ;

Le onziesme, du sacrement de mariage, onze chapitres ;

Le douziesme, du sacrement d'extresme-unction, six chapitres :

Le treiziesme, des funérailles, sépultures et services, huit chapitres ;

Le quatorziesme, des oblations, dismes et portion canonique, douze chapitres ;

Le quinziesme, de la juste administration des biens ecclésiastiques, seize chapitres ;

Le seiziesme, des ecclésiastiques en général, dix chapitres ;

Le dix-septiesme, des évesques, neuf chapitres ;

Le dix-huitiesme, des chapitres et chanoines, dix-neuf chapitres ;

Le dix-neuviesme, des pasteurs, dix-huit chapitres ;

Le vingtiesme, des réguliers et moinesses, vingt-et-un chapitres;

Le vingt-et-uniesme, des escoles et séminaires, vingt-deux chapitres ;

Le vingt-deuxiesme, du siége, jurisdiction et immunités ecclésiastiques, vingt-huit chapitres ;

Le vingt-troisiesme, des usures, quatre chapitres ;

Le vingt-quatriesme, de la synode provinciale et diocésane, onze chapitres.

Les décrets et statuts qui ont esté ordonnés sur lesdits titres et matières ont esté publiés en l'église collégiale de Sainte-Waltrude de Mons, après la messe solemnelle célébrée par le susdit archevesque de Cambray, le 23 du mois d'octobre, et signé sur le grand autel de ladite église par les susnommés cy-dessus au commencement.

Les promoteurs de ceste synode furent Jean Froymont, licentié en la sainte théologie et escolastre, et Nicolas Goubille, licentié ès droits canon et civil, chanoines de Cambray.

Les secrétaires furent : Pierre Preud'homme et Valérien du Flos, licentiés et docteurs ès droits canon et civil, aussy chanoines de Cambray.

Mais afin que les décrets de ladite synode fussent mis ponctuellement en exécution, Philippe II, roy des Espagnes, ordonna un placart en l'an 1587 contenant vingt-cinq articles. Ce qui appert par lettres seelées de son seel faites et données en la ville de Bruxelles le premier jour de juin dudit an ; souscrit par le roy en son conseil, et plus bas signé : Verreyken. Lesdites lettres sont seelées du grand seel de Sa Majesté, en cire rouge à double queue pendante.

En la mesme année capitale, les pères jésuites obtinrent du magistrat et conseil de la ville de Mons de pouvoir se domicilier

en corps et couvent en icelle ville. Ce qu'ils obtinrent facilement par l'intermise de l'archevesque Louys de Berlaymont et autres ecclésiastiques desquels ils estoient bien voulus. Avant aller plus outre, il faut entendre que l'ordre desdits Jésuites a esté institué par saint Ignace de Loyola, issu de la noble famille des Loyoles qui ont leur demeure aux confins de la ville d'Apeithia, en la province de Guypura, en Espagne. Iceluy saint, en l'an 1534, après avoir quitté les délices du monde, s'associa en la ville de Paris, où il estudioit, aucuns compagnons remplis du zèle de l'honneur de Dieu et du salut des ames, savoir : Pierre le Febvre, Alphonse Salmeron, saint François de Xavier, Jacques Laines, Nicolas Badaville, Simon Rodriguez, Claude Jaye, Jean Cordure et Pascal Broet, lesquels tous ensemble se rendirent à certain jour en la chapelle des Martyrs, située sur le mont de Montmartre lez Paris, où ayant invoqué l'assistance de Dieu, de la vierge Marie et de saint Denis, aréopagite, apostre de France, firent vœux de suivre la pauvreté évangélique, à intention de s'appliquer entièrement à la conversion des ames, et de se trouver à cet effet au jour des Pasques en Venise, pour passer en la Terre-Sainte vers les infidelles, si avant toutefois qu'il n'y auroit de l'empeschement. A raison de quoy, ils arrivèrent tous audit Venise au jour préfixe, attendant leur mission de Sa Sainteté; mais comme elle ne leur fut pas envoyée et qu'ils trouvoient mesme que leurs intentions estoient retardées et empeschées par les guerres du Turcq, partirent de Venise et s'en allèrent tous à Rome offrir au pape Paul v leurs vœux, par lesquels se déclaroient obligés d'aller convertir les infidelles toutes quantefois et où Sa Sainteté les voudroit envoyer. De quoy estant ledit pape esmu confirma leur institut et ordre l'an 1540, leur permettant de prendre le nom et qualité de religieux, mais à charge qu'ils ne pourroient estre en cest ordre plus que de soixante en nombre. Toutefois ledit pape, voyant depuis le bien et profit qui réussiroit à la chrestienneté de cest ordre, leur ouvrit plaine porte l'an 1543, et puis fut de recef ledit ordre approuvé par le pape Jules III l'an 1550, encore par le concile de Trente en la session 25.e, chap. 17; finalement, privilégié par le pape Pie v en l'an

1571 pour pouvoir en tous lieux de la chrestienneté ériger et ouvrir escolles pour enseigner à la jeunesse, tant les arts libérales que la théologie, soit en université ou autres lieux, et promovoir les leurs aux degrés ordinaires; outre ce, d'enseigner au peuple ignorant le catéchisme et doctrine chrestienne.

Sur ce le roy Philippe II des Espagnes, reconnaissant le bien que l'Église recevoit dudit ordre, dit en la sorte en ses lettres datées de l'an 1556 le 22 d'aoust :

« Par le mesme moyen et travail de laditte société, icelle religion chrestienne est merveilleusement augmentée et grands biens adviènent et succèdent au peuple où elle exerce son ministère et service. De quoy esmeu ledit roy admit et receut audit an 1556 en ses Pays-Bas la société desdits pères pour y faire leur demeure et y avoir colliège en divers endroits desdits sieus pays, advenant toutefois le consentement des eschevins et recteurs des lieux, sans qu'ils se peuvent ingérer aux offices des curés, sinon avec leur licence, ou des évesques. Et quant à leurs biens immeubles et rentes qu'ils acquerront pour la fondation et dotation de leurs colliéges, ils seront tenus préalablement obtenir consentement de ceulx à qui appertiendra, selon les statuts et privilèges des pays où lesdits biens et rentes seront situés, en faisant apparoir d'iceluy consentement au chief, thrésorier général et commis de nos finances et domaines, affin qu'ils en advisent et ordonnent. »

Ainsi parle ledit roy en ses lettres susdites. Puis ledit roy donna à ladite société autre privilège en l'an 1584, par lettres données en Tournay, par lesquelles leur est permis de pouvoir acquérir en chasque collège, soit par achat, dons, légations ou autrement, maisons et fonds suffisants pour demeures et collèges, biens immeubles sans jurisdiction ou domaines, censes ou rentes propriétaires ou héréditables, jusques à la somme de trois mille florins, au-dehors des universités; mais au-dedans de cinq mille.

Que si le général de la société ou autre venoit anéantir ou

dissoudre quelque collège, ou ne voudroit continuer l'institution de la jeunesse jà encommencée, ils seront tenus de quitter lesdits collèges et biens à ceux donnés et assignés pour estre appliqués à autre semblable fondation pieuse avec consentement de ceux qui auroient fondé et doté lesdits collèges.

Au regard des leçons et promotions ès arts et la sainte théologie, ils ne pourront conférer aucuns degrés aux universités de Louvain et Douay, mais pourront présenter leurs auditeurs, tant de leur société comme d'autre ordre en estat quelconque, aux examinateurs à ce commis auxdites universités.

Ce que tout a esté confirmé par les archiducs Albert et Isabelle d'Austriche, princes du Pays-Bas, par lettres expresses données à Bruxelles le 11 d'aoust l'an 1615.

Or donc ce n'est de merveille si les papes et princes, voyant et prévoyant le profit que ceste société et ordre des Jésuites faisoit et pouvoit faire à l'avenir parmy tant les fidelles que infidelles, l'ont favorisé de divers privilèges; car depuis leur institut jusques à présent, ils ont parmy le monde plus de cinq cents tant collèges que résidences ou maisons, en sorte qu'ils ont grandement illuminé l'Église par leur doctrine : ce qui est conforme à l'anagrame que l'instituteur de cest ordre porte sur son nom et surnom :

Ignatius de Loyolas
Ignis a Deo illatus.

Outre ce, cest ordre porte le nom de *Société de Jésus*, à cause que ledit saint Ignace, ainsy qu'il projettoit les fondements de son ordre, s'apparut Jésus-Christ portant sa croix, et luy dit, accompagné de ses compagnons : *Ego vobis Romæ propitius ero.* C'est pourquoy le pape Pie v, en sa bulle qu'il donna en faveur de ladite société, dit en ces termes :

« *Qui, sicut nomen* Sociorum Jesu *assumpserint, ità opere, doctrinâ et exemplis Dominum nostrum Jesum Christum imitari et ejus vestigia sequi nituntur.* »

Voyez sur ce plus amplement Julius Nigronius.

Retournant à la demeure qu'obtinrent lesdits pères jésuites en ceste année en la ville de Mons, ils oyrent premièrement les confessions en l'église Sainte-Élisabeth, où l'on voit encore leurs sièges ayant leur demeure.

Depuis ils achetèrent de messire Charles de Croy, duc d'Arscot, son hostel de Chimay, où ils s'accommodèrent d'une chapelle pour leurs fonctions spirituelles.

Mais avant aller plus outre, je veux icy coucher par escrit ceux qui ont gouverné le collège desdits pères en Mons, soit en qualité de supérieurs ou recteurs, par ordre tel qui s'ensuit :

Les supérieurs :

Louys Ghodin, natif de Mons;
Pierre Charlier;
Nicolas du Mont;
Jean Halenius.

S'ensuivent les recteurs depuis que l'on a commencé à enseigner, qui fut l'an 1598 :

Jacques Farinart;
Jean le Brun, natif de Mons;
Martin Hardy;
Gilles Chisaire, natif de Mons;
Pierre Pennequin;
Florent de Montmorency.

Quant aux collèges et escolles que tiennent les pères jésuites, voir la date 1598; quant à leur église, l'an 1610.

1587.

Le 19 septembre mourut en la ville de Mons Jacques Pamelius, âgé de cinquante-deux ans, archidiacre de Saint-Omer, prévost de Saint-Sauveur en la ville d'Utrecht et eslu évesque dudit Saint-Omer, et ce par une fièvre qui le saisit en ladite ville, ainsy qu'il alloit à Bruxelles. Son corps fut ensépulturé en l'église Sainte-Waltrude audit Mons, où l'on voit son effigie relevée en albastre. L'oraison funèbre dite en sa louange durant ses funérailles fut prononcée par Guillaume Taelbonius, qui succéda audit défunt en l'archidiaconé de Saint-Omer. Ledit Pamelius estoit issu de la noble famille des barons de Pamele. Son père fut Adolphe, conseiller familier de l'empereur Charles v. Il fut personnage versé en toutes sciences et avoit estudié en plusieurs universités de l'Europe. A raison de quoy il a composé et mis en lumière plusieurs beaux et doctes livres, dont l'on peut voir les titres en la Bibliothèque d'André Valérian et aux Athènes Belgiques de François Swerte.

1588.

Plusieurs aventuriers de la garnison de Berg-op-Zoom se jettèrent de part et d'autre parmy le Brabant, et encore plus outre jusques aux environs de Mons, de sorte que deux seulement d'iceux se saisirent de Jean Tourneau, seigneur de Biaurieu et Mairieu, prévost de Mons, ayant premièrement tué son serviteur au lieu dit *le vivier Coulon*, près le village de Jurbise, chemin d'Ath. Ils l'emmenèrent de nuit prisonnier parmy les bois en Hollande. Advint encore chose notable : c'est qu'aucuns desdits aventuriers coupèrent la teste à un paysan du village de Betignies, accompagné de son chien. Ceste beste n'abandonna

son maistre; mais comme le faim le pressoit, prit et emporte la teste de son maistre en sa maison et la pose sur le lit, dont l'on fut autant et plus esmerveillé de la fidélité et humanité de ce chien que de la cruauté de ces meurtriers.

1589.

Le 5 de mars furent en la ville de Mons jettés les fondements de la maison de la grande boucherie, qui se voit de présent sur le Marché, devant la fontaine, bastie en face de pierres d'Escaussines, contenant hetaux pour vendre toute sorte de chair. J'ay vu en l'an 1627 qu'un certain bouchier exposa en vente un gras veau, lequel estant vif pesoit plus de quatre cents livres.

Le neuviesme jour du mois de may la tonnère fut si horrible et si véhémente que, tombant sur la flesche de l'église Saint-Germain audit Mons, descouvrit à jour une grande partie d'icelle; et puis se jettant dedans ladite église fit quelque dégast, notamment en la chapelle où sont les fonds baptismales, car elle emporta par son embrasement tout ce qui estoit en icelle, réserve l'image de la vierge Marie, qui est encore de présent au-dessus de l'autel, laquelle demeura en son entier.

Le 7 d'aoust tombèrent par orage en la ville de Mons des gresles ayant en rondeur cinq pouces et demy de tour.

La pestilence se jetta en la ville de Mons, qui emporta plusieurs personnes au tombeau.

1590.

Environ le mois de may, le prince de Parme, Alexandre Farnèse, gouverneur général des Pays-Bas, fit son entrée en la ville de Mons et fut honorablement reçu du magistrat et bourgeoisie de ladite ville. Il tint illec sa cour en l'hostel de Naast si long-temps que la ville de Tournay fut reprise sur les François. Son secrétaire, le seigneur Cosmo, estoit logé en la maison de Michiel Dessulesmoutier, seigneur de Noirchain, mon grand-père maternel. La cour et résidence de ce prince apporta d'un costé du profit à la ville pour le fait de la marchandise; mais d'autre costé elle occasionna un malheur en ce que plusieurs filles furent débauchées, en sorte que pour divertir leurs lubricités (je parle des publiques), elles furent contraintes, tant en y avoient-ils, de payer toutes les semaines quelques deniers au maistre des haults œuvres; ce que depuis le magistrat retracta et augmenta les gages dudit maistre.

Fut faite en la ville de Mons, à la requeste de Jaspar Hanno, abbé d'Haulmont, une solemnelle translation des ossements du corps de saint Marcel, pape et martyr, par messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray, lequel transmit lesdits ossements en une nouvelle chasse, présent le clergé et autres notables personnages. Ces ossements furent autrefois donnés et placés en l'abbaye dudit Haulmont par saint Vincent, comte de Haynaut.

Le 20 décembre, pour éviter désormais tout desbat et différend entre les églises et clergé de sa province, messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray, détermina par sentence définitive, rendue à Mons en Haynaut, que l'évesque de Tournay doit préaller l'évesque d'Arras, et par mesme moyen tous les autres de ladite province.

1593.

Mourut à Monache, ville capitale de Bavière, Orlande de Lasso, natif de la ville de Mons, âgé de septante-trois ans, prince des musiciens de son siècle. Voir ce qu'avons dit de luy à la date 1520.

Mais qui voudra amplement voir les louanges que mérite dignement ledit Orlande, qu'il lise la lettre de ses enfants Ferdinand et Rodolphe de Lasso, qu'ils écrivent au sérénissime prince Maximilien, comte palatin du Rhin et duc des deux Bavières.

C'est pourquoy que le révérend père Philippe Bosquier, considérant les mérites du susdit personnage, natif de la ville de Mons, a taché avec instance verbale d'esmouvoir le magistrat d'icelle ville pour ériger en bronze la statue dudit Orlande et le placer en publique, à la façon que ceux de Rotterdam en Hollande ont fait à l'endroit de Erasme, natif de ladite ville, dont ledit père Bosquier, pour monstrer le devoir susdit qu'il avoit fait vers ledit magistrat de Mons, il a fait peindre l'effigie dudit Orlande, et au-dessous d'icelle il a couché ces vers :

Ut Mons Orlandum Lysippi fingeret œre
Bosquier hanc tabulam finxit Apellis ope.

Audit an, après la mort d'Emmanuel de Lalaing, seigneur de Montigny et marquis de Renty, fut grand bailly et gouverneur du pays de Haynaut messire Charles de Croy, prince de Chimay ; il fit son entrée avec autant de magnificence que l'on peut imaginer en la ville de Mons. Son père, le duc d'Arscot, voulant voir ce qu'il en estoit, passa à cheval parmy le Marché dudit Mons, où il rencontra sondit fils, feignant d'aller plus outre, comme il fit aussy.

1595.

Les pères capucins vinrent demeurer en la ville de Mons du consentement du magistrat et conseil d'icelle ville, auxquels en l'an suivant madame Jeanne de Blois, fille de messire Louys, seigneur de Terlon, et de madame Charlotte de Humiers, veuve de son second mary Philippe de Croy, duc d'Arscot et prince de Chimay, donna sur son hostel de Terlon à elle appartenant, pour bastir leur église. Avant aller plus avant faut entendre que l'ordre des Frères Mineurs Capucins fut institué l'an 1525 par frère Mathieu du Bas, ou Bascius, Italien de nation et natif de Camerino, ville d'Umbrie, où en faveur de luy Catherine Cibo, duchesse dudit Camerino, érigea lors un monastère. Le motif qu'eut ledit Bascius pour entreprendre la réforme capucinaire, c'est qu'ayant revestu la nudité d'un pauvre mendiant qu'il jugeoit plus pauvre que soy-mesme, ce pauvre aussy tost disparut. Mais la principale cause fut qu'il vouloit remettre en observance les vrayes institutions de saint François d'Asisse, qui estoient lors hors d'usance, de manière qu'il prit pour compagnons de ses desseins frère Louys Tenalca et son frère-germain, lesquels s'acheminant à Rome vers le pape Clément VII, obtinrent de luy en l'an 1526, le 28 may, pouvoir porter une tunique dure et poilleuse de couleur de cendre avec un capucin poinctu ; pouvoir encore de recevoir les séculiers à tel habit et vœux selon l'institut dudit Saint-François. Puis en l'an susdit obtinrent un vicaire général, qui seroit confirmé par le général de l'ordre de l'Observance, dont au mesme temps fut eslu tel ledit frère Mathieu Bascius, et après luy Louys de Tenalca. Touchant ledit Mathieu et son institut, René Coppin apporte les vers qui s'ensuivent :

Eccè Capuccini Matheus nominis auctor
Seraphici lumen suscitat ipse foci.

Voicy le saint Mathieu des Capucins autheur,
Qui premier de ce nom surnomma ceste secte,
Rallumant le flambeau de la vie très-parfaite
De l'ordre séraphique et portant un bonheur.

Puis le pape Paul III donna plusieurs privilèges auxdits frères capucins, qui ont esté confirmés par le pape Pie IV le 2 d'avril 1560. Ceste congrégation a tellement multiplié que, durant l'espace des premiers quarante-deux ans, furent érigés deux cent vingt-deux monastères parmy quinze provinces.

Retournant aux capucins de Mons, ils bastirent en l'an en suivant leur première église, laquelle fut achevée en l'an 1598 avec un dormitoire. C'estoit lors un plaisir de voir les bourgeois travailler charitablement pour ces pauvres pères, mais notamment par certain jour tous les escolliers du collège de Houdain. C'est pourquoy ladite église fut si tost achevée. Et fut alors estably des supérieurs de ladite maison, tels que se voyent icy-bas en suite, soit à titre de fabriciens ou gardiens :

Tiburce, de Bruxelles, fabricien ;
Fulgence, de Bruxelles, gardien ;
Henry, de Beauvois, gardien et fabricien ;
Félicien, de Rheims en France, gardien ;
Vincent, Italien, gardien ;
Arsenne, de Bruxelles, gardien, depuis commissaire en Allemagne ;
Martin, de Beauvois, gardien ;
Remy, de Beauvois, gardien ;
Jacques, de Saint-Omer, gardien, définiteur et custode ;
Alexandre, d'Audenarde, gardien, définiteur et deux fois provincial ;
Elizée, de Nivelles, gardien ;
Simon, d'Auvergne, gardien, définiteur et custode ;
Omer, de Lisbourg, gardien, définiteur ;
Lucian, d'Arras, gardien et lecteur en théologie et définiteur ;
Elizée, de Nivelles, gardien, définiteur, commissaire de la province ;
Augustin, de Bethune, gardien et définiteur, et puis fait provincial ;
Archange, de Liège, gardien ;

Hiéremie, de Tournay, gardien;
Aubert, d'Aire, gardien;
Hiéremie, de Tournay, gardien;
Concorde, d'Arras, gardien.

L'an 1620, à cause que la première église et dormitoire estoient de trop petite estendue, ils bastirent l'un et l'autre plus amplement, et outre ce, l'an 1624, ils renserrèrent tout leur jardin de fortes murailles contre la rivière de Trouille qui l'environne.

Audit an capital, le 7 d'octobre, fut publié en la ville de Mons un placart par lequel on donna à entendre que l'on tiendroit les plaids de la souveraine cour à Mons en l'absence du grand bailly, qui estoit lors messire Charles de Croy, duc d'Arscot.

1596.

Le 15 février mourut en la ville de Mons messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray. Il estoit fils de messire Charles de Berlaymont, qui fut seigneur de Beaurain, Hierge, de Floyon, etc.; chevalier de l'ordre de la Toison, gouverneur de Namur et comte de Berlaymont. Sa mère fut Adrienne de Ligne. Il portoit pour sa devise : *Inconcussâ fide*. A raison de quoy, l'on composa ces vers en son honneur :

Omnia mutantur sed æneo cardine fixa
Stat, stetit, et stabit non peritura fides.
Fraude fides non lapsa cadat non schismate sidat
Non cadat igne fides, non cadat ense fides,
Hæc, Ludovice, fides nobis te firma creavit
Sacrum, te summis constituitque jugis
Ergo inconcussâ tueare labantia Christi
Templa, fide, nec te deserat ipsa fides.

Son corps fut inhumé par ordonnance testamentaire audit Mons en la chapelle de Sainte-Marie-Magdelaine, qu'il avoit fait bastir de son vivant en petite estage aux Sœurs-Noires, ayant légaté bonne somme d'argent pour bastir après sa mort une plus ample et nouvelle chapelle en l'honneur de ladite sainte, qui est celle que l'on voit de présent, où se voit son épitaphe.

1598.

Furent faits feux de joye en la ville de Mons pour la paix accordée en la ville de Vervins, entre Philippe II, roy des Espagnes, et Henry IV, roy de France. A raison de quoy, l'on trouve tels chronographes :

SEPTIMA LVX IVNI EX OPTATA FLORIDA PACE
AVSTRIACAS AQVILAS LILIA GALLA BEAT.

Autre.

PAX COIT HENRICO REGI AVSTRIACOQVE PHILIPPO
HINC AVRES BATAVÆ MATTIACOEQVE PAVENT.

Autre.

AVEA PAX GALLOS REGI CONIVNGI IBERO
ANGLE PROCAX, CAVDIS DISCE TIMERE TVIS.

A cause de ceste paix, l'on vit au mois d'aoust en la ville de Mons messire Charles de Gontault de Biron, chevalier de deux ordres du roy, duc de Biron, pair et marescal de France, accompagné de grande noblesse françoise, qui tous furent magnifiquement traités en la maison de ville par le magistrat. Ce fut lors que ledit Biron, se promenant parmy les rampars de la ville de Mons, admira la forteresse d'icelle et dit qu'avec peu de gens il la pourroit défendre contre l'effort des roys.

Au mois de juillet, les pères jésuites commencèrent avoir escolles en la ville de Mons, pour enseigner la jeunesse en la langue latine comme au collége de Houdain. Ces escolles furent tenues lors en leur maison de l'hostel de Chimay. D'autre costé le magistrat et conseil de ladite ville leur accordèrent annuellement sous leur seel mille florins. *O playe incurable !*

Le 3 d'aoust vint le cardinal Albert d'Austriche en la ville de Mons, où il fut magnifiquement reçu. Peu de temps après, il quitta, sur le grand autel de la chapelle de Notre-Dame de Hal, son chapeau de cardinal.

Le 13 de septembre, Philippe d'Austriche, deuxiesme du nom, roy d'Espagne et prince des Pays-Bas, mourut au monastère de l'Escurial, agé de septante-deux ans, ayant enduré par admirable patience une maladie horrible et pénible. A raison de quoy, le pape Clément VIII dit en plain consistoire, pleurant sa mort, qu'après les saints canonisés, il n'avoit plus grande assurance du salut de quelqu'un que de ce monarque.

De sa première femme Marie, fille de Jean, roy de Portugal, il eut, en l'an 1545, la dix-huitiesme année de son age :

Charles d'Austriche, prince des Espagnes, lequel, à l'age de vingt-sept ans, mourut, sans avoir esté marié, dedans les prisons où le roy, son père, l'avoit fait enserrer. Au reste, c'estoit un prince qui aimoit fort les Pays-Bas, car il souloit tousjours recommander aux seigneurs espagnols qui alloient auxdits pays.

De sa seconde femme, Marie d'Angleterre, il n'eut nul enfant.

De sa troisiesme, qui fut Isabelle de France, il eut :

Isabelle-Clare-Eugène d'Austriche, princesse des Pays-Bas, laquelle fut née au bois de Segovia en Espagne, la veille de la feste Sainte-Claire, l'an 1566, auquel an commencèrent les troubles des Pays-Bas. Elle contracta mariage, le 25 septembre

l'an 1599, avec Albert d'Austriche, fils de l'empereur Maximilien d'Austriche, deuxiesme du nom, et de Marie d'Austriche. Icelle Isabelle est encore de présent régnante et gouvernant lesdits Pays-Bas au nom de son neveu Philippe d'Austriche, quatriesme de ce nom, roy des Espagnes.

Catherine d'Austriche, née en l'an 1567, espousa, l'an 1585, à Saragosse, Charles-Emmanuel, duc de Savoye, fils du duc Emmanuel-Philibert et de Marie de France.

De sa quatriesme femme, qui fut Anne d'Austriche, fille de l'empereur Maximilien, deuxiesme du nom, eut :

Ferdinand d'Austriche, qui mourut agé de quatre ans l'an 1575.

Jacques d'Austriche. Il mourut agé de neuf ans en l'an 1582.

Philippe d'Austriche, troisiesme de ce nom, roy des Espagnes, né le 24 d'avril l'an 1578, prince des Pays-Bas, etc. Il espousa, en l'an 1599, Marguerite d'Austriche, fille de Charles d'Austriche, duc de Styrie, Carinthie, Carniol et comte de Goritz.

L'an 1599, Isabelle-Clare-Eugène, infante d'Espagne, contracta mariage avec Albert d'Austriche, frère, fils et neveu d'empereurs, dont les noces estant achevées en Espagne, vint de par-deça avec sondit mary au Pays-Bas en qualité de gouvernante desdits pays.

1600.

Le 23 février (il y avoit lors sur la terre un pied et demy de neige), les archiducs d'Austriche et princes des Pays-Bas, Albert et Isabelle, firent leur joyeuse entrée en la ville de Mons.

Pour sçavoir les solemnités, cérémonies et autres signes de bénévolence desquels on usa en ladite ville, il faut entendre que, hors icelle ville, la chaussée de Nimy estoit de deux costés

bordée de compagnies des bourgeois avec bel esquipage d'habit et d'armes sous leurs capitaines et enseignes, au milieu desquels passèrent lesdits archiducs; dont, comme ils approchoient la ville et qu'ils s'arrestèrent quelque peu devant la maison de Saint-Lazare, messire Charles de Croy, duc d'Arscot, grand bailly de Haynaut, alla au-devant d'eux, accompagné de la noblesse et officiers de Haynaut. A sa sortie de la ville donna ordre de décharger les canons placés sur les boullevers et rampars de la porte de Nimy. Puis allèrent au-devant deux héraults d'armes portant les armoyeries de Haynaut, ayant des lamerons pendants sur lesquels estoient ces lettres : S. P. Q. M.

Sur la première porte estoit un lion tenant une bannière peinte avec une aigle. Semblablement l'on voyoit les statues du Soleil d'un costé et de la Lune de l'autre, posées au-dessus la porte du corps de garde. Au-dessus le pont-levis estoient les armoyeries de Leurs Altesses d'un costé, et de l'autre celles de Haynaut. Par dedans la ville, joignant la porte, les eschevins estoient sur un théastre de quarante pieds de longueur, tous habillés en noir velours, couverts d'un manteau de taffetas de Naples fourré de marte. Icy à l'entrée desdits archiducs ledit duc d'Arscot descendit de son cheval, afin que luy et le magistrat ensemble les reçussent et leurs présentassent les clefs de la ville. Ce qu'ils firent par l'intermise de monsieur David Haucin, docteur ès loix, premier pensionnaire de ladite ville, lequel à cest effet eut une belle harangue en peu de mots. Durant quoy advint que, comme les campes à poudre jouoient fort bien leur jeu sur les rampars, l'une d'icelle se vint à cresver, dont l'une des pièces se jettant en l'air alla rompre une cheminée, et traversant un théastre sur lequel j'estois pour chanter un écho, attaqua un garçon appuyé sur les tenailles de la chaisne de fer, auquel elle brisa entièrement ses jambes, et peu de temps après mourut.

Une autre campe, s'estant aussy brisée, emporta une bonne pièce du corps d'un orme et l'alla ficher, chose esmerveillable, par l'un des debouts, dedans le corps d'un autre orme, en sorte que de là fut faite représentation d'une croix.

Mais pour passer outre, les archiducs furent conduits pre=mièrement à l'église Sainte-Waltrude, puis de là à l'hostel de Naast, sous un baldaquin ou pale magnifique porté et soustenu par les six premiers eschevins de ladite ville, qui furent :

Philippe du Mont, seigneur de Rampemont et Fantignies ;
Jacques de Saint-Genois ;
Charles Resteau, seigneur de Rœlt ;
Gilles Vinchant, seigneur de La Haye et Court à Ghlin ;
Claude Vivier, seigneur d'Obechies ;
Jacques Despiennes, seigneur de Balingen.

Auxquels tous fut donnée en particulier, par ordonnance de Leursdites Altesses, une médaille de pur or, représentant d'un costé l'effigie d'Albert, de l'autre, Isabelle.

(Voir l'Appendice CXVIII.)

Estant les princes en leur palais de Naast furent faits le soir des feux de joye de part et d'autre, et furent pendues au-dehors de la tour du chasteau grand nombre de lanternes magnifique=ment peintes avec lumière au-dedans.

Le jour suivant, accompagné des nobles et députés de Hay=naut, le grand bailly vint audit palais de Naast, pour conduire les archiducs à l'église Sainte-Waltrude, le magistrat s'estoit devant trouvé en ladite église, auquel fut délivré le corps de ladite sainte pour le porter au Marché, et devant iceluy faire le serment accoutumé. Le clergé marchoit en procession, sçavoir : les chanoines et vicaires de Saint-Germain avec les religieux escolliers et frères mineurs revestus tous de cappes ; puis s'ensui=voient les abbés de Saint-Ghislain, Hasnon, Hautmont, Liessies, Maroilles, Crespin, Cambron, Bonne-Espérance, Vicoigne et Saint-Fœillien, qui conduisirent les archiducs sur le Grand Marché, avec la noblesse, chanoinesses et magistrat, lesquels archiducs montèrent le théastre qu'on avoit fait et se mirent sous un pale pour y recevoir et faire les serments accoustumés. Ce théastre estoit devant la maison de ville de cent pieds en

longueur et quarante en largeur, couvert de belle matière. Du costé d'Orient y estoit un autel sur lequel reposoit ledit corps de Sainte-Waltrude.

Par dehors ledit théastre pendoient les escriteaux suivants :

Austrius Archiducem, cum te Brabanta coronet
Gens, Alberte, ducem, Celtaque noster habet;
Nempè ducum princeps, genus, et patruelis Ibero,
Filius et frater Cæsarensque nepos.

Autre.

Diceris Hispani titulo diadematis Infans
Grandius at proprium nomen Elisa tenes
Et sinè labe tuis Infans, sed Elisa virago
Consiliis, animo, re, pietate, fide.

Or, les archiducs firent le serment accoustumé aux comtes de Haynaut, à l'endroit du clergé, noblesse et communautés du pays de Haynaut, et notamment pour la ville de Mons auxquels ils despécèrent lettres qui sont telles :

« Albert et Isabelle-Clara-Eugenia, infante d'Espagne, par la grace de Dieu, archiducs d'Austrice, ducqs de Bourgoigne, de Lothier, Brabant, etc., sçavoir faisons et recognoissons à tous présens et advenir, que aujourd'huy, xxiiij febvrier 1600, comparurent par devant nous les mayeur et eschevins, conseils, bourgeois, manans et habitans représentans tout le corps et communauté de ceste notre ville de Mons, nous leur ayons faict le serment qui s'ensuit de mot à autre :

« Nous Albert et Isabelle, etc., à sçavoir : Nous archiducqs comme mari et mambour de laditte Sérénissime Infante, comme dame et princesse propriétaire desdits pays, pour satisfaire et effectuer ce que le 21 d'aoust 1598 a esté par nous et de notre part promis et juré à chacun des Estats de par deça lors assemblés en notre ville de Bruxelles en la grande salle de notre palais illecq, promettons et jurons à Dieu notre créateur sur les Saints

Evangiles et sur le corps de madame sainte Waltrude, présent le chef et affique dudit corps saint, comme vrays héritiers et propriétaires dudit pays et comté de Haynaut, que garderons et maintiendrons à droit ceste ville de Mons, tous les bourgeois et les maisniers d'icelle et leurs biens par la loy et jugement des eschevins d'icelle ville, de tous cas dont lesdits eschevins doib= vent juger et de tous autres cas accoustumés à juger par loy, nous les maintiendrons par le jugement de la souveraine cour de Mons, de laquelle a dez ferons tenir à ouverte, à gardant et entretenant les poincts des chartes faisant mention de la loy, des coustumes et de la paix de notre dit pays et comté de Hay= naut. Et pareillement tiendrons et ferons tenir toutes les chartes, franchises et privilièges que laditte ville de Mons a et peut avoir de nos prédécesseurs comtes et comtesses dudit pays de Hay= naut, dont icelle notre ville a usé et que les trois pays, à sçavoir : ledit pays de Haynau, Hollande et Zélande, seront à perpétuité tenus tous à ung sans départir ny desseurer l'ung de l'autre. Et en oultre tiendrons et ferons tenir ledit pays de Haynaut en paix, et en tous cas en ses libertés, franchises et bons usages sans le désapointer ne mettre à autre loy ne condi= tion que usé et maintenu a esté par nos dits prédécesseurs ; et que ce que dit est nous tiendrons bien et loyalement et entière= ment. Ainsy nous ayde Dieu, le benoist corps sainte Waltrude et tous les autres Saints de paradis, promettant en oultre en paroles de prince, et par les foy et serment de nos corps, de bien et léalement entretenir de point en point ce que dict est, sans faire ni aller ny souffrir estre faict, ny aller ors, ny au temps advenir au contraire en manière aucune, et sans préju= dice que le serment auroit esté fait en notre ville de Valencènes, avant notre ville de Mons, de tant qu'anciènement les princes ont tousjours faict semblables sermens en notre ditte ville de Mons premier. A raison que pour notre commodité nous avoit convenu le faire pour ceste fois en notre ditte ville de Valen= cènes. »

« En après le magistrat, eschevins, conseil, bourgeois, manans

et habitans représentans tout le corps et commune de notre ditte ville de Mons, nous firent serment réciproquement tel qui s'ensuit :

« Nous mayeur et eschevins, conseil, bourgeois, manans et habitans représentans tout le corps et commune de ceste ville, promettons et jurons à vous sérénissimes princes Albert et Isabelle-Clara-Eugenia, infante d'Espaigne, par la grace de Dieu, archiducs d'Austrice, et par nostre foy et serment de vous obéyr et servir, ainsy que vrays et léaux subjets doibvent faire à leurs princes et seigneurs naturels. Ainsy nous ayde Dieu et tous les Saints. »

« Dont nous ayant lesdits de Mons requis leur vouloir faire délivrer quelque enseignement, nous leur avons octroyé et fait despescher ce présent acte soub noz signatures.

« Ainsy fait et passé en notre ditte ville Mons le 24 febvrier l'an de grace 1600, où estoient présens et assistans :

« Dom Baltazar de Cuniga, ambassadeur du roy notre très-honoré seigneur et frère résident vers Mons ;

« Le duc d'Aumale;

« Le prince d'Orenge, chevalier de l'ordre de la Thoison d'or, de notre conseil d'Estat, etc.;

« Le prince comte d'Aremberg, aussy chevalier de l'ordre, admiral de la mer, de notredit conseil d'Estat, gouverneur et bailly de Tournay et du Tournésis, notre grand escuyer;

« Messire Jean Richardot, chevalier, seigneur de Barly, chef président de notre conseil privé, dudit conseil d'Estat;

« Dom Rodrigo Nino y Lasso, notre sommelier de corps et capitaine de deux compaignies de notre garde,

« Et plusieurs autres personaiges et officiers.

« *(Signé)* ALBERT. *(Signé)* ISABELLE. »

Ces serments et autres estant faits sur ledit théastre en ladite ville de Mons, furent faits chevaliers par Leursdites Altesses :

Jacques de la Croix, seigneur de la Motte, bailly des dames et chanoinesses de Sainte-Waltrude;
Philippe du Mont, seigneur de Rampemont;
Jacques de Saint-Genois, seigneur . . . ;
Charles Resteau, seigneur de Rœlt.

Cela fait, au retour des archiducs à Sainte-Waltrude, on jetta de l'argent de part et d'autre. L'infante, en qualité d'abbesse, porta la croche; et comme on fut parvenu au chœur de l'église de ladite sainte, l'archiduc embrassa révèremment chascune des chanoinesses, selon la coustume, et la messe estant achevée, les archiducs retournèrent en leur logis de Naast.

L'après-disner venu, lesdits archiducs partirent de la ville de Mons par la porte de Havrecq pour aller à Binche. A ladite porte, le duc d'Arscot fit une belle harangue auxdits archiducs pour les remercier de leur bénévolence, les induisant à la continuer envers le pays et la ville de Mons.

Cela fait, lesdits archiducs rendirent et mirent les clefs des portes de ladite ville entre les mains du magistrat, et puis partirent.

1601.

La nouvelle chapelle de Saint-Georges, que l'on voit de présent en la maison de ville, fut achevée avec l'avant-bastiment qui est sur le Marché; sur et au sommet du fontispice se voyent à jour les armoyeries des archiducs Albert et Isabelle; au-dessous certains escriteaux.

1602.

François Buisseret, natif de la ville de Mons, docteur ès droits, doyen de l'église métropolitaine de Cambray, ayant esté en l'année précédente nommé par les archiducs évesque de Namur, fut sacré évesque dudit lieu en la ville de Mons, par Guillaume de Berghe, archevesque de Cambray, y assistants Michiel d'Esne, évesque de Tournay, et Jean du Ploich, d'Arras. Ce fut l'un des bons, affables et cléments prélats que l'on vit de son temps au Pays-Bas; aussy le peuple namurois avoit occasion de prier Dieu pour sa santé en ceste manière chronographique tirée du Psalme 124 :

BENEFAC DOMINE BONIS.

1603.

Florit grandement le révérend père Philippe Bosquier, frère mineur, natif de la ville de Mons, de sorte que l'on peut dire en tout temps que ce personnage a esté une lumière de l'Église, selon ce chronographe tiré de l'Écclésiastique, chapitre 50 :

EFFVLSIT IN TEMPLO DEI;

car, à la vérité, il a mis beaucoup de livres en lumière, dont par sa doctrine l'Église en put tirer grand profit. C'est pourquoy je luy ay dédié quatre vers concernant allusion à son nom *Philippus* et surnom *Bosquier*, et sont tels :

Undè Philippus habet sua scripta quod omnibus adsint?
Lippus in his non est, pus minùs, ergò placent
Nec mirum si non lateat cognonime Bosqui,
Est etenim scriptis, mugit ubiquè suis.

Je luy ay encore dédié en sa louange les vers qui s'ensuivent, en considération de ses mérites :

Magna decent magnos : ergò benè nasceris intrà
Cæsarimontanum, magne Philippe, solum.
Magna decent magnos : grudiam dum pergis ad urbem
Gaudet in alloquium Lipsius ire tuum.
Magna decent magnos : is Romam cumque supremo
Præsule, quo Belgas pacificaret agis.
Magna decent magnos : sibi consecrata sereno
Francorum vultu rex tua scripta legit.
Sacra tamen magnum cur non te mitra coronat?
Magne, minor meritis, est minor illa tuis.
Scilicet excultis humilem te moribus, altum
Doctrinâ, firmum Relligione facis.
Hinc fit ut his armis ornato publica de te
Dicere fama potest Arma virumque cano.

Ledit personnage est encore vivant à l'an 1630, auquel j'escrys cecy, agé de soixante-huit ans, demeurant en la ville d'Avesnes. Ses œuvres qu'il a mises en lumière en détail et séparément sont rédigées en deux tomes, à Cologne, en l'an 1621, par Jean Crithius.

Au premier tome sont contenus :

Vegetius Christianus;
Ara cœli;
Monomachia Jesu Christi et Luciferi;
Codrus evangelicus;
Legatus apostolicus;
Carcer laureatus;
Christiados libri ij., rythmici illustrati;
Chrisostomus Italorum;
Tragœdia nova.

Au tome second :

Academia peccatorum;
Tabulæ naufragii;
Sobria jentacula Christi et Samaritanæ;
Orationes funebres diversæ.

Outre ce :

Flagellum academicum peccatorum ;
Servitus peccatorum;
De finibus bonorum et malorum ;
Prodigus allegoricus de Christo expositus ;
Conciones xl. de Christi crucifixione;
Speculum vitæ sancti Francisci et sociorum ejus;
Paradoxa evangelica ; etc., etc.

1604.

Le 16 septembre est permis par lettres expresses des archiducs Albert et Isabelle, aux eschevins de Mons, de pouvoir créer et establir deux nouveaux sergeants au chef-lieu au-dessus des autres.

Le 30 d'octobre fut publiée en la ville de Mons la paix entre le roy d'Espagne et Leurs Altesses Sérénissimes, d'une part, et le roy d'Angleterre, de l'autre.

1606.

Le 27 d'avril, le lendemain des grandes Pasques, s'esleva telle tempeste et impétuosité de vents en l'air venant d'Occident, qu'il fit beaucoup de dommage en la ville de Mons. C'est pourquoy ces vents furent appelés *les grands vents*, et continuèrent depuis les dix heures du matin jusques à quatre heures après-midy. La flesche du Val des Écoliers dudit Mons fut lors renversée par terre; la pluspart des maisons furent descouvertes, notamment du Chasteau; tombèrent du faite de l'église Sainte-Waltrude aucunes pierres pesantes plus de mille livres.

Advint qu'un jeune enfant, allant à l'église Saint-Germain, fut enlevé de terre par ces vents plus de deux hommes de haut et tomba en arrière plus de vingt pieds, sans touteffois aucune blessure, ains fut remis doucement sur ses pieds. Ces vents apportèrent aussy grands intérests parmy le plat-pays de Haynaut, car ils firent tomber à bas les grandes flesches ou clochers d'Ath, Pomerœul, Hercies, Tongre-Notre-Dame, d'Irsonwé, de Bouvignies, du Rœulx, Teusy, Roucroy, Hornu et d'autres villes et villages, auxquels lieux les églises furent grandement ruinées par le détombement de ces clochers. Plusieurs gros arbres furent lors desracinés de terre et mis à bas.

Il me souvient que lors personne n'estoit si hardy d'aller parmy les rues en la ville de Mons pour les cheminées, pignons de maisons et tuilles qui voloient en l'air comme gresles sur terre. Il y a un certain chronicon qui respond bien à la rage de ces vents:

MVrI et teCta rVVnt pLantata eVeLLItVr arbor
Irato hoC trIbVIt LVX pasCatIs aLtera Vento.

En la ville de Mons se célèbrent les secondes noces et festins nuptials de messire Charles de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay, avec dame Dorothée de Croy, sa cousine-germaine, fille de messire Charles-Philippe de Croy, marquis de Havrecq, et de madame Diane de Dommartin. Ledit festin fut célébré avec grande solemnité en l'hostel de Naast l'espace de trois jours, durant lesquels l'on fit couler audit lieu publiquement du vin pour la récréation des pauvres gens et la dignité des conjoincts. Et faut bien dire que la solemnité des banquets fut grande en fraix, puisque le louage seulement des plats d'estain qu'on fit venir, tant de Mons, Anvers et Bruxelles, monsta à cinq mille florins.

Il me souvient que lors, entre les vers qui furent composés en la louange de ce mariage, est celuy qui s'ensuit: *En allant, il est heureux; en retournant, malheureux.*

Conjugum tibi dux fœcundent numina longo
Tempore, nec sterilis sit tibi progenies.

1607.

Au mois d'avril arriva un notable desbordement d'eau en la ville de Mons, à cause de la rivière de Trouille, de sorte que l'on pouvoit aller librement du Béguinage à l'église des frères mineurs jusques au grand autel, de mesme aux Escolliers avec barques, qui fut cause que peu après lesdits mineurs et Escolliers relevèrent le pavement de leurs églises.

Le 18 juillet, les religieuses carmelines obtinrent du magistrat et conseil de la ville de Mons licence pour se pouvoir domicilier en ladite ville. Or, avant aller plus outre faut entendre que l'ordre des Carmes prit son commencement après la mort de Notre-Seigneur au mont de Carmel, près de la ville de Ptolemeida, par des anachorètes qui ça qui là séparément menèrent vie solitaire en ledit mont, comme avoit fait cy-devant Elias, Elizée et autres prophètes. Or l'an 1141 ces anachorètes furent ramassés et mis en corps dedans des monastères par Haymeries, patriarche d'Antioche et légat apostolique. L'an 1205, Albert l'ermite, patriarche de Hiérusalem, aussy légat apostolique, leur donna à observer certaines règles et statuts, lesquels furent tirés des escrits de saint Basile Capadocien et de ceux de saint Jean, évesque de Hiérusalem; ils furent confirmés en l'an 1226 par le pape Honoré III et par son successeur Grégoire IX; puis en l'an 1248 ils furent mitigés et adoucis par le pape Innocent IV, encore plus par le pape Eugène IV, qui osta l'abstinence de chair et la demeure continuelle en cellules.

Mais sainte Thérèse, religieuse de cest ordre en Avila, ville d'Espagne, redressa premièrement les carmelines, et puis les carmes à l'observance des anciennes règles instituées par le susdit patriarche Albert. A cest effet, par permission de ses supérieurs, ladite sainte Thérèse, avec aucunes siennes compagnes, se sépara arrière des autres et bastit en l'an 1562 un monastère audit Avila, qu'elle surnomma de *Saint-Joseph de Carmelo;* puis à son instance fit que autres seize semblables

monastères de filles se bastirent parmy les Espagnes avant sa mort, qui arriva le 4 d'octobre 1582 ; le tout estant approuvé par les papes Pie IV, Grégoire XIII et Sixte V. Après la mort d'icelle sainte, ceste réformation ne demeura pas seulement en Espagne, ains bien s'estendit aussy parmy l'Italie, France, Bourgogne et Pays-Bas, en sorte que ces carmelines, que l'on nomme *Discalciats*, comme autres carmes, furent monastérisées en Bruxelles, Louvain et Mons en l'an capital prédit 1607. Et quant au lieu postérieur dont je veux parler, lesdites carmelines ayant obtenu place en icelle ville de Mons, comme j'ay dit cy-dessus, elles arrivèrent le 12 décembre, conduites par la vénérable mère Anne de Jésus, Espagnole de nation, qui fonda le couvent de Mons surnommé de Saint-Joseph. Elle estoit accompagnée des religieuses suivantes, sçavoir : la révérente mère Léonore, de Saint-Bernard; sœur Claude, du Saint-Esprit; sœur Marie, de Saint-Joseph, et deux novices qui furent sœur Marie, de Sainte-Anne; sœur Agnès, de Saint-François. Le Saint-Sacrement fut posé sur leur autel le jour de Saint-Romualde, le 7 de février de l'an suivant, savoir 1608, à cause de plusieurs difficultés. Leur closture fut différée par l'espace de deux mois.

Audit an, Nicolas Hamart, natif de la ville de Mons, religieux prémontré de l'abbaye de Bonne-Espérance, personnage docte et modeste, est fait abbé dudit lieu. Il répara entièrement son église que le prince d'Orenge avoit bruslée.

Audit an capital que dessus, le 9 d'octobre, par un jour de Saint-Denis, le feu s'esprit en l'église de Sainte-Waltrude une heure après-midy, à l'occasion d'un plombier négligent qui laissa tomber une estincelle de feu entre les bois secs au-dessus de la voute d'icelle église, dont ce feu gagna le clocher et on y remédia soudainement.

1608.

Damoiselle Marguerite Masselot, dame de Reguignies, non mariée, ayant acheté le 24 novembre l'hostel de Saint-Simphorien, est venue demeurer en ledit hostel le 24 décembre, accompagnée de damoiselle Charlotte Labarre et autres huit filles pieuses, sous le titre des filles de la Congrégation Notre-Dame, à l'effet d'instruire la jeunesse gratuitement, ainsy qu'elles avoient lesdites damoiselles Masselot et Labarre prise ensemble résolution; dont la première supérieure desdites filles pieuses fut ladite damoiselle Masselot, vivante encore de présent à l'an 1630.

1609.

Au mois de may fut publiée en la ville de Mons une trefve de douze ans entre le roy d'Espagne et Leurs Altesses Sérénissimes, d'une part, et les Estats des provinces unies, d'autre.

Le 17 d'octobre, les archiducs Albert et Isabelle accordèrent à la ville de Mons que la foire qui se tenoit huit jours avant et huit après la Pentecoste en icelle ville, par privilège de Jean d'Avesnes, comte de Haynaut, donné en l'an 1290, fut transférée au second lundy ensuivant le dimanche du Quasimodo, avec telle franchise de laquelle elle jouissoit auparavant.

Grandes gagieures se faisent en la ville de Mons pour le bruit (combien que faux) qui couroit que Henry IV, roy de France, estoit tué. Cependant, chose estrange, cela arriva en l'an suivant, tesmoignant que le proverbe suivant sort souventeffois son effet : *Le bruit commun n'est pas pour néant.*

Les pères jésuites de Mons, ayant fait une eschange de leur

maison de Chimay avec l'hostel ou refuge des religieuses de l'abbaye d'Espinlieu, qu'ils avoient audit Mons, jettèrent sur le jardin d'iceluy refuge les fondements de leur église qu'ils ont de présent, au jour suivant la feste de la Sainte-Trinité. Préalablement messire Guillaume de Berghe, archevesque de Cambray, avoit, avec cérémonies solemnelles et requises, arboré la croix sacrée à la teste du plan de l'église future, et ce selon l'ordonnance du concile d'Orléans. La première pierre fut lors mise par quelque gentilhomme de renom, au nom et de la part de messire Charles de Croy, duc d'Arscot, gouverneur et grand bailly de Haynaut. Ceste église fut achevée l'an 1614 et consacrée l'an 1617, le 2 d'avril, par messire François Vanderburg, archevesque de Cambray.

Vinrent de par-deça à Bruxelles quatre à cinq ambassadeurs du roy de Perse pour demander secours contre le Turcq au prince Albert ; passant par la ville de Mons, prirent illec leur réfection au logis du Heaulme, où il convint leur donner pour leur boisson le plus fort brandvin qu'on put trouver, n'estimant rien le vin d'Espagne. Ils usèrent de mesme boisson à Bruxelles. Et comme ils ne pouvoient estre entendus en leur langage, Son Altesse usa d'interprète d'un pauvre mendiant qui avoit esté autrefois l'espace de dix à onze ans esclave sur les navires turqueses, qu'il revestit de trois habits magnifiques ; donc lesdits ambassadeurs le ramenèrent avec eux en Perse.

1610.

Du commencement de ceste année, comme au définitif de l'autre précédente, le magistrat de la ville de Mons firent faire grosse garde aux portes, charger les remparts de tous les canons de l'arsenal. Les bourgeois se munirent d'armes pour estre prests à la résistance de guerre. Le mesme fit-on aux autres villes des Pays-Bas pour la crainte qu'on avoit de Henry IV, roy de France,

car ledit roy avoit levé la plus puissante armée que autres roys ses prédécesseurs n'avoient jamais fait ; dont les uns disoient que c'estoit pour la restitution de Julliers et liberté d'Allemagne ; les autres disoient que ledit roy se vouloit jeter en Allemagne pour se faire couronner Roy des Romains, et affoiblir ou plus tost ruiner la maison d'Austriche. Ce qui sembloit l'un et l'autre estre véritable, attendu que les Liégeois luy avoient accordé passage. Les autres disoient que ledit roy se vouloit jetter au Pays-Bas pour le recouvrement d'Artois, et que le passage demandé aux Liégeois estoit une feinte. Soit qu'il en soit, j'apporteray le jugement d'un certain François de nation, appelé monsieur Bequet, prestre, jadis vicaire de l'église Saint-Nicolas de Mons, lequel entendant le tonnère de l'air, dit à mon frère, Gilles Vinchant, son sien amy, que Henry de Bourbon tonneroit bien en peu de temps autrement. Et comme il lui donnoit le dernier adieu pour retourner en France, luy dit qu'il retint cela de luy, savoir : que si le roi de France en avoit à Albert, prince des Pays-Bas, qui vivoit si vertueusement et selon Dieu, que mal luy en prendoit.

Or advint que, par un vendredy, le quatorziesme jour de may, comme ledit roy Henry se fust mis à l'après-disner en sa charosse pour aller à l'arsenal et bastille, il fut tué par un certain nommé François de Ravaillac, natif d'Angoulesme, qui luy porta deux coups de cousteau en l'estomac, desquels ledit roy mourut avant estre ramené dans son palais du Louvre.

Sur ces mots de *François de Ravaillac*, l'on trouve ces lettres numérales : *il tuera le Roy de France.*

Sur ce, comme le bruit de ce meurtre courut incontinent plus qu'en poste parmy les Pays-Bas, les Belgiens se resjouirent grandement pour la délivrance de leur crainte et perte qu'ils s'imaginoient à estre à la porte de leurs maisons, tant estoit l'espouvante. Ceste réjouissance donna à plusieurs occasion de faire vers poétiques chronographiques. Entre iceux me souvient que monsieur Jean Lem, licentié ès loix, composa les suivants :

HENRICVS QVARTVS REX LILIGER INTERIT ICTVS
IN CVRRV SPATIANS GEMINATO VERBERE CVLTRI.

Autre.

BIS QVINTO ET QVARTO MAII SVB SOLE CADENTE
PARISIIS RHEDA SPATIANS OBIIT BIS ADACTO
HENRICVS QVARTVS BIS REX TRANS ILIA CVLTRO.

Autres encore firent les suivants chronicons :

SVRSVM CORDA.
O PAIJS, REMERCIJEZ DIEV !

Mais pour monstrer que les intentions et prétentions que le roy Henri avoit, et Dieu les abhorroit, fut ce chronicon mis en avant tiré du Psalme 18:

IVSTITIÆ DOMINI RECTÆ.

Outre ce voit-on qu'en la ville de Mons se monstroient sur le sujet susdit telles prédictions poétiques :

Ex bibliothecâ Sancti-Victoris Parisiensis, ab anno 1416 :

Dum rex Henricus regnabit in ordine quartus
Hic rex bis factus tam re, quam nomine, dictus
Lilia vir fortis propriis evellet ab hortis
Rex cadet et vulgus, militia francica, clerus
Fame, siti, ferro, flammâ quoque, peste peribunt.

Ex alio manuscripto Marsilii, composito ab adamo eremetâ 1219 :

Anno milleno sexcenteno quoque deno
Henricus quartus per quatuor occidet ictus
Tres simul uxores (quot lilia) habens, erit rex.
Fient uxores et franci sanguine turpes
Francus ab Hispanis veniens dominabitur oris,
Uxore emissâ, veniens ad francica regna.

1611.

Par lettres datées du 6 juillet et données à Mariemont, les archiducs Albert et Isabelle arrestèrent de réformer la souveraine cour à Mons, en restreignant et limitant le nombre des féodaux à quinze personnes, comme il appert par lesdites lettres.

(Voir l'Appendice, CXIX.)

Lesdites ordonnances sont en nombre de quarante, entre lesquelles est contenu que le grand bailly de Haynaut sera l'un de ces quinze conseillers, comme chief et semonceur; puis deux seront ecclésiastiques, deux autres nobles et autres dix de longue robbe gradués en droit.

Sous lesdites lettres et ordonnances estoit signé : *I. Albert, A. Isabelle.* Plus bas : Par l'ordonnance de Leurs Altezes : *Verreyken.* Et estoient lesdites lettres seelées en lacs d'argent et de soye rouge et bleue.

Sur ce, les trois Estats de Haynaut entendant le désir qu'auroient Leurs Altesses pour réformer ladite cour à Mons, supplièrent Lesdites Altesses que, pour meilleure direction et plus grande abbréviation de justice, ont eu à concevoir et dresser quelques points et articles concernant le style et manière de procéder en ladite cour. Ce que leur estant accordé, ils députèrent lors à cest effet certains personnages d'entre eux et autres versés en matière de justice, lesquels, avec messire Guillaume de Steenhuys, conseiller et maistre des enquestes du conseil privé, à ces fins commis par Leursdites Altesses, à la réquisition desdits Estats de Haynaut, lesquels ont rédigé par escrit lesdits points et articles du nouveau style, qui furent examinés par le conseil privé, et confirmés par Leursdites Altesses, comme il appert par lettres données en Bruxelles, datées du 7 de décembre en l'an 1611, sous lesquelles estoit signé : *Albert* et *Isabelle;* et plus bas : Par l'ordonnance de Leurs Altezes, *Werreyken*, avec son paraffe.

1612.

Par lettres données à Bruxelles et datées le vingt-quatriesme jour de janvier dudit an, les archiducs Albert et Isabelle ont outre et par-dessus le grand bailly de Haynaut, qui estoit lors Charles de Croy, duc d'Arscot, dénommé quatorze féodaux et conseillers pour tenir la cour à Mons et conseil du pays et comté de Haynaut, qui furent :

Pour conseillers d'église :

Messire Severin Mainsent, prestre, licentié ès droits;
Messire Philippe Jonart, aussy licentié ès droits, et chanoine de l'église cathédrale de Tournay.

Conseillers nobles, dits chevaliers de la cour à Mons :

Messire Gabriël du Chastelet, chevalier, seigneur de Moulbaix, cy-devant député ordinaire de l'estat de la noblesse du Haynaut ;
Messire Jacques de Landas, aussy chevalier, pannetier héréditaire de Haynaut, seigneur de Louvegnies et de Berghes, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes, estant sous la charge du marquis de Havrecq, et député ordinaire de ladite noblesse de Haynaut.

Autres conseillers de longue robbe :

Guillaume du Mont, seigneur de Moreausart ;
Jean du Buisson, seigneur d'Oisy ;
Thierry d'Offignies, seigneur de Calenelle ;
Guillaume Samart, seigneur de Saint-Aubin;
Jacques de Latre, seigneur Daunay, tous licentiés ès droits et conseillers ordinaires du conseil de Mons; et en outre ledit Samart, avocat des archiducs au pays et comté de Haynaut;
Philippe de Le Same, seigneur de Quiévrechin, licentié ès droits, premier conseiller pensionnaire de la ville de Mons ;

Messire Charles Goubille, aussy licentié ès droits, trésorier des chartes du pays de Haynaut ;

Messire Adrien de Boussu, pareillement licentié ès droits, deuxiesme conseiller pensionnaire de la ville de Mons ;

Messire Gilles Franchois, licencié ès droits, greffier de l'audience du grand bailliage du pays de Hainaut ;

Messire Charles Ghaultier, licentié ès droits ;

Tous conseillers lays de robbe longue, faisant tous ensemble de nombre de quatorze féodaux et conseillers aux gages, franchises, exemptions et émoluments, plus amplement déclarés et spécifiés par les lettres de leurs commissions.

Le vingt-et-uniesme jour de may, messire Charles de Croy, duc d'Arscot, grand bailly de Haynaut, et messire Guillaume de Steenhuys, conseiller et maistre des requestes au conseil privé de Leurs Altesses et députés pour establir la cour réformée dudit pays de Haynaut, en vertu des lettres patentes données à Bruxelles le 24 janvier de l'an susdit, par Leursdites Altesses, se sont trouvés au viel chasteau de la ville de Mons en la chambre dite *du secret*, où sont aussy comparus les quatorze féodaux et conseillers choysis pour desoresenavant tenir ladite cour et conseil, et grand nombre d'avocats, praticiens et autres personnes de divers estats s'estant présentés audit lieu, tant pour voir ladite institution que pour comparoir aux plains plaids que ledit seigneur duc avoit fait publier et annoncer pour ledit jour. Et a iceluy duc, en présence de toute l'assemblée, succintement déclaré le sujet et cause d'icelle, ensemble de sadite charge et commission; puis a esté faite lecture des lettres patentes d'icelle commission par le greffier de la souveraine cour, appellée du Terne. Et estant ladite lecture achevée, a esté levée la patente de la commission des susnommés nouveaux conseillers choisis par Leursdites Altesses, lesquels, selon l'ordre, déclarés et dénommés en les lettres de Leursdites Altesses, mesme de garder les autorités tant de Leursdites Altesses que dudit grand bailly, ensemble les priviléges et franchises dudit pays de Haynaut. Ce

que tous promirent personnellement, hormis Jean du Buisson, seigneur d'Oisy, lequel, à cause de son indisposition, ne s'est pu trouver au viel chasteau, ains a particulièrement fait son serment ès mains dudit seigneur duc d'Arscot. Et estant ledit serment ainsy presté par lesdits conseillers d'église, chevaliers et conseillers lays de robbe longue, iceluy seigneur les a establis et institués pour doresenavant tenir ladite noble et souveraine cour à Mons, en conformité des lettres patentes de la réformation d'icelle, données à Mariemont le 6 juillet 1611, desquelles a aussy esté faite lecture en la présence de toute l'assemblée; et suivant ce ledit conseiller du Mont, premier conseiller de robbe longue de ladite cour, et y faisant l'office de président, tant pour luy que pour lesdits chevaliers, conseillers et autres supposts d'icelle cour, remercia très-humblement Leurs Altesses Sérénissimes, ledit seigneur duc d'Arscot et ledit seigneur conseiller de Steenhuys. Si dit et déclara qu'à l'acquit de leur serment, conservation de la hauteur et souveraineté de Leursdites Altesses, bien et repos du pays, ils feront tous bons devoirs. Cela fait fut encommencée la lecture du premier chapitre du style et manière de procéder de ladite cour, confirmé par lettres patentes de Leursdites Altesses Sérénissimes, données à Bruxelles le 17 de décembre 1611, iceluy chapitre traitant des autorités d'icelle cour et du seigneur grand bailly dudit pays de Haynaut. Et ayant la lecture et publication du surplus dudit style esté remis jusques après-midy, ledit seigneur duc a tenu ses plains plaids et ouy les besognements à ce appartenant. Ce fait et après que l'on a fait retirer de ladite chambre *du secret* tous autres féodaux, n'estant ny prélats, ny nobles, en conformité de ce qu'en est dit par ladite patente de réformation de ladite cour, a esté procédé à la résolution et détermination des difficultés résultantes desdits besognements; et durant lesdits plaids et lecture desdites patentes, lesdits deux conseillers d'église, et après eux lesdits deux chevaliers ont esté assis à un banc à part, mis à la main droite d'une table, au haut debout de laquelle estoit assis ledit seigneur duc, et sur un autre banc mis de costé gauche ont esté assis lesdits conseillers de robbe

longue; laquelle place et séance leur a esté assignée par ledit seigneur duc, pour estre par eux doresenavant ainsy continuée, tant en ladite chambre dite *du secret*, qu'ès chambres du conseil.

Le mesme jour après-midy, entre les trois et quatre heures, se sont trouvés au mesme lieu lesdits conseillers, de Steenhuys avec lesdits quatorze féodaux et conseillers et grand nombre de féodaux, avocats et praticiens, en l'absence dudit seigneur duc d'Arscot, pour et à cause de son indisposition, et fut continuée la lecture dudit style et manière de procéder jusques au chapitre quatorziesme, ayant la lecture et publication des autres chapitres esté remise jusques au lendemain à sept heures du matin.

Ledit jour 22, a été continuée la lecture dudit style jusques en fin, contenant vingt-deux chapitres, dont:

Le premier touche les autorités de la cour et du grand bailly de Haynaut;

Le deuxiesme, les féries et vacances de ladite cour;

Le troisiesme, l'avocat du comte et des causes concernant son office;

Le quatriesme, les greffiers de ladite cour, de leurs droits et salaires;

Le cinquiesme, les plaintes, complaintes, requestes et autres provisions de justice;

Le sixiesme, les avocats de ladite cour;

Le septiesme, les sergeants des deux huissiers de ladite cour servant en icelle, ensemble de leurs conduite et exploits;

Le huitiesme, le style et manière de procéder en la cour;

Le neuviesme, les reliefs, précis et lettres de requeste civile;

Le dixiesme, les plaintes, complaintes et autres matières possessoires;

Le onziesme, les matières provisionnelles;

Le douziesme, les évocations;

Le treiziesme, les matières d'appel et dépendances;

Le quatorziesme, les garants, emprises et indemnités;

Le quinziesme, les défauts en matière de renvoye, vue de lieu, cession et abandonnement de biens;

Le seiziesme, la reprise d'errements;

Le dix-septiesme, les défauts en toutes autres matières, cy-devant ou cy-après non spécifiés;

Le dix-huitiesme, les procès criminels;

Le dix-neuviesme, les solliciteurs et poursuivants les expé=ditions des procès;

Le vingtiesme, les arrests et sentences de ladite cour, liqui=dation et exécution d'icelles;

Le vingt-uniesme, les propositions d'erreurs et des révisions;

Le vingt-deuxiesme, la taxe des dépens.

Touchant quoy, le tout estant lu et achevé, les avocats de ladite cour ont remonstré qu'il leur seroit impossible de se conformer incontinent audit nouveau style, pour n'en avoir ouy que la simple lecture, et qu'auparavant qu'il soit imprimé et par eux lu et incorporé, se passeroit quelque temps. Ce que ayant été mis en délibération de conseil, a esté résolu que l'exécution de ladite ordonnance seroit tenue en suspens jusques après les grandes vacances prochaines, et ce seulement pour le regard de ce qui concerne l'office des avocats et sergeants de ladite cour, ensemble le style et manière de procéder en icelle.

Et le lendemain, 23 dudit mois, ledit conseiller de Steenhuys s'est, avec lesdits conseillers de la cour, transporté au quartier du chastellain héréditaire de Mons audit viel chasteau, où ont esté vues deux chambres pour y tenir les assemblées dudit conseil pour la visitation des procès, et en chacune d'icelle ont esté répartis les conseillers qui doresnavant tiendront lesdites chambres, sauf de les changer ci-après selon les occasions et occurences qui se présenteront, et lors qu'il plaira audit seigneur grand bailly ou à celui qui le représentera, ayant en chacune d'icelles les conseillers ecclésiastiques et chevaliers de la cour esté mis et assis sur un banc à part à la main droite, et lesdits conseillers à la robbe longue sur un autre banc estant à la main gauche.

Icy deux choses faut-il entendre : que ledit style fut réformé

par les nouvelles chartres du pays de Haynaut, advouées par les Estats dudit pays, et confirmé ès lettres données à Bruxelles et datées du cinquiesme de mars de l'an 1619 par les archiducs Albert et Isabelle.

Secondement, que le siège et judicature, tant de l'audience que de terrages, qui avoient esté unis et annexés à la cour, furent, à la requeste des Estats du pays de Haynaut, séparés de ladite cour par les archiducs Albert et Isabelle en l'an 1617. Ce qui appert par lettres datées le 23 d'octobre dudit an, données à Terweren, signées desdits archiducs et seelées de leur grand seel, ainsy que voyerons cy-après.

Cependant nous pouvons croire que ladite cour de Mons réformée en ceste année à la manière que dit est cy-dessus, se maintiendra toujours en son lustre et splendeur, pour la bonne vie des premiers conseillers establis et encore de ceux qui sont de présent, et qu'à raison de ce l'on peut appliquer et approprier à icelle cour le chronographe suivant tiré du Psaulme 120 :

DoMInVs protectIo tVa.

Julien Waudré vient à toucher quelque chose de ladite cour en ses épigrammes, lorsqu'il dit :

Pontificis regisque placet dum curia, primum
Discite quid sub eo nomine sensus habet
Gaudet divitiis, oneratur curia curis.
Hoc toga montensis quotidiana probat
A curare venit, venerabile, curia, nomen
Curia sic loquitur sit tibi cura veli.

Ces vers répondent en partie à autres qui s'ensuivent :

Curia curarum genitrix materque morarum
A gravibus curis, curia nomen habet.
Curia dat curas, de minimis curia curat,
Sit tibi cura tui, non sit tibi curia curæ.

En la susdite année capitale, au mois de décembre, le corps de saint Albert, martyr, évesque de Liège, ayant esté déterré le 2 de novembre de cest an en l'église cathédrale de Rheims en

Champagne, avec le consentement de Louys de Loraine, arche=vesque dudit lieu, et les chanoines, par Melchior, évesque de Saint-Brimeu, fut apporté dudit Rheims, reçu avec grande solemnité en la ville de Mons, et d'icy emmené à Bruxelles par Jean-Baptiste Gramaye, depuis doyen de Leuze, à ces fins commis par les archiducs Albert et Isabelle.

Ce saint fut le fils de Godefroy III, duc de Brabant, et de Marguerite de Luxembourg, lequel, estant archidiacre de Liège, fut eslu, pour sa grande doctrine et vie vertueuse, canoni=quement par quarante chanoines, évesque de Liège en la place de Rodolphe, fils de Bertholde, duc de Thuringe, nonobstant que Bauduin, comte de Haynaut, qui s'estoit trouvé audit Liège au jour de l'élection, eut taché instamment de promovoir audit évesché Albert, frère du comte de Retestain, son cousin, oncle de l'empereur Henry, grand prévost de Liège. D'autre costé, ledit empereur nomma audit évesché Lothaire, prévost de Bonne, frère du défunt, évesque de Liège, et ce en sa cour impériale, présents ledit Albert de Retestain, grand prévost de Liège, qui avoit renoncé à son élection; présents encore le chapitre de Saint-Lambert. Nonobstant ce, Albert de Brabant maintint son droit contre l'empereur, qui alloit directement contre les libertés de l'Église. A raison de quoy appella sa cause à Rome, où il s'achemina. Et d'autant que l'empereur avoit fait mettre gardes par tous les chemins pour luy donner empesche=ment, se mit en giste de serviteur, palfernier et curateur des chevaux de sa suite ; et mesme comme il craignoit d'estre reconnu en Italie en un logis où il y avoit des noces, il prit et toucha un instrument de musique, se comportant comme un pantalon pour récréer la compagnie; il estoit lors âgé de trente ans. Estant à Rome, le pape Célestin le reçut très-honorable=ment, confirma son élection en cassant toutes autres; de plus le créa cardinal et puis l'ordonna diacre. Cela fait ledit saint retourna de par deçà. D'autre costé l'empereur, entendant son élection estre confirmée du pape, manda à son frère Henry de Brabant de faire sortir son frère hors de son pays. Le saint crai=gnant que son frère le duc n'endurast quelque dommage pour

soy, se retira chez son oncle Henry, duc des Ardennes, et puis, par mandement du pape, fut ordiné prestre à Rheims, par Guillaume, archevesque du lieu, qui aussy tost le consacra évesque de Liége, luy prédisant qu'il seroit martyr. Ce qui respond bien à ce chronicon tiré des proverbes de Salomon, 16:

INDIGNATIO REGIS NVNTII MORTIS.

Durant quoy l'empereur tout irrité arriva à Liège et contraignit le duc Henry de Brabant abjurer et renier son frère. Durant l'octave de Saint-Lambert, de l'an 1192, fait ruiner les maisons des ecclésiastiques qu'il pensoit favoriser ledit saint Albert. Cela fait se transporta à Maistrech, où il tint une assemblée dedans l'église Saint-Servais, pour trouver le moyen de mettre à mort ledit saint, dont peu de temps après vinrent à Rheims trois Allemands de cheval avec leurs serviteurs pratiqués dudit empereur. Le lendemain de leur arrivée allèrent saluer ledit saint, ainsy qu'il avoit célébré messe pontificale, se feignirent d'estre bannis des terres de l'Empire pour avoir tué le boutelier de l'empereur et dirent qu'ils s'estoient refugiés en la ville de Rheims, sachant bien qu'il y estoit aussy endurant un exil, et que pour sa cause juste toute l'Allemagne s'escrioit contre l'empereur pour le tort qu'il luy faisoit; dont comme il lui présentoient souvent leurs services, aussy que peu-à-peu ils se rendirent familiers audit saint, cherchant toujours quelque belle occasion de le tuer, advint donc que, au mois de novembre, comme ce saint se fust mis à cheval et sortit la ville de Rheims (où il tenoit sa résidence ordinaire) pour digérer son disner, ces Allemands luy tinrent compagnie, et l'ayant tiré hors ladite ville environ une lieue et demie, le tuèrent misérablement, luy ayant donné jusques treize coups, tant en la teste comme au ventre.

Cecy arriva le 21 de novembre 1192. Son corps fut ensépulturé au milieu de l'église de Notre-Dame de Rheims. L'on rapporte pour son épitaphe :

Legia me legit electum, Roma probavit
Remis sacravit, sacratum martirisavit.

Le corps de ce saint, ainsy qu'il arrivoit en la ville de Mons, l'on déchargea par ordonnance du magistrat et conseil plusieurs pièces de canons rangées sur les rampars de la porte de Bertaymont, par laquelle ce corps saint entra sur un chariot, en lequel estoient le prélat de Liessies, ledit Jean-Baptiste Gramaye et le pasteur et doyen d'Avesnes, Warnot. Les bourgeois accompagnoient en bon nombre ledit corps saint avec flambeaux ardants, et fut porté pour reposer en l'église Sainte-Waltrude. Le lendemain fut monstrée au peuple publiquement par ledit prélat de Liessies, Anthoine Veinghes, la teste dudit saint.

En son honneur la jeunesse de l'escolle de Houdain composa et afficha à l'entour dudit corps saint aucuns vers poétiques, entre lesquels sont les suivants :

Quæ te redonant sidera Belgio
Alberte? quæ te numina tandem
Solo relegatum Brabanto
Restituunt laribus paternis?
Natalis antè ducit amor soli?
Quis credat? in te juris habet nihil
Terrenus hic amor, solumque
Despicis omne, colisque cælum.
Felicius mens augurium movet.
Albertus, Albertum petit et domo
Et urbe cujus verus hæres
Sollicitat potiùs reponi
Hoc juris postliminio fluit
Hoc destinavit cunctiscius Deus
Hoc celsitudinum suarum
A superis favor impetravit
Dignare nostros dum licet; licet,
Alberte, montes scandere cordaque
Et vota civium rogantum
Quo potis es, satia favore.
Quæ vota? dicam nec pudet eloqui
Ter mille in annos dirigat, erigat
Albertus Albertum suaque
Cum Thalami sociâ perennet!

Dialogue entre la Religion, la Ville et Église de Mons :

Principis Alberti sanctum complexa patronum
Magna pharos Themidis prome favoris opes.
Relliquias sacri venerandaque corporis ossa
Cinge triumphali, mater amica, comâ.
Gratulor Archiduci sacram quod fœderis arram
Perpetui Belgis in sua tecta vehat.
Scilicet Austriacâ delectus origine præsul
Præsul ad Austriacam vult remeare domum.
Scilicet Austriacâ delectus origine martyr,
Martyr ad Austriacam vult remeare domum
Defensor fidei fuso manifesta cruore
Symbola pro verâ Relligione dedit.
Defensor juris sacri quoquè tutor Asyli
Æternas meruit Relligionis opes.
Ergò typum fidei florens quâ palma figurat
Hoc sacra relligio donat habere decus.
Gratulor Hannonios Albertum visere montes
Grande caput gentis justitiæque larem.
Omine felici cultus promitto beatos
Testis ero fidei, testis et ille dei
Plausibus indulge felix ecclesia princeps
Principis Alberti templa patronus habet.
O me felicem gemino munimine gentis
Austriacæ! cœlo protegar utque polo.
Per te, perque tuum, princeps Alberte, patronum
Jure propinquus eras, jure propinquus eris
Pax amor et pietas aderunt, Alberte, fideli,
Quique patronus eras, usque patronus eris.

Epicon eidem.

Tu ne Deo constans profuso sanguine martyr
Austriacum, ô Alberte, genus? tu nonnè relicto
Rhemorum solo Belgas audire vocantes
Albertumque tibi non uno nomine vinctum
Dignaris cumulare novo repetitus honore?
Quàm benè turbatis succurrit prompta diebus
Gratia, Dum fidei juratas undiquè contrà
Hæreseon turmas ecclesia sancta laborat

Egida pro Belgis iterum, o Alberte, resumens
Archiducem Albertum semper defende patronus
Cujus consilio, cujus virtute superstat
Belgica, Relligio Romanæ filia matri.

De la ville de Mons ce corps saint fut emporté à Bruxelles, où estant parvenu l'archiduc Albert le porta sur ses espaules au monastère des carmelines discalciates, le 11 décembre, avec non pareilles solemnités de processions, en compagnie de Guy de Bentivogle, nonce apostolique; Mathieu Hovius, archevesque de Malines; Jean Richardot, archevesque de Cambray; Alphonse de Requescens, évesque de Rossen en Dalmatie, et autres grands personnages, tant abbés que nobles et seigneurs de la cour.

Le pape Paul v a rangé au Catalogue des Saints ledit Albert en l'an 1613 le 11 d'aoust, comme il appert par lettres authentiques en l'an, mois et jour susdits.

Avant l'arrivée du transport dudit saint corps en la ville de Mons, l'on commença à bastir la chapelle de Sainte-Marie-Magdelaine, par ordonnance testamentaire de feu messire Louis de Berlaymont, archevesque et duc de Cambray. Ladite chapelle est celle qui se voit de présent à front de rue contre la chapelle des noires-sœurs.

1614.

Florissoit en ce temps Charles Malapert, prestre jésuite, natif de la ville de Mons. Il a mis en lumière des poèmes en lesquels, dit Valère André en sa Bibliothèque Belgique, l'on découvre une acuité d'esprit polie et un style net et poli.

Il a escrit entre autres:
La tragédie du roy Sédécias;
Des Vents, deux livres;
Le Christ patient, en onze élégies;
Miscellanes.

1615.

Une horrible pestilence affligea misérablement la ville de Mons, et fut si aspre que durant l'espace de quatre ans qu'elle continua ravit au tombeau plus de dix mille personnes. A raison de quoy ladite ville fut rendue comme un désert, tant pour le nombre de personnes qui y moururent que pour les bourgeois qui se retirèrent hors d'icelle ville ès lieux champestres. Et puis les villes et villages circonvoisins faisoient défense, sur certaine paiñe, de venir en ladite ville, qui causoit que les vivres manquèrent et autres nécessités.

De ceste contagion et origine d'icelle en escrit Julian Waudré en ses Épigrammes, apportant pour premier vers un chronicon, sçavoir :

VersVs Is HannonIæ DesCrIbIt teMpora pestIs.

Bis dederat septem Junius antè dies,
Wesphaliâ, Montes, infectâ venit ab urbe
Fœmina pestiferum quæ tulit indè malum
Capta venenati turget pars ulcere morbi,
Parsque cadit nigris in cute picta notis.
Nec putat ex æquâ Jovis esse flagella bilance
Hoc breve peccanti dum pede carpit iter
Tot mala nata malis totidem vicère, supremus
Censor ad insontem non solet ire cutem.

Durant cette maladie contagieuse, le magistrat de la ville fit bon devoir de pourvoir aux nécessités des pauvres pestiférés. Et affin aussy que les pauvres gens ne fissent quelque moleste aux riches bourgeois, ils plantèrent au milieu du Marché une maison de bois avec un corps de garde et gens armés aux frais de ladite ville, et mesme aux coins des rues il fit le semblable devoir.

Les pasteurs des églises paroissiales firent bonne diligence à pourvoir aux nécessités spirituelles de leurs paroissiens.

C'est ce qu'escrit encore ledit Julien Waudré en ceste sorte :

Fatidico David populum cantabat ab ore
Antè flagellantem manè redire Deum
Cernimus hoc: cives, morbo grassante per œdes,
Templorum sacras sollicitare fores,
Sedulus est læso succurrere, pastor, ovili
Tu quoquè Germani, magne Decane, chori
Peste per infectas postes audentior ipse
Muneris ad curas irrequietus eras.
Quinetiam studio sudat graviore senatus
Nititur officiis cum satis esse suis
Providet annonæ, desit ne cuique necessum
Vecta quibus vivat commoda pauper habet.
Magna foro, cunctisque vigil, custodia tectis
Turba sibi ne sit seditiosa cavet,
Indulget nullis omnes censurâ coequat
Ast impunè ferox omnia pestis agit.

Or, à raison de ceste contagion véhémente, par ordonnance du magistrat et conseil de la ville fut ouvert en l'hospital de Saint-Nicolas le bastiment qui est sur le jardin, pour accommoder et soigner des pestiférés. A tel devoir se rangea sœur Catherine Tondeur et sœur Jeanne Prevost, hospitalières dudit lieu, lesquelles méritent grande louange pour la charité et service qu'elles firent auxdits pestiférés. Ce qui a donné à certain montois de composer les vers suivants en faveur et louange de ladite Prevost :

La peste s'estant fourée dans la ville montoise
N'eust esté le grand cœur d'une autre Orléanoise,
Tout s'en alloit au pire, et la pauvre routure
Trouvoit le grand chemin de la déconfiture.
Mais une femelette pour rompre la furie
S'opposa au destin de ceste batterie ;
Comme brave Prevoste et de nom et de faict,
Alluma son courage et d'un désir parfaict
D'asister les malades, et dans la boucherie
Les penser et guérir au péril de sa vie.
Tant de mille elle a veu souccomber par l'outrance,
Plus de mille ont senty ses traicts de souffisance.
Néantemoins parmy, ainsy qu'une amazone,
Elle a victorieuse emporté la couronne;
Traversant ces dangiers elle a basty sa gloire,
Laquelle sera bénie d'éternelle mémoire.

Le magistrat voyant que de jour en jour, de mois en mois, la pestilence prenoit accroissement, s'advisa par l'intermise de François Busignies, abbé de Saint-Denis, paravant de Granmont, de faire venir dudit Granmont le corps de saint Adrien, martyr nicomédien, pour, par les mérites dudit saint, obtenir quelque soulagement; mais il fut frustré de son attente et espoir, entendant que les bourgeois de Granmont ne voulurent permettre que ledit corps saint sortit de leur ville, combien que ledit abbé se rendit pleisge pour la ville de Mons. A raison de quoy, les Gantois furent sollicités par ledit abbé et le magistrat de la ville de Mons, d'envoyer audit Mons le corps de saint Machaire. A quoy s'accordèrent volontiers lesdits Gantois, ayant commisération de l'affliction de leurs voisins Montois. Ce saint fut archevesque et patriarche d'Antioche. Il se déporta de ces dignités pour visiter les saints lieux de Hiérusalem et autres de la chrestienneté. Après qu'il eut visité les églises et monastères de l'Allemagne supérieure vint en l'inférieure, dont il se trouva en Cambray, Tournay, Maubeuge (possible aussy à Mons), Malines et autres villes et lieux sacrés; finalement arriva à Gand, où ayant esté l'espace d'un an ou environ, la ville fut affligée d'une horrible pestilence, en sorte qu'il en fut atteint, et avant qu'il mourust, dit par escrit prophétique qu'après sa mort ladite pestilence cesseroit aussy tost. Ce qui arriva l'an 1012, le 9 d'avril. Son corps fut mis en un cercueil et dévalé devant l'autel de Saint-Paul en l'église de Saint-Bavon. Depuis, comme les Gantois furent de rechef entachés de la peste en l'an 1064, ils s'advisèrent d'avoir recours à l'assistance dudit saint, et furent délivrés de leur misère, qui causa qu'en l'an 1067, le 9 de may, Bauduin le débonaire, comte de Flandre, fit eslever le corps de ce saint avec grandes solemnités, en présence de Philippe, roy de France, par Bauduin, évesque de Noyon et Tournay, et Liébert, de Cambray. Donc les Montois sachant les mérites de ce saint contre la peste, à leur sollicitation et dudit abbé de Saint-Denis, obtinrent et reçurent ce saint corps en leur ville pour le renvoyer par après la maladie estant cessée. Sur ce l'on a remarqué, et j'en ay la mémoire, au jour et nuit

premiers que ledit corps saint fut reposant en la ville de Mons dedans l'église Sainte-Waltrude, la pestilence fut plus furieuse que paravant; mais au temps suivant ses forces et batteries se diminuèrent peu-à-peu.

Le 2 de may, comme l'illustrissime et révérendissime François Buisseret, natif de Mons, archevesque de Cambray, pensoit venir à Mons, mourut subitement en la ville de Valenciennes, qui causa une grande tristesse auxdits Montois, qui se tenoient prests pour le recevoir avec toute courtoisie et bénévolence.

Sur ce Julien Waudré escrit en ses Épigrammes de telle sorte:

Sum Camerucentæ gessi qui pondera mitræ
Aprilis posuit, Maius et illa tulit
Jam natali lætus benedicere Monti,
Mors Valencenis obvia facta fuit
Securus toto ne sis peregrinus in orbe
Crede tuæ mortem semper inesse viæ.

Son corps fut rapporté en Cambray et ensépulturé en l'église Notre-Dame dudit Cambray, où, par ordonnance testamentaire, voulut qu'on apposast en ladite église pour son monument les effigies de saint Thomas et saint François sur pied, dessous un crucifix avec tels vers :

Aspice tres, medium pro te fera vulnera passum
Quæ tangit digitis alter aperta suis.
Tertius hæc eadem mortali in corpore gestat
Quem simul excruciant hinc amor, indè dolor.
Fas quibus illa pati, gestare aut tangere non est
Efficiet similes his tribus unus amor.

Voir sa vie cy-dessus, à l'an 1549.

1616.

Les archiducs Albert et Isabelle, ayant remis et cédé en domaine et propriété les Pays-Bas entre les mains du roy d'Espagne Philippe III, leur neveu, ledit Albert se trouva au chasteau de Mariemont, où le 22 de may, au nom dudit roy Philippe, il presta le serment aux Estats desdits pays; réciproquement lesdits Estats reconnurent par serment ledit roy pour leur seigneur propriétaire.

L'on apporta en la ville de Mons avec grande révérence et solemnités aucuns ossements pesle-mesle des saints martyrs de Gorcum en nombre de dix-neuf, et furent mis en l'église des frères mineurs d'icelle ville. Ce que sollicitèrent lesdits mineurs, à cause qu'entre lesdits martyrs y étoient onze de leur ordre, si comme :

Nicolas Pichius, gardien de Gorcum;
Hiérosme Werdanus, vicaire;
Théodore Emdenus, natif d'Amersfort, père confesseur des religieuses de Sainte-Agnès, audit Gorcum;
Nicaise-Jean Hezius;
Wilhadus Damus:
Godeffroy Mervellanus, sacristain;
Anthoine Wertanus;
Anthoine Hornarius;
François Roy, natif de Bruxelles;
Pierre Ascanius, frère lays;
Camille Wichanius, frère lays.

Les autres martyrs furent :
Léonard Wecchelius, natif de Bois-le-duc, curé de Gorcum;
Nicolas Poppelius Weldanus, autre curé dudit Gorcum;
Godefroy Dunæus, natif de Gorcum; il avoit esté autrefois honoré en l'université de Paris de l'office et dignité de rectorat;
Jean Oisterwicanus, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin;

Jean, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, curé de Hornaer;

Adrien Hilwari-Becanus, religieux de l'ordre de Prémonstré;

Jacques Lacopius, natif d'Audenarde, aussy religieux de l'ordre de Prémonstré;

André Walteri, curé de Heinorte;

Tous lesquels estant pris par les calvinistes et emmenés en l'église de Brisle, que le seigneur de Lume, comte de La Marche, avoit prise sur les Espagnols, endurèrent premièrement mille tourments; puis, par l'ordonnance dudit comte, qui avoit la panche pleine, furent estranglés tous par un neuviesme jour de juillet en l'an 1572. Ce qui ne fut pas impuny, car ce comte, par le juste jugement de Dieu, mourut misérablement ayant esté mordu en la jambe d'un chien enragé. De sorte que l'on peut appliquer à luy ce que certain calviniste dit, sçavoir:

Ad generum Cereris sinè cæde et sanguine pauci,
Descendunt reges et siccâ morte tyranni.

Or, l'an que ces saints ont enduré le martyre est très-bien compris en ce distique appliqué particulièrement en faveur de Nicolas Popellius, sçavoir:

BEATVS NICoLAVS POPELLE PAROCHVS GORCVÆ,
MARTYR BRILLÆ.

Devant les onze premiers sont leurs effigies en l'église desdits frères mineurs de Mons, données par la jeunesse du collège de Houdain, avec ces vers en tableau:

Contulit hæc sacro pubes Houdana triumpho
Dona per undenos inspicienda typos.
Dum cuperent veram Batavis hi reddere vitam
Acriter insontem sustinuêre necem.
Pro nece si dederint vitam majora daturos
Monticolis vitam Dantibus esse putes.

Autres pieux personnages ont composé les vers suivants :

Sus, sus, chantons joyeux
Des saints victorieux,
Les fureurs tyranniques,
Les faicts plus héroïques.

Sont ceulx qui ont quitté
Plaisirs et vanité,
Suivant le roy céleste
Mesprisant le terrestre.

Ils sont pour toy, Jésus,
Arrivés au dessus
Des tourmens indicibles
En soldats invincibles.

Voir au milieu des coups
Comme des agneaux doux,
Sans cris et sans murmures
Un chacun d'eux endure.

Mais aussy qui pourra
Compter et escrira
Les lauriers et couronne
Qui leur teste environne.

Bon Dieu, pardonnez-nous
Nos péchés, si que tous
Ayons au jour extrême
Vostre gloire suprême.

En ceste année, comme la pestilence affligeoit encore furieusement la ville de Mons, la sérénissime princesse Isabelle, pour y apporter quelque remède, envoya à ladite ville par monsieur Aubert le Mire, chapellain de son oratoire, maintenant doyen d'Anvers, un os du corps de sainte Lydwine, vierge, enchassée en vittre cristalin garny d'argent doré; laquelle sainte relique fut, le 14 de septembre, transportée en l'église de Sainte-Waltrude par François de Busignies, abbé de Saint-Denis en Broqueroye, y assistant processionnellement tout le clergé, magistrat et peuple de la ville. En sorte que l'on expérimenta que, par les mérites de ladite sainte, comme aussy de saint Machaire, ladite

ville fut grandement soulagée. Ceste sainte, native de Hollande, a esté un miroir de patience en tant que l'espace de trente-huit ans, elle a enduré diverses estranges maladies. Elle mourut saintement en l'an 1433, agée de 53 ans, et fut après sa mort illustrée de miracles, tels que Jean Brugmannus et Thomas Kempensis ont mis en lumière.

Les archiducs Albert et Isabelle ont procuré que ses ossements furent tirés secrètement par les catholiques de Schedam, ville de Hollande, et transportés à Bruxelles, afin qu'ils ne fussent profanés par les calvinistes. De ceste translation de Bruxelles se trouvent lettres mémoriales et authentiques faites et données par Mathias Hovius, archevesque de Malines, datées de l'an 1616, quatorziesme jour du mois de janvier.

1617.

Au commencement du mois de mars, Charles de Longueval, comte de Bucquoy, ayant esté pourvu de l'estat de grand bailly de Haynaut en la place de Charles de Croy, trespassé, fit son entrée en la ville de Mons et fit le serment ès églises de Sainte-Waltrude et de Saint-Germain.

Le premier jour du mois d'avril fut transporté en la ville de Mons, en faveur des pères jésuites d'icelle ville, le corps de saint Henry, gentilhomme romain, lequel fut envoyé de Rome du consentement du pape Paul v. Il fut convoyé de la porte du rivage jusques à l'église desdits jésuites avec flambeaux et autres solemnités. Ce corps saint a esté tiré, de l'autorité dudit pape, hors le cimetière de Sainte-Priscille en Rome, comme ceux de sainte Deppa, gisant de présent à Tournay; de sainte Polychronia, à Dinant; de sainte Mélaine, à Bruxelles; de saint Terentian, à Douay; de saint Victor, à Lisle; de sainte Florence, en Arras; de saint Severain, à Valenciennes, en les

églises desdits pères jésuites ; car il faut entendre que les jésuites de Rome ont à eux appartenant une méterie gisant sur ledit cimetière de Sainte-Priscille, et ce cimetière n'est pas à jour comme sont ceux de présent, ains souterrain, et fut jadis l'un des principaux avec ceux du Vatican et de Saint-Calixte, que les anciens chrestiens romains eurent durant les persécutions des infidelles empereurs jusques à Constantin le grand, tant pour leur servir de sépulture que pour entendre secrètement la messe et faire autres exercices du christianisme. En celui de Sainte-Priscille furent ensépulturés saints Marcellin et Marcel, papes, comme aussy le pape Silvester, qui baptisa ledit empereur Constantin ; saints Libérius, Célestin et Siricius, papes ; saintes Sabinilla avec son mary ; Prudente, Prudentiane et Praxede. En sorte que l'on voit encore de présent en ledit cimetière, aux parois des rues souterraines, des sépulchres rangés en ordre les uns dessus les autres, si bien que, quand on descouvre en l'un ou l'autre desdits sépulchres le palmier, ou les caractères grecs (Χ *et* Ρ *réunis*), avec une lampe ou une phiole, ils donnent à connoistre que en lesdits sépulchres reposent des corps de saints martyrs, selon ce distique :

Lampas cum phialâ, cum palmâ, littera bina
Sunt certa indubii symbola martyrii.

J'ay autrefois entendu le père Chesneau, jésuite, qu'en le sépulchre dudit saint Henry, dont nous faisons icy principale mention, l'on a trouvé une bouteille plaine de sang avec une lame de plomb sur laquelle estoit engravé le nom *Henricus*.

Le corps de ce saint fut porté en l'église des pères jésuites de Mons dedans une casse garnie de rouge velours brodé richement d'or, où il repose encore de présent en grande révérance et honneur, attendant sa résurrection glorieuse. C'est pourquoy je veux appliquer au contraire aux méchants ce chronicon tiré du Psalme 1.er de David :

NON RESVRGENT IMPII IN IVDICIO.

Par lettres datées du vingt-troisiesme jour d'octobre, le siège de l'audience fut séparé de la cour à Mons avec certaines ordonnances par les archiducs Albert et Isabelle.

(Voir l'Appendice, CXX.)

Le sixiesme jour de novembre, le comte de Bucquoy, baron de Vaux, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or, du conseil de guerre de Sa Majesté, capitaine général de son artillerie, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailly du pays et comté de Haynaut, estant arrivé en la ville de Mons du matin, establit par députation et lettres patentes des archiducs Guillaume du Mont, seigneur de Schysinghem et Maureausart, pour continuer au conseil ordinaire de l'audience en qualité de premier conseiller; et Jacques de Lattre, seigneur d'Aumay, comme second; puis Guillaume Chamart, seigneur de Walhain, fut désigné avocat desdits archiducs au mesme conseil, et tous trois sous les serments par eux piéça respectivement pour ce prestés, en vertu des commissions que leur ont esté cy-devant despeschées. Et quant aux deux autres déjà choisis et dénommés pour servir audit conseil, fust dit par ledit seigneur comte que leurs commissions seroient au plus tost expédiées et qu'il y tiendroit la main. Cela fait ledit comte retourna le mesme jour à Bruxelles.

Le samedy ensuyvant, ledit Guillaume du Mont lut, selon la charge qu'il reçut dudit comte en sa maison, les lettres patentes des archiducs, présents grand nombre d'avocats, tant de la cour que d'iceluy conseil, des greffiers de l'audience et du grand bailliage.

1618.

Du consentement et agréation du magistrat et conseil de la ville de Mons, les pères minimes vinrent se domiciler en ladite ville. Ce fut touteffois à condition qu'ils ne se placeroient en rues de portes, ce qu'ils n'ont observé.

Cest ordre de Minimes, que l'on nommoit du commencement en France *des bons hommes*, fut institué par saint François, de Paule, ville de Calabre, en Italie, agé de quarante-huit ans; lequel, outre les trois vœux de religion, obligea ses religieux, pour toute leur vie, à un quatriesme, savoir : d'abstinence quadragésimale.

L'an 1479, par lettres datées du 26 juillet, le pape Six IV donna audit ordre semblables privilèges desquels jouissent les frères mineurs et prescheurs.

L'an 1492, par lettres du 26 février, le pape Alexandre VI confirma tous les privilèges donnés audit ordre.

L'an 1506, par lettres datées du 28 juillet, le pape Jules II affranchit les minimes de toutes dismes et contributions ecclésiastiques, sur choses mesmes qui leur estoient données par dévotion ou délaissées pour en recevoir l'usufruit, la nue propriété estant réservée au Saint-Siège.

L'an 1507, par lettres datées du 29 mars, le mesme pape Alexandre VI déclara les contrats et conventions passées par les religieux minimes estre nulles et sans effet, si elles ne vérifioient avoir esté contractées par l'autorité du général.

L'an 1555, par lettres datées du 17 septembre, le pape Paul IV confirma tous les privilèges apostoliques octroyés audit ordre des Minimes.

Retournant aux minimes de Mons, les premiers qui vinrent demeurer en ladite ville furent :

Père Léonard de Montero, vicaire, depuis provincial de l'ordre au Pays-Bas;

Père Daniel Werot, lors correcteur d'Anvers;
Frere Charles le Gay ;
Frère Jean Colissart, natif de Mons.

Les susdits père et frères se vinrent tenir en la rue de Nimy, en la maison qu'ils achetèrent de Louys Warlut, reconnoissant pour leur premier fondateur noble dame Dorotée de Croy, veuve de feu Charles de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay et grand bailly de Haynaut; pour second, N... Colissart, bourgeois de Mons.

Le monastère du Val-des-Escolliers en la ville de Mons, qui n'estoit cy-devant qu'un prioré, fut rendu abbatial, dont le premier abbé fut Melchior le Begue, qui fut consacré en la ville de Bruxelles, par Lucius Sanseverinus, nonce et légat apostolique *à latere.*

Julien Waudré, prestre, natif de la ville de Mons, mit en lumière ses Épigrammes contenues en trois livres, en lesquelles, dit Franciscus Swertius, l'on peut descouvrir la facilité du poète Ovide et l'élégance de Martial.

De son vivant il a escrit en ceste sorte son epitaphe :

Jam quod es, antè fui: jam sum cinis, umbra, minùsque
Tu quod es, et quod ego, simul omnia subjice puncto
Omnia pretereunt nos ivimus, itis et ibunt.

Jean Despiennes, prévost de Namur, escrit en ceste façon de luy en deux à trois endroits de ses Élégies :

Invida nostra tuæ, Waudree, Thalia Thaliæ
Risit cognatam, vidit ut esse suam.

Sur la fin de novembre, et par tout le mois de décembre, on vit au Pays-Bas une comète en Orient, tirant une longue queue au Midy

1619.

L'on commença à eslever plus haut en pierres d'Escaussines la tour de l'église Sainte-Waltrude de Mons, les fondements de laquelle avoient esté avec ceux de l'église moderne jettés en l'an 1459, ou environ, et fut ladite tour eslevée en ceste année plus ou environ de trente pieds, commençant à les deux pierres portant les armoieries des archiducs Albert et Isabelle; lesquelles deux pierres furent bénies par Melchior le Begue, abbé du Val-des-Escolliers, et assises par le duc d'Aumale au nom desdits archiducs, qui donnèrent à l'avancement du bastiment dix mille florins. Lesdites pierres se voyent au plain du costé d'Occident. J'ay entendu que chasque pied de haulsement en la circonférence d'icelle tour couste mille florins. Quant à sa forme à laquelle on le veut réduire, elle est prise après celle de Malines; mais le dessus est d'un admirable et excellent artifice, selon le pourtrait qu'on mit à jour en ceste année en l'église Sainte-Waltrude, et se réserve présentement en la trésorerie d'icelle église.

Les nouvelles chartes du pays et comté de Haynaut, paravant approuvées par les archiducs Albert et Isabelle, en lettres datées du cinquiesme jour de mars de ceste année, sont publiées de la part du comte de Bucquoy, grand bailly de Haynaut, en la ville de Mons: premièrement en la maison dite *Toison d'or*, séante sur le Marché, le 23 d'aoust, en présence de messieurs du conseil ordinaire, de l'avocat de Leurs Altesses, du clerc tenant le compte des exploits du grand bailliage, et du greffier; secondement lesdites chartes furent publiées en plains plaids de la cour souveraine à Mons, tenus le lundy 9 de décembre, par messire Philippe Vanderburgh, chevalier, seigneur de Riqueveldt, aussy chevalier d'icelle cour, commis bailly pour iceux plaids, à cause de l'absence du comte de Bucquoy, grand bailly de Haynaut.

Pour entendre amplement et comment lesdites chartes fussent dès long-temps auparavant projetées et puis émologuées, faut noter qu'il y eut décrètement et confirmation d'icelles en l'an 1533 par l'empereur Charles v; mais comme elles furent assez esclarcies en plusieurs points, et qu'à ceste cause se présentoient diverses et fréquentes difficultés touchant leur interprétation et qu'en iceux estoient omis plusieurs cas qui advenoient souvent, la décision et résolution desquels demeuroit incertaine. Pour à quoy pourvoir furent du commencement faits et conclus aucuns décrets au plaids de la cour à Mons. Et depuis, comme on trouva bon d'amplier lesdites chartes, on fit un recueil et concept auquel on donna le nom de *Chartes préavisées*, lequel fut lu en l'assemblée des trois Estats dudit pays en l'année 1560, pour voir et remarquer s'il y avoit chose à corriger, ajouster ou diminuer auparavant à Philippe ii, roy des Espagnes, pour en obtenir décrètement et confirmation; mais comme les troubles furent tost après surveuus en ces Pays-Bas, la poursuite de ceste affaire fut demeurée achopée et interrompue jusques au temps des archiducs Albert et Isabelle, princes desdits pays, lesquels décrétèrent, confirmèrent et agréèrent lesdites chartes sous l'appellation de *Chartes nouvelles du pays de Haynaut*, le 5 du mois de mars de ceste année, sans touteffois qu'il fust dérogé en quelque façon que ce fust aux privilèges, droits et autorités, non plus de la ville de Mons et chef-lieu d'icelle, que des villes de Valenciennes et du Quesnoy, sans préjudice aussy des droits et autorités ecclésiastiques, tant de l'archevesque de Cambray que d'autres évesques, prélats dudit pays; sauf aussy en tous les droits et autorités, tant du grand bailly de Haynaut que du conseil de la cour et ordinaire, et d'autres juges et officiers dudit pays. Ce que tout appert par les lettres desdits archiducs, seelées et signées, et données à Bruxelles auxdits an et jour. Et quant auxdites nouvelles chartes, elles comprennent et contiennent cent trente-six chapitres.

Le 2 décembre, l'ont fit grandes solemnités d'offices divins, joyes et récréations publiques en l'église des pères jésuites de

Mons, pour la béatification des pères Ignace de Loyola, instituteur de l'ordre desdits jésuites, et François Xavier, aussy religieux dudit ordre, l'un des apostres des Indes, laquelle béatification fut approuvée par le pape Paul v, et pour laquelle on rendit actions de graces à Dieu en ladite église de Mons, selon ce chronicon :

LaVs tIbI DoMIne reX æternæ gLorIæ.

Et d'autant que ces saints personnages observèrent punctuellement les commandements de Dieu, on peut à chacun d'iceux approprier ce chronicon tiré du premier psalme de prophète David :

In Lege DoMInI VoLVntas eIVs.

1620.

Le 16 d'avril, les pères dominicains obtinrent du magistrat et conseil de la ville de Mons, licence de se pouvoir domicilier en corps en ladite ville, sans difficulté et répugnance, attendu que ces pères avoient jà paravant l'espace de trois cents ans et plus, avec les carmes de Valenciennes, presché alternativement en l'église de Saint-Germain, paroisse de Mons, dont icelle ville reconnoissoit les bénéfices spirituels qu'elle avoit jadis reçus de l'ordre desdits dominicains, *aliàs* prescheurs.

Touchant l'arrivée desdits dominicains en la ville de Mons, correspond très-bien ce chronicon composé par moy, sçavoir :

fratres prædICatores Montes hannonIæ VenerVnt Vt IbI habItent.

Quant à cest ordre, il prit son origine de saint Dominique. Il estoit issu de la noble famille de Gusman, en la ville de Calaruega, diocèse d'Osone en Espagne. Iceluy estant chanoine

régulier vint en Gascogne et fut employé en France pour extirper par sa doctrine et prédications les hérésies des Albigeois. A cest effet s'associa gens pleins de zèle au salut des ames et institua son ordre sous la règle de Saint-Augustin, laquelle fut approuvée par le pape Innocent II, et puis confirmée par le pape Honoré III, l'an 1216. Ses frères furent du commencement appellés et encore de son vivant *les frères de la milice de Jésus-Christ*, comme aussy, par permission du pape Innocent, furent nommés *les frères prescheurs;* lesquels estant ledit saint leur instituteur trespassé, ils s'appellèrent *les frères de la pénitence.* En France, ils sont appellés de présent *jacobins*, à cause de leur premier domicile de Paris en la rue Saint-Jacques; mais au Pays-Bas sont appellés vulgairement *les pères dominicains.*

Cest ordre a fort agrandy l'église catholique, car il a estranglé en France l'hérésie des Waldois et Albigeois, a déchassé des Espagnes les Maures et Sarazins, et d'Italie le reste des Manichéens; a grandement dilaté et estendu la foy chrestienne en Danemarck, Suède, Nordwège et autres régions septentrionales.

En la Grande Arménie, région d'Asie, il a transporté les cérémonies de l'église latine, où, demeurant encore aujourd'huy, il gouverne l'archevesché de Nessevan ou Necenan, avec treize villes situées entre les Turcqs et Persans.

En l'Affrique, il a apporté la lumière évangélique à l'Éthiopie, au royaume de Congieu, à la Guinée et autres provinces, comme aussy aux isles de l'Océane.

Le mesme a-t-elle fait aux Indes, près des Antipodes; de sorte que, pour mieux affermir les églises que lesdits pères dominicains avoient basties en ces lieux, érigèrent deux renommées universités, sçavoir: celle de Mexico, en la nouvelle Espagne, et celle de Lima, au royaume de Pérou.

Jusques à présent l'on compte en ceste ordre un très-grand nombre de martyrs, plus deux cent vingt-cinq confesseurs, cent soixante-six et plus vierges-sœurs, trois papes, trente-neuf

cardinaux, quatorze patriarches, trente-huit archevesques, huit cents et plus évesques, quarante-trois maistres du sacré palais, deux vice-chanceliers romains.

Retournant aux dominicains de Mons, les premiers qui vinrent faire résidence en ledit Mons furent trois, sçavoir : P. Jordam Ochin, P. Nicolas Delpierre et P. Jean Lechien, lesquels prirent leur premier domicile à la maison de feu monsieur Philippe de Lesame, conseiller de la cour à Mons, située au-devant du grand porticq de l'hospital Saint-Nicolas, où la nuit de la feste de la Sainte-Trinité se mirent les dominicains en corps et en bon nombre pour comparoistre en ladite feste à la procession générale de la ville de Mons. Dieu sait, on ne le sait, qu'ils endurèrent lors telle pauvreté que leur manger fut pain et eau, et leurs lits la dure sans autre couverture que les planches de ladite maison. Cependant Dieu les affermit d'une patience pour surmonter toutes telles difficultés, selon ce : *Gaudet patientia duris*. En ladite maison ils furent l'espace de trois ans faisant leurs exercices et offices divins sous le régime de révérend père Jordam Ochin, qu'on nomma du titre de vicaire.

Et combien qu'ils eurent plusieurs personnages pieux et charitables qui les assistèrent de leurs moyens, si est aussy que pour lors ils endurèrent beaucoup de difficultés pour ratraire la confrairie du Rosaire hors l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, nonobstant qu'elle fut paravant illec establie par lesdits pères dominicains, sous condition que eux venant à demeurer en ladite ville de Mons, ladite confrérie reviendroit à eux en leur église. Ce qui arriva aussy.

A raison du Rosaire et confrairie d'iceluy, faut entendre que le rosaire et chapellet, qui sont mesmes prières, se disent diversement et à diverses fins, mesme que l'invention de l'un et de l'autre est attribuée à diverses personnes.

Quant donc au chapellet on le récite en six décades pour

honorer la Vierge en mémoire de sa vie méritoire comprise en soixante ans.

Quant au rosaire, on le récite en quinze décades pour honorer la Vierge, en mémoire des mystères tant glorieux, joyeux que douloureux de ladite vierge, qui sont en nombre de quinze.

Quant à l'invention du chapellet, Polydore Virgile dit que l'inventeur d'iceluy fut un certain personnage appellé Pierre L'hermite, gentilhomme françois, natif d'Amboise, où selon autres d'Amyens, ville de France, dont la famille et postérité qui se trouve encore de présent, tant au pays de Haynaut qu'autre part, porte en mémoire de ce un chapellet d'or sur le fond de sinople. De quoy en pourra respondre pertinemment le seigneur de Noirchain, mon cousin-germain, comme ayant espousé l'une de ladite famille appellée Anne L'hermite. Ledit Pierre L'hermite, tige de cette famille, est celuy qui pratiqua avec le pape Urbain II la croisade des princes chrestiens de l'Occident, sous la conduite de Godefroid de Bouillon, duc de Loraine, pour recouvrer sur les infidelles la Terre-Sainte. A cest effet, pour avoir l'assistance de la Vierge Mère vers Dieu, il ordonna aux soldats de porter et réciter le chapellet tel que dessus en l'honneur d'icelle.

Autres disent que l'invention d'iceluy chapellet se doit rapporter à un temps qui devance ledit L'hermite. En conformité de quoy, nous lisons ès annales de Haynaut que Thierry, seigneur d'Avesnes, ayant bruslé en l'an 1078 les monastères de Sainte-Waltrude et de Sainte-Aldegonde en Mons et Maubeuge, il ne fust sitost chastié par la vengeance divine comme son fourfait le méritoit, à cause que sa femme Ide, dame pieuse, présentoit tous les jours à la Vierge Marie un chapellet de quarante *Ave Maria* pour le salut et santé de sondit mary.

Quoy qu'il en soit, il faut pourtant dire que ledit chapellet fut en grande usance dudit Pierre L'hermite, et ce par son intermise.

Quant à l'invention du rosaire, il est vraisemblable que (selon le rapport de frère Jean du Mont et frère Thomas du Temple, disciples de saint Dominique, comme encore de frère Alain de la Roche, grand serviteur de la Vierge mère) saint Dominique en auroit esté l'inventeur environ l'an 1206, et ce par révélation qu'il en eut de ladite Vierge Marie, afin qu'en présentant ledit rosaire à icelle, l'on peut plus facilement par ses mérites et intercession obtenir de Dieu l'extirpation des hérésies des Albigeois, qui gastoient la France et l'Italie, favorisés de Raymond, comte de Toulouze, puis de Raymond Rogier, comte de Foix, et du roy d'Aragon, suivis des partisans, comme d'Almericus et autres docteurs de Paris, environ l'an 1200.

Car combien que Simon, comte de Montfort, par une saillie qu'il fit de la ville de Muret, assiégée de tous costés par le roy d'Aragon avec cent mille soldats, eut diminué grandement pour ce coup les forces des hérétiques.

Et encore bien que le pape Innocent III eut usé d'excommunication contre lesdits Albigeois, leurs adhérents et fauteurs, qu'il eut aussy assemblé un concile de trois cents prélats pour les exterminer.

Finalement encore que saint Dominique eut fait en la ville de Fanjeaux un évident miracle en présence desdits hérétiques, pour confirmer sa doctrine et confondre la leur, si est toutesfois que ces remèdes ne profitèrent jusques à tant que l'invention du rosaire fut mise en usance par ledit saint et présenté par les fidelles à la Vierge Mère, car lors les hérésies de ces insensés Albigeois furent peu-à-peu anéanties. Or, comme ce rosaire fut pour quelque temps intermis à cause du refroidissement de la dévotion du peuple, advint que frère Alain, docteur en théologie et religieux de l'ordre de Saint-Dominique, se tenant à la Roche, ville de Bretagne en France, inspiré de la Vierge Mère, remit dessus l'usance et pratique dudit rosaire. Et d'autant que plusieurs n'avoient agréable ceste façon de prier, François, duc de Bretagne, et sa femme Marguerite, esmus de l'honneur de ladite Vierge Mère, avec autres grands personnages, supplièrent le pape Sixte IV de la vouloir approuver ; ce qu'ils obtinrent, et

depuis les papes postérieurs l'ont confirmé, notamment Pie IV en l'an 1566.

Quant à l'institution de la confrairie dudit Rosaire, elle commença en l'an 1476 en la ville de Cologne, par l'intermise d'un certain prieur dominicain; et en la mesme année, à l'instance de l'empereur Fréderic III et sa femme, fut ladite confrairie confirmée par Alexandre, évesque de Forly, nonce et légat apostolique *à latere* au pays des Allemagnes.

Retournant de rechef aux dominicains qui vinrent se domicilier à ceste année capitale en la ville de Mons, comme cy-dessus a esté dit, trois ans après, qui fut l'an 1623, ils achetèrent l'hostel de Villareal, et se sont illec placés, continuant jusques à présent leur résidence sous le gouvernement des prieurs, dont l'ordre d'iceux s'ensuit :

Jordam Ochin;
Nicolas Delpierre;
Franchois Vranch.

1621.

Le dernier jour du mois de mars mourut Philippe d'Austriche, troisiesme du nom, roy des Espagnes, etc., comte de Haynaut.

Il eut de sa femme Marguerite d'Austriche, fille de Charles d'Austriche, duc de Styrie, Charintie, Carniol, etc., les enfants qui s'ensuivent :

Philippe d'Austriche, quatriesme du nom, roy des Espagnes, etc., comte de Haynaut. Il fut né l'an 1605 à Valladolid, le 8 d'avril. Outre ce nom Philippe, il fut appellé à son baptesme *Dominicus victor*. Il espousa Elisabeth de Bourbon, fille aisnée de Henry IV, roy de France, et de Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toscane.

Charles d'Austriche, né l'an 1607, le 15 septembre.

Ferdinand d'Austriche, né l'an 1609, le 16 may, fut créé cardinal par le pape Paul v, en l'an 1620, depuis investy de l'archevesché de Tolède.

Alphonse-Maurice, surnommé *l'aymé*, fut né l'an 1611, le 22 septembre. A la naissance d'iceluy sa mère mourut en son accouchement.

Anne d'Austriche, née à Valladolid, l'an 1602, le 22 septembre, cinq jours avant la naissance de son futur mary, Louys de Bourbon, treiziesme du nom, roy de France.

Marie d'Austriche, née à Valladolid, l'an 1603, le 18 d'aoust; fut mariée l'an 1626, le dernier juin, à Ferdinand, roy de Hongrie, fille de l'empereur Ferdinand.

Marguerite d'Austriche fut née à Lerme, l'an 1610, le 24 may. Elle mourut le mesme jour.

Le 13 de juillet, Albert, archiduc d'Austriche et prince des Pays-Bas, mourut à midy en la ville de Bruxelles. Ce fut l'un des débonaires et pieux princes que la Belgique a eus; aussy a-t-il mérité d'estre appellé vulgairement *Albertus pius* envers Dieu et envers son peuple. On luy peut approprier ce chronicon tiré du Psalme 78:

CogItaVI DIes antIqVos et annos æternos In Mente habVI.

Il eut aussy une particulière dévotion envers la Vierge Marie, car il alloit en chasque année faire une neufvesne à Notre-Dame de Sichen, accompagné de la sérénissime infante Isabelle, sa femme, et jamais ne failloit de faire ce devoir, nonobstant, le nombre et grandeur de ses affaires, qui presque l'accabloient, et infirmités de son corps extenué, voire se transporta audit Sichen peu de mois avant sa mort. Mais outre ce, il a souvent visité plusieurs lieux dédiés à la Mère de Dieu en ces Pays-Bas, et y a souvent envoyé des chierges votives, les a embellys et

enrichys de toute sorte d'ornements; en quoy il a donné à toute la postérité un exemple mémorable de la dévotion qu'il portoit à la très-sainte Vierge.

Durant ledit jour qu'il mourut tomba de l'air si grande abondance d'eau qu'il sembloit que cest élément pleuroit la mort de ce prince, ou incitoit ses sujets à pleurer et le regretter. Son corps fut gisant descouvert à la vue d'un chacun en la chapelle de la cour, trois jours entiers l'un l'autre ensuivant, vestu d'une cape de cordelier. Le soir du Saint-Sacrement de Miracles, à dix heures, fut son corps emporté.

Le vingt-et-uniesme jour du mois de may, à neuf heures avant-midy, s'amonstra une horrible éclipse de soleil, par l'interposition de la lune entre ledit soleil et notre aspect, en sorte que le corps dudit soleil fut quasy entièrement obscurcy. Et d'autant que les astrologiens soustiennent unanimement qu'une seule éclipse de soleil apporte plus de mal que dix éclipses de lune, aussy durant ceste éclipse, horrible et espouvantable, l'on vit en la ville de Mons plusieurs personnes tomber malades, aucuns petits enfants perdirent la parole et furent estimés morts; autres eurent leurs corps si altérés que, regardant à deux yeux ouverts, demeuroient immobiles; autres encore eurent leurs vues si mal affectées que tout ce qu'ils regardoient leur sembloit estre de couleur brun-jaune: ce que j'ay en moy-mesme expérimenté, et outre ce à grande paine peus-je achever la messe que je célébrois lors. Ceste éclipse et autres sont, comme dit certain auteur, des miracles et effets de la nature gouvernée par la toute puissante providence de Dieu, et cependant c'est merveille que selon ce chronicon tiré du Psalme 13:

DIXIt InsIpIens In CorDe sVo non est DeVs.

Florissoit en ce temps Nicolas de Guise, natif de la ville de Mons, licentié ès droits, chanoine de l'église cathédrale de Cambray. Il mit en ceste année en lumière une briefve description

de la ville de Mons, paravant la vie de François Buisseret, archevesque de Cambray.

Jean Despiennes, prévost de l'église cathédrale de Namur, s'adresse à luy en ses escrits en la façon qui s'ensuit :

Montibus invexisti montes; in montibus ille est
Ardua qui pennâ perpete mentis habet.

Louys d'Outreman, chanoine de Cambray, escrit en ceste sorte :

Hannonii Montes porrecto vertice clarent
Abscondant Montes nunc caput Aonii
Este procul latices voluit quos Aonis unda
Longè alios latices Hannonis ora parit.
Una palàm dicenda placet modo gloria Montis
Hannonii, Aonii gloria magna perit.
Guysius Hannoniæ meritos modulatur honores
Restituens patriæ pignora chara suæ,
Guysius æternum sic inclitus audiet una
Hannonii, Aonii gloria clara jugi.

1622.

Ayant este canonisés le 12 de mars, jour de Saint-Grégoire, pape, par le pape Grégoire xv, les bienheureux père Ignace de Loyola et François Xavier, l'on tint grande feste et solemnité en l'église des pères jésuites en la ville de Mons, en actions de graces, bénédictions et applaudissements selon ce chronicon :

IN MONTIBVS HANNONIIS BENEDICTVS IGNATVS.

On fit plusieurs feux parmy la ville en l'honneur desdits saints. Le magistrat fit aussy jouer le canon. Les pasteurs des paroisses eurent chacun une prédication en ladite église, entre lesquels monsieur Jean Delarue, pasteur de Sainte-Elisabeth,

s'adressant audit saint Ignace, démena fort bien les vers poétiques qui s'ensuivent :

Ignite, Ignitas, Ignati disjice flammas
Currus eris lassis, vector et ignis eris
Ignite, Ignitas, Ignati discute flammas
Quod fuit obscurum splendeat igne tuo.
Ignite, Ignitas, Ignati subjice prunas
Frigore quod torpet ferveat igne tuo.
Ignitè, Ignitas, Ignati suggere prunas
Quod durum fuerat molle sit igne tuo.
Ignite, Ignitas, Ignati subjice prunas
Fient firma tuo floccida corde foco.

En finissant sa prédication, ledit pasteur conclut sa prédication par un chronicon correspondant au susdit :

MONTIBVS HANNONIÆ IGNITVS BENEDICAT IGNATIVS.

Ladite église des jésuites estoit par dedans embellie de beaux anagrammes et vers chronographiques. Au dehors, dessus le grand portail, y avoit ce chronicon de saint Mathieu, chap. X :

PAX HVIC DOMVI.

Erneste, comte de Mansfeld, jadis général de la gendarmerie du palatin contre l'empereur, abandonna les Allemagnes, accompagné de Christian de Brunswich, impudent évesque d'Halberstad, d'un duc de Saxe Weymer, d'un comte de la Tour, d'un Rintgrave, d'un comte de Struybs et autres seigneurs et capitaines allemands, se rend avec son armée, au mois d'aoust, à Maizières, près de la ville de Sedan, où il s'appointa avec les Hollandois, à l'effet que passant par le Haynaut et Brabant, il se joindroit à leurs forces pour contraindre le marquis Spinola de lever le siège devant la ville de Berghe-op-Zoom. Par ainsy, ayant fait brusler de nuit tous ses charrois qu'il avoit en grand nombre pour monter partie de son infanterie, entra en le Haynaut par le trou Féron le 27 d'aoust avec une armée de huit mille chevaux et quinze d'infanterie. Audit

trou, les paysans de Haynaut, en nombre de six cents, firent quelque résistance l'espace de cinq heures, mais enfin ont esté contraints de se retirer dedans les bois. L'ennemy, voyant de la résistance, commença à brusler à l'entour d'Avesnes.

Le jour suivant, 28 dudit mois, se vint ledit Mansfeld loger à l'abbaye de Bonne-Espérance, ayant en son chemin bruslé les villages de Reinsart, Beaufort, Dourlers, Saint-Aubin et autres, avec mille indignités que ses gens commirent à l'endroit des églises et femmes qu'ils trouvèrent ès villages.

Deux ou trois jours avant l'entrée dudit Mansfeld en Haynaut, le magistrat de la ville de Mons fit dresser quelques pièces de canons sur les rampars, armer la bourgeoisie et se tenir prest à la défense. A la vérité, c'estoit chose pitoyable de descouvrir du plus haut des tours et maisons de ladite ville les fumées de feu que l'on voyoit monter en l'air en divers endroits des campagnes; chose pitoyable comme tous femmes, filles et enfants accouroient, tant des petites villes que villages, en la ville de Mons comme à un refuge, avec ce qu'ils avoient pu emporter. On ramena lors en la ville de Mons un Allemand, homme de chevaux, que les gens du prévost de Champagne prirent près le village d'Espiènes, lequel Allemand se disoit chanoine en son pays, et fut mis entre les mains du duc de Croy, à sa requeste, par le magistrat de Mons. Autre petit enfant allemand, ayant esté trouvé au milieu de la campagne, fut rapporté audit Mons et baptisé sous condition.

De Bonne-Espérance partit ledit Mansfeld de bon matin, qui estoit le 29. Au-devant de luy vint don Gonzalve de Cordua vers Fleurus, où il l'attendit sur les cinq heures du soir en bataille rangée, près d'une certaine méterie appellée *Chessau*, appartenante à l'abbaye de Villers, où on vint aux mains de part et d'autre. L'ennemy y perdit plus de sept mille hommes; de nostre costé tombèrent morts jusques à douze cents, entre lesquels un certain valeureux soldat et de grande expectation,

natif de Mons, Nicolas Leurent. La bataille dura l'espace de neuf heures, à sçavoir dès le matin, du 30 aoust, à six heures jusques à deux heures après-midy.

Le duc de Bornonville présenta à Bruxelles à l'infante huit estandarts ou cornettes de cavalerie.

La plus grande estoit de couleur orenge et dans icelle trois roses blanches conjointes ensemble.

La seconde estoit de couleur rouge avec ceste devise : *Pro libertate.*

La troisiesme contenoit en peinture une main armée tenant une espée, avec ceste devise : *Propter patriam.*

L'impudent Halberstad fut tiré d'un coup de mousquet en un de ses bras, lequel il fit depuis couper.

O juste vengeance de Dieu! car ledit Halberstad avoit peu auparavant, en l'an 1621, fait forger certaines monnoyes sur lesquelles estoit représenté un bras tenant en la main une espée avec ceste devise : *Flagellum sacerdotum : Je veux chastier les prestres ;* puis : *Amy de Dieu, ennemy de tous les prestres, Chrestien, duc de Brunsvic et Lunebourg.*

Or, ledit Mansfeld marcha avec le reste de ses gens vers Perwés, et le 30 d'aoust, après-midy, dom Philippe de Sylva et le capitaine Gauchier le poursuivirent au pays de Liége et les trouvèrent à Hanut, où en tuèrent bien quatre mille, tant de pied qu'à cheval, et gagnèrent deux pièces de canons et un mortier, et tous les chariots chargés de bagage, ensemble trente-six mille florins qu'auparavant ils avoient pris sur ledit Gonsalve de Cordua.

L'une et l'autre victoire obtenue par les nostres sont comprises en ces chronica :

MANSFELDIVS ET HALBERSTATIVS SVPERANTVR.

A DIEV LOVANGE INNVMÉRABLE.

1623.

Le 20 d'avril, l'on commença à ériger en la ville de Mons la maison de piété pour le soulagement des pauvres et autres disetteux. Les fraix de ce bastiment, qui montèrent bien à une somme assez forte, furent soustenus par le sieur Wensel Cobergher, qui avoit encore érigé autre part semblables maisons de piété, du consentement des princes du Pays-Bas et évesques des lieux. La première pierre de celle de Mons fut assise avec grandes cérémonies par messire François Vanderburgh, archevesque de Cambray, lequel fut suivi d'autres, qui, en donnant quelques pièces d'argent, mirent certaine pierre aux fondements avec leur nom et surnom engravés sur icelle. L'an de l'érection de ceste maison est compris en les chronicons suivants :

DATE MVtVA nIhIL VtILE SPERANTES A PAVPERE.

MVtVA PAVPERIbVS GRATIS DARI NON NOCET.

Furent aussy composés lors les vers suivants, par lesquels sont introduits ledit archevesque et Pauvreté, parlant ensemble en forme de dialogue :

L'Archevesque. *Montibus Hannoniæ pietatem quis neget esse?*
La Pauvreté. *Fœnus.*
L'Archevesque. *Eone procul Mons pius esse potest.*
La Pauvreté. *Esse potest.*
L'Archevesque. *Pietas igitur si fœnera demas.*
Certa erit in summis Montibus Hannoniæ?
La Pauvreté. *Certa erit.*
L'Archevesque. *At cedo quâ tu ratione fugandum.*
La Pauvreté. *Fœnus ais?*
L'Archevesque. *Pietas quo statuenda modo.*
La Pauvreté. *Montibus his si Mons fuerit pietatis abibit*
Fœnus et impietas, pauperis ibit onus.
L'Archevesque. *Quis poterit Montem super altos ponere Montes*
Quisve queat tanto Mons locus esse jugo?
La Pauvreté. *More giganteo montem super insere Monti,*
Præsul, ad hoc pietas te tua ducit opus.

Les frères mineurs dits *Récolects* vinrent demeurer et s'habi= tuer en la ville de Mons au couvent de Saint-François d'Asisse, et ce par ordonnance du général, qui commanda aux frères mineurs dits *de l'Observance*, de quitter et sortir dudit couvent ou ensuivre la réformation desdits récolects, dont les uns empri= rent ladite réformation, les autres sortirent de Mons et allèrent demeurer autre part.

Notez que la réformation de ces pères récolects se fit sous le pape Clément VII. L'occasion d'icelle fut que lesdits récolects, voyant que les pères capucins ne tendoient par leur réforme à une du toute générale en l'ordre, voulurent plus tost suivre la réformation approuvée par ledit pape Clément que celle desdits capucins, qui ne se mettoient ès autres couvents, ains en bastis= soient nouveaux. Ces récolects furent du commencement fort molestés et traversés des observantins; car ils ne les voulurent recevoir en leurs couvents, ny les estimer pour vrays fils de saint François d'Asisse. Dont le pape Clément VIII, en l'an 1602, ayant entendu que ladite réforme estoit ainsy calomniée par aucuns mal affectionnés, disant que ce n'estoit qu'une nouveauté et que tels réformés n'observoient plus les règles de Saint= François, partant qu'ils ne devoient jouyr des privilèges de l'ordre, commanda, par bulle expresse, que les frères mineurs dits *réformés de l'estroite observance* (qui sont ces récolects), qu'ils eussent à jouyr des privilèges de l'ordre, comme vrays enfants du père séraphique saint François, déclarant qu'ils ne sont nou= veaux religieux ou d'un nouvel ordre. A raison de quoy les roys et princes les ont favorisés. C'est pourquoy, nonobstant plu= sieurs oppositions, les archiducs Albert et Isabelle d'Austriche, princes des Pays-Bas, ont donné auxdits pères récolects lieu et place en leur ville de Binche, faisant ruiner la vielle et ancienne halle au bled pour les accommoder. Ils firent le mesme en la ville de Bapasmes et près la ville de Bruxelles au lieu dit *Botendal*. Maintenant on les voit placés, par ordonnance du général, de ça de là parmy les monastères qu'occupoient cy-devant les observantins, si comme de Mons, Valenciennes et autres, où ils

donnent bonne et salutaire édification, tant par leur façon de vivre que prédications.

Le 9 novembre, messire Charles-Alexandre, duc de Croy, marquis de Havrecq, chastellain héréditaire de la ville de Mons, estant chief des finances du Pays-Bas, fut tué d'un coup d'archebuse que luy tira un poltron, qui l'aguéta dehors sa maison, ainsy qu'il estoit sur le soir en une antichambre sur la rue.

1624.

Au dernier jour de janvier, le conseil de la ville de Mons, qui estoit composé de tous les bourgeois qui estoient et avoient esté eschevins, fut racourcy et limité à certain nombre de personnes. Aussy fut fait un règlement pour l'office d'eschevinage, par autorité de Philippe IV, roy des Espagnes, comme l'on peut par ses lettres plus amplement connoistre.

(Voir l'Appendice, CXXI.)

1625.

Le 10 janvier mourut en la ville de Mons ce vertueux prince messire Florent de Noyelles, comté de Marles, baron de Rossignol et grand bailly de Haynaut. Son corps fut enterré en l'église de Sainte-Waltrude, au-devant du chœur, ayant son épitaphe magnifiquement élabourée sur l'un des maistres pilliers.

Le 15 de may s'esleva de nuit un tel orage et tempeste en l'air que, continuant son tintamare depuis les deux heures jusques à neuf heures du matin, tomba par quatre fois diverses

en la ville de Mons, si comme : deux fois sur l'église des frères mineurs, dont l'un des religieux prestres, pensant aller sonner la cloche, fut foudroyé et mis à mort en un instant. La troisiesme fois elle tomba ladite tempeste sur la tour Valencènoise aux ramparts, qu'elle descouvrit en grande partie : ce que j'ay vu moy-mesme. Pour la quastriesme fois, sur la maison des orphelins, selon qu'il me fut dit, et le bruit estoit tel.

Le 22 may fut érigée, joignant le bois du village de Havrecq, la chapelle de Notre-Dame du Bon Vouloir. La première pierre fut assise par madame N..., veuve de Charles-Alexandre de Croy, duc de Croy et marquis de Havrecq.

Le mois de juin fut si pluvieux que les prairies aux environs de la ville de Mons furent en telle sorte inondées que l'on put emporter le foin que l'on coupa sur icelles seulement à grande difficulté. Et puis arriva en ledit mois telle froidure qu'il fallut avoir recours au feu.

Mourut en la ville de Mons ce grand et vertueux aumosnier Michel Halsten, natif de Wesphale en Allemagne, lequel après avoir esté en Austriche et Hongrie au service des empereurs, vint par deça, fut prévost de Kievraing, puis se retira en la ville de Mons, où il mourut, ayant laissé en rentes, tant aux églises, lieux pieux et collège de Houdain, quinze cent cinquante-deux livres, en argent cler environ deux mille livres. Son corps gist en l'église Sainte-Waltrude, où l'on voit son épitaphe, et aussy nous lui donnons celuy qui s'ensuit :

Wesphalus infantem vidit, juvenemque Brabantus,
Austrius armigerum, nobilis Hanno senem,
Hunc inopes patrem recolunt, illoque licei
Pullulat Houdani subveniente seges.
Kievranis prætor : Montanis jura senator
Dixit. Ei sit pax et sinè fine quies.

Outre la libéralité qui reluisoit en luy envers l'Église et les pauvres, la ville de Mons a admiré sa constance en ses adversités

et maladies, desquelles il fut affligé en sa viellesse. Ce qui respond très-bien à ce chronicon :

CONTVRBATI SVNT MONTES INFORTITVDINE EIVS.

Appliquons encore ce chronicon pour la croyance que nous avons que ce saint personnage est jouyssant des biens éternels :

DE FRVCTV ORIS SVI HOMO SATIABITVR BONIS.

1626.

Au mois de janvier et autres deux suivants, les soldats, qui estoient en garnison parmy le plat pays, firent mille cruautés. Du costé d'Avesnes, ils eschauffèrent et bruslèrent les pieds tant aux hommes que femmes pour leur faire connoistre où estoit leur argent. Ils firent le mesme à l'hermite de Baudour, qui en mourut. Un italien, en la ville de Soignies, tira, estant en la rue, un coup de pistolet sur le greffier du lieu assis en sa maison ; mais la balle fut arrestée par un barreau de fer à la fenestre. Près le bois de Braine fut tué un certain bourgeois de Mons, nommé Jean Brasseur, toillier de son style, par un sien compagnon de chemin, pratiqué par la femme dudit Brasseur, dont elle fut pendue au gibet en ladite ville.

Au mois d'avril commença à estre le grain de bled estre si cher que la rasière de froment se vendoit en la ville de Mons dix-huit livres, qui causa que le magistrat usant de police, reduisit ladite rasière à treize livres, et ordonna aux bourgeois selon leur avoir de grain mettre par ordre et semaines autant de rasières de bled en la halle. Cependant les plantes de bleds furent si fertiles, qu'approchant le moissonnage, on comptoit en divers endroits à chascun espis deux cents grains de bled. Nonobstant ce les pauvres de village ne laissèrent pour ladite

chèreté à scier et dérober de nuit les espis de bled à demy-meur au grand intérest des laboureurs. C'est pourquoy Dieu a voulu monstrer que telle rapine luy estoit désagréable, car advint que, par un vendredy 21 aoust, un certain desdits larrons faisant les gauffres secrètement en sa maison de ce bled desrobé, la foudre tomba par la cheminée, emporta et brusla le fer, consomma la taille au laict, sans toutteffois que le bonhomme fust intéressé, Dieu le voulant réserver à pénitence. Ce qu'il fit publiquement après son péché confessé, car il fit en pure sa chemise volontairement et exemplairement le tour de la procession du village de Wasmes-lez-Mons.

La maladie pestilentieuse reprit son aire en la ville de Mons, mais notamment fut-elle cruelle en la ville de Binche. Le magistrat de Mons fit lors bastir sur les digues de la porte de Bertaymont un dortoir pour soigner des pestiférés pour ne plus incommoder l'hospital de Saint-Nicolas. Et afin d'avoir en leur misère assistance de la Vierge Mère, envoyèrent à Notre-Dame de Tongres une soignie de cire contenant quinze mille trois cent et trente-six pieds, selon l'estendue du circuit d'icelle ville.

A cause que plusieurs larcins se commettoient de nuit en la ville de Mons, certain nombre d'hommes furent commis par le magistrat d'icelle ville, qu'on a appellés *Haniqueneux*, pour aller de nuit de rue en rue, criant par plusieurs fois : *Reveillez-vous qui dormez, priez Dieu pour les trespassés : il est telle heure.*

Philippe IV, roy des Espagnes, fait ordonnance pour réprimer le trafic qui se faisoit des charges et offices du pays.

(Voir l'Appendice, CXXII.)

1627.

Le 22 de février arriva en la ville de Mons grand desbat entre le magistrat et les pères dominicains pour le seigneur d'Hérogiers, qui s'estoit réfugié chez eux, ayant tué le seigneur de Poix; dont, comme ledit magistrat voulut à main forte retirer par ses officiers de leur maison ledit Hérogiers, les dominicains y résistèrent, maintenant que leur maison devoit servir de franchise.

En la feste de la Sainte-Trinité, au mois de juin, damp Simon Bosquier, natif de la ville de Mons, eslu abbé de Maroille, reçut en l'église collégiale de Binche sa bénédiction par messire François Vanderburch, archevesque de Cambray, en la présence et assistance de Nicolas Hamart, abbé de Bonne-Espérance, et Paul Charlon, aussy abbé de Saint-Fœillien.

Au village de Ghlin, près la ville de Mons, fut trouvé par un paysan, ainsy qu'il menoit la cherue sur certaine terre située à la sortie dudit village vers celuy de Baudour, un sépulchre très-ancien avec huit grosses pierres, dont celles qui estoient posées à la teste et aux pieds estoient les plus puissantes. On y trouva dedans plusieurs médailles des anciens empereurs romains en matière de cuivre, des petits pots de terre de couleur grise, une lampe de terre de couleur rouge, des pantures de fer d'un petit coffre, une cullier d'airain, finalement certains ossements qui, à l'attouchement, se réduisoient en pouchière. J'ay chez moy ladite cullier et l'un de ces pots. Je veux croire que ce sépulcre auroit servy de tombeau à certain capitaine romain qui auroit esté défait et mis à mort par certaine rencontre de ses ennemis. A raison de quoy, j'ay fait engraver sur l'une desdites pierres plus puissantes gisant en la maison de mon feu père, Gilles Vinchant, audit Ghlin, les vers qui s'ensuivent :

Disce quod hic lector Glineis erutus agris
Texerit Ausonii militis ossa lapis
Nunc Baccho Cererique sacer docet ista colentem
Numina quo fati sit memor ipse sui.

Cette pierre est de présent au soubas de la grande porte de ladite maison.

Audit an, le 9 d'octobre, se trouva en la ville de Mons dom Diego de Messia de la part du roy d'Espagne, et comme il eut fait ouverture des intentions de Sadite Majesté, les Estats du pays de Haynaut, lors assemblés en ladite ville, accordèrent certaine union dudit pays à ses royaumes et autres provinces à la mesme manière qu'avoient accordé les autres provinces du Pays-Bas. Ceste union portoit que toutes lesdites provinces de par deça entretiendroient et payeroient à leurs propres fraix et despens par leurs commis douze mille hommes, tant en temps de guerre, que trefve ou paix, pour estre employés par Sadite Majesté hors desdites provinces du Pays-Bas.

Audit an, le 7 novembre, par un dimanche du matin, les vents furent si véhéments et impétueux, qu'en la ville de Mons ils ruèrent bas aucunes cheminées et deux pignons de chapelles de l'église Sainte-Waltrude. Hors icelle ville, plusieurs granges, maisons et arbres furent renversés par terre.

Audit an, le marquisat de Havrecq lez la ville de Mons est érigé en duché par Philippe IV, roy des Espagnes.

Audit an, le 6 décembre, par un jour de Saint-Nicolas, s'eslevèrent de rechef si fort les vents entre neuf et dix heures du matin jusques à trois heures après-midy, qu'ils descouvrirent bonne quantité de maisons, desracinèrent arbres puissants, ruèrent par terre flesches et clochers d'église, entre lesquels celuy de Braine-le-Comte.

Fut lors vu un enfant agé de dix ans, qui estoit à l'un des bords de la Haynette, joignant la porte du Parcq à Mons, estre

transporté par une secousse desdits vents à l'autre bord de par delà, sans toutteffois estre blessé.

Ce mois de décembre fut l'aoust des couvreurs, car il fut agité de vents continuels, selon ce chronographe :

TVRBATVR GRAVIBVS VENTIS PERSÆPÈ DECEMBER.

1628.

Du commencement de janvier, les religieuses célestines, ainsy nommées pour le scapulaire bleu et de couleur céleste qu'elles portent, obtinrent du magistrat et conseil de la ville de Mons de se pouvoir placer en ladite ville, à charge touteffois qu'elles ne démoliroient en rues aucuns édifices pour s'accomoder d'église et cloistre. Les premières susdites religieuses de pardeça vinrent de Pontarlier, ville de la France, comté de Bourgogne. Elles acheptèrent en la rue de Hautbois audit Mons certaine maison qu'on appelle encore de présent *la longue allée*, où le 20 d'aoust dudit an elles se renserrèrent premièrement en nombre de quatre.

Cest ordre, qui est différent à celuy que fonda sainte Jeanne, fille de Louys XI, roy de France, femme à Louis XII, roy de France, à cause du scapulaire rouge et du nom d'Anontiades qu'elles portent, commença à Gesnes, ville d'Italie, en l'an 1604, par le moyen de béate Marie Victoria, veuve du seigneur Angel Strada, auquel elle avoit esté mariée à l'age de dix-sept ans; de sorte que trois de ses fils furent religieux de l'ordre de Saint-François, de Paule; le quatriesme mourut saintement en estat séculier. Les deux filles furent religieuses de l'ordre Saint-Augustin réformé. Depuis qu'elle fut veuve, elle ne fit que, jusques à l'an quarante-deux de son age, mendier deça delà

pour subvenir aux nécessités des pauvres, et audit an entreprit l'institution de son ordre, par l'intermise des révérends pères jésuites Bernardin Rossignol et Marcel Palavicin; mais surtout du cardinal Spinola, archevesque de Gesnes, qui donna l'habit à icelle béate et autres quatre siennes compagnes. Elle mourut l'an 1617, agée de cinquante-cinq ans. Cest ordre et sa règle furent approuvés par le pape Paul v, et puis confirmés par le pape Grégoire xv.

Vint de Bruxelles en la ville de Mons par le chasteau de Mariemont le fils du duc de Modena, appellé Francesco d'Este, petit-fils du duc de Savoye, petit-neveu d'Isabelle d'Austriche, infante d'Espagne. Il fut reçu avec courtoisie des bourgeois, qui allèrent au-devant de luy. Le magistrat lui fit un magnifique banquet selon sa dignité et grandeur.

Le 9 de septembre arriva, à l'issue du Noir Aigle, située en la Grande Rue de la ville de Mons, qu'une maison tombante de soy-mesme s'abisma en un instant, dont l'homme et la femme furent tués avec trois enfants.

Sur le 10 de septembre, le siège de l'audience en la ville de Mons fut augmenté par-dessus les quatre ordinaires de deux autres conseillers, et ce à toujours et en perpétuité, par ordonnance de Philippe iv, roy des Espagnes, et advis de la sérénissime infante des Espagnes, Isabelle d'Austriche.

Sur la fin dudit mois de septembre arriva en la ville de Mons un éléphant de grande et grosse corpulence, qui donna bien de l'estonnement à plusieurs, tant grands que petits. Je crois que ce fut le premier qui se vit en ladite ville. La première de ces bestes qui arriva ès Pays-Bas fut en l'an 1563, laquelle fut envoyée d'Espagne à Maximilien, roy des Romains. Cest éléphant estoit jeune et n'avoit que neuf ans; il n'estoit encore parvenu à sa parfaite grandeur, et touteffois sa hauteur estoit de huit pieds. Il fut mesuré à Anvers et y faisoit la révérence à un chacun, aux seigneurs, aux dames et aux marchands, et s'inclinoit fort

courtoisement, comme il eut eu grand entendement. Il mangeoit volontiers du pain blanc, mais plus volontiers du fruit, aussy du riz et du sucre, des branches de vigne et buvbit bien trois ou quatre lots de vin à la fois.

1629.

Ayant esté la ville de Bois-le-duc en Brabant assiégée par les Hollandois sous le prince d'Orenge, Henry-Fréderic de Nassau, le dernier jour d'avril, et prise au mois de septembre suivant avec celle de Wesel, le Pays-Bas fut fort troublé pour ceste notable perte.

En mémoire de ce, aucuns miens amys me communiquèrent les chronographes suivants :

In brabantIa neMVs DVCIs nassoVIo oppVgnatVr.

Autre.

hoLLanDICIs CopIIs sILVa DVCIs VInCItVr
IVgeto brabantIa.

Autre.

sVb DoLe VesaLIaM nobIs erIpVIt bataVVs.

Au mois d'octobre fut amené par pièces en la ville de Mons un chesne d'admirable grandeur et grosseur. Il avoit esté coupé et scié en quatre pièces au bois de Havrecq-lès-Mons, en sorte qu'il falloit six hommes pour le pouvoir embrasser. C'est pourquoy le feu Charles-Alexandre de Croy, marquis de Havrecq, se complaisant de voir ledit chesne sur pied et ne le voulant faire abattre, l'appelloit coustumièrement son *rosmarin* de Havrecq,

Il fut vendu quatre cents cinquante livres ; les branches ont esté employées à faire beaux sommiers ; ce que j'ai vu, le tout avec admiration.

Au mois de décembre, durant les Advents, un certain père minime, de surnom Mathieu, François de nation, usa en ses prédications d'un zèle indiscret en détestant et maudissant l'injustice qui se commettoit en la cour et audience de la ville de Mons. A raison de quoy, l'archevesque de Cambray connoissant son imprudence luy deffendit de prescher, et à juste cause car ladite cour et audience ne faisent que droit et justice.

C'est pourquoy, de la part de Dieu, je leur donne ceste bénédiction contenue en les propos du prophète Jérémie au chapitre 31 : *Benedicat tibi, dominus, pulchritudo Justitiæ, Mons sanctus.*

1630.

Au mois de may arriva en la ville de Mons qu'une certaine ancienne femme, surnommée vulgairement *Mère Anne*, jadis servante de mademoiselle de Rassenghien, chanoinesse de l'église Sainte-Waltrude, se sentant quelque peu malade, fait un banquet à tous ses parents et amys, avec lesquels elle s'esgaya avec modestie, disant aux uns et aux autres que c'estoit la dernière fois qu'elle les compagneroit, et qu'en peu de jours elle iroit de vie à trespas. A cest effet elle fit mettre en la place dudit banquet son luiseau environné de chandelles (spectacle triste). Six jours après ce festin tenu mourut pieusement, ayant laissé aux pauvres sartriers soixante livres de rente. C'est pourquoy nous luy attribuerons en sa louange ce chronicon tiré de l'Ecclésiastique, chap. 24:

In MeDIo popVLI sVI eXaLtabItVr.

L'esté de ceste année fut si fertile en menus fruits que les noyers portèrent houppeaux à vingt et trente noix ensemble. A raison de quoy j'ay en réserve chez moy pour mémoire un houppeau de trente-et-une noix ensemble, lequel fut cueilli en la ville de Mons.

Au mois de juillet fut bénite et mise la première pierre de l'église des religieuses carmelines au-devant la tour Valencènoise, et ce avec grandes cérémonies et affluence de peuple, par messire François Vanderburg, archevesque de Cambray.

Le couvent des pères dominicains de la ville de Mons fut fondé par monsieur Nicolas de Landas, escuyer, Artisien, et mademoiselle sa femme, N... Franeau, lesquels appliquèrent bien à diverses fois à ladite fondation quarante mille florins.

Nasquit en la ville de Mons un enfant avec une bouche semblable à un lapin.

Le 6 novembre arriva en la ville de Mons le comte Jean de Nassau, et peu de temps après courut bruit que la ville de Reinsberg fut prise des Hollandois par subtilité, introduisant en icelle ville une arrivée feinte dudit comte Jean avec sa suite et sa livrée.

Le 29 novembre, ainsy qu'une jeune fille séchoit au feu dedans les cassemates de la porte de Nimy trois à quatre cents livres de poudre à canon, le feu s'estant pris dedans icelle poudre, emporta à bas le fourneau, un pan de muraille desdites cassemates, jetta la fille par terre toute bruslée, laquelle mourut deux jours après. Il y eut lors, c'estoit à douze heures de jour, un coup si effroyable que les maisons des rues voisines tremblèrent, et les habitants pensèrent que le dessus de leurs maisons estoit tombé en quelque abisme jusques à leur dernier estage.

Au village de Bougnies, distant de la ville de Mons une bonne

lieue, certain paysan et manant du lieu estant mort, apparut par plusieurs fois à sa femme, luy ordonnant de faire remettre en sa première place certaine borne de deschoivre qu'il avoit malitieusement et secrètement desplantée et mis plus avant pour aggrandir ses héritages en préjudice d'autruy. La femme rap= porte cecy au pasteur. Cestuy-cy fait venir ceste femme à l'église, l'esprit l'accompagne, et lors, en présence dudit pasteur, réitère ses propos avec une voix comme si elle eut esté proférée dedans une cruche. La femme voyoit bien son homme, mais non le pasteur, seulement entendoit-il ladite voix. On remouva ceste borne prédite, et lors l'esprit cessa de comparoir.

1631.

Le 9 d'avril fut, par ordonnance des chanoinesses de l'église Sainte-Waltrude de Mons, redorée la chasse ou repositoire du corps de ladite sainte.

Le 14 dudit mois fut mise la première pierre du cloistre des pères minimes de la ville de Mons par le magistrat d'icelle ville, lequel cloistre fut érigé en ceste année jusques à comblage de la couverture.

Audit an, le 27 may, tomba tel orage de pluyve qu'en la ville de Mons se trouvoient gresins glaçonnés bien à la grosseur d'un petit estœuf; et hors ladite ville tombèrent de ces gresins gla= çonnés, notamment ès villages de Quesmes, Hyon et Spienne, lesquels, selon que j'ay entendu de tesmoins oculaires, avoient bien l'espaisseur de douze pouces de tour, qui est chose presque incroyable. C'est pourquoy les Montois coururent en bon nombre ès dits villages, et trouvèrent la chose estre véritable, laquelle apporta une entière ruine aux fruits de la terre où lesdits gla= çons tombèrent.

Audit an, le 29 juillet, arriva en la ville de Mons Anne de Médicis, royne-mère de France, mère du roy Louys XIII, accompagnée d'aucuns seigneurs françois, et fut reçue honorablement par la bourgeoisie d'icelle ville, selon l'ordonnance de la sérénissime infante Isabelle-Clare-Eugène. Mais pour sçavoir amplement ce qui s'est pratiqué en Mons à l'endroit d'icelle royne, faut sçavoir que ladite royne sortit à la sourdine le 19 de juillet de la ville de Compiègne pour certains motifs, notamment l'indigne traitement que luy faisoit le cardinal de Richelieu, comme il appert par lettres de ladite royne escrites à Avesnes le 21 de juillet, et envoyées au roy, son fils. A la sortie de Compiègne, elle pensoit à la haste se retirer en la ville de La Chapelle, selon l'offre que luy en avoit faite le marquis de Vardes, gouverneur d'icelle ville; mais comme elle s'approchoit de trois lieues, le chevalier de Vardes, frère du marquis, luy vint dire que la place estoit remise à autre gouverneur, et qu'on ne la pouvoit recevoir sans en avoir commandement exprès du roy. On donna cependant advis à la royne qu'elle estoit poursuivie de la chevalerie: ce qui la contraignit de faire le chemin de trente lieues sans boire et manger, estant réduite en ses extrémités. Elle logea de nuit à Estrun-Cauchie, village de Haynaut. Et le lendemain, 20 de juillet, elle tira droit vers Avesnes, où de la part de son altesse sérénissime madame Isabelle-Claire-Eugène, infante d'Espagne, princesse des Pays-Bas, elle trouva les portes ouvertes. A cest effet, messire Philippe d'Asneu, baron de Crèvecœur, gouverneur dudit Avesnes, la reçut environ les trois heures après-midy.

Son Altesse ayant eu advis de l'arrivée de ladite royne-mère en Avesnes ce ne sont qu'ambassades, et l'envoye souvent visiter par personnages de grande qualité. La première charge fut donnée à messire Guillaume de Melun, prince d'Espinoy, etc., chevalier de la Toison d'or, lieutenant, gouverneur, capitaine-général et grand bailly de Haynaut, pour la prier de se vouloir rendre en la ville de Mons comme lieu plus assuré. Ledit prince entrant en Avesnes rencontra le sieur de la Mazure, lieutenant

des gardes, envoyé par la royne vers luy pour l'advertir qu'elle luy vouloit donner audience. Sa harangue faite, la royne luy demanda entre autres propos si on ne craignoit pas l'indignation du roy son fils pour estre reçue au Pays-Bas. Le prince répartit que l'estat des affaires du roy d'Espagne n'estoit pas pour recevoir de la crainte, mais plus tost pour en donner.

Le mesme jour, la royne envoya vers Son Altesse à Bruxelles le seigneur baron de Quesprey, enseigne de sa compagnie de gens d'armes, pour faire les premiers compliments de sa part. D'autre costé Son Altesse envoya aussy à Avesnes dom Philippe-Albert de Velasco, capitaine de sa garde, avec sa compagnie de cent cinquante cuirasses, laquelle a servi de garde à la royne tout le temps qu'elle fut à Avesnes et à Mons, et fut ladite compagnie logée ès faubourgs de Havrecq et de Nimy, villages avoisinants ladite ville de Mons. Trente soldats de ladite compagnie montoient tous les jours en garde en Mons, et à cest effet leur fut fait un corps de garde pour eux et leur chevaux au recoing en dessous de l'hostel de Naast, à l'opposite de l'hostel des dames de l'abbaye d'Espinlieu.

La royne partit d'Avesnes le 29 de juillet, et traversant la ville de Maubeuge, où elle disna, arriva à Mons entre les six à sept heures par la porte de Bertaymont. Au-devant d'icelle fut le prince d'Espinoy, accompagné de plusieurs chevaliers et gentilshommes.

De la suite de ladite royne estoient les seigneurs et gentilshommes tels que s'ensuivent, savoir :

Le seigneur marquis de la Vieuville,
Le seigneur marquis de la Sourdiacque,
Le seigneur commandeur de Valence,
Le seigneur de la Frette,
Le seigneur marquis d'Estisacque, cadet de la Rochefoucault,
Le seigneur comte de Maure, cadet de Mortemart,
Le seigneur de Barradas,
Le seigneur baron de Quesprey,

Le seigneur de Douchamp,
Le seigneur du Fresnoy,
Le seigneur Villars d'O,
Le seigneur de la Motte,
Le seigneur de Besançon,
Le seigneur baron de Saint-Roman,
Le seigneur viscomte Desmarets,
Le seigneur Balenglise,
Le seigneur de Franbouy,
Le seigneur de la Mazure,
Le seigneur de la Barre,
Le seigneur Dormois,
Le seigneur de Lanquetot,
Le seigneur de Marche,
Le seigneur de la Roche,
Le seigneur de la Noue,
Le seigneur de Bretonière,
Le seigneur de la Louvière,
Le seigneur Desgaret,
Le seigneur d'Ellegnies,
Le seigneur de Saint-Martin,
Le seigneur Mailloit,
Le seigneur de Raconnière,
Le seigneur de Molinferme,
Le seigneur Cattelet,
Le seigneur Monsicot,
Le seigneur de la Littre,
Le seigneur de la Serre.

Ce seigneur de la Serre est celuy qui a escrit le voyage de ladite royne de Compiègne aux Pays-Bas avec les particularités qui se sont trouvées; mais d'autant que plusieurs choses manquent en son livre, principalement en ce qui concerne la ville de Mons, j'ai mis la main à la plume pour les particulariser.

La royne entra en la ville dans un carosse de velours noir

couvert de broderies d'argent; deux litières de velours noir suivoient. Elle estoit assise en arrière et au dos du carosse, accompagnée d'autres dames. Le magistrat la reçut à ladite porte de Bertaymont, où le pensionnaire Gist Vivien eut une belle harangue. La jeunesse de la ville estoit sortie au-devant d'elle hors ladite porte en nombre de douze cents bien esquipée en armes; quatre compagnies de bourgeois se mirent en haye dedans la ville, commençant à la première barrière; autre compagnie se rangea au-devant de l'hostel de Naast. A son entrée, quatre-vingts campes mises sur le rampars furent déchargées: elle fut conduite à l'hostel de Naast, qu'on lui avoit préparé, où estant arrivée luy furent présentés par la marquise de Mirabelle, de la part de Son Altesse, trois coffres ou scribanes très-richement élaborés, estimés, selon le bruit commun, à vingt-cinq mille escus.

Le mesme soir, les damoiselles chanoinesses du noble et vénérable chapitre de l'église Sainte-Waltrude, telles que j'ay allégué cy-dessus à l'an 1460, allèrent les premières saluer la royne.

Le lendemain 30 juillet, les députés des trois membres des Estats de ceste province eurent audience, où comparurent:

De la part du clergé:

Damp Pierre Lejeune, abbé d'Hautmont;
Damp Jean Farinart, abbé de Cambron;

Pour la noblesse:

Le seigneur baron de Noyelles;
Le seigneur de Louvegnies, députés ordinaires.

Et pour le magistrat et tiers Estat:

Thomas Despiènes, seigneur de Balinge,
Et autres eschevins de la ville de Mons.

Hiérosme de la Barre, pensionnaire des Estats, eut lors

certaine harangue. Icelle finie, la royne dit qu'elle reconnoissoit bien qu'elle estoit la bienvenue et en remercia les députés.

Le 31, dernier jour de juillet, la royne mangea publiquement dans la grande salle de l'hostel de Naast, environnée de sa garde, estant la table mise sur un théâtre eslevé de terre et environnnée de balustres avec un dais de velours noir porté jusques au plancher.

Le mesme jour, le seigneur duc de Veragnas présenta le bal aux dames en la maison de la ville.

Ledit jour, dédié en l'honneur de saint Ignace de Loyola, instituteur de l'ordre des Jésuites, le père Souffran, confesseur et prédicateur de la royne, monta en chaire en l'église des pères jésuites et fit la prédication à my-messe, que célébroit damp Jean du Joncquoy, abbé de Marchiennes.

Le mesme jour après-disner, la royne fut visiter ladite église des jésuites, qui la vinrent recevoir et conduire jusques au carosse avec le manteau et bonnet quarré à la Romanesque.

La royne fut quelques jours après sans paroistre, à cause de quelques indispositions survenues par l'agitation de son voyage. Estant guérie, elle fut promener aux rampars.

Le 5 d'aoust arriva en la ville de Mons monsieur du Puy=Lorans, accompagné de quatre-vingts chevaux, favori du duc d'Orléans, frère du roy, que ledit duc avoit envoyé vers la royne sa mère.

Durant le séjour de la royne à Mons, monsieur de Caron=delet, doyen et chanoine de l'église cathédrale de Cambray, fut envoyé de la part de Son Altesse en ambassade vers le roy pour l'advertir de la retraite de la royne sa mère au Pays-Bas; et que Son Altesse, usant de droit d'hospitalité due principa=lement aux souverains, l'avoit reçue et fait recevoir magnifi=quement par toutes ses terres; et que, pour les alliances réciproques des couronnes d'Espagne et de France, elle désiroit

de continuer sa réception sans s'entremesler des motifs de sa retraite. Le roy estant ainsy adverty de l'honneur fait à sa mère, tesmoigna le contentement qu'il en avoit de ce costé par une croix de diamants qu'il donna audit doyen ambassadeur.

Le 6 d'aoust arriva de Bruxelles à Mons l'ambassadeur d'Angleterre, et alla saluer la royne.

Le 9 dudit mois, sur les quatre heures après-disner, la royne se transporta par dévotion à la chapelle de Notre-Dame de Bon Vouloir, située joignant le bois et village de Havrecq, distante d'une lieue de la ville de Mons, accompagnée de monsieur le prince d'Espinoy, et d'autres seigneurs. Elle présenta lors un habit à l'image de la Vierge Mère. A son retour, la jeunesse, qui estoit sortie en armes et l'attendoit sur la bruiaire, la salua de belles descharges d'archebuses. D'autre costé, l'artillerie mise sur les rampars de Havrecq donna très-bien à entendre sa voix.

Le dimanche 10 dudit mois, la royne alla aux vespres à l'église Sainte-Waltrude, lesquelles estant achevées, visita les saintes reliques qu'on avoit mises sur le grand autel.

Le 11 dudit mois, Son Altesse partit de son chasteau de Mariemont pour venir à Mons vers la royne. Elle estoit accompagnée d'aucuns principaux seigneurs et courtisans, entre lesquels estoient :

L'éminentissime cardinal de la Cueva;
L'illustrissime nonce apostolique;
L'illustrissime archevesque de Césarée;
Le chapelain major de Son Altesse;
Le seigneur marquis d'Aytoina, ambassadeur du roy d'Espagne;
Le seigneur Octavio Viscomti, comte de Gamalerio, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, grand escuyer, etc. ;

Les six maistres d'hostel;
Le seigneur d'Andelo, seigneur d'Ollan;
Le seigneur Claude de Croy, comte du Rœulx, etc.;
Le seigneur N..., comte de Noyelles, etc.;
Le seigneur N..., comte de Grimberge, etc.;
Dom Francesco Zapata, maistre de camp;
Dom Philippe-Louys de Guienara Viados, général;
Le seigneur N... de Lalaing, comte d'Hostraten, etc.;
Le seigneur Charles-Albert de Longueval, comte de Bucquoy, etc.;
Le seigneur N... de Hennin, comte de Boussu, etc.;
Le seigneur N... d'Ognies, comte de Wierval, etc.;
Le seigneur N... Doiselet, comte de Cantecroix; etc.;
Le seigneur N..., comte d'Hautreppe, etc.;
Le seigneur N..., comte de Mansfeld, vicaire-général de l'armée;
Le seigneur N..., baron de Noircharmes, etc.;
Le seigneur N..., baron de Mingoval, etc.;
Le seigneur N... de Pipemboy, chevaliste premier;
Le seigneur N..., baron de T'Sterclaes, etc.;
Le seigneur de Spangen, grand bailly de Wallon-Brabant;
Le seigneur N... de Cassine, baron de Boulers;
Le seigneur N... de Timpel, drossart de Brabant;
Le seigneur N... Romeret.

La royne sachant que Son Altesse s'approchoit, sortit de la ville de Mons par la porte de Havrecq et luy vint au-devant jusques à la plaine, entre le bois de Saint-Anthoine et Barbefosse et le pont des Busselières; et comme les carosses s'approchoient et se fussent joints près une petite chapelle, le grand escuyer avalla la portière de celle de Son Altesse, et l'escuyer ordinaire celle de la royne.

Son Altesse mit la première le pied à terre. La royne ayant mis un pied en terre, Son Altesse la retint, et par courtoisie la pria de se remettre, ce qu'elle fit. La royne pria Son Altesse de se mettre en son carosse, ce qu'elle accepta. La royne se mit au

dos (ce qu'elle a accoustumé de faire depuis la mort du feu roy Henry IV, son mary), et Son Altesse en la portière droite; et ainsy allèrent ensemble vers la ville.

Touchant la rencontre locale de ces illustres dames près le village de Havrecq, j'ay apposé icy un chronicon latin, qui est tel :

IsabeLLa-CLara-eVgenIa Infans hIspanIæ
et MarIa fLorentIna regIna gaLLIæ oCCVrrerVnt sIbI propè
haVret.

L'on tient que l'on doit quelque jour bastir une chapelle au lieu dudit rencontre en l'honneur de la visitation de la vierge Marie faite à l'endroit de sa cousine sainte Élisabeth. Ce bien à propos puisque la royne de France s'appelle Marie et la princesse des Pays-Bas Élisabeth. C'est ce qui a donné sujet à certain vertueux personnage d'adopter à ce rencontre la sainte Escriture qui est telle : *Exurgens Maria abiit in Montana cum festinatione et salutavit Elisabeth*.

Au-devant d'icelles allèrent hors la ville la compagnie de la jeunesse et autre compagnie de bourgeois; trois autres se mirent en haye le long de la rue de Havrecq. Ainsy donc qu'elles approchoient la ville, les quatre batteries de l'artillerie et bon nombre de campes mis sur les ramparts se deschargèrent avec un merveilleux bruit et tintamare. Elles entrèrent ladite ville environ les six heures après-disner. Dom Petro de Heredia, capitaine d'une compagnie d'archebusiers à cheval, entra dedans la ville avec Son Altesse, laquelle et la royne allèrent descendre à l'hostel de Naast. Son Altesse descendit la première du carosse, et puis la royne, laquelle pria instamment Son Altesse de marcher en allement à son costé, mais elle la remercia et ne se voulut mettre que demy-pied en arrière. De là Son Altesse retourna à l'hostel de Saint-Ghislain n'ayant demeuré qu'environ demye-heure avec la royne.

A ce soir furent logés :
Le cardinal, à l'hostel de Hyon;
Le grand escuyer, à l'hostel de Bonne-Espérance;
Le docteur de la royne, à l'hostel de Vicoigne;
Le baron de Saint-Roman, à l'hostel d'Hautmont;
L'archevesque de Césarée, chez monsieur de Sepméries; prestre;
Le nonce apostolique, à l'hostel de Hanon;
Le marquis d'Aytoina, à l'hostel de Liessies;
Monseigneur de Pieulament, à l'hostel de Cambron;
Le docteur André Tremsy, à l'hostel de Saint-Denis;
Les pages de son altesse, chez monsieur le conseiller Buterne;
Trois gentilshommes, chez monsieur le conseiller Vanderstain;
Dom Philippe-Albert de Velasco, chez le seigneur de Romantaux;
Le baron de Noyelles, chez monsieur de Balinge, premier eschevin;
Le père confesseur des filles de la royne, chez le chanoine Descamps;
Le comte de Bousseu, chez le capitaine Sceptre;
Le capitaine de la gallerie de la royne, chez le capitaine Latmoye;

Tous lesquels et autres furent logés auxdits lieux par ordonnance du magistrat, excepté aucuns qui se logèrent chez aucuns amis, si comme: Charles-Albert de Longueval, comte de Bucquoy, chez le dépositaire Godemart.

Son Altesse donc s'estant retirée en son hostel de Saint-Ghislain, le magistrat alla recevoir ses commandements et luy présenta les clefs de la ville, et premièrement celle du grand bailly; elle ne les voulut accepter, mais manda de les rendre l'une et autre à ceux qui paravant les avoient fidellement gardées, et leur recommanda la fidélité. Les députés des trois membres allèrent aussy baiser les mains à Ladite Altesse et recevoir ses commandements.

Le lendemain 12 août, Son Altesse fut entendre la messe dans l'église de Sainte-Waltrude. Sur quoy les chanoinesses la vinrent recevoir au pied du carosse au portail de ladite église, et la suivirent immédiatement comme leur abbesse jusque dans le chœur, au milieu duquel à la gauche, vers le grand autel, lui fut donné un accoudoir avec deux chareaux de velours rouge cramoisy, et tout le pavé estoit tapissé jusques aux sièges des chanoinesses, sur lesquels estoient les dames de sa suite richement ornées et adjustées, la pluspart à l'espagnole. De l'autre costé estoient les seigneurs et gentilshommes. La messe fut chantée et célébrée par damp Jaspar Vincq, abbé de Saint-Denis, comme premier chapellain du comte de Haynaut, et désira Son Altesse qu'à la messe les chanoinesses usassent de leur chant ordinaire sans musique et sans instruments musicaux.

De là Son Altesse retourna à son hostel, d'où quelque peu après elle fut trouver la royne à l'hostel de Naast, où elles mangèrent ensemble. Après avoir disné retourna de rechef à son hostel, où peu après la royne la vint trouver pour la prendre et mettre en son carosse; elle la mit à droite et elle à dos, et ainsy elles partyrent de Mons pour Mariemont environ les quatre heures, suivies de toute la noblesse et de deux compagnies de chevaux. A sa sortie les canons et campes donnèrent fort bien, et les compagnies de bourgeois avec celle de la jeunesse firent aussy belles saltes avec leurs archebuses. Ainsy donc ce mesme jour elles arrivèrent à Mariemont.

Sur ce :

Austrias Hannoniæ Montes Isabella relinquit
Ut repetat Montem Maria comitante Mariæ.

Audit an, le 4 d'octobre, jour de Saint-François d'Asisse, je célébrai le jubilé de vingt-cinq ans de ma prestrise; l'an 1631 se peut trouver en les chronicons suivants :

FRANCISCVS VINCHANT CELEBRAT IVBILEVM SACRIS PRESBITERATVS.

Autre.

SPIRITV ET RITV IVBILEMVS DEO SALVTARI NOSTRO.

Audit an, le 25 d'octobre, comme certains commissaires vouloient par placart exprès de Son Altesse remédier en la ville de Mons à la hause des monnoyes entre les marchands, messieurs eschevins firent à cest effet tenir le Marché au filet et des caujons de la maison de ville. A raison de quoy, les caujoneurs, voyant qu'ils ne pouvoient achepter par la hause des monnoyes leurs denrées, comme ils avoient fait paravant, nonobstant la deffense desdits eschevins, se mirent ensemble comme séditieux, se transportèrent vers l'église Sainte-Waltrude, où ayant enlevé un bancq, allèrent rompre l'huys de N..., à intention de luy mal faire, s'il ne se fust sauvé par le derrière ; puis allèrent à la maison du conseiller Boussut, premier clercq du baillage, qu'ils contraignirent de lever les gardes que messieurs eschevins avoient mis à certain marchand bourgeois pour le fait des monnoyes; qui fut cause que lesdits eschevins, pour asseurer leurs personnes et la maison de la ville contre tels gens séditieux, firent venir par aucuns jours la compagnie sermentée de Saint-Laurent pour se tenir à ladite maison. Ils placèrent autre compagnie sermentée de Sainte-Christine au-devant de la maison dudit conseiller.

Audit an, le 23 novembre, les religieuses célestines de la ville de Mons, en nombre de vingt, quittèrent leur première demeure de la rue du Hautbois et se transportèrent processionnellement, suivant le Saint-Sacrement à leur autre demeure située en la rue de Nimy, devant l'hospital Saint-Jacques, où elles sont encore de présent, accompagnées du clergé, tant de l'église Saint-Nicolas que de celui Sainte-Élisabeth.

Audit an fut redressée et couverte une ancienne tour située sur les rampars entre les portes de Nimy et Parcq, portant en frontispice les armes de la maison de Melun; ce qui fut fait en l'honneur de messire Guillaume de Melun, grand bailly de

Haynaut. A raison de quoy, on pensa appeller ladite tour *la Tour de Melun*, mais ce nom ne tint pas.

Audit an, les Hollandois pensèrent assiéger et prendre la ville de Bruges; mais ils furent empeschés par la diligence de notre armée, qui secourut ladite ville. A raison de quoy se trouve tels chronographes :

BRVGAS SALVATOR VENIT ET POPVLI MEDITATI SVNT INANIA.

Autre.

QVID EST NASSOVE? QVARE CONVERSVS ES RETRORSVM.

1632.

Le 17 du mois de janvier, par un samedy, aucuns garçons, possible hérétiques secrets en la ville de Mons, furent si outre cuidés qu'ils plaquèrent indignement d'ordures le portail de l'église des pères dominicains, en sorte que, le lundy suivant, le magistrat publia un édit par lequel fut ordonné bonne somme d'argent à celuy qui accuseroit aucuns de ces auteurs.

Audit an, le 2 d'avril, Charles-Albert de Longueval, comte de Bucquoy, baron de Waux et Ressembege, arriva de Bruxelles à Mons de la part de son altesse Isabelle, infante d'Espagne, et le lendemain presta le serment de grand bailly de Haynaut en les églises de Sainte-Waltrude et Saint-Germain. Sur ce se trouve tel chronicon :

CAROLVS ALBERTVS LONGEVALLIVS COMES BVCQVOYVS
BARO VAVXIVS VIR GENEROSVS FIT HANNONIÆ GVBERNATOR.

Le 6 avril dudit an, fut apporté de Bruxelles en la ville de Mons le gros os de la cuisse de sainte Blitilde, martyre de Cordua en Espagne, et ce par l'ordonnance et pieuse libéralité de la

sérénissime infante Isabelle, qui donna ceste sainte relique enchassée en une piramyde argentée à l'église Sainte-Waltrude.

A la seconde et troisiesme semaines du mois d'aoust, comme les François s'estoient emparés de Bouchain, ville frontière du pays de Haynaut, par le moyen du gouverneur, messire Jean de Carondelet, seigneur de Maulde, et que jà il sembloit que lesdits François se vouloient jetter plus avant dedans ledit pays, les paysans de ce intimidés apportèrent en la ville de Mons leurs meilleurs meubles et autres provisions de vivres. Aussy plusieurs se réfugièrent en icelle ville, entre lesquels les chanoinesses de Maubeuge, qui apportèrent quant elles le corps de sainte Aldegonde, leur patronesse et fondatrisse ; les religieuses de Saint-Augustin dudit Maubeuge ; les dames religieuses de l'abbaye de le Thure ; les dames religieuses de l'abbaye de l'Olive, et autres. Véritablement c'estoit chose triste de voir les personnes si espouvantées venir au réfuge audit Mons. Le comte de Bucquoy, grand bailly et gouverneur de Haynaut, fit marcher à la haste les compagnies de gens d'armes qu'il avoit levées audit pays de Haynaut, pour servir de barrière auxdits François, qui furent de ce intimidés.

Le 25 du mois d'aoust advint chose estrange à Fourcy, village du pays de Haynaut, sçavoir : Comme certain jeune homme natif de la ville de Thuin, appellé N... Lusion, ayant esté adjugé en la ville de Mons par le conseil ordinaire d'avoir la teste tranchée audit village de Fourcy, pour avoir illec commis forcièrement l'œuvre charnelle à l'endroit d'une jeune fille agée de quinze à seize ans. A cest effet fut appellé dudit Mons maistre Baltazar, officier des hautes œuvres, pour luy trancher la teste ; et comme il eut porté bien rudement son espée sur le col dudit jeune homme, fut tant seulement jetté par terre sans recevoir aucune playe sanglante. Alors certains soldats qui passoient là à l'heure de l'exécution firent cesser le bourreau de n'aller plus avant, criant qu'il avoit fait son office, et que la justice devoit estre satisfaite et appaisée. Le bourreau cesse et le jeune homme reçoit liberté.

Ceste histoire m'a esté racontée par ledit boureau mesme.

Les uns disent que cedit patient estoit souventeffois récla= mant la Vierge Marie en son assistance avant mourir, et par= tant l'on attribue ceste merveille à ladite vierge.

Les autres à certain charme qu'auroit usé ce jeune homme à l'endroit de soy, ou les soldats à l'endroit de l'espée dudit bou= reau; tant y a qu'il est que ce jeune homme, bien qu'il eut commis le crime susdit, comme il est apparu par tesmoins et serment de ladite jeune fille, si est qu'il a tousjours maintenu de n'estre mémoratif d'avoir commis tel crime à l'occasion de boisson duquel il estoit fort espris.

Le 13 du mois de septembre, les religieuses carmelines de la ville de Mons abandonnèrent leur première demeure, qui estoit l'hostel de Fresin et maintenant l'hostel de l'abbaye de Lobbes, et allèrent s'habituer au lieu où de présent elles se tiennent, joignant le rampart situé entre les portes de Havrecq et Nimy, où leur fut paravant basty un monastère et église sur un lieu qu'on nommoit vulgairement *le pret mouton*.

Au mois d'octobre nasquit en la ville de Mons un enfant monstrueux; sa face estoit semblable à celle d'un poisson appellé raye, et portoit sur sa teste la teste d'un cabilleau.

Le 13 du mois de décembre, feste de Saint-Thomas, apostre, furent faits sur le Marché de la ville de Mons feux de joye par ordonnance de l'Infante Sénérissime, et ce pour la mort de Gus= tave, roy de Suède, qui fut tué par le comte Papenheim, général de certaine armée de l'empereur. Ce roy Gustave, qui estoit oncle maternel au comte palatin du Rhin, voyant que l'empereur avoit congédié son armée, que conduisoit le duc de Fridland, et que ledit empereur estoit malvoulu du duc de Saxe, à cause de la répétition des biens ecclésiastiques qu'il possédoit Iceluy roy se ligua avec le roy de France pour le terme de cinq ans, à l'assistance duquel entra les Allemagnes en l'an 1631; si bien que l'empereur n'ayant assez de forces pour en ce temps lui faire teste, s'empara aisément fil à fil de grand nombre de

villes tant notables que moyennes, jusques mesme en la Bavière, à intention, comme il disoit, de remettre tout en sa liberté avec ledit roy de France, qui prétendoit, comme l'on tient, de se faire roy des Romains, à l'assistance dudit roy de Suède. Or, comme en ceste année le comte Papenheim eut fait tous ses efforts de secourir la ville de Maistreck, assiégée par les Estats de Hollande, et n'eut peu venir à ses fins pour n'avoir esté secondé par le marquis de Sainte-Crouce, Espagnol, capitaine général au Pays-Bas. Iceluy Papenheim fort mescontenté retourna en Allemagne, où il alla attaquer en teste ledit roy de Suède avec tel furieux combat, qu'il porta coup mortel audit roy, lequel mourut quatre jours après, qu'on estima estre une mort heureuse pour le bien public de l'Église et de la maison très-catholique d'Austriche, de laquelle il estoit ennemy juré.

A raison de ladite mort furent faits au Pays-Bas feux de réjouissance. Avec ce, se sont faits plusieurs chroniques par diverses personnes, si comme :

A PERSEQVTIONE REGIS SVEVIÆ LIBERA, LIBERA NOS DOMINE.

Autre.

REX SVEVIÆ PEREMPTVS EST. DEO LAVS ET GLORIA.

Autre.

GOSTAVVS REX SVEVIÆ MORTE CADIT.

Autre.

GVSTAVVS REX SVEVVS ADVERSO MARTE
PVGNANS VVLNERATVS EST, ET SVBITO EXPIRAT.

Autre.

MORTVVS EN SVEVVS GVSTAVVS SVCCVBVIT REX
LAVS SIT CELICOLIS ISTE TYRANNVS ERAT.

Autre.

LE TYRAN ROI SVÉDOIS GVSTAF EST TVÉ EN GVERRE
PAR LE SIEVR PAPENHEIM.

Autre.

SVEVVS VBI SÆVIT GVSTAVVS; GVSTAF ÆIS QVI
IVS SÆVVM FATI, LAVS SIT ET ÆQVA DEO.

Autre subséquent est bien approprié aux feux de joye qui se sont faits en la ville de Mons pour la mort dudit roy, et est tel :

MONTES HANNONIÆ LÆTIS SPLENDENT IGNISVS OB FATA GVSTAVI REGIS SVEVIÆ.

Dudit roy se dit encore ce qui s'ensuit :

Gustavus fuit Augustus Anagrammate tantùm
Oh! oh! ridiculum ter, quater imperium.

Autre.

Imperium rex Suecus amat Gustavus ut hamet
Nil mirum , Suevos sic pater ante capit.

1633.

Le 5 d'avril passèrent parmy la ville de Mons le marquis de Aytoina, le duc de Lerme, Espagnols, et le comte de Bucquoy, grand bailly de Haynaut, pour aller assiéger la ville de Bouchain, que messire Jean Carondelet, seigneur de Noyelles, gouverneur dudit Bouchain, tenoit comme rebelle au roy, n'ayant voulu recevoir garnison en ladite ville, par ordonnance dudit comte de Bucquoy, ny mesme de l'infante sérénissime Isabelle, car il avoit certaines pratiques et correspondances avec les François; mesme il opprimoit le peuple de sa ville et chastellenie par des extorsions et contributions exorbitantes; d'où l'on pouvoit assez connoistre sa mauvaise intention et ensuite le péril que couroit ladite ville.

Le marquis donc d'Aytoina, ayant la charge de Son Altesse de s'asseurer de ceste place, donna ordre au seigneur Pierre Baronanno Arguirre, commissaire général de la chevalerie, que le 5 d'avril, auquel ledit marquis arriva audit Mons, il auroit à s'emparer des advenues de la ville de Bouchain, et en charger

aussy dom Jean de Garay, lieutenant du maistre de camp général, de marcher avec quantité d'infanterie vers ceste place, pendant que l'on feroit advancer à cest effet autres troupes. Ce qui fut exécuté avec tel secret et célérité que le gouverneur dudit Bouchain ne put avoir le temps d'envoyer en France pour recevoir secours. Ce que voyant, et mesme que par la lettre de Son Altesse, que luy porta de nuit le seigneur Augustin Spinola, luy estoit commandé de recevoir garnison tel que le marquis d'Aytoina luy envoyeroit, trouva bon, mais à contre cœur, d'y obéir. A cest effet, le lendemain 6 dudit mois, envoya vers ledit marquis son frère, le seigneur de Maulde, sergeant major de régiment du comte de Fresin, et y entrèrent à ce jour deux cents Wallons du régiment du seigneur de Ribaucourt, qui estoit en personne, et puis y entra le marquis avec le duc de Lerme, qui, audit jour, ayant donné ordres nécessaires, s'en alla à Cambray suivy du seigneur de Maulde.

Durant le séjour dudit marquis à Cambray, les chevaux légers du marquis de Fuentes, gouverneur dudit Cambray et Cambrésis, prirent sur les champs certain soldat portant lettre du gouverneur de Bouchain à celuy du Chastelet, lieu de France, contenant ce qui s'ensuit :

« J'ay reçu votre lettre par laquelle vous me dites que vous avez advis qu'ils me doivent assiéger. Je fais estat du secours que vous m'offrez, mais qu'il ne vienne pas, car les troupes courroient grand hazard, et donnez advis de cecy à tous nos amis. »

Le marquis, voyant ces lettres, donna ordre par dom Jean de Garay qu'il envoyast à Bouchain pour mettre autre garnison, commandant audit gouverneur de faire sortir tant la compagnie de son frère que toute la sienne ordinaire. Le gouverneur prit cecy de mauvaise part et se monstra fort altéré. Nonobstant quoy, icelles compagnies sortirent et autres y entrèrent. Cela fait, le marquis tint conseil avec le duc de Lerme, le comte de la Mottrie et autres chefs de guerre sur les choses qui avoient esté descouvertes au fait du gouverneur. De sorte que résolution prise, despescha l'adjoudant dom Francisque Roche, portant au

sergeant major Apelman ordre de prendre prisonnier le lieutenant dudit gouverneur appellé Quenon; de plus de s'assurer mesme de la personne du maistre. Apelman ayant reçu ceste commission sur le midy, fut aussy tost trouver le gouverneur pour luy déclarer sa charge. Le gouverneur fut trouvé fort esmu à cest abord, et cependant un capitaine estoit allé mettre la main sur le collet du lieutenant. Or le gouverneur s'estant retiré en son logis avoit gagné la porte de son cabinet, où il entra; Apelman et les siens le suivirent. Là luy fut dit la charge qu'on avoit de s'assurer de sa personne. Iceluy recevant ces nouvelles avec grande altération, s'approcha d'une fenestre, où il prit un grand couteau dont il blessa mortellement Apelman, qui en mourut trois jours après. Le cabinet estoit petit, cela bailla de l'advantage au gouverneur qui, redoublant ses coups, tua aussy l'adjoudant dom Francisque; mais, succombant sous le grand nombre des assaillants, il fut tué sur place.

Le premier du mois de décembre mourut à Bruxelles l'infante Isabelle, souveraine des Pays-Bas, emportant les regrets de tout le pays et l'estime mesme de ses ennemys.





TABLE.

LIVRE HUITIÈME.

(CONTINUATION.)

LE HAINAUT SOUS LA MAISON DE BOURGOGNE.

LIVRE NEUVIÈME.

LE HAINAUT SOUS LES PRINCES DE LA MAISON D'AUTRICHE.

LIVRE DIXIÈME.

LE HAINAUT SOUS LA DOMINATION ESPAGNOLE.

Mons, Typographie d'Emm. Hoyois, Libraire.

a.g.

